

<36623273260010

HISTOIRE

DES CROISADES

CONTRE LES ALBIGEOIS.

II.

HISTOIRE

DES

CROISADES

CONTRE LES ALBIGEOIS

PAR

J.-J. BARRAU,

Ancien fondateur du Musée du Midi,

ET B. DARRAGON,

Ex-chef d'institution et professeur de l'Université.

II.

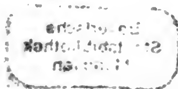
PARIS.

J.-B. CLAREY, LIBRAIRE,

Rue Serpente, 5.

—

1843.



PARIS —Imprimerie de BEAULÉ, 8, rue François Miron.

CHAPITRE I.

SOMMAIRE.

Nouveaux renforts arrivés à la Croisade.— Montfort se remet en campagne et ravage le diocèse de Toulouse. — Amaury de Montfort est sacré chevalier à Castelnaudary. — La Croisade conquiert la Gascogne. — Prise du château de Pujol par le comte de Toulouse.—Le roi d'Aragon prend les armes en faveur des Albigeois, entre en France et assiége Muret.— Montfort accourt au secours de cette place.— Négociations.

I.

Avant de retracer l'historique de cette troisième phase de la guerre méridionale, il nous semble nécessaire de caractériser le nouveau personnage qui, se faisant le champion du Midi, va agiter en champ clos une question de vie ou de mort avec la Croisade.

Pierre III régnait sur l'Aragon, la Catalogne et sur bien d'autres domaines, tels que ceux de

Montpellier et de Béarn. Sa victoire récente de Las Navas, avait consolidé son trône en forçant les Maures à la crainte, ses voisins au respect et ses sujets au dévouement. Aussi, libre de toute entrave d'un côté des Pyrénées, se préparait-il à porter tout l'effort de ses armes victorieuses de l'autre côté de ces montagnes, décidé à écraser un ennemi que les circonstances étaient loin de favoriser.

En effet, Montfort se trouvait placé dans une position toute contraire; ce qui constituait sa force, c'étaient les migrations de pélerins partis annuellement de France et d'Allemagne. Or ces migrations venaient à lui manquer tout-à-coup. Les bruits de pacification répandus à propos des négociations entamées au concile de Lavaur, les avaient distraites de leur but habituel, et les avaient fait s'engager en des expéditions d'outre-mer, au détriment de la Croisade du Midi. Ainsi privé de ces accessions périodiques, que restait-il à Montfort dans un pays toujours prêt à secouer sa domination? Rien que les aventuriers dévoués à sa fortune, et, par leur faiblesse numérique, ils ne pouvaient suffire à lutter à la fois contre l'insurrection intérieure et contre l'agression étrangère.

Sans se dissimuler le désavantage de sa position, Montfort attendait l'ennemi de pied ferme, quand Manassès, évèque d'Orléans, et Guillaume évêque d'Auxerre, sachant quel était son besoin d'hommes et d'argent, lui amenèrent leurs milices et lui apportèrent les contributions de leur diocèse. Ce secours inespéré arriva à Carcassonne au mois de mai 1213. Le Général résolut aussitôt de commencer les hostilités. Il partit en conséquence pour Muret, y rallia sa gendarmerie, et se jeta de là, avec toutes ses forces dans le district de Toulouse, qu'il ravagea une seconde fois. Dix-sept châteaux environnans tombèrent alors en son pouvoir. Ils furent détruits de fond en comble, à celui de Pujol près, situé à deux lieues sud-est de Toulouse, où Montfort laissa en garnison une compagnie d'archers, sous les ordres de Pierre de Saissi, Simon de Lisesnes et Robert de Sartes.

Il se rendit ensuite à Castelnaudary, où il avait convoqué pour le jour de Saint-Jean-Baptiste, une grande assemblée de prélats et de barons, à l'effet de donner plus de solennité au sacre chevaleresque de son fils aîné Amaury.

Or, voici ce qui advint. Une semaine avant le jour indiqué pour le sacre, Castelnaudary se pa-

voisa d'autant d'étendarts qu'il y avait de seigneurs bannerets à la Croisade ; et comme le château, les hôtelleries, les couvens et les maisons mêmes de la ville, n'auraient contenu qu'à grand peine l'immense foule accrue de moment en moment, on avait dressé à l'orient de la place, de grandes tentes de velours et d'écarlate, où tout venant, écuyer ou baron, comte ou sergent, évèque ou malandrin, recevait un gîte, et se voyait défrayé, lui et sa suite, aux dépens du Général. Cette munificence, bien que peu rare alors, ne laissa pas de donner une haute idée de la puissance du conquérant, qui ne ménageait au reste aucun des moyens propres à divertir la multitude de ses conviés. « Huit jours durant dit le chroniqueur, de M. Besse, ce ne furent que passes d'armes et carrousels, festes et ballets, où jongleurs et filles folles firent tout pour esjouir l'assemblée. »

Pendant ce temps, Amaury se préparait à recevoir l'accolade par de grandes austérités, telles que jeûnes et nuits passées en prières avec un prêtre et ses parrains, dans la chapelle du château. Tous les jours il recevait les sacremens de la pénitence et de l'eucharistie, se trempait dans des bains qui devaient, au figuré, le laver de toute

souillure de l'âme, et écoutait avec un profond recueillement les longs sermons où Gui, évêque de Carcassonne, lui expliquait les principaux dogmes de la foi chrétienne et de la foi chevaleresque, cette autre religion du moyen-âge. Durant ces préliminaires, Amaury était vêtu d'une simple robe blanche de lin, symbolisant son néophytisme.

Puis, on le revêtit d'une superbe tunique de brocard, enrichie d'orfèvreries d'or, et le jour de saint Jean-Baptiste, 24 juin 1213, il sortit du château, accompagné d'un brillant cortége de gens d'armes, et arriva aux barrières du camp. Là, il mit pied à terre.

Au milieu de ces tentes innombrables, formant une ville de toile à côté d'une ville de pierre, il s'en élevait une remarquable par son étendue, sa hauteur et sa magnificence. Elle était de soie violette, rehaussée de franges d'argent et de crépines d'or. C'était la tente de la cérémonie. Au cœur de ce splendide rond-point s'élevait un autel, et tout autour des tribunes recouvertes de dais de pourpre, où les dames de haut lignage avaient pris place. Au-dessous d'elles, sur des siéges au dossier en croix, s'étaient assis les prélats, les abbés, les diacres et les simples clercs, selon leur rang

d'hiérarchie, et devant ces derniers, au cran le plus bas de l'amphithéâtre, se tenaient debout les seigneurs de la Croisade, armés de pied en cap comme pour une bataille, mais somptueusement comme pour une fête. Quant aux évêquss d'Orléans et d'Auxerre, les principaux acteurs de cette scène féodale, ils étaient sur les marches de l'autel, revêtus de leurs habits pontificaux, mitre en tête et crosse à la main.

Enfin, le néophyte fut introduit et la sainte messe commença, dite par Manassès. Après l'élévation, Simon de Montfort et Alix de Montmorency prirent Amaury, leur fils, l'un par la main droite, l'autre par la gauche, et l'offrirent au Seigneur. Puis Amaury, agenouillé sur la dernière marche de l'autel, présenta une épée à l'officiant, qui la bénit et la lui passa ensuite en écharpe.

Alors l'assistance entonna en chœur le *Veni Creator*.

Après le chant, Amaury se releva et alla, toujours conduit par Montfort et Alix, qui lui servaient de parrains, se prosterner, les mains jointes, devant son oncle, Gui de Montfort, qui lui dit :

— Dans quel dessein, beau neveu, desirez-vous entrer en l'ordre illustre de chevalerie ?

— Pour en remplir tous les commandemens, et acquérir du renom, répondit le novice.

— Jurez-vous de ne consacrer votre épée qu'au service de la religion et de l'honneur ?

— Sur les saints évangiles, je le jure !

— Qu'on le revète.

En un moment, il fut couvert de toutes les marques extérieures de la chevalerie. La dame de Fendeilhe lui attacha l'éperon gauche, et la demoiselle de Ferrals l'éperon droit. La marquise de Mirepoix, épouse de Gui de Lévis, le vêtit de son haubert ou côte de mailles ; Bouchard de Marly boucla sa cuirasse, Hugues de Lastic ses brassards, Verles d'Encontre ses grèves, et Gui de Lucé ses gantelets. Baudouin, le frère apostat du comte de Toulouse, lui ceignit le baudrier qui devait supporter une épée fatale à sa famille.

Quand Amaury fut ainsi *adoubé*, il se remit à genoux devant Gui de Montfort, qui, dégaînant, le frappa du plat de l'épée trois fois sur l'épaule, et dit :

— Au nom de Dieu, de saint Michel et saint Georges, je te fais chevalier.

Il le releva ensuite, et l'embrassa en terminant par ces mots :

— Sois preux, hardi et loyal !

Amaury avait reçu l'accolade; il était chevalier.

Quatre écuyers s'avancèrent. Le premier lui couvrit le chef d'un heaume ou casque doré, le second lui remit son écu, le troisième sa lance, et le quatrième son palefroi.

Amaury sauta en selle sans l'aide de l'étrier, et fit caracoler son coursier devant les balcons des dames, qu'il salua la lance basse et la visière du casque levée. Puis il sortit de la tente, suivi de tous les chevaliers présens, qui trouvèrent à la porte du camp leurs chevaux sellés, bridés, bardés et prêts à prendre course. Simon de Montfort enfourcha le sien. Aussitôt sa troupe l'imita.

— Où allons-nous, monseigneur et père ? lui demanda Amaury étonné.

— Te conquérir un apanage, beau fils !

Et le Général piquant des deux, se hâta de gagner la Gascogne, où il fit reconnaître, par les seigneurs de ce pays, la suzeraineté du nouveau chevalier, sans que le comte de Toulouse et le roi d'Aragon fussent en mesure d'y porter obstacle. La cérémonie du sacre n'avait été qu'un adroit

prétexte de ralliement général. Montfort avait donné le change à ses adversaires, qui étaient bien éloignés de penser que Castelnaudary serait le chemin de la Gascogne, et qu'une prise d'épée aboutirait à une prise de province.

Il ne restait guère que Rochefort à conquérir pour que toute la Gascogne pliât sous le joug d'Amaury. Le Général courut l'attaquer, et, comme cette place résistait plus énergiquement qu'il ne l'avait espéré, il se vit forcé d'en former le siége régulier.

Sur ces entrefaites, le comte de Toulouse, que la garnison de Pujol incommodait tous les jours en battant la campagne, en enlevant ses convois, résolut de se délivrer de ce voisinage. Aidé du fils du comte de Foix, il investit le château et essaya de l'emporter d'assaut ; la chaude défense des Croisés l'obligea à recourir à ses batteries. Les mangonneaux furent donc mis en jeu, et au bout de quelques jours, une large brèche s'ouvrit aux murs extérieurs. Les assiégeans s'y portèrent aussitôt, et s'en emparèrent après deux heures de combat. La garnison se retira dans une tour, et essaya de s'y défendre encore ; mais assaillie avec opiniâtreté, et manquant d'ailleurs de toutes muni-

tions, elle se vit bientôt forcée à demander merci. On écouta d'autant plus volontiers ses propositions, qu'outre que la tour était forte par elle-même, on apprit encore que Gui de Montfort s'avançait, à marches forcées, au secours des assiégés. Roger-Bernard régla, en conséquence, les articles de la reddition. La garnison avait la vie sauve, mais demeurait prisonnière à rançon. Cette capitulation, solennellement jurée de part et d'autre, fut cependant violée, d'une manière indigne par le comte de Toulouse, si nous en croyons certains historiens. Simon de Lisesnes fut mis à mort sur-le-champ, et ses compagnons d'armes conduits à Toulouse, où soixante d'entre eux furent traînés dans toutes les rues attachés à la queue de leurs chevaux, et pendus ensuite sur la place de Saint-Etienne. Quant au reste de la garnison, on le passa au fil de l'épée.

Cependant, à la nouvelle de cette entreprise, Montfort laissa à son fils le soin d'achever la réduction de Rochefort, qui capitula bientôt après, et s'empressa de rejoindre les évêques d'Auxerre et d'Orléans, dont les milices avaient abandonné la Croisade. Ces prélats étaient près de Carcassonne au moment où le Général les atteignit. Sur leur

refus de toute coopération, il fut contraint de marcher seul au secours des assiégés. Mais arrivé à Castelnaudary, il apprit que Pujol réduit avait été rasé, et que Pierre d'Aragon s'était montré sur le versant septentrional des Pyrénées. Ce double événement força la Croisade à se tenir sur la défensive. Amaury reçut l'ordre de se concentrer dans le Lauraguais, où Montfort le rallia pour aller ensuite, avec toute l'armée catholique, se cantonner à Fanjeaux et s'y tenir dans une prudente expectative.

Pendant ces manœuvres, Pierre III descendant des montagnes de l'Aragon, se répandait dans le Midi avec une magnifique troupe d'environ mille chevaliers aragonais ou catalans. Ce monarque atteignait la Gascogne, quand il reçut une députation de deux abbés qui venaient de la part des évêques de la *terre d'Albigeois* lui signifier l'expresse défense de protéger les hérétiques du Languedoc. Pierre ne tint aucun compte de cette sommation que des menaces d'interdit appuyaient vainement, et continua sa marche agressive. Chemin faisant, il enleva certaines places de la Gascogne, qu'il remit au pouvoir des Albigeois, et arriva enfin à Toulouse au commencement de septembre

de l'an 1213. Ses troupes, jointes à celles des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, formèrent alors un effectif de deux mille chevaliers et de quarante mille fantassins, fournis, pour la plupart, par la seule capitale de Raymond VI. Les confédérés s'assemblèrent aussitôt en conseil, et décidèrent d'entamer les hostilités par le siége de Muret, dont la garnison inquiétait vivement la contrée. Dans ce dessein, toute l'armée s'ébranla, et arriva devant cette place, le 10 septembre, avant midi. Les quartiers furent immédiatement distribués, les machines dressées pour battre en brèche, et le siége commença sur tous les points à la fois. Le lendemain, le bélier ayant enfoncé l'une des portes, le roi d'Aragon, à qui l'on avait déféré le commandement général, fit sonner l'assaut. Les troupes s'y portèrent avec une telle résolution, qu'en quelques heures le premier faubourg était en leur pouvoir. Les assiégés, expulsés de ce poste, se rejetèrent en toute hâte dans le second faubourg et dans le château où les assiégeans ne tardèrent pas à les attaquer avec l'entraînement d'un premier succès. Nul doute que la place n'eût été emportée en ce moment si l'on n'avait vu de l'autre côté de la Garonne paraître tout-à-coup la bannière

de Montfort. Cette diversion imprévue sauva Muret. Les assiégeans battirent en retraite, et coururent s'enfermer dans leurs retranchemens.

Cette manœuvre ne saurait être entièrement justifiée. En effet, si pour ne pas être surpris, il était prudent au roi d'Aragon de cesser l'attaque de la ville, il n'importait pas moins aux assaillans d'empêcher la jonction de Montfort et de la garnison. Dès-lors, au lieu de se retirer dans son camp, l'armée devait se porter sur les rives de la Garonne, et s'interposer ainsi entre Muret et les nouveaux arrivés. La communication pouvait d'ailleurs s'intercepter sans péril. Entre Muret et la rive droite par où venaient les Croisés, il n'y avait d'autre voie que le seul pont de bois dont nous avons précédemment parlé. Pourquoi ne pas répéter en cette occasion ce qu'avaient fait les habitans dans la campagne de 1212? Pourquoi ne pas rompre le pont, et tenir en respect, d'une part la garnison, et de l'autre l'armée de la Croisade en bloquant celle-là avec la cavalerie, et en interdisant à celle-ci le passage du fleuve par le moyen de l'infanterie, que l'on aurait déployée sur la rive droite, où l'escarpement des lieux, la supériorité du nombre et l'impétuosité de la Garonne, l'auraient in-

vinciblement protégée ? C'est donc dans l'omission de cette manœuvre que nous voyons la faute du roi d'Aragon, et non dans sa retraite comme le pensent Vaux-Cernay et Dom Vaissette. Cette faute eut au reste les plus graves conséquences; mais avant de les décrire, nous devons apprendre au lecteur quel était le renfort subit qui arrivait aux assiégés.

A la nouvelle de l'investissement de Muret par les alliés, Simon de Montfort comprenant toute l'importance d'un poste qui n'était qu'à trois lieues de Toulouse, avait formé un convoi de vivres dont la garnison manquait absolument, et s'était mis en campagne aussitôt, avec sa bande d'aventuriers et une compagnie de chevaliers nouvellement arrivés en Languedoc, sous le commandement de son frère utérin, Guilhaume des Barres, qui fut surnommé plus tard, à cause de son extrême valeur, l'*Achille de l'armée française* (*).

Arrivé à l'abbaye de Boulbonne, il y fit une courte halte durant laquelle le sacristain Maurin, depuis abbé de Pamiers, l'interpella en ces termes :

— Où allez-vous si résolument, Général ?

(*) Chron de Baudouin, comte d'Avesnes.

— A Muret, que le roi d'Aragon assiége.

— Et que comptez-vous faire?

— Par la Croix! l'attaquer et le déconfir!

— Ne l'espérez point, Général; pour vous mesurer avec lui, il vous faudrait un autre cortége que celui qui vous accompagne. Pierre est brave, habile; il a de plus une nombreuse armée, dont le choc ne peut manquer de vous écraser.

Simon ne répliqua mot à ces sages remontrances, et présenta au sacristain pour unique reponse, un parchemin décacheté qu'il tira de son escarcelle. C'était une missive du roi Pierre, adressée à une noble dame de Toulouse, dans laquelle il y avait:

« Je viens vers Toulouse, ma noble dame, et pour l'amour de vous, je chasserai les Français du Languedoc... »

— Et que prétendez-vous par là, sire Comte? demanda le sacristain aprés en avoir pris connaissance.

— Je prétends, repartit Montfort, que je ne crois pas possible que le roi d'Aragon renverse l'œuvre de Dieu pour une ribaude.

Ce disant, Simon entra dans l'église de Boulbonne et y demeura quelques momens en prières,

puis il ota son épée et la mit sur l'autel en disant:

— Seigneur, vous m'avez choisi tout indigne que j'étais, pour combattre en votre nom, je prends cette épée de dessus votre autel, afin que combattant pour votre gloire, je le fasse avec succès.

Les chevaliers présens, Gui de Montfort et Guilhaume des Barres, ses frères, Alain de Roucy, Lambert de la Tour, Gui de Lucé, Alain de Ruffiac, Bouchard de Marly, Baudouin l'apostat, Malfie de Belvèze et bien d'antres firent les mêmes vœux et suivirent l'exemple de leur chef.

Après cela, il se remit en marche, toujours accompagné des évêques de Toulouse, Nîmes, Uzès, Lodève, Béziers, Agde et Comminges, et des abbés de Clairac, de Villemagne et de Saint-Tiberi. Le légat, archevêque de Narbonne, avait ordonné à ces prélats de suivre la Croisade, mais il n'y a rien qui prouve qu'il l'eût suivie lui-même, ainsi que l'affirme l'historien Daniel.

Le soir du même jour, Montfort parvenu à Saverdun, y tint conseil pour savoir si l'on marcherait immédiatement sur Muret, ou si l'on ferait une nouvelle halte. Montfort était d'avis d'aller en avant toute la nuit. L'opinion contraire prévalut néanmoins, soutenue qu'elle était par l'unanimité

des officiers, qui objectèrent avec raison la fatigue d'une marche forcée, et l'urgence d'un repos indispensable aux troupes. Il fut donc résolu qu'on ne repartirait que le lendemain.

Foulques, évêque de Toulouse, qui avait déjà essayé plusieurs fois en vain de ramener ses diocèsains à la soumission, envoya durant la nuit un héraut au roi d'Aragon, pour lui demander un sauf-conduit, tant pour lui que pour les autres évêques ses collègues, qui desiraient faire des propositions de paix.

Le lendemain au point du jour, le Général mandant son chapelain, se confessa, et fit son testament qu'il envoya déposer à l'abbaye de Boulbonne, avec prière à l'abbé de le faire parvenir à Rome, s'il venait à mourir dans son expédition. Puis, il se rendit à l'église avec les chevaliers et les évêques qui l'accompagnaient. Un de ces derniers y célébra la messe, et à l'élévation, les prélats réunis fulminèrent une nouvelle excommunication, contre les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, et tous leurs fauteurs, comprenant tacitement dans cette qualification le roi Pierre, qu'ils n'osaient excommunier nominativement, pour ne pas rompre toute voie de conciliation.

La messe finie, Montfort rassembla ses troupes dans la plaine de Saverdun, les mit en ordre de bataille, et continua sa route avec circonspection, car l'on avait à craindre que les Toulousains ne se fussent postés dans les défilés qui sont entre Saverdun et Muret, et où quelques troupes auraient facilement arrêté le corps d'armée de la Croisade. Mais les alliés avaient négligé de s'en saisir, soit par inhabileté, soit par mépris pour la faiblesse numérique du parti de l'Église.

Montfort s'arrèta à Hauterive, à deux lieues de Muret, où le messager de Foulques, rapporta la réponse du roi d'Aragon ainsi conçue :

— Puisque les évêques viennent à main armée, ils peuvent se passer de sauf-conduit.

Ce n'était rien moins qu'une spirituelle épigramme. Les troupes croisées continuèrent à chevaucher en avant, passèrent sans mal-encontre les défilés dont nous venons de parler, et arrivèrent enfin en face de Muret, sur la droite de la Garonne, au moment où les alliés livraient assaut à la place assiégée. Ainsi que nous l'avons dit, cette apparition fit cesser l'attaque.

Le prieur de l'hôpital de Toulouse vint en cet endroit trouver l'évêque Foulques, et lui remit des

lettres de la part des Toulousains, dans lesquelles ces derniers déclaraient qu'ils étaient disposés à obéir au pape et à ses légats. Foulques renvoya le prieur au roi d'Aragon pour lui demander un passeport ; mais ce prince le refusa en disaut avec son ton habituel de persiflage :

— S'il plait au Sire Évêque d'aller à Toulouse traiter avec les habitans, je prends l'engagement de l'y faire conduire sûrement.

Le prélat saisissant la raillerie, s'en offensa et répondit :

— Il ne convient pas à un serviteur d'entrer dans une ville d'où son maître est exilé. Je ne retournerai pas dans un lieu d'où le corps de Jésus-Christ a été chassé, jusqu'à ce que mon Dieu et mon Seigneur y retourne lui-même.

Foulques était malheureux dans sa récrimination, car c'était lui-même qui avait ordonné à son clergé, lors du siége de Toulouse, de sortir de cette ville, le saint-sacrement exposé.

A l'arrivée de Simon en face de Muret, la plupart des Croisés qui témoignaient une extrême ardeur de se battre, lui demandaient avec empressement qu'il les menât au combat ; mais ce Général

ne le jugea pas à propos, tant parceqn'il était déjà tard, et que ses troupes et ses chevaux étaient très fatigués, que parceque l'on espérait encore déterminer le roi d'Aragon à abandonner la défense de ses alliés.

Montfort se borna donc pour le moment à passer la Garonne sur le pont de bois que l'on connaît, et favorisé par la garnison, dont une partie vint à sa rencontre, il entra dans la ville avec toutes ses troupes, sans trouver aucun obstacle de la part des assiégeans.

Là, Foulques et les autres prélats sachant que le sort des armes est journalier, s'entremirent de nouveau pour porter le roi d'Aragon à la paix, ou du moins à conclure une trève. A cet effet, ils lui députérent ainsi qu'aux Toulousains, deux religieux pour demander au premier une conférence, et aux seconds une soumission.

— Pour quatre ribauds que ces évêques ont amenés avec eux, ils nous font demander une conférence, repartit Pierre III, certes c'est manquer de respect envers notre majesté royale. Dites-leur que je ne deviserai avec eux, qu'après qu'ils auront mis bas les armes et fait amende honorable.

Quant aux Toulousains de l'armée alliée, ils se

contentèrent de déclarer aux religieux qu'ils feraient eux-mêmes réponse le lendemain, et jusqu'alors toutes les hostilités furent snspendues.

Vers le milieu de la nuit, le vicomte de Corbeil et les autres chevaliers de la garnison de Carcassonne, à qui Montfort avait mandé de venir le joindre, entrèrent dans Muret sans être inquiétés, et vinrent renforcer les troupes de la Croisade(*).

(*) Petr. Valcer., c. 63; dom Vaissette, t. III, p. 249 et 250.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Inutilité des pourparlers. — Montfort se prépare au combat.— Etat et disposition de son armée et de celle du roi d'Aragon.— Bataille de Muret.— Bravoure du roi d'Aragon. — Sa mort. — Perte des Albigeois et des Catholiques.— Portrait du roi d'Aragon.

II.

Toute la nuit du 11 au 12 septembre se passa, du côté des prélats croisés, en vains pourparlers. Le roi d'Aragon rejeta toutes leurs propositions, et les Toulousains firent enfin réponse qu'étant unis d'intérêts avec ce monarque, ils ne feraient aucun accommodement sans son autorisation. Il ne restait donc plus que deux voies d'ouvertes à la Croisade, celle d'une capitulation ou celle d'une ba-

taille. Les évêques avaient choisi la première; Simon de Monfort opta pour la seconde. Le glaive devait seul lui ravir ce que le glaive lui avait donné.

Or, le 12 septembre 1213, le Général, après avoir pris cette dernière détermination, se rendit de grand matin dans l'église du château de Muret, où il entendit la messe pendant que les évêques et ses chevaliers l'entendaient, de leur côté, dans l'église du bourg. Descendant ensuite dans la ville, il convoqua un conseil de prélats et d'officiers à l'effet de délibérer sur la manière d'engager le combat. Les évêques, dont l'épouvante croissait en raison de l'assurance des ennemis, s'opposèrent vivement à cette mesure extrême. Monfort eut beau leur représenter la honte et l'insuccès des démarches précédentes; ils persistèrent à les continuer, et résolurent, essayant d'un dernier moyen, d'aller pieds nus et corde au cou implorer la miséricorde du roi d'Aragon. Dans ce dessein, un religieux fut député de nouveau pour annoncer au Roi l'arrivée des prélats, et Monfort, obligé de plier, alla lui-même faire ouvrir la porte à cet envoyé, qui, toutefois, ne put arriver à sa destination, car, la herse abaissée, Monfort et lui se virent chargés par un escadron catalan, qui faillit les faire pri-

sonniers, et les rejeta dans la place. Le Général revint alors dans la maison du conseil. Il arrivait à peine, qu'une grêle de projectiles, lancés par les machines, vint tomber sur ce quartier avec tant de violence, que la vie des évêques se trouva gravement compromise. A cet accident, Montfort éclata :

— Vous voyez, sires prélats, s'écria-t-il, que vos négociations ne nous attirent que des insultes ! Je vous ai donné tout loisir de délibérer. A votre tour, permettez-moi de combattre. Sur mon épée, je n'en dois plus différer le moment sans encourir le risque d'un éternel déshonneur. On vous méprise, messires, et j'entends vous faire respecter ; vous appréhendez une défaite, et Dieu vous réserve la victoire. Ayez seulement un peu plus de confiance en lui et en notre bravoure.

— Faites à votre guise, Général, répondirent enfin les évêques, et que saint-Georges vous vienne en aide.

— Capitaines, ajouta Montfort au comble de ses vœux, faites sonner le clairon dans toute la place ; que nos soudarts s'arment en hâte et se tiennent prêts à bien férir ; car, par la croix ! la journée sera chaude, messeignenrs.

Cela dit, il quitta le conseil, et se dirigea vers le château pour y donner ses ordres et achever de s'équiper. En passant devant la chapelle où l'évêque d'Uzès disait la messe, il y entra, se mit à genoux sur la dalle, et, interrompant le saint sacrifice, s'écria :

— Mon Dieu ! je vous offre mon âme et mon corps.

Puis, il enfourcha son cheval de bataille que son page lui avait amené. Au moment où il se consolidait en selle, cet animal, si bien dressé à toutes mains, et si habitué à le porter, se cabra, et le renversa par terre, ce qui. pour les esprits superstitieux de ce temps, était un accident de mauvais augure. Montfort s'aperçut de l'impression produite, et s'empressa de la dissiper par ces mots :

— M'est avis, par tous les saints ! que si Dieu ne voulait me rendre vainqueur dans la bataille que nous allons engager, je me serais blessé grièvement dans cette chute. Mais, il n'en est rien, mes seigneurs, car me voilà tout aussi dispos qu'un page courant la bague. N'est-ce pas signe que je dois m'attendre à tout en cette journée, et que nous y triompherons quoiqu'il advienne ?

Et sautant lestement en selle, il saisit son pale-

froi entre ses genoux nerveux, et le piquant de l'éperon, le fit caracoler, bondir, sauter et tournoyer comme dans un carrousel. L'adresse et la force du cavalier rassurèrent les spectateurs. Montfort descendit de là dans le bourg, où il trouva les Croisés armés de pied en cap, et groupés par compagnies autour de leurs enseignes. Il en fit la montre sur la place d'armes, parut satisfait de la tenue de ses bourdonniers, et dit à l'évêque d'Uzès, de manière à être entendu :

— Avec des chevaliers de cette trempe, je livrerais bataille à Satan.

Les historiens s'accordent, en effet, à dire qu'il avait alors, sous les yeux, les hommes les plus redoutables de la chrétienté ; mais ils diffèrent essentiellement sur le nombre de ces aventuriers. Albéric en porte le nombre à quatorze cents, en comptant la garnison de Muret; Guilhaume le Breton à douze cents ; Pierre de Vaux-Cernay à huit cents, Rigord à deux cent soixante-dix chevaliers, et environ cinq cents écuyers ; et Vincent de Beauvais à deux cents hommes d'armes, cinq cents archers et sept cents hommes qui n'étaient pas armés (fantassins). Guilhaume de Puylaurens assure que Simon avait mille hommes armés avec lui. Jacqees Ier,

roi d'Aragon, lui donne huit cents à mille chevaliers, et enfin la chronique de saint Denis onze cent soixante-six cavaliers et sept cents fantassins. Nous coyons, nous, ne pas nous écarter de la vérité en accordant ces divers autenrs, et en affirmant que l'armée des Croisés se composait de mille chevaliers et de quatre cents sergens ou fantassins. Cette troupe peraîtrait faible de nos jours, mais ne l'était pas à une époque où la valeur personnelle des soldats faisait la force d'une armée plutôt que le nombre.

Montfort ne garda auprès de lui que les mille hommes d'armes, et renvoya à la défense des murailles les quatre cents sergens, qui ne devaient prendre part à la bataille que de loin et à coups de flèches. Puis, il harangua ainsi ses chevaliers :

— Messires, je connais votre bravoure, et je sais avec quelle force vous férissez un coup de hache; aussi ne ferai-je point appel à votre courage dont j'ai l'expérience. Je vous dirai seulement qu'il ne suffit point d'avoir triomphé jusqu'à ce jour, mais qu'il faut triompher aujourd'hui pour jouir sans conteste du fruit de nos conquêtes. Nous avons en face une armée nombreuse; mais la valeur craint peu le nombre ; vous serez invinci-

bles si vous vous rappelez que vous n'avez jamais été vaincus. Consentez-vous à suivre votre Général?

— Faites sonner la charge, et vous nous verrez à l'œuvre.

— C'est bien ! mes preux, comptez sur moi, comme je compte sur vous.

En ce moment, Foulques, évêque de Toulouse, qui faisait les fonctions de vice-légat au nom de l'archevêque de Narbonne, s'avança sur la place d'armes, revêtu de ses habits de cérémonie, et tenant dans ses mains un morceau de la vraie croix. La gendarmerie mit aussitôt pied à terre, et s'empressa, par ordre de rang, d'aller baiser cette relique. Mais cette cérémonie pouvait, en se prolongeant, ralentir l'ardeur des chevaliers; l'évêque de Comminges le prévit, et, prenant des mains de Foulques le précieux reliquaire, il monta sur une élévation, bénit d'un bloc toute l'armée, et s'écria avec exaltation !

— Allez, soldats de Jésus-Christ, le Seigneur vous donnera la force et le courage de Josué. Tous ceux qui mourront dans le combat obtiendront la palme céleste. Pourvu que vous soyez repentans de vos fautes, je vous en absous et me ferai votre caution au jour du jugement.

« Les Croisés, écrit naïvement le jésuite Langlois, avaient quelque peine à se fier aux promesses de ce prélat, qu'ils croyaient un peu plus guerrier que prophète ; mais quand les autres évêques conjointement avec Saint-Dominique promirent la même chose, personne n'hésita plus. »

Les chevaliers se relevèrent électrisés, s'embrassèrent les uns les autres, en se pardonnant mutuellement toute injure passée, et en jurant de mourir plutôt que de se délaisser durant l'action.

Après cette réconciliation générale qui garantissait l'unité des efforts, l'armée s'ébranla et franchit la porte extérieure de Muret. Quant aux prélats, ils se rendirent dans l'église du bourg, pour prier le Dieu des batailles de donner la victoire à ses défenseurs.

Arrivés dans la plaine qui s'étend au levant de Muret, les Croisés firent halte, et Montfort leur donna l'ordre de bataille. Les mille chevaliers furent divisés en trois corps d'égale force. Verles d'Encontre, gouverneur de Castel-Sarrasin commanda l'avant-garde ; Bouchard de Marly, le centre, où se trouvaient deux chevaliers nommés Alain de Rouci et Florent de Ville, et Montfort se

mit à la tête de l'arrière-garde dont il fit un corps de réserve.

En voyant ces dispositions, le roi d'Aragon, les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, tenaient conseil dans la tente du monarque. Les sentimens de ces chefs étaient bien divisés.

— M'est avis, messeigneurs, disait le comte de Toulouse, que nous ne devons rien risquer qu'à bon escient. En déclinant le combat, nous sommes sûrs de vaincre, tandis qu'en acceptant la bataille, nous ne sommes plus sûrs de rien ; Muret manque de provisions ; si nous tenons cette ville étroitement bloquée, la disette de vivres nous livrera les Croisés pieds et poings liés. C'est ce que veut éviter le farouche Montfort ; sa démarche d'aujourd'hui est une mesure de désespoir. Il faut qu'il nous passe sur le ventre ou qu'il demeure à notre merci, aussi quelque soit le résultat du combat qu'il propose, il lui sera plus avantageux qu'une inévitable capitulation. N'exposez rien, messeigneurs, tenez vous clos en vos retranchemens, et si les Croisés viennent nous y chercher, nous tuerons leurs dextriers à coups de traits, puis nous auront bon compte des cavaliers démontés. En faisant le contraire, nous exposons nos fantassins à une déroute

générale, car mal équipés et mal disciplinés, ils ne pourront résister longtemps à cette pesante gendarmerie ; ainsi perdrons-nous la moitié de nos avantages, et égaliserons-nous les forces, tandis que nous sommes si supérieurs à nos adversaires. M'est donc avis, je le répète, de ne point sortir de nos lignes pour descendre en rase campagne.

— Sire Comte, répliqua le roi d'Aragon, renoncez à vaincre si vous ne le faites à présent. Il ne faut pas regarder s'il y a du danger ; il y en a toujours quand on manie la lance et qu'on revêt la cuirasse ; mais nous devons considérer qu'il n'y a du péril que pour ces pillards français, dont mes seuls Catalans auraient bon marché. Vous vous défiez de vos communiers de Toulouse : eh bien ! qu'ils demeurent à la garde du camp, et ne livrons bataille qu'avec nos escadrons ; je vous garantis les miens bons limiers. A présent il nous serait moins honteux d'être vaincus que de refuser le combat.

— Je ferai observer à votre majesté, reprit le comte de Toulouse, qu'à la guerre il n'est d'autre honte que celle des revers. Voilà pourquoi il ne faut s'exposer à ces derniers qu'autant que les circonstances l'exigent.

— Par ma foi ! beau-frère, interrompit le fou-

gueux monarque, vous êtes plus timide aujourd'hui qu'un cerf pourchassé ! demeurez alors avec vos Toulousains dans vos retranchemens ; pour moi, comme je n'ai pas franchi les Pyrénées pour m'emprisonner derrière des chariots, je vais humer l'air des champs avec mes Aragonais.

— Par Saint-Denis ! vous n'irez seul, sire Roi, clama alors le comte de Foix dont le caractère chevaleresque ressemblait à celui de Pierre III, et je jure sur ma dague, que si avant que vous alliez dans les rangs ennemis, vous y entendrez mon cri de bataille.

— Et le mien aussi ! ajouta le comte de Comminges qui se rangeait à l'avis du roi d'Aragon.

Force fut au comte de Toulouse de céder, et de se préparer au combat. Incontinent, les clairons résonnèrent sur toute l'étendue du camp, et chaque soldat courut aux armes.

Les gentilshommes du conseil allaient en faire autant, lorsque le roi d'Aragon arrêta Gomez de Luna par ces mots :

— Par les beaux yeux de dona Maria ! mon fidèle Gomez, je suis las de faire le monarque, et de vous voir faire le cheftaine. Changeons de rôle s'il vous plait : vous serez mieux à ma place et moi

à la vôtre, car ça me maugrée fortement au sein d'une mêlée, de porter un casque d'or, et de ne pouvoir férir un coup de lance selon mon bon plaisir ; vous qui êtes grave comme notre Saint-Père le Pape, vous ferez honneur à mes insignes, et vive Dieu ! Je jure bien de faire honneur à votre épée; s'il vous plait donc, troquons d'armure.

— A votre volonté, Sire.

— Et maintenant, vienne Montfort, je le combattrai d'homme à homme, s'écria le roi quand il fut vêtu de l'équipement militaire de Gomez de Luna.

Puis il sortit de sa tente ainsi armé, et se rendit à la porte du camp où s'était déjà réunie toute l'armée des alliés, composée ainsi qu'on l'a dit précédemment, de deux mille chevaliers et de quarante mille fantassins.

Le roi d'Aragon laissa ces derniers à la garde du camp, et ne conserva, pour livrer bataille, que la gendarmerie, qu'il divisa en trois corps différens. Le comte de Foix commandait l'avant-garde, le comte de Toulouse l'arrière-garde, et le roi d'Aragon le corps de bataille ou le centre.

Pour le fils du comte de Toulouse, dit Dom Vaissette, comme il n'était pas encore en âge de com-

battre, on le posta avec quelques cavaliers sur une éminence, d'où il pouvait, sans péril, être spectateur du combat.

L'ordonnance de l'armée alliée étant ainsi réglée, le signal de la charge retentit, et l'avant-garde albigeoise vint donner, la lance en arrêt, contre la première ligne catholique, qui soutint le choc avec beaucoup de valeur.

Le comte de Foix reprit du champ pour charger de nouveau ; mais au moment où il courait sur les Croisés bride abattue, ceux-ci tournèrent le dos subitement, et se réfugièrent en désordre dans les faubourgs de Muret.

— Or çà, qu'est ceci ? s'écria le roi d'Aragon en voyant la fuite des chevaliers catholiques. On nous présente le combat, et l'on se sauve à notre approche. Par la Pâque ! mes braves Catalans, la journée est finie, et nous n'aurons pas l'honneur de férir notre coup.

— Les renards français ont plus preste jambe que bonne dent, maugréa le brave Rada.

—Ne vous y fiez point, répondit le comte de Comminges. Ils sont bons renards, comme vous dites, mais cela ne les empêche pas d'être aussi des dogues déterminés. Et par saint Bertrand ! je me

tromperais grossièrement si tout ceci n'était une adroite feinte de ce diable de Montfort. Tenez-vous donc sur vos gardes.

Effectivement, le corps de bataille et l'avant-garde ralliés étaient encore à regarder du côté de Muret, quand le cri de guerre de Montfort retentit sur leurs derrières et sur leurs flancs.

Les Croisés avaient rapidement fait un détour. Entrés par la porte orientale, ils étaient immédiatement sortis par la porte opposée regardant la Garonne, avaient franchi sans bruit un ruisseau voilé par des hêtres, tourné l'armée ennemie, et chargé le comte de Foix et le roi d'Aragon au moment où ceux-ci croyaient le combat terminé.

« Ce choc fut si violent, écrit Guilhaume de Puylaurens, que le bruit des armes qui se fit en ce moment était semblable à celui que fait une troupe de bucherons lorsqu'ils tâchent d'abattre, à grands coups de cognée, les plus grands arbres des forêts (*). »

Bien que surpris par cette charge imprévue, l'avant-garde et le corps de bataille du roi d'Aragon firent bonne contenance, et tinrent en haleine

(*) Guih. de Pod., ch. 20.

les Croisés, qui ne purent ébrécher leurs lignes et pénétrer dans leur épaisseur. Mais alors que l'on se battait de part et d'autre avec acharnement, la seconde ligne de la Croisade, commandée par Bouchard de Marly, vint donner impétueusement sur le flanc gauche des Aragonais, et y jeta le désordre. Pierre, qui s'en aperçut, courut sur ce point, reforma ses rangs, et refoula les attaques catholiques. Son exemple excita le courage de ses chevaliers, qui sortirent de la défensive, et se ruèrent, leur roi en tête, sur le corps de Marly, dont ils percèrent l'escadron. Le comte de Foix, de son côté, avait en même temps troué la ligne de Verles d'Encontre, et délaissé la lance pour la hache de bataille.

La mêlée se fit alors furieuse et dévorante sur tous les points du combat. Les chefs des deux partis, l'épée ou la hache au poing, se précipitaient au plus épais des escadrons, et y renversaient hommes et chevaux. Imitant leurs faits d'armes, Croisés et Aragonais s'attaquaient corps à corps, ne criant jamais grâce, et ne faisant jamais miséricorde. Des vides nombreux s'opéraient à tous momens des deux parts ; mais ils étaient de suite com-

blés, et c'étaient de nouveaux combats qui se réengageaient à outrance, de nouvelles luttes à subir, de nouveaux cadavres à fouler pour pénétrer plus avant. Un nuage de poussière, épaisse et étouffante recouvrait le tourbillon du combat, et empêchait de voir distinctement à quelques pas à qui resterait la victoire. Mais ce nuage, soulevé par le piétinement des chevaux, et chassé aussitôt par la brise qui soufflait du midi, n'était intense qu'au-dessus des cimiers des hommes d'armes qui se distinguaient entre eux au fort de la mêlée, et pouvaient remarquer à merveille leurs insignes nobiliaires.

Or, parmi toutes ces armures diversement blasonnées, il en était une plus éclatante que toutes les autres ; elle était dorée, et sur le casque, en guise de cimier, il y avait une couronne royale, enrichie de pierreries. Florent de Ville et Alain de Rouci, qui avaient juré la mort du roi Pierre, et le cherchaient depuis le commencement du combat, furent bientôt frappés par la richesse de cet équipement, et Florent de Ville se rua sur le chevalier ainsi armé, et le désarçonna d'un coup de masse.

— Le Roi est occis ! cria-t-il aussitôt.

— Nenni, répondit Alain de Roucy, ce ne peut être lui. Le Roi est meilleur chevalier.

Pierre, peu éloigné de là, entendant cet éloge, piqua droit vers Alain de Rouci, et relevant la visière de son casque, il s'écria :

— Vraiment oui, messire, ce n'est pas le Roi, mais le voici !

Et son coup de hache tombant sur un gendarme catholique qui lui faisait obstacle, il l'abattit mort de son cheval. Il se rejeta ensuite dans la mêlée, et y fit, écrivent les historiens, des prodiges de valeur.

Roucy et de Ville ne le perdirent point de vue ; accompagnés de leurs chevaliers, ils le suivirent pas à pas, comptant ses coups et attendant le moment de l'attaquer avec avantage. L'ardeur du roi fit bientôt naître l'occasion favorable. Il s'était si fort avancé dans les rangs Croisés, frappant d'estoc et de taille, que peu d'aragonais avaient pu y pénétrer à sa suite. Alain et Florent firent signe à leurs gens d'armes de l'environner et l'assaillirent eux-mêmes simultanément. Pierre fit là de magnanimes efforts. Enclos dans ce mur d'épées enne-

mies, toutes cherchant sa poitrine, il bondissait comme un lion dans un cirque, renversant les plus téméraires des Croisés, faussant les armures et faisant voler autour de lui de sanglans débris d'hommes et de chevaux. Mais en ce moment solennel où la mort l'étreignait à demi, sa hache d'armes se rompit par la violence des coups qu'il portait. Alors la troupe, qui l'enserrait, rétrécit son anneau et le pressa davantage. Pierre, n'ayant plus que sa dague, se battit encore avec vigueur et tint un moment en échec la foule de ses adversaires; mais ceux-ci redoublant d'ardeur en raison de leurs chances de succès, ne craignaient plus de se mettre à découvert et l'accablaient de coups d'épées ou de masses d'armes.

Furieux de cette lutte disproportionnée, le roi d'Aragon se rua à corps perdu sur Florent de Ville qui le poussait de plus près, le saisit par l'armet et le renversa sur la croupe de son palefroi. Il allait lui percer la gorge avec sa miséricorde (*), quand un coup de hache d'Alain de Rouci l'atteignant au défaut de la cuirasse, le blessa à mort et le renversa sur les cadavres qu'il avait semés à ses pieds.

(*) Poignard.

— Le roi est mort ! tel fut le cri unanime qui se répandit aussitôt sur tout le champ de bataille avec la rapidité de la foudre.

A cette nouvelle, les Aragonais se troublèrent et les Croisés ravivant leurs forces, attaquèrent leurs adversaires avec une nouvelle vigueur. Le désordre ne tarda point à se mettre dans les rangs du roi tombé. Montfort profitant du moment et chargeant à l'improviste, vint augmenter ce désordre et le changer en déroute.

Avertis de ce qui se passait au flanc gauche, le comte de Foix et son fils Roger-Bernard y volèrent et parvinrent, quoique à grand'peine, à rétablir un peu le combat. Ce fut en cette circonstance qu'un chevalier Aragonais atteignit Montfort d'une si rude estoquade que l'étrier du Général se rompit par l'effort qu'il fit pour la parer. Il n'était pas encore bien raffermi quand un gendarme de Foix lui porta un coup de hache sur le casque et lui enleva son lambrequin ou panache. Montfort se redressant, riposta par un si vigoureux coup de poing sous la mentonnière qu'il fracassa les machoires du gendarme et le renversa de son cheval. Après cette action, il se précipita dans la mêlée et y fit d'incalculables ravages. Sa vigueur acheva

la déroute des Aragonais qui s'enfuirent enfin à la débandade, entraînant avec eux, non-seulement la cavalerie de Foix, mais encore celle de Toulouse qui s'avançait en ce moment pour prendre part à l'action. Force fut alors aux deux comtes alliés de partager la déroute générale et de confier le soin de leur vie à la vitesse de leurs chevaux. Les vainqueurs s'attachèrent opiniatrément à leur poursuite et ne cessèrent de les sabrer qu'aux portes de Toulouse où les fuyards trouvèrent un refuge.

Cependant l'infanterie Albigeoise n'était pas demeurée inactive durant le combat; profitant du moment où l'action semblait le plus chaudement engagée dans la plaine, elle était sortie du camp et avait tenté un rude assaut contre la ville de Muret. Repoussée à deux reprises différentes, elle s'apprêtait à une troisième attaque, lorsque toute la gendarmerie catholique vint la prendre à revers. Cette charge fut aussi irrésistible qu'imprévue. Le désordre se mit dans les rangs et bientôt ce ne fut plus qu'un pêle-mêle affreux, d'où les Toulousains n'échappaient que pour se jeter tumultueusement sur les bateaux de transport. La précipitation de cet embarquement leur fut plus fatale encore que la hache catholique. Quinze mille de

ces malheureux se noyèrent dans la Garonne, ou furent faits prisonniers.

C'est là, la plus grande perte des alliés, car parmi les principaux seigneurs Aragonais qui périrent avec le roi Pierre, M. de Marca et Dom Vaissette, ne citent qu'Asnard Pardi, Pierre Pardi, son fils, Gomez de Luna et Michel de Lusia. Sur la foi d'un titre que nous ignorons, Langlois y ajoute le seigneur de Rada. Quant aux chevaliers Catalans, Commingeois, Toulousains ou Navarrais, ils trouvèrent, presque tous, leur salut dans la fuite. De son côté, Simon de Montfort eut peu de blessés et moins de morts. L'historien Rigord ne porte ces derniers qu'au nombre de neuf; ce qui a lieu de surprendre quand on considère la défense désespérée que fit le roi d'Aragon avant de succomber.

La bataille gagnée, le Général abandonna le camp au pillage et se fit conduire par Alain de Rouci, à l'endroit où Pierre III avait été tué. Ce ne fut pas sans peine qu'on découvrit le cadavre de ce prince infortuné, car dépouillé après le combat par la garnison de Muret, il gisait nu et sanglant sur le sol, au milieu des autres morts, de qui rien ne le distinguait, si ce n'est sa haute taille et sa mâle figure. A cette vue, écrit un contempo-

rain, Simon descendit de cheval, et ne put refuser, comme un autre David, des larmes à son ennemi abattu. Les chevaliers de St-Jean de Jérusalem emportèrent le corps et le rendirent aux Aragonais qui l'inhumèrent quoiqu'en dise la tradition, dans le monastère de Sixena.

Montfort quittant ensuite sa chaussure, se rendit, nu pieds, dans l'église de Muret, où il offrit à Dieu ses actions de grâces pour la victoire qu'il venait de remporter. Puis, ses armes et son cheval furent vendus et le produit en fut distribué aux pauvres et aux infirmes. Le conquérant sacrifiait des équipages de comte à des équipages de roi. Magnificence sublime ! si nous en croyons les partisans outrés de la Croisade et surtout le chroniqueur Alberic qui ajoute que pour récompenser Baudouin l'apostat des services qu'il avait rendus en cette occasion, Montfort lui donna en fief toutes ses conquêtes du Querci.

Avant de terminer ce chapitre, il nous semble curieux de rapporter la relation que le fils du roi d'Aragon nous a laissée lui-même de la bataille de Muret (*). On y trouvera quelques particularités caractéristiques.

(*) Chron. o comment. del rey en Jacme, c. VIII.

« Simon de Montfort, écrit ce prince, était à Muret, et avait avec lui huit cents à mille chevaliers. Le Roi, mon père, vint contre lui avec plusieurs seigneurs de son royaume, dont quelques uns furent tués dans l'action ; les autres prirent lâchement la fuite. Dom Nuguez Sancho (fils du comte de Roussillon), Guilhaume de Montrade et quelques autres ne s'y trouvèrent pas ; ils avaient prié le Roi de les attendre, ce qu'il ne voulut pas faire.

» Le Roi avait couché cette nuit avec une de ses maîtresses, et il était si fatigué, que lorsqu'il entendit la messe avant le combat, il ne put demeurer debout durant l'évangile, et qu'il fut obligé de s'asseoir.

» Avant la bataille, le Roi, mon père, voulut que Simon se rendît à discrétion, et c'était une condition qu'il exigeait. Simon et ceux qui étaient avec lui la trouvant trop dure, eurent recours au sacrement de pénitence, reçurent le corps de Jésus-Christ, et déclarèrent qu'ils aimaient mieux mourir en rase campagne que renfermés dans la ville. Ils sortirent ensuite pour livrer bataille. Les troupes du Roi ne surent pas bien se ranger, et autant pour leur mauvaise ordonnance que pour leurs péchés, elles furent vaincues.

» Ainsi mourut mon père ; car c'est de cette manière qu'en ont toujours usé mes ancètres dans les batailles qu'ils ont données, et que j'en userai dans celles que je livrerai : vaincre ou mourir ! Je demeurai à Carcassonne au pouvoir de Simon de Montfort, qui prit soin de mon éducation... »

Le roi d'Aragon était à la fleur de son âge quand il fut tué. Tous les historiens font son éloge. Il était grand (*), bien pris, libéral, gracieux, magnifique jusqu'à la prodigalité, et d'une probité à toute épreuve. En maintes guerres, entre autres, celles qu'il avait soutenues contre les Sarrasins d'Espagne, il avait donné des preuves d'une brillante valeur. Epris du sexe, il cultiva, pour lui plaire, la poésie provençale, dans laquelle il dut se distinguer, puisqu'un ancien manuscrit (**) de la bibliothèque royale, où on trouve une pièce de sa façon, le met au nombre des plus célèbres poètes de son siècle, qui fut si fécond en troubadours.

(*) V. Gest. com. Burcin., c. XXIV.—Rod. Tol. de reb Hisp., liv. VI, c. IV. — Dom Vaiss., t. III, p. 253. — Catel prétend que le tombeau de ce prince ayant été ouvert en 1555, on trouva son corps tout entier, et seulement un peu gâté du nez. On jugea, par l'inspection, que Pierre avait beaucoup de majesté, et qu'il avait une taille presque gigantesque. (Catel, mém., p. 298.)

(**) N° 7225.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Consternation de Toulouse après la bataille de Muret. — Raimond VI quitte cette ville. — Les Toulousains envoient une ambasse à Rome. — Nouveau renfort arrivé à la Croisade. — Montfort ravage le comté de Foix, en assiège la capitale. — Échec des Croisés à Vareilles. Les habitans des bords du Rhône prennent les armes en faveur du comte de Toulouse. — Montfort court à eux et s'empare de Nîmes. — Aymart de Poitiers. — Entrevue de Montfort et du duc de Bourgogne. — Mariage d'Amaury avec Béatrix, héritière du Dauphiné. — Incurtion des Aragonais dans le Carcassès. — Le pape envoie en Provence le cardinal Pierre de Bénévent. — Mort de Baudouin l'apostat.

III.

On devine sans peine que le funeste résultat de la bataille de Muret jeta la consternation dans la ville de Toulouse qui venait de perdre quinze mille de ses citoyens. Il n'était point d'habitant qui n'eût à déplorer la mort d'un père, d'un frère, d'un fils ou d'un proche parent, point de maison qui n'eût son deuil, de cœur qui n'eût ses lamentations et sa tristesse. Toute la nuit et tout le jour

qui suivirent la défaite, la capitale du Languedoc demeura muette sous une profonde désolation. Le désespoir était dans toutes les âmes, et la sécurité dans aucune ; car, non-seulement on avait à pleurer sur le désastre passé, mais encore sur le désastre futur. La victoire de Muret ne conduisait-elle pas tout droit au siége de Toulouse ?

Néanmoins, il n'en fut point ainsi : diverses causes que nous dirons plus tard concoururent à éloigner les Croisés, et Toulouse put, à la faveur d'un repos passager, se remettre de son premier et légitime abattement.

Les comtes de Foix, de Comminges et de Toulouse, qui s'y étaient réfugiés après la déroute, tinrent conseil, et se séparèrent, ne se jugeant pas assez forts pour tenir la campagne pendant l'hiver qui s'approchait. Les deux premiers se rejetèrent, avec les chevaliers qui leur restaient, dans leurs manoirs de Foix et de Comminges, résolus à céder aux circonstances, et à reprendre une guerre de partisans jusqu'à ce que vînt le temps d'une nouvelle coalition.

Quant au comte de Toulouse, il eut sans doute bien de la peine, en cette occasion, de se séparer de ses bien-aimés sujets, mais la conjoncture l'exi-

geait. En demeurant auprès d'eux, il ne les dotait que du secours de son bras et de sa tête, tandis qu'en les quittant momentanément, il pouvait, par des négociations avec la cour de Rome ou celle des princes, ses voisins, leur procurer les bienfaits d'une paix ou la protection d'une armée alliée. Il sortit donc de Toulouse après en avoir exhorté les habitans à se défendre en cas d'attaque, et à ne désespérer de rien, puisqu'il veillait sur eux.

Certains historiens, entre autres Pierre de Vaux-Cernay et Langlois, écrivent qu'il alla à Rome s'humilier au pied de la papauté ; d'autres, Dom Vaissette surtout, donnent à entendre qu'il se réfugia dans son marquisat de Provence, où il tâcha de soulever cette province contre les ennemis communs. Nous nous permettons de ne partager ni l'une ni l'autre de ces assertions, et d'en adopter une troisième : à savoir celle d'Albéric, qui a écrit dans sa chronique, qu'il se retira auprès de son beau-frère, le roi d'Angleterre, dont il éveilla si fort la sollicitude, que ce prince lui-même vint bientôt après dans l'Agenois, pour engager cette province à demeurer fidèle à la maison de Toulouse.

Après son départ, les prélats demeurés à Muret

écrivirent aux Toulousains de se soumettre à l'Église, sous peine d'un sac inévitable. Forcée par les circonstances à dissimuler, Toulouse promit à Foulques d'accepter les conditions du Saint-Siége. Mais cet évêque, sachant combien peu il fallait se fier, à cet égard, à une simple parole, demanda pour gage du traité provisoire deux cents ôtages pris entre les principaux habitans. Les Toulousains refusèrent d'adhérer à cette condition onéreuse. Après bien des pourparlers, Foulques réduisit enfin le nombre des ôtages à soixante. Les Toulousains parurent consentir; mais, dès qu'il fallut les livrer, le refus devint formel, et toute négociation fut rompue, les Toulousains préférant s'adresser directement au Pape, auquel ils députèrent aussitôt une solennelle ambassade.

Durant ces pourparlers, les habitans de Rabastens en Albigeois, qui avaient abandonné le parti de Simon de Montfort pour revenir à celui du comte de Toulouse, ayant appris la défaite de ce dernier, s'empressèrent de faire leur soumission à la Croisade. Le Général rendit ce château à Gui de Montfort, son frère, à qui il l'avait précédemment inféodé, et qui y jeta une forte garnison.

Peu de temps après, la Croisade reçut un nou-

veau renfort de pélerins normands conduits par Raoul, évêque d'Arras. Montfort en laissant une partie aux environs de Toulouse, qu'il voulait tenir bloquée jusqu'à ce qu'il eût le loisir et les forces d'en faire le siége régulier, se précipita avec le reste dans le comté de Foix, qu'il ravagea dans toute son étendue, et alla mettre le siége devant le fort château de ce nom, où s'était enfermé l'intrépide vieillard Raymond-Roger. Ce siége dura dix jours, sans autre avantage pour Montfort que l'incendie des faubourgs de Foix.

De là, les Croisés se portèrent, dit Olhagaray, à Momoy (Montmaur), près de Mongausi. Le comte de Foix les y suivit, tomba à l'improviste sur le quartier de Gui de Montfort, situé à Varilles, le défit, brûla ses tentes, et rentra victorieux dans son aire des Pyrénées, tandis que le Général courait faire éclater sa vengeance sur le comté de Comminges, où il accorda en faveur de l'abbaye de Fontfroide des lettres de sauve-garde datées *de l'armée du Seigneur et du camp de Roquefort, l'an* 1213, *la veille de saint Luc l'évangéliste* (*).

Divers événemens vinrent encore le distraire de

(*) Archives de l'Abbaye de Fontfroide, citées par dom Vaissette, p. 255, t. 3.

cette invasion. Chose extraordinaire! loin de lui enlever ses alliés, la défaite de Muret en avait donné de nouveaux au comte de Toulouse : la victoire des oppresseurs avait réveillé l'amour national. Montfort n'en avait pas encore fini avec le Midi.

Il apprit dans le Commingeois qu'il s'était élevé des mouvemens alarmans pour lui du côté du Rhône ; que la noblesse de Provence avait rompu la paix qu'elle avait juré d'observer, et que s'étant saisi de tous les passages conduisant au Languedoc, elle y inquiétait vivement tous les Croisés d'Allemagne et de France qui prenaient cette voie. Simon décampa et se hâta de gagner les bords du Rhône, pour y étouffer ces symptômes d'hostilité.

En passant à Narbonne, ville dévouée jadis à la Croisade, il subit un affront auquel il était loin de s'attendre. Cette ville lui ferma ses portes et refusa de le recevoir pour y passer la nuit. Montfort se vit forcé de coucher en plein air. Les habitans de Béziers, écrit l'auteur de l'histoire générale du Languedoc, suivirent l'exemple de leurs voisins de Narbonne. En quatre années, Béziers s'était-il relevé du sac de 1209 ? Ceux de Nîmes voulurent en

faire de même ; mais Simon prit leur ville d'assaut et se l'appropria , sous prétexte qu'elle dépendait de sa vicomté de Carcassonne et de l'Église romaine à laquelle il la rendrait, disait-il, à la première sommation. Il se rendit ensuite au château de Beaucaire, et enfin à l'Argentière dans le Vivarais, où Pons de Montlaur causait quelques troubles.

La plupart des Croisés, venus avec l'évêque d'Arras, l'avaient alors délaissé, après avoir fini leur quarante jours de service. Il n'avait auprès de lui que quelques gentilshommes apanagés dans le Midi, que Dom Vaissette nomme fort bien, à son insu, des stipendiaires. L'archevêque de Narbonne l'accompagna pour coopérer à une négociation importante dont il sera sous peu fait mention.

Alarmé des approches des Croisés , Pons de Montlaur d'une ancienne famille du Vivarais, que le jésuite Langlois confond avec une autre de ce nom dans le Toulousain, vint à sa rencontre lui faire ses soumissions. Mais ce n'était pas là le plus redoutable des ennemis de la Croisade. Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, ami et vassal du comte de Toulouse, s'était montré fidèle aux devoirs d'un vassal et d'un ami. Il avait pris les ar-

mes à la nouvelle de sa défaite, et s'était mis pour faire diversion, à courir dans ces contrées, où il possédait de riches domaines. On voit que sa diversion avait réussi. Averti de la marche des troupes catholiques, loin de se soumettre comme son voisin Pons de Montlaur, il se retira dans ses châteaux, les fortifia, et les munit si bien de braves garnisons, que le Général n'osant entreprendre le siége d'aucun d'eux, continua sa route vers le Rhône qu'il traversa, et arriva bientôt après à Romans près de Valence, en Dauphiné, où Eudes duc de Bourgogne, suivi des archevêques de Lyon et de Vienne, vint le trouver et eut une conférence avec lui.

Le comte de Valentinois y fut convié, et se rendit à leurs instantes prières, dit l'annaliste du Languedoc, mais il ne voulut écouter aucune proposition de paix. Le duc de Bourgogne et Simon de Montfort le firent appeler bientôt après à une nouvelle conférence, et ne purent encore obtenir de lui aucune concession.

Le comte de Toulouse avait là un ami sûr, puisqu'il lui demeurait dévoué au sein du malheur. Un tel attachement honore celui qui en est l'objet autant que celui qui le professe.

Irrité de ces refus, le duc Eudes se prépara à contraindre par la force le sire de Poitiers à faire sa paix avec l'Église. Il ne fallut rien moins que cette redoutable intervention pour amener Aymar à traiter avec Montfort, et à livrer, pour gage de sa parole, quelques uns de ses châteaux, qui demeurèrent entre les mains du duc de Bourgogne.

Cependant, la soumission du comte de Valentinois et des autres alliés du comte de Toulouse n'était pas le seul but qui appelât Simon de Montfort aux bords du Rhône. Il avait principalement en vue d'y conclure le mariage d'Amaury son fils aîné, avec Béatrix, fille unique d'André de Bourgogne, dit Guigues VI, dauphin du Viennois, et de Béatrix de Sabran-Castelard, sa femme, dans l'espoir qu'elle hériterait un jour du Dauphiné. Simon songeait à s'agrandir par tous les moyens. A la principauté qu'il se taillait avec l'épée dans le Midi, il n'était pas fâché, grâces à ses alliances, d'adjoindre une province telle que le Dauphiné qui l'avoisine et lui sert de frontière du côté de l'est. Pour mener à bien cette importante affaire, Simon avait prié Arnaud, archevêque de Narbonne et légat du Saint-Siége, de lui prêter l'appui de son talent de négociateur auprès d'Eudes de Bour-

gogne, frère du dauphin. Arnaud fit jouer si à propos tous les ressorts diplomatiques, que le duc adhéra au mariage que nous verrons conclure en son temps.

Montfort était encore à Valence à la fin de 1213. Une révolution et une alliance l'y avaient appelé, une révolution l'en rappela. Profitant de son éloignement, divers seigneurs du Toulousains avaient secoué le joug et s'étaient déclarés ses ennemis. Un corps d'Aragonais en outre, commandé par Nuguez Sanche, Guilhaume de Montcade et Guilhaume de Cardonne, avait fait irruption dans le Languedoc, et joint aux Narbonnais, courait et ravageait le Carcassès, sous prétexte que Montfort, à qui Pierre d'Aragon avait confié, en 1210, son fils Jacques pour en faire l'éducation, refusait de rendre ce prince à ses sujets, qui le lui avaient demandé pour le faire couronner en place de son père mort à Muret.

Le Général se hâta d'accourir en Languedoc pour y comprimer le germe de l'insurrection, et arrêter les courses des Aragonais. Mais comme il n'avait pas assez de troupes pour rien entreprendre de décisif, il se contenta de tenir en respect ses divers ennemis, de désoler les environs de Toulouse, et

d'y raser quelques châteaux qui avaient arboré la *Croix-clichée* de Toulouse.

Il était ainsi occupé à l'entrée de l'année 1214, quand le cardinal Robert de Corçon, légat en France, qui jusqu'alors avait excité les peuples à se croiser pour la Terre-Sainte, au préjudice de la Croisade du Midi, se rendit enfin aux prières des partisans de Montfort, et permit non-seulement à quelques prédicateurs de faire prendre la Croix contre les Albigeois, mais la prit encore lui-même. Vers le même temps, le souverain pontife envoya, conformément à la promesse qu'il en avait faite au roi d'Aragon, un légat *a latere* dans la *Provence* et les pays voisins. Ce fut Pierre de Bénévent, cardinal du titre de Sainte-Marie en Acquire, qui partit pour cette mission, à la fin de janvier 1214, recommandé aux archevêques, évêques et prélats des provinces d'Embrun, Aix, Arles et Narbonne, lesquels devaient lui obéir comme au Saint-Siége même.

Voici les ordres précis que lui donna Innocent:

« Vous vous informerez sur les lieux, s'il est vrai que la vicomté de Nîmes soit une dépendance de celle de Béziers, ainsi que le prétend Simon de Montfort qui la tient en sa main au nom de l'É-

glise romaine, et vous me marquerez ce qu'il en est.

« Vous réconcilierez à l'Église le comte de Comminges et Gaston de Béarn, et vous disposerez de leurs personnes comme vous le jugerez à propos, du conseil des plus sages, quoique ces seigneurs soient coupables de crimes énormes, parceque l'on ne doit pas refuser l'entrée de l'église à ceux qui frappent à la porte avec humilité.

« Vous rétablirez enfin dans l'unité catholique les Toulousains, nonobstant leurs excès, à cause qu'ils ont demandé plusieurs fois d'être réconciliés, et en dernier lieu par Pierre Guitard et Bernard Galabert, leurs ambassadeurs, après toutefois qu'ils vous auront donné une cautiou suffisante. La ville de Toulouse étant ainsi réconciliée, demeurera sous la protection du Saint-Siége, sans qu'elle puisse être inquiétée à l'avenir par le comte de Montfort ou les autres catholiques, tant qu'elle persévérera dans la foi et la paix ecclésiastique.

« Que si les habitans refusent de faire satisfaction et persistent dans leurs erreurs, nous vous ordonnons d'exciter les Croisés et les autres fidèles, en renouvelant les indulgences, à détruire cette

peste, soit parmi eux, soit parmi tous les autres receleurs et fauteurs de l'hérésie qui sont encore plus dangereux que les hérétiques même (*). »

Deux jours après, le 23 de janvier, le pape écrivit enfin au comte Simon de Montfort pour lui recommander le nouveau légat, lui ordonner de lui obéir et de le traiter honorablement. Il lui marquait ensuite qu'il avait chargé ce cardinal de l'obliger à rendre à ses sujets, le jeune prince Jacques, fils de feu Pierre, roi d'Aragon.

« Comme il serait tout à fait indécent, terminait-il, que vous retinssiez encore ce jeune prince, sous quelque prétexte que ce soit, vous le remettrez entre les mains du légat, afin qu'il dispose de sa personne comme il le jugera à propos, si non il procédera contre vous selon un ordre que nous lui avons donné (**).

Nous dirons en son lieu de quelle manière Montfort se soumit à ces ordres. Nous devons avant cela rapporter un événement, arrivé pendant que ce Général dévastait les environs de Toulouse.

Dès que Baudouin l'apostat, se vit, après la

(*) Inn., liv. XVI, épit. 170 et seq.
(**) Ist., ep. 171.

bataille de Muret, investi de toutes les conquêtes des Croisés dans le Quercy, il se mit en marche pour aller faire reconnaître sa souveraineté dans les terres qu'on lui avait inféodées. Il visita d'abord ses domaines de l'Agenois et arriva enfin en Querci le premier lundi du carême. Après avoir veillé à la sûreté de plusieurs forteresses il s'arrêta au château d'Olme; dépendant de ses nouvelles possessions et appartenant à un seigneur qu'il avait jadis appelé son ami. Il devait y passer l'hiver et y attendre la reprise des hostilités.

Le seigneur et les chevaliers d'Olme ne purent, sans indignation, se voir soumis à la domination d'un homme traître à sa famille et à la nationalité méridionale. Ils se concertèrent avec les routiers, que le comte de Toulouse tenait en garnison dans le château de Montlévard, situé dans le voisinage, et avec Ratier, seigneur de Castelnau, château qu'on nomme encore à cause de lui, Castelnau de Montratier, lèsquels leur promireut dévouement et assistance. On se donna l'heure, on régla les moyens et l'on n'attendit plus que l'obscurité de la nuit.

Baudouin ignorant ce qui se complotait à son égard, se coucha, le soir venu, sans aucune défiance. Les seigneurs qui l'avaient accompagné,

tels que Verles d'Encontre et le gouverneur de Moissac, partageant cette sécurité, se couchèrent de leur côté, lui, dans le château, eux, dans des maisons du bourg qu'on avait préparées pour les recevoir.

Or, quand Baudouin fut bien endormi, le seigneur d'Olme se saisit de la clef de l'appartement où ce prince était couché, le ferma dedans à double tour et plaça à sa porte deux sentinelles dévouées qui reçurent ordre de ne laisser entrer ni sortir personne. Fidèles à la consigne, elles firent bonne et sûre garde.

Le couvre-feu sonnant au donjon et dans la ville, toutes les lumières s'éteignirent, toutes les maisons furent closes et toutes les rues complétement désertes.

Alors le seigneur d'Olme se rendit à la poterne de la place et se portant derrière le treillis d'une meurtrière, il dit d'une voix à peine articulée :

— Olme et Toulouse !

Si faible qu'eut été cet appel, il fut entendu du dehors et l'on répondit sur le même ton, de l'autre côté des murailles :

— Castelnau et routiers !

C'était le mot d'ordre convenu. La poterne ou-

verte sans bruit, les routiers et Castelnau entrèrent dans la ville.

— Eh bien? dit ce dernier, interrogeant du regard le sire d'Olme.

— L'oiseau est en cage. Ne tardons pas, car il dort comme s'il n'avait une conscience d'apostat.

On plaça incontinent un bon poste à l'entour des maisons où s'étaient couchés les seigneurs de la suite de Baudouin, et après avoir allumé quelques résines, on s'introduisit dans l'intérieur du manoir.

Baudouin dormait profondément quand les sires d'Olme et de Castelnau entrèrent dans son appartement. On eut donc peu de peine à lui lier les quatre membres avec des cordes que l'on avait choisies très grosses, dit le chroniqueur, parce que le prince était très fort. On pense que bien grand fut l'étonnement de ce dernier, alors que se réveillant, il se vit garroté et dans l'impuissance de faire aucun mouvement.

En même temps, les routiers s'introduisaient dans les maisons occupées par les Croisés de sa suite et faisaient main-basse sur ces malheureux qui, livrés pareillement au sommeil, furent massacrés sans défense ou retenus prisonniers.

On conduisit ensuite Baudouin l'apostat au château de Montcuc qui lui appartenait, et dont les habitans s'éjouirent beaucoup de sa mésaventure. Arrivés là, les routiers lui commandèrent de les mettre en possession de la tour du château, où s'était retirée la garnison de la place.

— Mandez-en le chef-taine, répondit Baudouin avec un air de soumission qui trompa les routiers.

— Sire commandant, dit l'apostat au capitaine qui s'était haté de venir recevoir ses ordres, je vous fais défense de rendre votre tour sous peine de la hart, quand bien même vous me verriez cloué en croix. Tenez ferme, car le comte de Montfort va courir à votre rescousse.

Mais la garnison manquant de vivres et se voyant vivement pressée, fut obligée de se rendre à discrétion et passée au fil de l'épée. Puis, pour se venger de l'opiniâtreté de Baudouin, les routiers le laissèrent pendant deux jours sans boire ni manger.

— Par grâce, dit le patient au commencement du troisième jour, si vous voulez me faire périr de faim donnez-moi du moins un saint prêtre qui me réconcilie avec Dieu,

— Un homme qui, pour l'Église, a combattu sa famille et guerroyé contre son pays, doit aller au Ciel sans confession, répondirent ironiquement les hérétiques routiers.

Cependant ils lui permirent de se confesser; mais un routier l'empêcha de communier avant d'avoir délivré un sien camarade, que Baudouin avait fait prisonnier.

Enfin il fut amené à Moutauban, où les routiers le tinrent dans une étroite prison jusqu'à l'arrivée du comte de Toulouse, qui revint en ce temps d'Angleterre, accompagné de Raymond-Roger, comte de Foix, Roger-Bernard, fils de ce dernier, Géraud de Pépieux, Bernard de Portelle, chevalier Aragonnais et plusieurs autres hommes de condition, qui s'étaient joints à lui après son débarquement.

Raymond VI donna une grande récompense aux routiers et les renvoya à leur garnison, satisfait de tenir en son pouvoir le frère dénaturé qui avait fait tant de mal à sa propre famille.

Puis, ayant assemblé tous les seigneurs en un conseil, hors de la ville de Montauban, et pris leur avis, il fit comparoir devant lui Baudouin l'apostat, et le condamna à mourir tant pour crime de

félonie, que par représailles du trépas de Pierre, roi d'Aragon, auquel il avait contribué.

En voyant qu'il n'avait à attendre ni grâce ni miséricorde, l'apostat demanda à se confesser de nouveau.

— Les prières des mourans sont sacrées, murmura le comte de Toulouse, on ne saurait refuser de les satisfaire sans commettre un sacrilége. Qu'on lui amène un prêtre.

Le confesseur venu, Baudouin reçut l'absolution et la sainte hostie, et dit avec beaucoup de fermeté:

— Maintenant, je suis prêt.

Les deux comtes de Foix et Bernard de Portelle s'avancèrent alors, lui passèrent un lien de chanvre autour du cou, et le pendirent à un noyer, le visage tourné vers le château de Biron, où deux ans avant Martin d'Alguais, traître aussi, avait été pendu par les Croisés de semblable manière.

Toutefois les chevaliers du Temple ayant obtenu, du comte Raymond, l'autorisation d'enlever le cadavre de Bandouin, l'inhumèrent le lendemain dans le cloître et auprès de l'Église de leur commanderie de Ville-Dieu, située entre le Tarn et la Garonne, à deux lieues de Montauban.

Telle fut la fin funeste et méritée de Baudouin,

fils de Raymond V, comte de Toulouse, et frère cadet du comte régnant, Raymond VI (*).

(*) Pierre de Vaux-Cernay ; Guilh. de Puylaurens ; Langlois ; dom Vaissette, etc...

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Montfort attaque les Narbonnais. — Danger qu'il court. — Arrivée du légat Bénévent à Narbonne.—Soumission des comtes de Foix, de Comminges et de Toulouse à l'Église. — Arrivée d'une nouvelle armée de Croisés.— Mauvaise foi du cardinal de Bénévent. — Reprise des hostilités.— Conquête des Croisés dans le Rouergue et l'Agénois. — Siége de Casseneuil.— Le cardinal Robert de Corçon. —Soumission de plusieurs places du Quercé et du Périgord.

IV.

Au commencement de février de l'an 1214, Guilhaume des Barres étant revenu de France avec un autre renfort de Croisés, le Général se souvint, pour en tirer vengeance, de la trahison de Narbonne et des secours que le vicomte Aymeri avait fourni aux Aragonais lors de leur dernière irruption. Il pénétra donc dans le diocèse de Narbonne, et y enleva plusieurs châteaux, qu'il saccagea, et

dont les habitans furent égorgés sans distinction d'âge ni de sexe. Trop faible pour affronter l'ennemi en bataille rangée, Aymeri leur abandonna la campagne pour aller prendre une forte position sous les murs de sa capitale, où la Croisade ne tarda pas à paraître, rangée en bataille, et divisée en trois lignes, commandées, la première par Simon de Montfort, la seconde par Gui de Lévis, et la troisième par Guilhaume des Barres. Aussitôt la première ligne s'ébranla, et vint donner, tête baissée, contre les gens d'armes narbonnais, qui, acculés à leurs remparts, soutinrent le choc avec avantage, rompirent les Croisés, et les jetèrent dans un complet désordre. En vain Montfort essaya-t-il de les rallier ; ils s'enfuirent à toute bride sans s'inquiéter de leur chef, qui fut contraint de partager cette déroute. Or, pendant la fuite, les sangles de son cheval s'étant rompues, il tomba lourdement à terre, et se vit environné soudain par les Narbonnais, criant :

— Tue ! tue Montfort !

Il aurait infailliblement péri en cette occasion, si Guilhaume des Barres, qui avait fait un détour pour prendre Aymeri par les flancs, n'était survenu tout-à-coup avec quelques uns de ses che-

valiers, et n'avait donné le temps à toute l'armée de se rallier et d'accourir à son aide. Alors les Narbonnais se retirèrent dans leurs lignes, sans que les Croisés essayassent de les inquiéter d'avantage.

Le lendemain de cet engagement, le Cardinal-légat, Pierre de Bénévent, rejoignit la Croisade, et, par ses ordres, il fut conclu entre Montfort et Aymeri une trève, qui fut loyalement observée des deux parts.

Après cela, le Général courut au secours de la garnison de Moissac, que les habitans révoltés, aidés du comte de Toulouse et de quelques routiers, tenaient bloquée dans le château. Son approche contraignit Raymond VI à décamper, et la Croisade, libre de tous soins dans le Querci, se porta vers l'Agenois qui venait de secouer la domination de l'Église, à l'instigation du roi d'Angleterre. Comme elle se dirigeait vers le Mas d'Agenois, place forte située sur la rive gauche de la Garonne, et qu'elle avait conséquemment à traverser ce fleuve pour y arriver, les habitans de la Réole résolurent d'en défendre le passage au moyen de leurs bateaux. Mais, après quelques momens de résistance, l'armée enjamba

cette digue, et se trouva en face du Mas, dont elle commença aussitôt le siége, qui fut néanmoins discontinué trois mois après, tant à cause que l'on manquait de machines, que parce que le cardinal de Bénévent manda au Général d'aller le retrouver à Narbonne, où s'était rendue déjà la principale noblesse d'Aragon et de Catalogne, à l'effet d'y recevoir des mains du légat le jeune Jacques, fils et héritier de Pierre III.

Ce prince avait alors six ans et demi, comme il le marque lui-même dans ses *Mémoires*, que les historiens Benoit et Langlois n'avaient pas sans doute lus, quand ils ont avancé qu'il était âgé de treize ans quatre mois, et qu'il prêta serment à Montfort de ne jamais porter les armes contre lui, et de ne point tirer vengeance de la mort de son père. Jacques fut conduit au château de Monçon en Aragon, où il demeura près de trois ans sous la direction de Guilhaume de Montredon, maître du Temple en Aragon et en Catalogne.

Les habitans de Montpellier profitèrent des embarras de cette minorité pour se soustraire à la suzeraineté de la maison d'Aragon, et puis, afin de se maintenir dans la liberté qu'ils s'étaient acquise par l'engagement que le feu roi leur avait

fait du domaine de cette ville et de ses dépendances, ils s'érigèrent en république, et se mirent sous la sauvegarde de Philippe-Anguste, qui promit, au mois d'août 1214, de les protéger pendant cinq ans, et de les regarder *comme ses autres bourgeois.* « Quant à la possession et à la propriété de Montpellier, disait le roi dans sa charte, et des châteaux qui en dépendent, et dont les habitans sont actuellement nantis, nous ne permettrons pas qu'ils soient appelés en cause devant aucune juridiction, soit la nôtre, soit celle de nos vassaux; et si le pape nous fait savoir, par ses lettres, que Jacques, fils du feu roi d'Aragon, doit hériter du domaine de Montpellier, les habitans de cette ville jouiront toujours de la même protection et de la même sauvegarde; que s'il arrive toutefois que Pierre, qui est maintenant légat du pape dans ces provinces, enjoigne à Louis, notre fils aîné, de soumettre la ville de Montpellier, au nom des Croisés, nous serons alors entièrement libres des conventions que nous venons de faire avec les députés de la commune de cette ville. »

Or, pendant que cela se passait à Montpellier, les comtes de Foix, de Comminges et la plupart des seigneurs méridionaux dépouillés per la Croi-

sade, venaient à Narbonne implorer la miséricorde du cardinal de Bénévent, et lui demander la restitution de leurs domaines. Le légat parut les écouter favorablement et les réconcilia à l'Église, après avoir exigé d'eux une caution juratoire et les quelques châteaux forts qui pouvaient leur rester. C'est à cette occasion que, le 18 avril 1214, dans le palais archiépiscopal de Narbonne, en présence de l'ancien évêque de Carcassonne, de Sancho, comte de Roussillon, des abbés de Saint-Pons, d'Aniane et l'Alet, du Grand-Maître du Temple et de divers seigneurs français ou méridionaux, les comtes de Foix et de Comminges, après avoir abjuré toute doctrine contraire à ce qu'enseigne l'Église, firent serment sur les saintes reliques :

1° De ne plus favoriser les hérétiques, les *faidits* et les routiers, mais de les combattre, et de ne leur donner aucun secours pour attaquer les domaines qui étaient au pouvoir de l'Église romaine ou possédés sous son autorité.

2° D'obéir entièrement au légat, touchant les affaires de la foi, le rétablissement de la paix et la sûreté des chemins.

3° De ne donner aucun secours à la ville de Toulouse tant qu'elle ne serait pas réconciliée avec

l'Église et avec ceux auxquels elle faisait la guerre.

4° De faire la pénitence et la satisfaction qui leur seraient imposées, soit par le pape, soit par le cardinal Pierre Bénévent, soit enfin par tout autre légat pour les excès qu'ils avaient commis, et à cause desquels ils avaient été excommuniés.

5° Le comte de Comminges promet de remettre au cardinal le château de Saliez, et le comte de Foix celui de Foix pour la sûreté de leurs promesses : ils s'engagent, de plus, de faire garder ces châteaux à leurs dépens au nom de l'Eglise romaine, et de remettre au légat toutes leurs autres places qu'il jugera à propos de leur demander.

6° Le comte de Comminges promet d'engager son fils Bernard a faire un semblable serment, et le comte de Foix fait la même promesse pour son fils.

7° Le premier promet encore de donner en ôtage celui de ses fils que le légat lui demandera, et quand il voudra, excepté celui qui était *chevalier*.

8° Enfin ils consentent à ce que les châteaux qu'ils doivent livrer au légat demeurent confisqués au profit de l'Église romaine, et d'être réputés

eux-mêmes excommuniés et parjures, s'ils manquent à ces promesses.

Les Narbonnais et Aymeri, leur vicomte, firent aussi de pareils sermens, et entraînèrent par leur exemple les habitans de Toulouse qui envoyèrent à Narbonne sept de leurs consuls, chargés de moyenner leur soumission. Ces consuls jurèrent, le 25 du même mois d'avril, tant en leur nom qu'en celui de leurs collègues et de tout le peuple de Toulouse, de purger cette ville de tout hérétique, de ne donner aucun secours à Raymond VI et à son fils contre l'Église romaine, nonobstant le serment de fidélité qu'ils leur avaient prêté; de donner au légat autant d'ôtages qu'il demanderait pour la sûreté de leurs promesses, et d'obliger tous leurs concitoyens, au-dessus de quatorze ans, à faire un semblable serment.

Ainsi réduit à lui-même et sans armée, que pouvait le comte de Toulouse? Ses sujets et ses alliés avaient plié pour ne pas rompre. Il fit comme eux, vint trouver le légat, qui le réconcilia à l'Église, et formula sa soumission en deux écrits, dont les historiens nous ont conservé la teneur. Le premier, daté de Narbonne, un mercredi du mois d'avril 1214, était ainsi conçu :

« Je, Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, m'offre moi-même à Dieu, à la sainte Eglise romaine et à vous, seigneur Pierre, par la même grâce, cardinal-diacre, légat du Saint-Siége apostolique : et je vous livre mon corps dans le dessein d'exécuter et d'observer fidélement, de tout mon pouvoir, tous les ordres, quels qu'ils soient, que le seigneur pape et la *miséricorde de votre sainteté* jugeront à propos de me donner. Je travaillerai efficacement pour engager mon fils Raymond à se remettre entre vos mains avec toutes les terres qu'il possède, et à vous livrer son corps et ses domaines, ou tout ce qu'il vous plaira de ces domaines, pour ce sujet, afin qu'il observe fidèlement, suivant son pouvoir, l'ordre du seigneur pape et le vôtre. »

Le second acte est rédigé différemment, et renferme quelques autres circonstances. Nous le rapportons encore textuellement :

« Je, Raymond, etc., n'étant contraint ni par force, ni par fraude, vous offre librement, seigneur cardinal, mon corps avec tous les domaines que j'ai eus et possédés autrefois, et que je confesse avoir entièrement donnés à mon fils Raymond ; savoir :

la partie des domaines que je tiens ou que d'autres tiennent pour moi et de moi ; en sorte que si vous me l'ordonnez, j'abandonnerai tous mes biens ; je me retirerai auprès du roi d'Angleterre ou dans tout autre endroit, où je demeurerai jusqu'à ce que je puisse visiter le siége apostolique pour y demander grâce et miséricorde.

» De plus, je suis prèt à vous remettre, ainsi qu'à vos envoyés, toutes les terres que je possède ; en sorte que tous mes domaines soient soumis à la miséricorde et au pouvoir absolu du souverain pontife, de l'Eglise romaine et de vous ; et si quelqu'un de ceux qui en tiennent une partie pour moi et de moi, refuse d'y consentir, je l'y contraindrai, suivant votre ordre et mon pouvoir.

» Enfin, je vous offre mon fils avec tous les domaines qu'il possède, et que d'autres tiennent pour lui ou de lui, et je l'expose à la miséricorde et aux ordres du seigneur pape et aux vôtres ; et j'agirai, pour l'engager, ainsi que ses conseillers, à faire la même promesse, et à l'observer. »

Telles étaient les conséquenees de la bataille de Muret.

Après cela, écrit Guilhaume de Puylaurens, le comte de Toulouse et son fils se retirèrent à Tou-

louse, où ils vécurent comme de simples particuliers, tandis que Montfort envahissait impunément les restes de leurs domaines, et Pierre de Bénévent, cardinal-légat, partit pour le royaume d'Aragon, où il fit quelque séjour, occupé qu'il fut de l'installation du roi Jascques sur son trône.

Si nous en croyons l'annaliste du Languedoc, l'approche d'une nombreuse armée, qui, dans ce temps-là, s'avançait vers la Provence, contribua beaucoup à déterminer les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges à faire leur soumission. « Mais, écrit Dom Vaissette, ils eurent bientôt lieu de se repentir d'une pareille démarche ; car le légat ne se comporta pas à leur égard avec la droiture qu'il convenait (*). » Pierre de Vaux-Cernay, témoin oculaire, non suspect assurément, ne peut s'empêcher, en effet, de convenir que « la divine Providence agit en cette occasion avec beaucoup de miséricorde ; afin que, tandis que le légat amusait et adoucissait à Narbonne, *par une fraude pieuse*, les ennemis de la foi, le comte de Montfort put passer dans le Quercy et l'Agenois avec les pélerins qui étaient venus de France, et combattre

(*) Dom Vaissette, t. III, p. 262.

ses ennemis, même ceux de Jésus-Christ (*). »

Ce fut après la fête de Pâques que la nouvelle armée catholique arriva dans le Languedoc. Elle était composée de divers corps particuliers, dont le plus nombreux était conduit par Guy, évêque de Carcassonne, qui avait pris la voie de Lyon et du Rhône. Ce prélat, après avoir passé une année en France pour y solliciter du secours en faveur de Montfort, était parti le dimanche de *Quasimodo*, et était allé joindre, huit jours après, à Nevers, ceux qui avaient pris la croix des mains de maître Jacques de Vitri, autre zélé promoteur de la Croisade.

Le cardinal de Corçon, légat en France, et Guillaume, archidiacre de Paris, avaient rassemblé, d'un autre côté, un grand nombre de Croisés, et leur ayant fait prendre une autre route, ils leur avaient donné rendez-vous à Béziers pour la quinzaine de Pâques ; mais le cardinal ne put arriver si tôt, obligé qu'il fut de s'arrêter dans le Velay pour les affaires de sa légation (**).

Tous les Croisés s'étant enfin rassemblés à

(*) Pierre de Vaux-Cernay, LXXVIII.
(**) Pierre de Vaux-Cernay ; Langlois ; dom Vaissette, p 202.

Montpellier, formèrent une armée, au dire des comtemporains, forte de cent mille hommes. Parmi eux l'on remarquait le vicomte de Châteaudun, le sire de Dunois et plusieurs autres seigneurs de distinction. Montfort alla à leur rencontre jusqu'à Saint-Tiberi, et les mena à Carcassonne où ils firent quelques jours de halte ; durant lesquels, dit Dom Vaissette, Montfort *qui songeait toujours à ses intérêts particuliers*, se fit faire une donation entre-vifs, par Bernard-Aton, vicomte de Nîmes et d'Agde, qui lui céda ses deux vicomtés, quoiqu'il en eût déjà disposé et qu'il n'en jouît plus depuis très long-temps. Aton déclara dans l'acte, daté du palais de Carcassonne le 3 mai 1214, qu'il faisait cette donation en faveur de Simon, à cause de la substitution réciproque qui avait été faite entre ses prédécesseurs et les vicomtes de Béziers, et dans laquelle il était marqué que s'il décédait sans enfans, la vicomté de Nîmes qui était échue à son père, reviendrait aux successeurs du vicomte de Béziers. Simon que cette substitution ne pouvait regarder, ajoute l'impartial écrivain, tacha de colorer ainsi son usurpation de la ville de Nîmes sur le comte de Toulouse (*).

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 262.

Puis confiant le commandement de la nouvelle armée à Gui, évêque de Carcassonne, et à Gui son frère, il leur donna l'ordre d'aller occuper l'Agénois et le Querci, et ravager les terres de Ratier de Castelnau, pour le punir de la mort du comte Bandouin l'apostat. Pour lui, prenant le chemin du Rhône avec sa gendarmerie, il monta jusqu'à Valence où le duc de Bourgogne et le dauphin son frère remirent entre ses mains la princesse Béatrix, qui épousa peu de jours après à Carcassonne, Amaury de Montfort son fiancé. Mais, dit un historien, comme elle était trop jeune, le mariage ne fut consommé que quelque temps après.

Arrivée en Rouergue, l'armée expéditionnaire commença ses opérations par le siége de Maurillac, excellent poste devant lequel le cardinal de Corçon la rallia. La place fut aussitôt attaquée avec tant de vigueur, que la garnison capitula le jour même et se soumit aux ordres du légat, qui fit raser le château, dans lequel s'étaient réfugiés sept parfaits Albigeois que les Croisés, dit Pierre de Vaux-Cernay, *firent brûler vifs avec une joie extrême* (*).

(*) Petr. de Vaucer., c. 79.

De là, les Croisés traversant le Querci où le Général les rejoignit, saccagèrent le château de Montpesat qui s'était soustrait à la domination de l'Église, et entrèrent dans l'Agénois, où la plupart des places rebelles furent détruites de fond en comble, à l'exception des plus fortes dont le Général gratifia ses chevaliers.

En dépit de l'étendart anglais flottant sur son château, et de la garnison que le roi d'Angleterre y avait jetée, la ville de Marmande fut vivement assaillie à son tour. Au début de l'attaque, les habitans se réfugièrent à La Réole, et la garnison dans la tour du château où elle fut bientôt obligée de capituler en se réservant la vie sauve. La place prise, Montfort la mit au pillage, rasa ses murailles, ne s'assurant que du château, et marcha sur Casseneuil dont il voulait s'emparer.

Cette forteresse était située au pied d'une montagne, dans une plaine fertile, et au milieu d'eaux vives qui alimentaient ses larges fossés. Sa garnison que Pierre de Vaux-Cernay qualifie d'hérétique, de pillarde, de parjure et de scélérate, parceque elle avait secoué le joug de Simon de Montfort, résolut, animée par Hugues de Ravignan,

seigneur du lieu, de se défendre jusqn'à la dernière extrémité.

Le siége commença le 28 juin 1214. Montfort n'attaqua d'abord que du côté de la montagne, mais ensuite un nouveau renfort lui étant venu, il céda cette attaque à son fils Amaury et à l'évêque de Carcassonne, et alla camper dans la plaine avec les principales forces de la Croisade. On dressa dès-lors dans ces deux campemens, des batteries dont l'effet continué jour et nuit fit beaucoup de mal aux assiégés, qui persistèrent toutefois à se défendre avec énergie, espérant toujours que, conformément à ses promesses, le roi d'Angleterre viendrait les dégager. Ce monarque se mit en effet en campagne et s'avança jusqu'à Périgueux, d'où il se retira bientôt sans avoir rien entrepris, bien qu'il eût une armée imposante, et qu'il eût fait mine souvent d'attaquer les retranchemens de la Croisade. Cet abandon ne découragea pas Hugues de Rovignan, qui faisait de fréquentes sorties, dans l'une desquelles il faillit enlever Amaury.

Au mois de juillet le siége durait encore, sans que rien en fît prévoir le dénouement. Le cardinal Robert de Corçon prit alors congé de l'armée pour revenir en France, pays de sa légation. A Sainte-

Livrade il publia une charte, par laquelle Simon de Montfort était confirmé dans la possession de tous les domaines conquis ou à conquérir sur les hérétiques et leurs fauteurs dans l'Albigeois, le Rouergue, le Querci et les autres provinces de sa légation. Puis il arriva à Cahors, où les habitans refusèrent d'abord de le recevoir, avec menaces de lui courre sus, s'il usait de violence à leur égard. Mais bientôt repentans de cet acte, ils lui firent des excuses, et promirent par serment d'obéir à ses ordres, qu'ils exécutèrent en effet sur-le-champ, en mettant le feu aux portes de leur ville, et en payant quinze cents marcs d'argent de dédommagement à Simon de Montfort.

Cependant ce Général ayant enfin ouvert une brèche considérable aux murs de Casseneuil, se disposait à franchir le fossé de la place qui était large et très profond. On construisit à cet effet un pont avec des tonneaux liés ensemble et couverts de planches et de clayes. Mais ce pont se trouva trop court, et il fallut en construire un second qui, jeté à son tour dans le fossé, alla s'enfoncer si lourdement dans la vase, qu'on ne put jamais l'en retirer. Alors le chef des charpentiers proposa le plan d'une nouvelle machine que Montfort fit exécuter

aussitôt. C'était une grande tour de bois divisée en deux corps de charpente. L'inférieur formait une salle spacieuse, où se logèrent des soldats destinés à combler les fossés, et à faire avancer la machine à mesure que ces derniers s'empliraient; et le supérieur placé sur la plate-forme du précédent, se distribuait en cinq étages superposés, et remplis les uns d'archers. qui devaient à coups de traits balayer les murailles, et les autres, de gens d'armes, munis de sceaux d'eau pour éteindre l'incendie, ou de haches d'assaut pour s'élancer sur les remparts, selon les circonstances.

Cette machine terminée, on la poussa, en dépit de toute opposition, au bord du fossé que les soldats de l'étage inférieur se mirent aussitôt à remplir de gabions et de fascines, tandis que ceux des étages supérieurs ne cessaient de tirer sur les murailles pour écarter les assiégés. Enfin la machine est au pied de l'enceinte extérieure, et tout se dispose à l'attaque. Le Général a rangé ses troupes en ordre de bataille, les prélats de l'armée se sont mis en prières sur une éminence et le clairon retentit. A ce signal, un pont-levis pratiqué au sommet du donjon s'abaisse sur les remparts, les Croisés s'élancent de la machine, taillent en pièces les assié-

gés, emporteut les ouvrages avancés, et ne s'arrêtent que devant la principale muraille de la place qn'ils ne peuvent franchir, tant à cause de la nuit qui s'avance, que parcequ'ils manquent de choses nécessaires à l'escalade. Néanmoins ils passent la nuit entre la ville et les fossés, occupés les uns à raser les barbacanes conquises, les autres à façonner des échelles pour livrer un assaut général, dès le lever du soleil,

En apprenant ces préparatifs, la garnison de Casseneuil composée en grande partie de routiers, calcule ses moyens de résistance, et les voyant insuffisans, juge à propos de ne pas attendre une nouvelle agression. Dans ce dessein, elle fait mine aux yeux des habitans, d'opérer une sortie contre les assiégeans, et elle se sauve à la faveur de la nuit. Averti de cette manœuvre, le Général détache quelques troupes qu'il envoie à la poursuite des fuyards, et donne soudain le signal de l'assaut. A minuit l'armée envahit Casseneuil privé de défenseurs, fait main-basse sur les habitans, incendie le bourg, et le lendemain, 18 août 1214, aprés six semaines de siége, Montfort fait raser le château (*).

(*) Petr. Vaucer.; dom Vaissette, t. III, p. 261.

De là, la Croisade victorieuse pénétra dans le Périgord, occupa divers postes, sous le spécieux prétexte qu'ils étaient tenus par les ennemis de la paix et de la religion, et se reposa quelques jours au château de Dome, sur la Dordogne, dont on détruisit la tour et les murailles. Là, le Général reçut une missive de l'évêque et du chapitré de Rhodez, qui promettaient de lui faire droit de tous les domaines qu'ils tenaient sous sa suzeraineté. De plus l'abbé de Sarlat vint le trouver lui-même, pour lui répondre de la fidélité des habitans de la Roque de Gaiac, par un acte daté du 12 septembre.

Le lendemain Simon détacha une partie de son armée qu'il envoya, sous la conduite de Gui, évêque de Carcassonne, ruiner le château de Montfort et occuper les autres domaines de Bernard de Casenac, puissant seigneur de la contrée, qui fut dépossédé, et dont les biens furent inféodés au vicomte de Turenne, son beau-frére. Quant à lui, il enleva, avec le reste de ses troupes, le château de Castelnau, où il mit une garnison capable de tenir en bride le Périgord, rasa Benac, nonobstant les supplicatious du seigneur dn lieu, rentra dans l'Agénois dont on abattit les forteresses, et se rendit à Figeac, dans le Querci, où il rendit la

justice au nom de Philippe-Auguste, qui lui en avait donné commission. Ce fut là qne les seigneurs de Cadenac, château du voisinage, lui firent leurs soumissions par un acte daté du mois d'octobre, et que Guilhaume, abbé de Figeac et ses religieux lui donnèrent sous la redevance annuelle de dix marcs d'argent, le fief de Peyrusse ot tout ce que le comte de Toulouse tenait d'eux auparavant, à Cadenac et à Dentillac.

Montfort s'achemina ensuite vers le Rouergue, et arriva à Rhodez à peu près au commencement de novembre. Henri, comte de cette ville, dévoué à l'infortuné Raymond VI, fit d'abord difficnlté de reconnaître sa suzeraineté; mais cédant à la fin aux exhortations des évêques de Mende, de Cahors, de Rhodez, de Carcassonne et d'Albi, il lui fit hommage ainsi qu'à son fils, dans le palais épiscopal de Rhodez, le 7 novembre 1214, pour le comté de Rhodez, la vicomté de Cambolas, et pour tous ses autres domaines situés à la rive droite du Lot, sauf toutefois les droits du pape sur Montrosier, de l'évêque de Puy sur le château de Ségur, et de l'évêque de Rhodez sur la monnaie de cette ville et les châteaux de Combret et de Coupiac.

Enfin, le château de Séverac, sur les frontières

de Rouergue et du Gévaudan, étant à peu près la seule place qui n'eût point encore fait sa soumission, Montfort somma son seigneur de la lui remettre, et comme le sire de Séverac refusait, il envoya son frère Gui avec une partie de ses troupes pour l'y forcer. Gui surprit le bourg inférieur de Séverac, et s'en empara. Le Général le suivant de près, posta ses batteries dans le quartier conquis, et pressa si ardamment le château, que ses défenseurs, manquant de vivres, se virent obligés de capituler. Montfort en confia d'abord la garde à l'évêque de Rhodez et à Pierre Bermond, seigneur de Sauve; mais il le rendit bientôt après, ainsi que tous ses autres domaines, au sire de Séverac, qui lui prêta serment de vasselage. Là se termina la campagne de 1214, dans laquelle Montfort avait enlevé au comte de Toulouse, nonobstant sa récente soumission, la plus grande partie de l'Agenois, du Querci, du Périgord et du Rouergue.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

Concile de Montpellier.—La ville de Toulouse et le château de Foix sont mis sous le séquestre ecclésiastique.—Montfort occupe Beaucaire. — Nouvelle armée de Croisés commandée par le fils de Philippe-Auguste. — Lettre d'Innocent III à Montfort. — Différens entre ce dernier et l'archevêque Arnauld au sujet du duché de Narbonne. — Les remparts de cette ville et de Toulouse sont rasés. — Montfort prend possession de Toulouse. — Retour du prince royal en France.

V.

Si aucun fait guerrier ne signala l'année 1215, il se produisit en retour, durant cet intervalle, des événemens politiques qui exercèrent sur le Midi une influence si grande, qu'on ne saurait les omettre sans perdre l'intelligence de notre histoire.

Il a été question, dans le chapitre suivant, de la charte que publia, à Sainte-Livrade, le légat de France, Robert de Corçon, pour confirmer l'en-

vahissement de l'Agenois, du Querci, du Rouergue et du Périgord. Ce prélat ne s'arrêta point là. Arrivé à Reims, le 7 décembre 1214, il convoqua pour le 8 janvier suivant un concile à Montpellier, où il appela les archevêques de Bourges, Narbonne, Auch et Bordeaux, ainsi que les évêques, les abbés et les archidiacres de ces quatre provinces ecclésiastiques, afin de terminer, disait-il, l'affaire déjà commencée *contre les hérétiques albigeois et toulousains*. Toutefois, il ne présida pas à ce concile, comme il l'avait projeté : ce fut le cardinal Pierre de Bénévent, légat dans la province, qui, de retour d'Aragon où il avait demeuré jusqu'alors, en fit l'ouverture au jour marqué, en présence des quatre archevêques désignés plus haut, de celui d'Embrun, de vingt-huit évêques, d'un grand nombre d'abbés ou autres ecclésiastiques, et de plusieurs barons méridionaux, dont on ignore le nom,

Montfort, *toujours attentif à ses intérêts* (*), se hâta de s'approcher du lieu de l'assemblée ; mais les habitans de Montpellier connaissant son ambition et son audace, refusèrent de le recevoir dans

(*) Dom Vaissette, t. III, p. 266.

leur ville, et il fut contraint de séjourner, durant le concile, dans un château voisin appartenant à l'évêque de Maguelonne. Pour être éloigné, il n'en façonna pas moins à son gré l'esprit des délibérations; chaque jour il venait dans la maison des Templiers, sise hors de la ville, et y conférait avec le légat et les évêques, qu'il influença de telle sorte, qu'on peut dire que ces prélats furent les instrumens du synode dont le Général était l'âme. Un jour même, favorisé par le légat, il s'introduisit dans la ville avec ses deux fils, et ne craignit point de se montrer au mileu de l'assemblée qui se tenait dans l'église de Notre-Dame. Cette nouvelle jette l'alarme dans Montpellier; les habitans courent aux armes, et s'atroupent, les uns autour de Notre-Dame, les autres dans les rues adjacentes, en proférant des cris de mort. Le téméraire Général ne s'échappa de leurs mains que grâce à un déguisement et à un chemin détourné.

Enfin le concile prit une décision mémorable sur la proposition de Pierre de Bénévent. Le légat, après avoir disposé les esprits par un discours captieux prononcé en plein synode, appela chez lui les prélats, et leur dit :

— Frères et fils, je vous conjure, par le jugement de Dieu et par l'obéissance que vous devez à l'Église romaine, de me donner, sans aucun respect humain, un fidèle conseil, suivant vos lumières, touchant celui à qui il convient pour l'honneur de Dieu et de l'Église, pour la paix du pays, et pour le purger entièrement d'hérésie, de donner la ville de Toulouse, que le comte Raymond a possédée, et tous les autres domaines que l'armée des Croisés a conquis.

Après une courte délibération, les évêques mettant leurs avis par écrit, convinrent unanimement de choisir le comte de Montfort *pour prince et monarque de tout le pays*, et prièrent le légat de l'investir immédiatement de tous ces domaines ; mais ce cardinal jugeant que ses pouvoirs n'allaient pas jusqu'à l'autoriser à donner cette inverstiture avant d'avoir consulté le Saint-Siége, le concile députa à Rome l'archevèque d'Embrun et quelques ecclésiastiques pour supplier le pape de leur donner Simon de Montfort *pour seigneur et monarque du pays*.

Ce concile clos, le cardinal-légat envoya Foulques prendre, au nom de l'Église, possession de Toulouse. Les habitans se soumirent sans résis-

tance à cet ordre, et livrèrent à leur évêque la ville et le château-narbonais qui servait de palais aux comtes de Toulouse. Expulsé de la demeure de ses ancêtres, l'infortuné Raymond VI se vit forcé de se retirer, avec toute sa famille, dans la maison d'un simple gentilhomme toulousain, David de Roaix, qui eut le courage de donner asile à cet illustre proscrit. Foulques mit aussitôt garnison dans le château-narbonais aux dépens des habitans, desquels il exigea, en outre, pour plus grande sûreté de leur soumission, que douze de leurs consuls demeurassent en ôtage entre les mains du légat, qui les fit partir pour Arles, au mois de février de l'an 1215.

Le château de Foix fut pareillement mis sous le séquestre ecclésiastique, et confié à la garde de l'abbé de Saint-Tibéri, qui y plaça pour gouverneur provisoire le *damoiseau* Béranger, son neveu.

Ensuite, après s'être assuré de toutes les places fortes qui restaient aux seigneurs albigeois, le cardinal-légat, désireux de donner des preuves de générosité et de tolérance, octroya aux gentilshommes dépossédés, la permission de circuler librement dans toute l'étendue de la province, avec cette restriction seulement qu'ils n'entreraient pas

dans les villes murées, qu'ils marcheraient sans armes, ne porteraient qu'un éperon, et ne monteraient que sur de simples *roussins* (anes).

De son côté, Simon de Montfort se rendit à Beaucaire, où, le 30 janvier, Michel de Morèse, archevêque d'Arles et son chapitre, lui concédèrent en fief, ainsi qu'à ses héritiers, la ville de Beaucaire et la *terre d'Argence*, partie du diocèse d'Arles, située à la droite du Rhône, avec tous les droits et dépendances possédés auparavant par les comtes de Toulouse. Montfort en fit hommage-lige à ce prélat, et lui donna quatorze cents marcs d'argent du point de Montpellier d'Acapte, avec promesse de payer en sus un cens annuel de cent marcs d'argent du même poids, et de compter aux archevêques d'Arles un denier pour livre toutes les fois qu'il ferait fabriquer dans le pays de la nouvelle monnaie, dont l'archevêque promit, à son tour, de favoriser la circulation (*).

Après cette cession, le Général érigea Beaucaire en siége de sénéchaussée, et puis, rejoignant à Montpellier le cardinal-légat, il se rendit avec lui à Carcassonne, d'où il partit, vers le mois d'avril

(*) *Gallia christiana*, t. I, p. 100. Franc-alleu, p. 315; *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 268.

suivant, pour aller au-devant du prince royal, Louis, fils de Philippe-Auguste, qui s'était croisé en 1212, sans pouvoir accomplir son vœu, et qui arriva enfin à Lyon le jour de Pâques, 19 d'avril, suivi de Philippe, évêque de Beauvais, son cousin, du comte de Saint-Pol, de Gautier, comte de Ponthieu, Robert, comte de Scès (*) et d'Alençon, Guiscard de Beaujeu, Mathieu de Montmorenci, du vicomte de Melun et d'une foule d'autres chevaliers de distinction. L'évêque de Carcassonne servait encore de guide à cette nouvelle armée, qui, après un jour de halte à Lyon, arriva à Vienne en Dauphiné, où Montfort la joignit, et à Valence, où le cardinal-légat vint recevoir le prince Louis, qu'il ne tarda point à rendre favorable aux envahissemens accomplis.

Louis était à Saint-Gilles, quand l'archevêque d'Embrun et les autres députés du concile de Montpellier y arrivèrent, venant de Rome, et portant la réponse du souverain pontife, datée du 2 avril 1215. Elle était adressée an légat, aux évêques et au Général croisé. Nous rapportons seulement ce qui concernait ce dernier.

(*) Langlois dit d'*Uzès*. C'est une erreur de copiste.

« Nous vous commettons, disait Innocent III, la garde de tous les domaines que le comte de Toulouse a possédés, de toutes les terres que les Croisés ont conquises, et de celles que le cardinal-légat tient en ôtage, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement au concile général, que nous convoquons à Rome pour le premier novembre prochain. Nous vous donnons, de plus, les revenus de tous ces domaines avec l'exercice de la justice et la juridiction jusqu'à cette époque, et nous vous exhortons à ne point refuser cette commission. »

De Saint-Gilles, le prince Louis accompagné du légat, de Simon de Montfort et de toute l'armée, se rendit à Montpellier, qui prêta entre ses mains, serment de catholicité; puis à Béziers, où il reçut une députation des habitans de Narbonne. Cette ville était alors en proie à une vive agitation, causée par les différends survenus entre Arnaud et Montfort, différends dont nous devons indiquer les motifs et les progrès.

On a vu précédemment que l'abbé de Citeaux, dès son élévation à l'archiépiscopat de Narbonne s'était mis en possession du duché de cette ville, qui a de tous temps appartenu aux comtes de Toulouse. Cette prise de possession, si contraire aux

prétentions de Simon de Montfort, avait fortement irrité ce dernier, qui résolut de disputer ce riche apanage par toute sorte de moyens, et ordonna aussitôt de détruire les murs de Narbonne, sous prétexte que ses habitans s'étaient élevés *contre Dieu et contre la religion*. L'archevêque, de son côté s'opposa à l'exécution de cet ordre, dont l'effet demeura réellement suspendu jusqu'au départ de Louis pour la Croisade. Alors, afin d'empêcher son rival de mettre ce prince dans ses intérêts, Arnaud courut à sa rencontre, et le joignit à Vienne en Dauphiné. Mais bien qu'il offrît devant le légat, tant pour lui-même que pour le vicomte et les habitans de Narbonne, de répondre et de satisfaire à tous les griefs qu'on déduirait contr'eux, il ne put rien gagner sur l'esprit de Louis, qui, dès son arrivée à Béziers, intima de nouveau l'ordre de détruire, dans l'espace de trois semaines, les remparts de Narbonne, de Toulouse et de quelques autres places soupçonnées d'avoir péché contre la religion, en interdisant toutefois à Montfort d'inquiéter les habitans de ces villes, en toute autre chose qu'en ce qui concerne la démolition de leurs murailles. Plus dociles à cet ordre du prince qu'à celui de Simon de Montfort, les habitans de Narbonne se mirent

soudain à détruire leurs fortifications, et c'est pour prévenir Louis de leurs dispositions à cet égard, qu'ils lui envoyèrent à Béziers des députés destinés en outre à servir d'otages jusqu'à la complète démolition.

Après cela Louis prit la route de Carcassonne, où il manda, à l'instigation de Montfort, le vicomte Aymeri que ce Général obligea, si nous en croyons les plaintes que l'archevêque Arnaud fit au pape quelques temps après, à lui faire hommage comme au duc de Narbonne, ce qui n'eut lieu, ajoute l'archevêque, que provisionellement jusqu'au concile général, et sauf le serment de fidélité qu'Aymeri lui avait précédemment prêté en cette même qualité.

Quoiqu'il en soit, Montfort prévoyant qu'Arnaud ne se ferait faute de recourir au pape, sur l'esprit duquel ce prélat avait beaucoup de pouvoir, fit le même jour, 21 mai 1215, un acte d'appel où il déclare que, se trouvant lésé par l'archevêque en divers chefs, et en particulier au sujet du duché de Narbonne, et en ce que ce prélat l'empêchait d'exécuter la commission de Sa Sainteté, qui lui avait accordé la régie des domaines du même comte et des autres, jusqu'au concile géné-

ral ; que craignant de plus grandes vexations, il appelle au pape, met sa personne, ses vassaux et spécialement Aymeri, vicomte de Narbonne, et les habitans de cette ville, sous la protectiou du Saint-Père, pour empêcher que l'archevêque ne les excommunie, et il assigne à ce prélat la fête de tous les saints pour la poursuite de son appel.

L'archevêqne appela en effet quelques jours après au pape, du préjudice que Simon lui causait dans la possession du duché de Narbonne, dont il prétendait avoir joui paisiblement *depuis trois ans*. Il se plaignit en outre, de ce qu'après le départ du prince Louis, Simon avait fait détruire de sa propre autorité les murs du château de Cabrières, qui dépendait du domaine de son église ; et il envoya un délégué à Rome, tant pour y porter ces griefs, que des lettres de son chapitre et de l'abbé de Saint-Paul, qui priaient instamment le pape de lui confirmer le duché de Narbonne, dont il avait pris possession sans conteste, le jour même de son sacre.

Il paraît qu'Innocent III écouta favorablement les plaintes de l'archevêque et de l'église de Narbonne, par une bulle adressée au cardinal de Bénévent son légat et à Simon de Montfort, le 2 juil-

let de la même année. Le pape y fait un grand éloge d'Arnaud, et des soins qu'il s'était donnés pour la Croisade, *contre les hérétiques albigeois*, laquelle, dit Innocent III, lui devait la majeure partie de ses succès. Il expose en outre les grandes obligations que le Général avait à ce prélat, et dit ensuite en s'adressant directement à Montfort :

« Nous sommes extrêmement surpris de ce qu'ayant fait hommage et prêté serment de fidélité à l'archevêque de Narbonne, ainsi qu'il nous l'a fait savoir, vous avez néanmoins poursuivi comme il vous a plu, la démolition des murs et des tours de cette ville, l'exposant ainsi avec son clergé et son peuple, aux insultes de ses ennemis, quoiqu'il soit prêt à vous faire justice sur tous vos griefs, devant Pierre, cardinal du titre de Sainte-Marie en Aquire, légat du siége apostolique. De plus, vous avez extorqué injustement et à son préjudice, le serment de fidélité du vicomte et de quelques habitans qui étaient en otage à Carcassonne, et vous avez tâché de le dépouiller du duché de Narbonne, qu'il assure posséder pacifiquement depuis sa promotion : vous lui causez de la peine touchant le château de Cabrières, et quelques autres domaines de son église, que vous occupez iniquement.

» Je vous exhorte donc, tant pour ne pas faire tort à votre réputation, que pour éviter d'être taxé d'ingratitude, à ne pas causer de préjudice ni de chagrin à ce prélat, qui vous a comblé d'honneur ; à ne pas déprimer celui qui a travaillé de toutes ses forces à votre élévation, et à lui faire une entière satisfaction, afin que lorsqu'il viendra au concile général il n'ait pas de justes sujets de se plaindre de vous. Autrement, comme nous n'emploierons d'autre exécuteur de nos ordres que nous-mêmes, si vous négligez d'y déférer, nous aurons soin de corriger votre désobéissance comme il conviendra. »

Nous verrons ailleurs si Montfort déféra à ces ordres pressans du Saint-Siége. Pour le moment, nous revenons à Louis. Profitant de son séjour à Carcassonne, le cardinal de Bénévent convoqua, dans le palais épiscopal de cette ville, les évêques et les barons de l'armée, et leur communiqua, en présence du prince et de Montfort, le bref du Saint-Siége qui commettait ce dernier pour la régie et l'administration du pays conquis jusqu'au concile général.

Le comte de Toulouse et son fils connurent par là les dispositions de la cour de Rome à leur égard,

et se convainquirent qu'on en voulait bien moins à leurs sentimens religieux qu'à leurs riches domaines, dont le Général désirait s'emparer à tout prix. Ils prirent dès-lors le parti, écrit Guilhaume de Puylaurens, de sortir de Toulouse, où ils ne pouvaient plus demeurer avec bienséance. Le jeune Raymond se rendit à la cour du roi Jean, son oncle, qui le prit hautement sous sa protectiou, et les comtesses, sa femme et sa mère partirent pour la Provence où il restait encore quelques domaines à la maison de Toulouse. Quant au vieux comte, un auteur anglais donne à entendre qu'il se retira aussi en Angleterre, où Jean, son beau-frère, lui assigna, en attendant de lui aider plus efficacement, une somme de dix mille marcs d'argent pour se soutenir (*).

Ce prince infortuné sortait de sa capitale par la porte du nord au moment où Gui de Montfort y entrait par la porte du midi, pour en prendre possession au nom de son frère Simon. Les habitans lui prêtèrent serment de fidélité, et se mirent, sur son ordre, à détruire de leurs mains leurs puissantes fortifications.

(*) Rad. Cogghes. Apud Martin. coll. amp., t. V, p. 873.

Partant enfin de Carcassonne, Louis passa à Fanjeaux, où il demeura quelques jours, traversa Castelnaudary, et arriva à Toulouse, principal but de son expédition, tandis que le cardinal-légat et Montfort faisaient un voyage à Pamiers et prenaient possession du château de Foix.

Là, le Général convoqua les chefs de la Croisade à l'effet de délibérer sur le parti à prendre au sujet de cette capitale. De prime abord, l'évêque Foulques émit l'avis de mettre le feu aux quatre coins de la ville pour la punir des maux qu'elle avait causés à l'armée. Mais cette opinion ne prévalut pas dans l'assemblée, qui se contenta, d'après le conseil du Général, de faire raser les fortifications de la place, à l'exception du château-narbonnais, où l'on mit sûre garnison, et où le Général établit sa résidence (*).

Cependant, sa quarantaine de pélerinage terminée, Louis se disposa à retourner en France, en emportant, comme trophée de sa campagne religieuse une partie de la mâchoire de saint Vincent, dont il fit présent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Montfort l'accompagna jusqu'à Montau-

(*) *Chron. prov.*, p. 56.

ban, où il reçut, le 8 de juin de l'an 1215, l'hommage de Géraud, comte de Fésenzac et d'Armagnac.

A son retour, le Général s'arrêta quelque temps à Toulouse pour y lever une imposition de trois mille marcs d'argent, dont il fit frapper monnaie à son effigie. Puis, il se mit à visiter sa nouvelle principauté, recueillant, chemin faisant, grand nombre de sermens de fidélité et de fortes contributions de meilleur alloi peut-être que les hommages.

La prise de possession était bien complète au fonds. Quant à la forme, il n'y manquait plus que les sanctions papale et royale, qui seront les premiers résultats du concile de Latran.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

Concile de Latran. — Incidens et décret de ce concile. — Le comte de Toulouse est dépossédé au profit de Montfort. — Bulle d'Innocent III au sujet des comtes de Foix et de Comminges. — Départ de Rome des comtes Albigeois. — Entrevue du fils de Raymond VI avec le pape. — Suite des différens survenus entre Montfort et l'archevêque de Narbonne. — Montfort est excommunié par Arnaud. — Serment que Montfort prête à Toulouse. — Philippe-Auguste donne à Monfort l'investiture du Languedoc.

VI.

Au commencement de novembre de l'an 1215, le concile œcuménique de Latran s'ouvrit avec une pompe digne des premiers siècles de l'Église chrétienne. Jamais assemblée n'avait été si nombreuse ni si brillante. On y voyait les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, les députés des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, soixante-dix archevêques, quatre cents évêques, huit cents

abbés ou prieurs et les ambassadeurs des empereurs de Constantinople et d'Allemagne, des rois de France, de Castille, d'Angleterre, d'Aragon, de Chypre, de Jérusalem et de Hongrie ; en un mot, l'élite du monde civilisé dont la papauté était la plus haute expression.

Les premiers intérêts qui s'agitèrent là, furent ceux de l'Eglise dans les provinces du Midi, et les comtes de Foix, de Comminges et de Toulouse furent introduits dans l'assemblée, ainsi que le fils de ce dernier qui venait d'arriver à Rome, déguisé en marchand, et porteur de lettres de crédit de son oncle, Jean-Sans-Terre, qui avait pourvu à tous les frais du voyage. Ces seigneurs, invités à s'expliquer, exposèrent séparément les divers griefs qu'ils pouvaient avoir, tant contre le chef de la Croisade que contre le cardinal-légat qui avait concouru à leur dépossession, nonobstant l'absolution qu'il leur avait donnée à Narbonne ; et ces récriminations d'une évidente vérité, un cardinal les appuya de sa parole, et l'abbé de Saint-Tibéri de son serment. Ce dernier se laissa même aller jusqu'à faire l'apologie de la conduite des barons proscrits, et notamment du comte de Foix, ce que l'évêque de Toulouse ne put ouïr sans s'écrier :

— Le comte de Foix, en faveur de qui vous vous élevez, parce que vous êtes son vassal, peut-il disconvenir que son comté ne soit rempli d'hérétiques, quand, après avoir pris et rasé le château de Montségur, on a fait brûler comme tels tous les habitans de ce réceptacle de l'erreur? Niera-t-il que sa sœur ait fait mourir son mari pour l'amour des hérétiques : qu'elle se soit ensuite réfugiée à Pamiers où elle a demeuré quatre années occupée à faire prendre de nouvelles forces à l'hérésie? N'a-t-il pas enfin, joint au comte de Toulouse, fait périr, à Montjoire, plus de six mille Croisés qui allaient au secours des assiégeans de Lavaur.

Raymond-Roger, impatient de combattre ces inculpations, se leva à son tour, et répondit ainsi, après en avoir obtenu l'autorisation du saint père :

— Comment aurai-je, ainsi que le dit le sire Foulques, protégé les hérétiques de Montségur, quand ce château ne m'a jamais appartenu, et a été donné à ma sœur par mon noble père mourant? Si quelqu'un y a favorisé l'erreur, ce qui me semble douteux, ce ne peut être donc que ma sœur. Or, suis-je sa caution? Quant aux Allemands tués à Montjoire, ce n'était qu'un ramassis de brigands qui désolaient la contrée, et ça été une œuvre pie

que de l'en délivrer. L'évêque peut-il s'excuser aussi véridiquement d'avoir livré sa ville épiscopale au pillage, et d'y avoir fait périr, de concert avec le légat et le Général, plus de six mille habitans inoffensifs ?

Plusieurs barons du Midi, dépossédés par Montfort, se plaignirent ensuite des procédés de ce dernier ; Raymond de Roquefeuil, entre autres, s'éleva surtout contre la manière cruelle dont ce Général avait fait mourir le vicomte de Béziers qui n'était ni hérétique, ni fauteur d'hérésie.

Montfort ne put point repousser lui-même ces légitimes accusations. Pensant que sa présence était indispensable dans le Midi, il avait envoyé à Rome son frère Gui, qui ne se fit faute de bien défendre la cause de l'envahissement, en déclarant que si on rétablissait les comtes dans leurs domaines, personne ne pourrait plus à l'avenir prendre la défense et les intérêts de l'Église romaine.

La plupart des prélats présens parlèrent encore dans ce sens, et votèrent pour la dépossession. Le pape Innocent ne fut point entièrement de cet avis ; il fit chercher dans ses registres, et dit que, suivant ce qui s'était passé, il ne pouvait, sans se faire un tort infini, se dispenser de rendre aux comtes les

domaines qu'on leur avait pris, parce qu'il trouvait que le comte de Toulouse et ses associés avaient toujours protesté qu'ils voulaient obéir à l'Église.

Ces dispositions du pontife émurent vivement l'assemblée, et les partisans de Montfort ne craignirent point de manifester leur mécontentement par de sourdes rumeurs. Le chantre de l'église de Lyon prit alors la parole, et dominant ce tumulte, formula ainsi son opinion :

— Saint Père, le comte de Toulouse vous a toujours été obéissant. Vous savez bien qu'il vous a remis à vous et à votre légat ses principales forteresses dès que votre Sainteté les a exigées ; qu'il s'est croisé des premiers, et a, de concert avec l'armée catholique, assiégé Carcassonne contre le vicomte de Béziers, son propre neveu. Il a fait toutes ces choses pour vous donner des preuves d'une entière obéissance. Vous ne pouvez donc vous dispenser de lui rendre ses domaines, sans vous couvrir d'une honte qui rejaillira sur toute l'Eglise, et empêchera qu'on ait en vous, à l'avenir, aucune confiance. Il paraît, ajouta-t-il en se tournant vers l'évêque de Toulouse et lui adressant directement la parole, que vous n'aimez ni ce prince,

ni votre peuple, car vous avez allumé un si grand feu dans Toulouse, que rien n'est capable de l'éteindre : vous y avez fait mourir plus de dix mille hommes, et vous y en ferez périr encore davantage en persévérant dans vos desseins. Vous avez par là décrié et déshonoré la cour de Rome. Est-il juste que pour satisfaire la passion d'un seul, tant d'autres soient sacrifiés ?

Ce discours, écrit le chroniqueur provençal de qui nous empruntons toutes ces circonstances, ébranla le pape, qui avoua avoir été surpris par de faux rapports ; et déclara de rechef que le comte de Toulouse et ses alliés lui avaient toujours été obéissans. L'archevêque de Narbonne qui était, comme nous l'avons vu, brouillé avec Montfort, parla encore en faveur des comtes proscrits, et trouva un controversiste dans Théodose, ex-légat du Saint-Siége et présentement évêque d'Agde. Toutes ces opinions contraires, émises et discutées avec feu, occasionnèrent un désordre profond au sein de l'assemblée. Pour la faire cesser sans heurter aucun des avis opposés, le pape recourut à un adroit expédient.

— En admettant, dit-il, que le comte de Toulouse soit coupable, nous ne pouvons le frapper

de dépossession, sans déposséder son fils, qui ne doit point subir la peine des fautes d'autrui.

Mais cet aveu d'Innocent réveilla de plus grandes clameurs parmi les prélats dévoués à Simon de Montfort, qui se trouvant plus nombreux que leurs adversaires, entraînèrent la plupart des suffrages et poussèrent l'audace jusqu'à protester hautement que, si on voulait ôter au Général les pays qu'il avait conquis, ils l'aideraient de toutes leurs forces à les conserver envers et contre tous.

Ainsi, en persistant dans son refus de sanctionner un acte d'iniquité, la papauté s'exposait à un schisme imminent. Cette terrible appréhension lui ferma les yeux sur tous autres intérêts que les siens, et elle consentit enfin à donner, par son vote, une apparence de légalité aux votes émis déjà par la majorité du synode. Il fut en conséquence rédigé et promulgué au nom du pontife, le décret inouï que nous rapportons dans tout son contenu.

« Tout l'univers est informé des travaux que l'Église a entrepris, soit par les prédicateurs, soit par les Croisés, pour exterminer les hérétiques et les routiers de la province de Narbonne et des pays voisins. Le succès a répondu, par la grâce de Dieu, à nos soins; en sorte que les uns et les

autres étant chassés, le pays est maintenant gouverné dans la foi catholique et la paix fraternelle. Mais comme ce nouveau plant a besoin d'être arrosé, nous avons jugé à propos d'y pourvoir, après avoir consulté le concile.

« Que Raymond, comte de Toulouse, qui a été trouvé coupable en ces deux articles, et que plusieurs indices certains prouvent depuis longtemps ne pouvoir gouverner le pays dans la foi, soit exclu pour jamais d'y exercer sa domination, dont il n'a que trop fait sentir le poids, et qu'il demeure dans un lieu convenable, hors du pays, pour y faire une digne pénitence de ses péchés ; cependant qu'il reçoive tous les ans quatre cents marcs d'argent pour son entretien, tant qu'il obéira humblement.

« Que sa femme, sœur du feu roi d'Aragon, laquelle, suivant le témoignage de tout le monde, est une dame de bonnes mœurs et catholique, jouisse entièrement et paisiblement des terres qui lui ont été assignées pour son douaire, à condition qu'elle les fera régir de telle sorte, suivant l'ordre de l'Église, que l'affaire de la paix et de la foi n'en souffre aucun préjudice : autrement on lui donnera un équivalent désigné par le siége apostolique.

« Que tous les domaines que les Croisés ont conquis sur les hérétiques, leurs croyans, leurs fauteurs et recéleurs, avec la ville de Montauban et celle de Toulouse, qui est la plus gâtée par l'hérésie, soient donnés, sauf en tout les droits des hommes catholiques, des femmes et des églises, au comte de Montfort, homme courageux et catholique, qui a travaillé plus que tout autre dans cette affaire, pour les tenir de ceux de qui il doit les tenir de droit. Le reste du pays qui n'a pas été conquis par les Croisés, sera mis, suivant le mandement de l'Église, à la garde de gens capables de maintenir et de défendre les intérêts de la paix et de la foi, afin d'en pourvoir le fils du comte de Toulouse, après qu'il sera parvenu à un âge légitime, s'il se montre digne d'obtenir le tout ou une partie, ainsi qu'il sera plus convenable (*).

Quant au comte de Foix, on voit ce que le concile ordonna à son égard, par une bulle que le pape Innocent III adressa à tous les fidèles le 15 décembre 1215, quinze jours après la clôture du synode.

« Pour l'affaire du comte de Foix, y est-il dit,

(*) Catel., comtes de Toulouse. *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 280.

on en informera plus amplement, et on décidera ce qui sera juste ; en sorte que le château de Foix qui nous a été délivré, sera gardé suivant l'ordre de l'Église, jusqu'à ce que l'affaire soit terminée. Comme il pourra s'élever des doutes et des difficultés sur cette matière, le tout sera rapporté au jugement du siége apostolique, de crainte que ce qui a été déjà exécuté à grands frais, ne vienne à être anéanti par l'insolence ou la malice de quelqu'un. »

Il est probable qu'une pareille décision fut prise à l'égard du comte de Comminges. Néanmoins aucun acte historique ne nous fixe à ce sujet. Quoiqu'il en soit, dès que Raymond VI eut connaissance du décret le concernant, il prit congé du pontife et partit pour Viterbe, laissant à Rome le comte de Foix, qui sollicitait du Saint-Siége un ordre de presser son affaire demeurée en suspens, ordre que le pape expédia enfin en ces termes, le 21 décembre, à l'évêque de Nîmes et à Guilhaume Jourdain, archidiacre de Conflans, dans l'église d'Elne :

« Ayant envoyé Pierre, cardinal du titre de Sainte-Marie en Acquire, en qualité de légat du siége apostolique dans le pays *de Provence*, pour

régler les affaires de ces provinces, le comte de Foix, afin d'obtenir l'absolution, lui a fait serment d'obéir à nos ordres, et lui a remis le château de Foix, que ce cardinal a fait garder quelques temps par l'abbé de Saint-Tibéri, lequel devant quitter le pays, en a commis la garde à Simon comte de Montfort, jusqu'après le concile général.

» Durant ce concile le comte de Foix et les autres nobles du pays s'étant rendus auprès du siége apostolique, ce comte s'est plaint à nous de ce qu'après s'être soumis à nos ordres et avoir fait serment d'observer la trève, le comte de Montfort et les siens l'ont dépouillé injustement de plusieurs châteaux et villages; ajoutant que les Croisés avaient envahi auparavant, encore plus injustement, la plus grande partie de ses domaines, dans lesquels il demande d'être rétabli, soit par justice, soit par grâce.

» Cependant comme on a avancé en notre présence, tant en faveur de ce comte que contre lui, diverses choses qui ont besoin d'éclaircissement, nous vous ordonnons d'en informer, dans l'espace de trois mois, depuis la réception de la présente, et de terminer cette affaire ou par accord, ou par sentence, ou enfin de nous la renvoyer tout in-

struite, en assignant aux parties un terme suffisant pour pouvoir comparaître devant nous. Vous tâcherez de découvrir néanmoins pour quelle cause ce comte a perdu ses domaines avant qu'il se fût soumis à l'Église, et vous aurez soin de nous la faire savoir.

» Nous voulons en attendant qu'on remette le château de Foix à l'abbé de Saint-Tibéri qui le gardera sous notre autorité pour le comte, auquel on le restituera quand nous l'ordonnerons. Car c'est notre intention, que nous voulons faire connaître à tous, qu'après que l'affaire sera terminée, on rende le château de Foix au comte de ce nom; que cependant le comte de Montfort et les siens ne lui fassent point la guerre, ni à Roger de Comminges, son neveu; mais qu'ils vivent en paix et en sûreté pourvu qu'ils se tiennent eux-mêmes en repos, suivant les statuts de paix qui ont été dressés dans le pays (*). »

Cette bulle obtenue, le comte de Foix espérant une prompte restitution de ses domaines, alla rejoindre le comte de Toulouse à Viterbe et se rendit avec lui à Gennes, où ils s'arrêtèrent pour y atten-

(*) Innocent III, ép.

dre le jeune comte qui après un séjour à Rome de six semaines demanda à son tour une audience de congé. Le pape l'accueillit favorablement, le fit asseoir près de lui et lui dit, selon le témoignage de notre chroniqueur provinçal (*) :

— Mon fils, écoutez moi et si vous suivez mes conseils, vous ferez toujours bien. Aimez Dieu par-dessus tout, et ayez soin de le servir. Ne prenez jamais le bien d'autrui ; *mais défendez le vôtre, si quelqu'un veut vous l'ôter*. En vous conduisant ainsi, vous ne manquerez pas de domaines. Et afin que vous ne demeuriez pas sans terres et sans seigneuries, je vous donne le comté Venaissin avec toutes ses dépendances, la Provence et Beaucaire pour pourvoir à votre entretien, jusqu'à ce que l'Église se soit assemblée en un nouveau concile. Alors vous pourrez venir et on vous fera raison sur vos demandes contre le comte de Montfort.

— En attendant, saint père, répliqua le jeune Raymond, si je puis expulser de mes domaines, ce général et les autres larrons qui les ont usurpés, je supplie votre sainteté de ne point en être fâchée.

— Quoique vous tentiez, mon fils, Dieu vous

(*) P. 62 et suiv.

fasse la grâce de bien commencer et de mieux finir (*).

Cela dit, Innocent III lui donna sa bénédiction et le congédia avec un bref confirmant à son profit la réserve du comtat Venaissin et des autres domaines de Provence situés sur la rive gauche du Rhône, réserve peu dispendieuse pour le Saint-Siége qui ne concédait ainsi au fils de Raymond VI que ce que ses ancêtres possédaient déjà et qui n'attentait en rien à l'intégrité de l'immense territoire inféodé par le concile à Simon de Montfort.

Cependant ce conquérant n'eut pas plutôt appris qu'un acte solennel, émané du plus haut pouvoir de ce temps, lui attribuait l'investiture de tout le pays compris depuis Béziers et Carcassonne jusqu'à l'Océan, la Dordogne et les Pyrénées, qu'il se disposa à prendre possession du duché de Narbonne enclos dans cette limite et dont l'assemblée de Latran n'avait fait aucune mention. Dans ce dessein il s'approcha de cette ville et il sut aux environs que son compétiteur, Arnaud, à son retour de Rome, vers la fin de janvier 1216, y avait

(*) Cette scène est rapportée tout au long par la *Chron. prov.*, et don Vaissette qui l'a littéralement copiée.

fait son entrée ducale et avait en outre ordonné au vicomte Aymeri de regarder comme nul, l'hommage prêté au Général, et aux habitans de construire à leurs frais deux châteaux, l'un dans le bourg, l'autre dans la cité et de relever leurs murailles détruites.

A cette nouvelle, Montfort interjète appel au Saint-Siége, met sa personne, ses alliés, ses domaines et spécialement la ville, le duché et tous les habitans du diocèse de Narbonne sous la protection de Dieu et du pontife, et ajourne Arnaud à Rome pendant la Pentecôte. Voici la réponse de l'archevêque à la signification de cet appel :

— Si le comte de Montfort entreprend d'usurper le duché de Narbonne ou quelque chose de ce duché, et s'il apporte le moindre obstacle à la reconstruction de nos murailles, je l'excommunie avec ses fauteurs et tous ceux qui l'assisteront à cet égard.

Ce n'était rien de moins qu'une menace d'excommunication. Pour en empêcher l'effet, l'évêque de Béziers et l'archidiacre de Narbonne courent à Lézignan prier Montfort de ne pas entrer dans Narbonne, de s'abstenir de prendre possession du duché et surtout d'exiger l'albergue du vicomte. Montfort

passe outre et arrive à Canet le lendemain. Là, l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Béziers et l'archidiacre de Narbonne viennent encore en négociateurs et le font consentir à leur médiation qui ne peut cependant avoir de résultat, vu l'opposition d'Arnaud, qui tout en les acceptant pour arbitres refuse de mettre l'affaire du duché en compromis. Alors l'évêque de Toulouse, partisan du Général appelle au nom de ce dernier et reçoit en réponse une nouvelle menace d'excommunication contre Simon de Montfort, à qui Arnaud envoie le lendemain l'évêque de Nîmes et le précenteur de Narbonne pour l'avertir de sa part de se donner bien de garde d'entrer dans sa ville archiépiscopale. Mais Montfort s'arrêtant peu à cette défense se met en marche le jour suivant, et se présente devant Narbonne. Arnaud qui l'attendait à la porte du bourg, dépendante du propre domaine de l'évêché, ordonne de la fermer; mais son rival ne lui en donne pas le temps; ses gens d'armes repoussent l'archevêque et s'emparent de l'entrée, le sabre au poing, rendant ainsi Arnaud victime de l'abus de la force qu'il avait lui-même le plus excité autrefois. Puis le Général rentre dans Narbonne, reçoit l'albergue d'Aymeri et fait arborer son étendart sur la tour du palais

vicomtal, en dépit des anathèmes du prélat qui le déclare excommunié en présence de son chapitre, de tout le clergé et des principaux habitans, et jette en outre l'interdit sur toutes les églises de Narbonne, et nominativement sur la chapelle du château, tant que Montfort demeurerait dans la ville. « Ce comte, écrit l'annaliste du Languedoc, si ardent à poursuivre les excommuniés, même après leur absolution, lorsqu'il y trouvait son intérêt, n'eut aucun égard à cet anathème et fit hardiment célébrer le service divin dans cette chapelle, dont on sonna les cloches par son ordre tandis que celles de toutes les églises gardaient exactement l'interdit. »

Outré de ce procédé, l'archevèque défend aux clercs de Montfort de célébrer davantage le service divin dans la chapelle interdite ; mais ils continuent de le faire même en présence de Simon qui recevant une nouvelle défense de la part du prélat, méprise cette monition et n'y répond que par des railleries. L'archevêque agrave alors l'anathème et excommunie de nouveau le Général, en présence de l'archevèque d'Embrun, de plusieurs évèques et de l'élite de la population réunie dans le vestibule de son palais.

Ainsi envenimée, cette querelle scandaleuse ne pouvait plus se vider que par décision papale. Aussi ne tarda-t-elle pas à venir devant le tribunal du pontife où elle ne fut jamais jugée définitivement.

Après cette prise de possession, le Général fit, le 7 mars 1216, son entrée dans Toulouse, et reçut, le soir même, l'hommage de cette ville, qui lui prêta serment de fidélité, ainsi qu'à son fils Amauri, comme à ses seigneurs et maîtres. Le lendemain, 8 mars, il convoqua de nouveau les consuls, le commun conseil et le peuple de Toulouse, et prêta de son côté le serment suivant, en présence de l'archevêque d'Embrun, des évêques de Toulouse, Lectoure, Gap, Tarbe et Comminges, et de plusieurs autres personnes de distinction.

« Je, Simon, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, de Montfort et de Leycestre, vicomte de Béziers et de Carcassonne, je jure de bonne foi, et je promets que je serai bon et fidèle seigneur, en l'honneur de Dieu et de la sainte Eglise, envers tous les hommes et toutes les femmes de Toulouse et du faubourg, et que je conserverai de bonne foi et défendrai l'église de Toulouse et tous les citoyens, dans leurs personnes et

dans leurs biens, sauf la justice en toutes choses, et si je manque en quelques uns de ces articles, je me corrigerai après en avoir été averti et avoir connu la vérité par le conseil des prud'hommes, pour ne pas encourir le crime de parjure, ce qu'à Dieu ne plaise (*). »

Son fils Amauri ayant prêté le même serment, Montfort fit ensuite achever de raser les murs de la cité et du faubourg de Toulouse, aplanir les fossés, abattre toutes les tours des maisons fortifiées, et enlever les chaînes des rues qui favorisaient les émeutes populaires. Pour tenir encore mieux en bride les habitans, il fortifia le château-narbonnais, dont on retira la terre qui l'emplissait jusqu'au faîte (**). Il y fit ouvrir en même temps une porte du côté du levant pour en avoir l'issue libre à l'insu des habitans. Puis, pour préserver cette forteresse de toute surprise de la part des

(*) Guill. de Pod., c. 26 et seq.— La Faille, *Annal.*, t. I, P. c. p. 124.

(**) Si nous en croyons les anciens historiens, ce château avaient été construit par les Romains lors de leur domination dans les Gaules. Sa structure était effectivement romaine. On y trouva, lors des fouilles faites au commencement du XVIIe siècle, des statues antiques parfaitement belles. Ce château avait quatre portes, deux au midi et deux au nord, et était flanqué de deux grosses tours couvertes en plateforme. Il fut détruit au milieu du XVIe siècle.

Toulousains, il ordonna de creuser un large fossé entre le château et la ville, et le revêtit de fortes palissades et de chevaux de frise.

Toutes ces mesures de sûreté prises, Montfort autorisa les douze consuls, retenus en ôtage à Arles, de revenir dans leur ville natale, et nomma un sénéchal pour exercer la justice et administrer Toulouse en son nom. Un acte, du 21 de mai de l'an 1217, nous fait présumer que le sire de Chameniac fut ce premier sénéchal. Le conquérant se dirigea ensuite vers la cour de France pour y obtenir l'investiture royale qui manquait seule à son inféodation.

Philippe-Auguste accueillit favorablement le dépossesseur de son parent, le comte de Toulouse, et sanctionna son usurpation par un acte d'investiture ainsi conçu :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français : sachent tous présens et à venir, que nous avons reçu notre cher vassal, Simon de Montfort, pour notre homme-lige, pour les fiefs et terres qui ont été conquis sur les hérétiques et ennemis de Jésus-Christ, dans le duché de Narbonne, le comté de Toulouse, et la vicomté de Béziers et de Carcas-

sonne ; dans les fiefs que Raymond, autrefois comte de Toulouse, tenait de nous, et pour les terres qui sont de notre suzeraineté, sauf le droit d'autrui et celui de nos vassaux.

« Donné au Pont-de-l'Arche, l'année 1216, la 37e de notre règne. »

La condescendance royale n'en demeura pas là. Quelques jours après, Philippe-Auguste accorda en faveur de Montfort une seconde charte, dont voici la teneur :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous ses amis, vassaux et autres, auxquels les présentes parviendront, salut et dilection :

« Sachez que nous avons reçu pour notre homme-lige, notre cher et féal, Simon comte de Montfort, pour le duché de Narbonne, le comté de Toulouse, les vicomtés de Béziers et de Carcassonne, savoir, pour les fiefs et terres que Raymond, autrefois comte de Toulouse, tenait de nous, et qui ont été acquis sur les hérétiques et les ennemis de l'Eglise, de Jésus-Christ, sauf le droit d'autrui et celui de nos vassaux, pourvu qu'ils professent la foi chrétienne. C'est pourquoi nous vous défendons expressément de vous mêler de nos fiefs, ou

de les saisir, sinon en faveur du dit Simon, auquel vous donnerez aide et conseil lorsqu'il vous en requerra.

« Fait à Melun, le 10 d'avril de l'an 1216. »

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

Arrivée du comte de Toulouse à Toulouse. — La Provence prend les armes en sa faveur. — Reprise des hostilités. — Raimond le jeune, fils du comte de Toulouse, commande l'armée provençale. — Il assiége le château de Beaucaire. — Gui et Amaury de Montfort essayent de secourir la place. — Retour de France de Simon de Montfort. — Son combat avec Raymond le jeune. — Les Croisés assiègent la ville de Beaucaire pendant que les Provençaux font le siége du château. — Incident de ce siége. — Le château capitule. — Raymond le vieux menace Toulouse. — Montfort y court.

VII.

A peine réunis à Gennes, les comtes de Toulouse et de Foix s'embarquèrent pour la Provencé, résolus d'y reprendre les hostilités, et arrivèrent à Marseille, non en proscrits comme on pourrait le penser, mais en suzerains à qui l'infortune a donné plus de droits à l'amour et au dévouement des peuples. Cette populeuse cité les accueillit avec enthousiasme; les consuls allèrent à leur rencontre

portant les clefs de la ville, et leur firent, au nom de tous leurs concitoyens, nouveau serment de vasselage et de fidélité. La noblesse et la bourgeoisie luttant ensemble de procédés généreux, les pressèrent de recommencer la guerre, offrant, la première, son épée, la seconde, ses finances. Ces démonstrations d'attachement ranimèrent l'énergie des nobles dépossédés. Raymond VI accepta tout et se disposa à une nouvelle levée de boucliers. Le comte de Foix, de son côté, reprit la route de ses domaines contestés, pour y tâter les dispositions des peuples et se tenir prêt à tout événement.

Quelques jours après les comtes de Toulouse reçurent une solennelle députation de la ville d'Avignon, qui venait leur apporter les clefs de cette capitale et les inviter à aller en prendre possession. Les comtes partirent aussitôt et furent reçus avec le même enthousiasme qu'à Marseille. Les habitans coururent en foule au devant d'eux, et leur firent un cortège de triomphateur jusqu'à la porte d'Avignon. Là, un des chefs de la commune, nommé Arnaud d'Anguyers, les harangua au nom de la cité et les introduisit dans la ville, aux cris redoublés de *vive Toulouse, le comte Raymond et son fils.* A l'hôtel-de-ville, toute la commune leur fit

hommage et leur prêta serment de fidélité. La ville de Tarascon suivant cet exemple, députa pareillement à Raymond VI, qui alla s'assurer de cette place et revint ensuite à Marseille pour y donner quelques ordres. Pendant son absence, le jeune Raymond demeuré à Avignon, vit accourir vers lui plusieurs seigneurs de la province qui avaient pris les armes, et venaient le supplier de les conduire à la conquête de son patrimoine. Le jeune comte se hâta d'en donner avis à son père, qui de retour dans cette ville y assembla son conseil, où furent admis les principaux communiers d'Avignon. On y résolut de recommencer la guerre contre les spoliateurs de Toulouse, nommément contre Simon de Montfort, et de s'assurer avant de la déclarer, de tout le comtat Venaissin, qui serait le point de départ de l'expédition. Le jeune Raymond partit à cet effet à la tête d'un corps de troupes, et n'eut pas de peine à se saisir de la province, dont le peuple le reçut avec acclamation, et renouvela entre ses mains ses anciens sermens de fidélité. Après avoir mis de sûres garnisons dans toutes les places fortes, il rejoignit son père qui avait déjà réuni une armée imposante, car au premier appel, Jéhan de Senini, Gui de Cablos, Arnaud

Damdye, Bernard de Marens, Dragonnet, Guiraud Azemard, Pons de Saint-Just, Raimbaud de Calm, Raymond Pelet, Lambert de Monteil, Mons de Villeroux, Bertrand Pourcelet, Pons de Montdragon et Raymond de Montauban s'étaient ralliés à ses enseignes, entraînant par leur exemple une foule d'autres seigneurs de distinction, et les communes d'Orange, de Courtheson, de Marseille, de Grasse, de Tarascon, enfin de toutes les villes du comtat Venaissin et du marquisat de Provence. C'étaient les derniers élémens de la résistance nationale; ils devaient en être les plus énergiqnes.

Raymond VI, qu'à partir de ce jour nous nommerons Raymond-le-Vieux, pour le distinguer de son fils, Raymond-le-Jeune, en confia le commandement à ce dernier, qui était âgé de 19 ans, et se dirigea lui-même vers l'Aragon, dans le dessein d'y lever un second corps d'armée, pour agir dn côté de Toulouse, qui ne désirait rien tant que de secouer le joug de Simon de Montfort. Quant à Raymond-le-Jeune, impatient de prendre l'offensive, il se mit en campagne incontinent, et il allait traverser le Rhône pour pénétrer dans le Languedoc, au moment où il lui arriva une députation des habitans de Beaucaire qui l'invitaient à occu-

par leur ville, avec promesse de la lui livrer, nonobstant la garnison catholique casernée dans le château. Trois jours après, ce prince entrait en effet dans cette place aux acclamations du peuple, ralliait de nombreux renforts venus de Tarascon et de tout le littoral du Rhône, et s'apprêtait à commencer le siége du fort château de Beaucaire, dont Montfort avait confié le commandement à un vaillant chevalier, Lambert de Limoux, qu'il avait nommé de plus son sénéchal dans le pays.

Ce commandant n'attendit pas d'être attaqué. Il ouvrit lui-même les hostilités par une vigoureuse sortie, qu'il poussa jusqu'au plus épais des légions provençales. Il fut toutefois repoussé par les gens d'armes de Toulouse, acculé aux fossés où les habitans l'assaillirent à leur tour, et forcé enfin, après de grandes pertes, d'entrer précipitamment dans le château. Raymond-le-Jeune en fit soudain la circonvallation; et comme cette forteresse était assise partie sur le Rhône et partie du côté de Beaucaire, on recourut à deux attaques différentes, l'une par terre, l'autre par eau. Pour celle-ci, on établit sur le fleuve un camp de bateaux liés ensemble, et défendus par des claies et des chevaux de frise. Quant au campement de terre,

on l'appuya aux maisons qui regardaient le manoir, et on en défendit le front au moyen de fortes palissades et de hauts retranchemens. Ainsi la place se trouva investie au point que rien ne pouvait plus y entrer ou en sortir, sans rompre les lignes des assiégeans.

Cela fait, on risqua l'assaut avec la plus vive énergie, pendant qu'une compagnie d'archers munie de fascines, essayait d'incendier les portes de la forteresse. Pris entre ces deux attaques également acharnées, le commandant dépourvu de secours, demanda à capituler, offrant de rendre le château, à condition de la vie sauve pour lui et la garnison. Ces offres, Raymond-le-Jeune les rejeta, ne voulant recevoir les Croisés qu'à discrétion, ce que ces derniers refusèrent à leur tour décidés à mourir plutôt qu'à céder. Le désespoir doubla alors la force des assiégés : ils firent hardiment tête aux deux agressions, et les repoussèrent toutes les deux. Quelques jours après, les batteries ayant ébranlé les portes, Raymond-le-Jeune ramena ses troupes à l'assaut ; mais il fut encore contraint de battre en retraite, et dès lors les assiégeans résolus à réduire le poste par la famine, se résignèrent à un blocus si étroit, que les Croisés

ne purent même plus puiser dans le fleuve, l'eau nécessaire à leur subsistance.

Cependant à la nouvelle du péril que courait la garnison de Beaucaire, Gui et Amauri de Montfort rassemblèrent tout ce qu'il y avait de troupes catholiques dans le Toulousain, et s'avancèrent en personne ponr la secourir, tandis que des messagers couraient avertir le Général de presser son retour en France, avec les cent-vingt chevaliers qu'il y avait pris à sa solde. Arrivés à Nîmes, à quatre lieues de Beaucaire, Gui et Amauri se disposèrent au combat par la confession et la communion, et le lendemain ils marchèrent vers la place en ordre de bataille. Il n'y eut pourtant pas d'engagement ce jour là ; Raymond-le-Jeune s'étant emparé du château de Bellegarde, Gui et Amauri jugèrent prudent de ne pas passer outre, avant de s'en être assuré, et ils l'attaquèrent aussitôt. Vers le soir, ce poste fut emporté, et les Croisés y bivouaquèrent jusqu'au matin du jour suivant. Alors, divisés en trois corps, ils arrivèrent aux portes de Beaucaire où ils firent plusieurs tentatives d'attaque, sans que les assiégeans sortissent de leurs retranchemens. Ils étaient encore en ligne de bataille et ils continuaient leurs provo-

cations, quand Montfort les fit avertir de son arrivée à Bellegarde, en les priant de ne rien entreprendre sans lui. Ils rebroussèrent donc chemin, et se réunirent au Général, qui après quelques momens de repos, marcha avec toutes ses troupes contre Raymond-le-Jeune. Celui-ci l'attendait; et son avant-garde n'eut pas plutôt paru, que deux chevaliers provençaux nommés Raymond de Baláros et Aymeri de Caire, se détachèrent du camp et engagèrent le combat avec leurs compagnies de cent lances; bientôt l'action fut générale. On combattit des deux côtés avec une opiniâtreté inouie jusqu'à la nuit, qui obligea Montfort à se retirer à Bellegarde, d'où il repartit le lendemain matin pour aller tenter de nouveaux efforts. Cette fois, décidé à assiéger la ville de Beaucaire, il s'était muni d'échelles et de catapultes, et avait divisé son armée en deux corps, commandés, le premier par son frère Gui, et le second par lui-même. Raymond-le-Jeune le laissa asseoir tranquillement son camp sous les murs de la place, en cet endroit de la grève qui confine au Rhône vers le nord, et n'en continua pas moins de son côté de bloquer étroitement le château, et de recevoir de Tarascon, d'Avignon, de Valabrègues et autres cités voisi-

nes, de nouveaux renforts conduits par Raymond de Montauban, Sicard d'Aydie et Guilhaume de Bellafar. Cet accroisement de troupes lui permit même de prendre à la fois l'offensive, et du côté du château, et du côté de Montfort, et il le fit avec tant de vigueur, surtout sur ce dernier point, que le Général fut contraint de faire élever autour de son camp une double ligne de palissades flanquées d'espace en espace, de tours en bois crénelées et gardées par les archers catholiques.

Après s'être ainsi mis à l'abri d'un coup de main, le camp respira et l'on put s'occuper des machines nécessaires à l'assaut que Montfort méditait. On construisit à cet effet une énorme cate sur le modèle de celle qui avait servi au siége de Carcassonne, mais on ne put la terminer tant les mangonneaux de Raymond-le-Jeune, habilement pointés, inquiétaient les travailleurs. Alors le Général, sans donner le temps d'aviser à d'autres moyens, ordonna un assaut général. Les troupes se portèrent aux murailles avec détermination et plantant leurs échelles, tentèrent l'escalade sur plusieurs points à la fois. Elles trouvèrent d'abord peu de résistance, soit que les Provençaux étonnés de leur impétuosité se défendissent mollement, soit

que ce fût une adroite feinte ménagée par le jeune Raymond, ce qui est bien plus à présumer, car au moment où les Croisés se cramponnaient au crêneaux des fortifications, les Provençaux parurent prendre cœur, fondirent sur leurs adversaires, les culbutèrent dans les fossés et les contraignirent à se réfugier dans le camp après avoir perdu les plus braves d'entr'eux et laissé prisonnier Guillaume de Bolie, chevalier que Montfort affectionnait particulièrement et qu'il eut la douleur de voir pendre le jour même aux crêneaux de la ville.

Pendant ce temps, le château se trouvait dans une position extrêmement critique. Au dehors les batteries des Provençaux abattaient chaque jour de nouveaux pans de mur et au dedans la disette d'eau et de vivres décimait la garnison. Dans cette extrémité, Lambert de Limoux, arbora un matin son drapeau noir en signe de détresse. Pour l'en délivrer Montfort résolu à tenter l'impossible, fit dresser une machine appelé *Boso* par le chroniqueur provençal, laquelle ébranla enfin une partie des remparts que les mineurs se mirent à saper de leur côté afin d'en précipiter l'écroulement, ce qui n'aurait pas manqué de s'accomplir si les habitans n'avaient accablé les ouvriers d'huile bouillante

et d'étoupes enflammées si à propos que ces malheureux furent étouffés ou brulés pour la plupart. Encore un insuccès dont la garnison du château éprouvait le contre coup; aussi la vit-on une seconde fois arborer son drapeau noir. Fidèle à cet appel, Montfort se hâta de sortir de ses retranchemens, avec toutes ses forces qu'il rangea en bataille au Puy-des-pendus, les exhortant à vaincre ou à périr, et l'on marcha de nouveau vers les murailles. Cette fois Raymond-le-Jeune n'attendit pas l'assaut. Sortant de la ville en bon ordre il courut s'interposer entre la place et l'armée catholique qui le chargea avec fureur, mais non avec avantage, car rompue au choc elle donna prise à la gendarmerie provençale qui se précipita dans ses rangs où elle sema le désordre et la mort. Néanmoins le Général, à force de valeur, rétablit le combat qui prit bientôt un caractère d'opiniâtreté telle, que Lambert de Limoux crut qu'il lui serait facile d'opérer une sortie et de se réunir à l'armée catholique. Mais les troupes demeurées devant le château lui interceptèrent toute voie et le rejetèrent dans la forteresse. Cependant l'action se continuait toujours dans la plaine avec une fluctuation de succès qui se prolongea jusqu'au soir.

Alors les deux partis se retirèrent également harrassés et sans qu'aucun pût s'attribuer la victoire, si ce n'est les Provençaux pour qui balancer le triomphe, c'était l'acquérir. En effet après cette infructueuse tentative de délivrance, la garnison du château n'en demeurait que plus en proie à toutes les tribulations déjà souffertes. Toutefois elle persista encore à se défendre, nonobstant la disette de vivres qui fut si grande, écrivent les chroniqueurs, que les assiégés mangèrent ce qui leur restait de chevaux. A leur tour les assiégeans ne cessant de mettre en œuvre tous les moyens de réduction, construisirent sur les plans d'un ingénieur de Toulouse, une nouvelle machine (*Mostelle*) qui, adaptée aux murs du château dont elle atteignait le faîte, en facilita l'ascension aux Provençaux et les mit à même de combattre face à face la garnison. Ils furent cependant repoussés et leur machine devint la proie des flammes.

Bien que peu important, ce succès du château releva l'énergie du camp catholique et les Croisés demandèrent à être conduits de nouveau à l'attaque de la ville. Mettant à profit ce moment d'enthousiasme, Simon de Montfort rangea son armée et la conduisit à une portée d'arc des murailles d'où

ses clairons résonnèrent en signe de provocation. Raymond-le-Jeune ne se fit pas attendre ; il parut bientôt avec toutes ses forces en dehors des remparts et vint se poser en face de son adversaire. Alors Verles d'Encontre sortant des lignes catholiques, poussa son cheval dans l'espace laissé vide entre les deux armées, appelant de la voix et du geste les Provençaux à un combat singulier. Géraud de Bellafard se présenta aussitôt, et les deux champions coururent l'un sur l'autre, la lance en arrêt. De ce coup Verles d'Encontre tomba frappé au cœur par son antagoniste et ce fait d'armes fut le signal d'une lutte générale. Des deux parts on était fatigué de s'entrechoquer tous les jours sans résultat décisif et l'on voulait enfin terminer la collision par le triomphe ou par la mort. Néanmoins comme les deux armées étaient à peu près d'égale force et d'égale valeur, le combat se prolongea encore avec ses alternatives précédentes, jusqu'à la tombée de la nuit qui pour la troisième fois sépara les combattans.

C'est après cet engagement que Montfort mit en jeu un adroit stratagème. Nous avons dit que son armée campait sur la grève au nord de Beaucaire et que le château bâti sur le Rhône était à quelque

distance de la ville, Raymond-le-Jeune avait placé son camp dans l'intervalle de ces deux postes. Or de l'autre côté, vers le sud, il existait aux murs de la place une porte que les Croisés n'avaient point attaquée jusqu'alors. Le Général, résolu de porter là son principal effort, embusqua durant les ténèbres cent chevaliers dans un ravin peu éloigné de cette issue. Puis le jour venu, il vint se ranger en bataille devant la porte opposée, comptant attirer vers ce point toute l'armée ennemie et faciliter ainsi la surprise de la porte du sud. Mais Raymond-le-Jeune, aussi habile qu'intrépide, déjoua ce plan en demeurant immobile dans ses retranchemens et en n'assaillant les chevaliers embusqués qu'au moment où parvenus au faîte des remparts, il lui fut facile de les y surprendre à son tour et de les jeter dans les fossés ou de les faire prisonniers.

Cette tentative fut le dernier incident de ce siége bizarre où deux adversaires se bloquaient mutuellement. Montfort accablé de tant d'insuccès, convoqua son conseil de guerre et demanda avis sur la suite des opérations, Gui, son frère, fit alors la motion de transiger avec le comte de Toulouse et de lui abandonner le château s'il voulait accorder

la vie sauve à la garnison catholique. La délibération en était à ce point lorsqu'un soldat de cette même garnison qui était parvenu à s'échapper, pénétra dans l'assemblée et y assura que ses compagnons n'avaient rien à manger depuis trois jours. Cette nouvelle décida le conseil à traiter et Gui partit soudain pour le camp de Raymond-le-Jeune qui accepta la capitulation proposée et permit à la garnison de se retirer où bon lui semblerait (*).

Les historiens ne précisent point l'époque du siége de Beaucaire; deux chartes peuvent servir cependant à éclaircir ce point historique. Par la première, datée du 19 juillet 1216, Montfort *étant devant le château de Beaucaire*, confirme les priviléges des consuls de Nîmes, et par la seconde, datée du 24 du même mois, *au siége de Beaucaire*, il donne deux cents livrées de terre à Le Noir de la Redorte qui lui en fit hommage. Or au mois de mai, Montfort était encore en France et au mois d'août à Nîmes. Le siége eut donc lieu pendant les mois de juin et de juillet 1216. D'après Langlois, il dura treize semaines, ce qui nous parait un peu hasardé.

(*) Chr. de Robert.— Petr. Val.-Cern. — Dom Vaissette. — Langlois.

Après la capitulation, la ville et le château de Beaucaire demeurèrent au pouvoir de Raymond le jeune. Le Général décampant le jour même conduisit d'abord son armée à Nîmes, où il lui donna un repos de quelques jours, durant lesquels il confirma en août et septembre, les priviléges des consuls Nîmois pour l'exercice de la justice, et accorda aux habitans une entière exemption de tailles et d'impôts. Puis, laissant en cette ville une forte compagnie de gens d'armes, tant pour garder Nîmes que pour harceler l'armée provençale, il reprit la route de Toulouse vers laquelle Raymond-le-Vieux s'avançait avec une troupe de Catalans et d'Aragonais.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

Arrivée de Montfort à Toulouse. — Ses projets d'extermination. — Trahison de l'évêque Foulques. — La ville de Toulouse se révolte. — Combat. — Nouvelle trahison de Foulques. — Toulouse est désarmée. — Montfort la rançonne.—Mariage de son fils cadet avec Pétronille de Bigorre. — Conquête de cette Province. — Affaire du comte de Foix.— Nomination de nouveaux commissaires par le Saint-Siége, pour décider entre lui et Montfort.— Montfort cherche à gagner du temps.— L'abbé de Saint-Tibéry est chargé de restituer au comte de Foix le château de ce nom.— Lettre d'Innocent III à ce sujet.

VIII.

A la nouvelle de l'approche de la Croisade, Raymond-le-Vieux, peu en état de lutter contre elle en rase campagne rebroussa chemin sans rien entreprendre sur Toulouse ; ce qui n'empêcha pas Simon de Montfort de soupçonner cette ville de l'avoir appelé pour se livrer à lui. En conséquence, le Général marcha sur la capitale du Languedoc avec de terribles projets de vengeance. Arrivé à

Montgiscard, il mit son armée en ordre de bataille, et il poursuivit sa route enseignes déployées, clairons sonnans, comme s'il s'était agi d'un combat. Ces manifestations hostiles ne manquèrent pas d'épouvanter les Toulousains qui, privés de leurs remparts, ne crurent pouvoir mieux faire que de charger quatre-vingts des principaux communiers d'aller protester de leur soumission. Ces députés rencontrèrent l'armée à une lieue de Toulouse, et l'un d'eux, au dire du chroniqueur, parla en ces termes à Simon de Montfort :

— Nous sommes ébahis, seigneur, de vous voir venir avec une armée rangée en bataille, buccines sonnantes, comme pour la charge. Ne savez-vous point que Toulouse est toute vôtre, et qu'il vous la faut épargner.

— Toulouse est encore à moi, parce que j'arrive le premier, répondit le Général ; si le comte Raymond s'y était pris à temps, il en serait maître à cette heure ; aussi, je jure Dieu, de châtier si bien cette ville rebelle qu'elle n'aura guère envie de remuer à l'avenir.

— Par pitié, monseigneur, soyez-nous bon suzerain.

— Autant que vous êtes fidèles vassaux.

— Grâce! grâce!

— Allons! ribauds, vos clameurs me fatiguent. Vous auriez plus de peine à me faire changer de résolution à votre égard, que je n'en éprouverais peut-être à vous rendre bons catholiques.

Et sur cela, un escadron catholique entoura les députés, les garotta, et les amena prisonniers au château-narbonnais, nonobstant les sages représentations de Gui de Montfort, qui s'approchant de son frère Simon, lequel conversait avec l'évêque de Toulouse, lui dit :

— Sire frère, grâce aux conseils de ce tonsuré de Foulques, vous perdez le jugement. Est-ce sage d'emprisonner ces vilains, quand vous pouvez tirer de leur ville assez de sols melgoriens pour reprendre Beaucaire et conquérir toute la Provence?

—Et qui l'empêchera, répliqua Foulques, irrité de cette vive apostrophe? Ne peut-on emprisonner les personnes, ravir les biens et brûler Toulouse tout à la fois? C'est ce qu'a décidé le Général, et m'est avis qu'il persévère dans ce dessein.

— Ainsi ferai-je, sire évêque, ajouta Montfort sèchement, indiquant par là que tout conseil opposé serait intempestif. Et vous, maître Foulques, si vous augurez bon résultat de votre feinte, ne

pensez-vous pas qu'il soit temps d'aller la mettre en jeu?

— Si fait, Général. J'y cours.

Et piquant des deux, Foulques, escorté de peu de cavaliers, prit les devans, entra dans sa ville épiscopale, et fit réuuir incontinent la commune, vis-à-vis de laquelle il eut l'air de remplir le rôle de médiateur.

— Bourgeois et vilains, clama-t-il, le comte de Montfort, notre maître, est fort courroucé contre vous, et cela, parce qu'il a la croyance que vous avez favorisé les révoltés provençaux, et appelé, durant le siége de Beaucaire, votre ancien seigneur, le comte Raymond. Je lui ai démontré le contraire, et pour lui donner une preuve de ce que j'avançais, j'ai affirmé, me faisant votre caution, qu'au lieu de lui être rebelles, vous iriez le recevoir et lui faire honneur comme à votre maître affectionné. Courez donc à sa rencontre en toute hâte, cette demande seule peut vous sauver de la mort, et préserver la ville d'un sac imminent.

Ne se défiant point de cet astucieux conseil, troublés d'ailleurs par l'approche de l'armée catholique, les Toulousains sortent en foule, et vont au-devant du Général, en criant, Noël! Noël! Mais

à mesure qu'ils arrivent près de lui, Montfort les fait arrêter par ses troupes. Quelques uns s'aperçoivent enfin de cette noire trahison, rebroussent chemin à toute jambe, et crient à ceux qu'ils précédaient :

— Revenez prestement, communiers, nous sommes trahis. Aux armes! Toulousains! aux armes!

Aussitôt la foule rentre dans la ville que Foulques avait déjà mise au pillage; elle s'arme de tout ce qui lui tombe sous la main, se rue sur les pillards, qu'elle égorge, et se barricade. En vain Gui de Montfort, survenu en ce moment avec l'avant-garde de l'armée, court-il livrer assaut à ces fortifications improvisées; il est repoussé, taillé en pièces, et poursuivi, l'épée aux reins, jusqu'aux portes du château-narbonnais.

Cependant Montfort arrive avec le reste de l'armée, et l'ordre est donné de mettre la ville à feu et à sang. Les Croisés se précipitent dans la place avec furie, et se divisant, vont, les uns incendier Saint-Rhemesy, les autres Joux-Aigues, et un troisième corps le quartier Saint-Etienne. Mais, sur la place de ce nom, les Toulousains attroupés ne laissent pas s'achever tranquillement

cette œuvre de destruction. Ils tombent sur les incendiaires *comme des lions affamés*, écrit un chroniqueur, les ébranlent, et les contraignent à se réfugier, partie dans la cathédrale et partie dans le château Mascaron ou dans le palais épiscopal. Puis, se divisant à leur tour, certains bloquent les Croisés, certains arrêtent l'incendie, et le corps le plus nombreux et le mieux armé, prenant l'offensive, court sus aux soldats catholiques dispersés dans la ville, les charge avec délire, les culbute de rue en rue, et les accule enfin dans la maison du comte de Comminges. Là, les fuyards tentent en vain une plus vive résistance ; le peuple envahit leur réfuge par toutes les issues, les massacre sans quartier, ou les précipite du haut des toits dans la rue.

Averti de ces faits, Montfort court au secours de ses gens ; en chemin il ramasse les débris de ses escadrons, délivre les Croisés enfermés dans la cathédrale, la tour de Mascaron et le palais épiscopal, et vient, avec tout ce qui lui reste de gendarmes, se former en bataille sur la place de Sainte-Scarbe, espérant que cette manœuvre en imposerait aux habitans. Mais il n'en est rien ; les Toulousains renforcés d'ailleurs par les communiers de

Croix-Baraignon, comptent peu le nombre et la force de leurs ennemis. Ils se jettent sur eux, pénètrent dans leurs rangs, et commencent une horrible mêlée. Alors ce fut une lutte sublime ! le peuple prouva là qu'il est invincible toutes les fois qu'il combat en vertu d'un sentiment de liberté et de patriotisme. A peine armé et à pied, il attaquait des hommes d'élite, habitués à vaincre, bardés de fer, armés de toutes pièces. La disproportion était immense ; elle disparut devant l'enthousiasme. Préférant la mort à l'asservissement, chaque communier devint un héros, et Montfort, pressé, accablé, debordé, rompu, se vit bientôt contraint, pour échapper à la mort, de se réfugier à son tour dans l'église de Saint-Etienne, où il ne s'arrêta pourtant pas long-temps, car sortant avec ses gendarmes par une issue opposée, il s'en fut donner contre une autre bande de Toulousains attroupés à la porte Sardane. Mais là, comme ailleurs, une vive resistance l'attendait, et le combat engagé des deux parts avec un même acharnement, se soutint avec un même avantage assez de temps pour que les vainqueurs de Saint-Etienne pussent venir en aide à leurs compatriotes. Ce renfort mit les Croisés entre deux attaques. Aussi furent-ils

bientôt enfoncés et taillés en pièces. Ce fut alors un désordre affreux, un pêle-mêle dévorant, où le Général aurait perdu le dernier de ses hommes, s'il n'eût promptement ordonné la retraite, qui fut souvent troublée par l'impétueuse audace des Toulousains. Arrivé au château-narbonnais, il manda les habitans qu'il détenait prisonniers, et leur dit :

— Par Belzébut, communiers, je vous ferai tous pendre comme des verrats, si vous ne me rendez ma ville de Toulouse.

— Comment cela nous serait-il possible, alors que vous ne l'avez pu vous-même avec toute votre host?.

— Mort de ma vie ! Je crois que ces vilains veulent railler. Or ça, qu'on les pende aux créneaux.

— Point ne ferez, Monseigneur, se hâta de proférer l'évêque Foulques, avant que je ne vous aie présenté ma supplique.

— Vous devenez fou, sire évêque ! Demander grâce pour ces misérables, c'est....

— Jouer double jeu sans risquer de rien perdre. Écoutez moi.

— Parlez et soyons bref, car le bourrel attend.

C'était une nouvelle trahison que Foulques pro-

posa secrètement au Général, et qu'il se mit en devoir d'exécuter.

S'étant adjoint l'abbé de Saint-Sernin, qui entra dans ses vues, il alla de concert avec ce prélat, trouver les chefs de la commune, auxquels il porta ces propositions de paix :

— Notre Comte et Seigneur, a grande repentance de ce que les habitans de Toulouse ont été robés, pillés et occis par ses soudarts. Son conseil l'a éclairé sur votre conduite ; il vous croyait coupables, et il sait à présent que ses gens seuls ont fait la coulpe ; aussi vous fait-il dire qu'il est bien marri de ce qui est advenu. Il vous pardonne tout et vous prie de lui pardonner pareillement. Il vous recevra volontiers à merci, et remettra en liberté vos consuls et vos proches, si vous consentez à signer la paix. Dans le cas contraire, nous devons vous dire que le Général a juré de faire périr de male-mort tous les prisonniers qu'il détient au château.

Les Toulousains délibérèrent alors sur cette proposition. Les uns opinaient pour la rejeter, persuadés que leur évêque ne cherchait qu'à les tromper, comme il l'avait précédemment fait tant de fois. Les autres, bien-aises d'avoir la paix à ce

prix et de sauver leurs prisonniers, votaient pour la recevoir. Enfin, après de longs débats, cette dernière considération prévalut, et les Toulousains consentirent à mettre bas les armes, aux conditions offertes.

L'évêque et l'abbé se hâtèrent d'aller en informer le Général, qui approuva tout, et les renvoya dire aux Toulousains, que pour rendre la paix plus authentique, il irait lui-même suivi de ses barons, la signer dans l'hôtel-de-ville, et qu'ils n'avaient qu'à s'y trouver avec leurs armes à l'heure marquée.

Durant la nuit, Montfort prit ses mesures ; tous les Croisés par ses ordres s'armèrent secrètement, et le lendemain matin à l'heure convenue, il se rendit à l'hôtel-de-ville où se trouvaient déjà les communiers munis de leurs armes. Sitôt qu'il eut pris place, l'abbé de Saint-Sernin se levant, harangua ainsi le *populaire* :

— Habitans de Toulouse, le seigneur Comte ici présent, vous a fait réunir pour moyenner la paix et vivre à l'avenir en parfaite union avec vous, ainsi que vous l'a déclaré monseigneur l'évêque Foulques, qui s'est donné bien de peine pour ac-

commoder le traité, sur lequel vous avez à dire de vive voix si vous l'approuvez.

— Nous l'approuvons !..

— Le sire Comte vous fait encore dire, continua l'abbé, que si quelqu'un de vous ne voulait se fier à cet accord, il lui délivrera un sauf-conduit et lui donnera congé pour se retirer où bon lui semblera. Quant à ceux qui demeureront, il ne leur sera rien rapiné ni robé ; si le Comte voulait le faire, nous vous sommes garans, moi et l'évêque, que nous l'empêcherons et vous défendrons fidèlement ; à l'exception néanmoins d'un seul d'entre vous, qui ayant personnellement insulté le sire Comte, n'est point amnistié ; pourtant s'il veut s'en aller, il lui sera délivré un sauf-conduit et il pourra se retirer en sûreté.

— Je vois, proféra alors un Toulousain nommé Aymeri, que je suis celui qu'on excepte. Tout aussi bien préféré-je m'en aller que de demeurer sous le giron des tyrans.

Et il se sauva aussitôt.

Le traité signé, les habitans déposèrent leurs armes dans l'arsenal de l'hôtel-de-ville, et Montfort se saisit incontinent des tours et des forteresses du bourg, où il mit de bonnes garnisons ; puis,

n'ayant plus de résistance à craindre, il se livra à la plus atroce perfidie. Les principaux habitans furent arrêtés et mis aux fers, avec les prisonniers précédemment détenus.

Le conseil s'étant ensuite rassemblé, Montfort proposa de mettre la ville au pillage, et de la raser jusqu'aux fondemens. Gui s'éleva encore contre cet acte de vandalisme, et dit librement à son frère qu'une pareille rigueur ternirait sa réputation, attendu que les Toulousains s'étaient soumis sur la foi d'un traité de paix. Un seigneur nommé Valats appuya cette représentation, quelques autres de ses plus sages conseillers en firent autant; mais ces remontrances ne purent ébranler la résolution du Général, qui s'arrêta enfin à l'avis de l'évêque Foulques et d'un baron Français nommé Lucas, qui avait un grand ascendant sur son esprit.

En conséquence, les prisonniers furent liés les uns aux autres comme une chaîne de forçats, et dispersés dans divers lieux éloignés, où ils périrent de misère ou de mort violente. Ensuite le reste des habitans étant réuni à Saint-Pierre de Cuisines, Montfort leur déclara que s'ils voulaient échapper à la mort, ils devaient lui payer avant le premier novembre de cette année 1216, une

somme de 30,000 marcs d'argent, somme énorme pour l'époque, et exorbitante si l'on considère l'épuisement dans lequel sept années de dévastations consécutives avaient plongé cette malheureuse cité.

Force fut aux Toulousains de subir cette dure imposition, et de compléter leur ruine pour échapper au trépas. Toutefois, la totalité de la somme ne fut pas trouvée assez à temps pour se préserver des sévices des satellites croisés. Les mauvais traitemens dont on les accabla, à cette occasion, achevèrent de les réduire au désespoir. Pour se convaincre de la dureté de cette perception, on n'a qu'à jeter les yeux sur ce passage du jésuite Langlois, chaud partisan de Simon de Montfort.

« Cette somme, écrit cet historien, fut levée avec une sévérité qui ressemble au pillage d'une place prise d'assaut. De fortes raisons portaient le Comte à tenir une conduite si sévère : la nécessité d'établir son autorité, le désir d'arrêter par un si horrible exemple le progrès de l'armée du jeune Raymond, à qui la ville de Saint-Gilles et quelques autres de celles qui sont autour de Beaucaire, venaient de se rendre; le besoin pressant qu'il avait d'argent, sans parler du malheur qu'il eût alors

d'écouter le conseil de quelques personnes, qu'il se croyait fort attachées, parce qu'elles devaient l'être, et qui abusaient de sa confiance. En effet, ceux qui allumèrent le plus la colère de Montfort, ne le firent que pour porter les Toulousains au désespoir en leur ôtant tout, excepté le désir de se venger (*). Montfort devait, pour ainsi dire, en faire plus contre les rebelles ou en faire beaucoup moins : en faire plus, et les disperser dans les différentes villes du Languedoc ; en faire moins, s'il avait résolu de les laisser réunis ensemble en aussi grand nombre qu'ils étaient. Les Toulousains, avec le temps, s'aperçurent que sans argent ils pouvaient se battre : ainsi, s'arrachant d'un côté jusqu'au dernier sol pour contenter l'avidité de Mont-

(*) Langlois a suivi dans ce fait l'opinion de Guilh de Puylaurens qne nous ne pouvons laisser passer sans la combattre. Les seuls qui conseillèrent à Montfort les moyens rigoureux qu'il employa furent l'évêque Foulques et le chevalier Lucas. Or, Foulques a toujours été l'ennemi acharné de Raymond VI et des Toulousins, et le zélé partisan de Montfort. Il ne pouvait désirer la chute de ce Général. Et le chevalier Lucas, quel intérêt y avait-il ? Nous ne le connaissions point avant cette circonstance et nous ne le reverrons plus dans la suite. Sont-ce là ceux qui trahissaient Montfort et favorisaient le parti contraire? Non, sans doute. Puylaurens, Langlois et dom Vaissette, qui fait quelque cas de cette opinion, nous paraissent évidemment dans l'erreur.

fort; de l'autre, ils traitaient avec le vieux Raymond de la manière de lui livrer Toulouse. »

Après avoir touché ces 30.000 marcs, Montfort quittant Toulouse désolée, à la Toussaint de l'an 1216, passa à Saint-Gaudens, et se rendit à Tarbes, où il termina le mariage de Gui, son second fils, avec Pétronille de Comminges, héritière de la province de Bigorre. Le contrat en fut signé le dimanche après la Toussaint de l'an 1216, et non pas en 1218, comme l'historien des Pairs de France l'a écrit.

Les évêques de Bigorre, de Consérans, d'Oléron et d'Aire, et les abbés de Clairac, Saint-Pierre de Genevez et Saint-Savin, attestèrent, dans l'acte, « que Gui, fils de Simon, duc de Narbonne, comte de Toulouse et de Leycestre, vicomte de Béziers et de Carcassonne, et seigneur de Montfort, avait épousé, en leur présence et celle de plusieurs barons qui avaient conclu ce mariage avec eux, Pétronille, comtesse de Bigorre, laquelle avant la célébration solennelle des noces en face de l'Eglise, avait constitué devant eux en dot à Gui, le comté de Bigorre et la vicomté de Marsan pour passer à leurs enfans ; que Gui, de son côté, du consentement de son père, donnait pour douaire à Pétro-

nille cinq cents marcs d'argent de rente annuelle, qui seraient affectés avant Pâques sur les terres situées aux environs de Carcassonne, par l'entremise de l'archevêque d'Auch, des évêques de Tarbes et de Comminges, et de Raymond de Corasse, chevalier. » Gui donna pour sa caution le duc son père et Amaury son frère; et Pétronille trois de ses barons, savoir, Raymond-Garcias de Lérida, Bernard de Castelbajac et Guilhaume de Barbazan. Le lendemain, lundi, les noces célébrées, les seigneurs de Bigorre firent hommage à Gui, leur nouveau suzerain, et Gui leur fit à son tour serment de gouverner le comté selon ses coutumes.

Pétronille était fille unique de Bernard V, comte de Comminges, et de sa première femme Etiennette, fille unique et héritière de Centulle, comte de Bigorre. Elle avait épousé en premières noces, vers l'an 1193, Gaston dit le Bon, vicomte de Béarn, et en secondes noces, en 1215, Nuguez-Sanche, fils du comte de Roussillon et de Cerdagne. Ce second mari de Pétronille vivait encore lorsqu'elle épousa en troisième noces Gui, fils de Simon.

Ainsi, dans un but d'accroissement, Monfort ne se faisait aucun scrupule d'arracher une femme des bras de son époux. N'est-ce pas une preuve que sa

moralité, si fort prônée par ses panégiristes, était moins grande que son ambition. On peut encore remarquer, ajoute l'annaliste du Languedoc, de qui nous empruntons ces détails, qu'il y avait une grande disproportion d'âge entre l'un et l'autre des nouveaux époux, et qu'il ne paraît pas que le comte de Comminges ait donné son consentement à cet acte de bigamie. Au reste, si Monfort doit être sévèrement blâmé dans le cas actuel, que dire des prélats déjà nommés qui sanctionnèrent de leur présence et de leur signature cette union contraire à toutes les lois civiles et canoniques?

Les carrousels du mariage finis, Simon quittant la lance émoulue pour la lance affilée, courut, accompagné d'Amaury, mettre le siége devant le château de Lourde, seule place du Bigorre qui n'eût point reconnu la suzeraineté du nouveau mari de Pétronille. Mais la garnison fit si bonne garde, et se défendit si rudement, que le Général fut contraint d'abandonner cette entreprise. Levant le siége, non sans précipitation, il passa à Saint-Lizier, capitale du Consérans, où il traita avec l'évêque de cette ville, *le jeudi avant Noël* de l'an 1216, reçut le lendemain l'hommage de Targueux de Castillon et de ses deux fils, auprès d'Aspect,

dans le Commingeois, et retourna à Toulouse, qu'il acheva de piller, et où il fit raser entièrement le reste des tours et des maisons susceptibles de faire quelque résistance (*). Puis, il reporta son attention sur le comté de Foix.

L'on a vu que ce comte avait obtenu du pape un bref qui autorisait les commissaires du Saint-Siége à lui restituer ses domaines après mûr examen de sa conduite. Or, pour ne pas fournir à Montfort de nouveaux prétextes d'hostilités, Raymond-Roger avait rigoureusement observé envers lui la trève que le concile de Latran avait prolongée pour quinze ans. Mais le Général s'était livré à divers actes de violence, afin de l'obliger à se défendre, et mettre obstacle par ce moyen à son entière réconciliation avec l'Église. Cependant, le Comte, quelque désir qu'il en eût, avait eu la prudence de ne pas repousser la force par la force, et s'était contenté de porter ses plaintes au pape, à qui il demanda enfin de nouveaux commissaires. Le pon-

(*) Pierre de Vaux-Cernay, c. 83 et seq. — Marca, *Hist. de Bearn.*, liv. VIII, c. 19. — *Chron. prov.*, où il est dit : « Per laquella causa c'en retournet devers lo dit Tolosa, la fac may de mal que jamai ne avia fait ; car alors acabet de pillar et destruire la dite villa, et derroquar las tors et forteressas d'Aquilla. »

tife chargea de cette commission l'abbé et le prieur de Fontfroide, au diocèse de Narbonne. L'abbé étant malade, le prieur procéda seul aux informations, et assigna les comtes de Foix et de Montfort à comparaître devant lui. Au jour marqué, le premier déféra à cette sommation ; mais non le second, qui dédaigna même de déléguer un procureur, sous prétexte qu'il était occupé au siége de Beaucaire. Force fut au commissaire d'ajourner le débat, et il réassigna les parties pour le 11 septembre suivant. Raymond-Roger comparut encore en personne ce jour là, dans la capitale de son comté, lieu marqué pour le rendez-vous. Mais Montfort et Lucas, son procureur, firent défaut de nouveau, demandant qu'on fixât un autre endroit de comparution. Ce commissaire indiqua alors l'église de Saint-Jean de Verges, dépendante en ce temps du Saint-Siége, ainsi que la ville et le château de ce nom. Le procureur du Général, à qui le comte de Foix envoya un sauf-conduit, ne sachant comment s'empêcher de comparaître, se présenta pour élever de nouvelles difficultés, qui n'avaient d'autre but que de faire traîner l'affaire en longueur, et le prieur de Fontfroide, faute de pouvoir accomplir toute sa mission, se borna à ordonner aux

parties adverses d'observer la trève à l'égard l'une de l'autre. Il dut néanmoins écrire au Saint-Siége que Raymond-Roger avait entièrement satisfait à ses commandemens, puisque le pape autorisa, le 27 novembre suivant, l'abbé de Saint-Tibéri à restituer à ce Comte le château de Foix séquestré au nom de l'Église romaine. Innocent III, le 8 décembre 1216, instruisit ainsi lui-même le comte de Foix des dispositions prises à son égard :

« Nous avons ordonné de vous rendre le château de Foix, quoique plusieurs personnes nous aient suggéré de ne pas le faire, de crainte qu'après l'avoir recouvré vous ne troubliez de nouveau les affaires de la foi et de la paix ; mais nous nous sommes déterminés, tant parce que vous avez obéi fidèlement à l'Eglise et au cardinal Pierre de Bénévent depuis que ce légat vous a accordé l'absolution, que pour ne pas donner lieu de dire que l'Eglise romaine ne tient pas ses promesses, étant d'ailleurs toujours en état d'appesantir notre main sur vous, et de vous arrêter en cas que vous refusiez de nous obéir.

« Nous ordonnons donc à l'évèque de Maguelonne et au prieur de Fontfroide de recevoir de vous, de Roger-Bernard, votre fils, et de Roger de

Comminges, votre neveu, une caution suffisante, que vous ne troublerez pas la paix et les affaires de la foi, et une promesse de votre part, suivant laquelle vous consentirez, en cas que cela arrive, que le château de Foix demeure confisqué au profit de l'Eglise romaine. Vous paierez enfin la somme de quinze mille sols melgoriens à l'abbé de Saint-Tibéri pour la dépense qu'il a faite à la garde du château, lequel vous sera rendu après l'exécution de tous ces articles. »

D'après des ordres si explicites de la papauté, le comte de Foix ne pouvait plus craindre de se voir ravir ses domaines, mais la restitution étant pour divers motifs ajournée chaque jour, il fit construire en attendant, auprès de Foix, un fort château nommé Montgarnier d'après Langlois et Olhagaray, et Montgrenier d'après Dom Vaissette. De là il commandait les passages des Pyrénées et avait toujours une porte ouverte sur la Navarre et sur le Comté en litige. Montfort, pour traverser la restitution, fit de ce fait un motif de querelle et entra dans les terres de Foix sous le frivole prétexte que le comte Raymond-Roger continuait à protéger les hérétiques et avait bâti un fort pour faire des courses dans le pays.

Le 6 février 1217, il parut donc devant Montgrenier avec toutes ses forces et en commença le siége le lendemain. Raymond-Roger étant alors à Perpignan, occupé à clore son affaire avec les deux commissaires du Saint-Siége, son fils Roger Bernard prit la défense du château où il ne tarda pas à voir arriver Roger de Comminges qui lui amenait un renfort d'hommes d'élite. La place fut dès lors si vigoureusement défendue que le Général, après de vaines tentatives d'assaut n'eut bientôt plus d'autre parti à prendre pour la réduire que celui d'un étroit blocus.

Cependant Raymond-Roger ayant appris cette infraction de la trève s'en plaignit amèrement aux commissaires de l'Église qui, convaincus de la justice de ses représentations, écrivirent d'abord au Général et se rendirent ensuite à son camp pour le presser d'abandonner son entreprise et de pacifier le pays. Pour toute réponse, Montfort, aigri déjà par l'insuccès de ses attaques, laissa devant le château sa seule infanterie et se rua, avec sa gendarmerie, dans la contrée, ravageant la campagne, incendiant les villages et s'emparant même, au mépris du décret de Latran, de la ville de Foix qu'il fortifia et confisqua au profit de son autorité rsonnelle.

Voyant alors que leur ministère de paix était insulté et que la force manquait pour contraindre Simon à l'obéissance, les commissaires s'en retournèrent à Perpignan où, dès leur arrivée, le 17 février 1217, le comte de Foix leur signifia un acte, par lequel il promettait par serment, tant en son nom qu'en celui de Roger-Bernard son fils et de Roger de Comminges son neveu, de ne jamais troubler en aucune manière les affaires de la paix et de la foi, consentant, dans le cas contraire, à voir son château de Foix devenir la propriété de l'Église, et donnant pour cautions le comte Raymond-Bernard, Hugues-Pierre de Fenouillet et Pilfort de Rabastens. Six jours après, Arnaud, vicomte de Castelbon ratifia cet acte, sous la garantie de Bernard de Portelle, Aton-Arnaud de Castelverdun et Raymond de Quier, et le 24 du même mois, Roger-Bernard, bien qu'assiégé toujours dans le château de Montgrenier, y donna son consentement à son tour, sous la caution d'Arnaud de Comminges et d'Arnaud de Villemur, auxquels le 8 mars suivant, se joignirent encore Hugues, comte d'Empurias et Guilhaume de Castelnau (*). Ces sûretés furent jugées suffisantes par

(*) Chartes de Foix, c. 43.

les commissaires qui envoyèrent aussitôt leur procès-verbal au Saint-Père, sans que pour cela le comte de Foix obtînt encore la restitution de son château, pour la garde duquel il continua néanmoins à payer quarante livres de Toulouse par semaine, à l'abbé de Saint-Tibéri qui en était toujours le détenteur.

Pendant ce temps, Simon de Montfort persistait à bloquer Montgrenier, nonobstant la rigueur de la saison et la valeur des assiégés qui furent enfin, après un mois de résistance, contraints à capituler faute de vivres, la veille de la fête de Pâques de l'année 1217, et ils sortirent le lendemain de la forteresse, en ordre de combat, enseignes déployées, tambours battans, vie et bagues sauves. A de telles conditions la défaite honorait les vaincus; mais un article supplémentaire de la capitulation leur rendait cette dernière fort onéreuse, à savoir : l'obligation de ne porter les armes d'un an contre les Croisés et leurs alliés.

Montgrenier pris, Montfort, passant par Mirepoix et Carcassonne, se rendit à Agen, où, le 18 avril, il transigea avec l'évêque de cette ville, touchant la justice et la seigneurie de la cité et de ses faubourgs, dont ils convinrent de jouir en pariage,

avec la condition que l'évèque tiendrait sa moitié et la monnaie d'Agen en fief du comte de Montfort, qui, cela fait, retourna à Carcassonne vers le 7 mai 1217. Il en partit bientôt pour aller soumettre divers châteaux du Termenois que les routiers lui avaient enlevés. Le 22 mai, il emportait Montgaillard et recevait l'hommage de Guilhaume Pertuse qui lui prêta serment de fidélité, sous la caution du vicomte de Narbonne de qui il relevait, et, quelques jours après, il s'acheminait vers le Rhône dans le dessein de s'opposer aux progrès de plus en plus inquiétans de Raymond-le-Jeune.

Ce prince poursuivait en effet son expédition avec les mêmes succès qui avaient signalé son début. Outre Beaucaire, il avait enlevé tout le pays qui composait la sénéchaussée de ce nom, occupé Saint-Gilles, en dépit des religieux et de l'abbé qui étaient sortis de la ville, le Saint-Sacrement exposé et pieds nus et en avaient excommunié tous les habitans, et établi enfin, après s'être rendu maître de toute la rive gauche du Rhône, sa résidence d'hiver à Avignon, d'où il tenait un œil attentif sur le Languedoc qu'il espérait ressaisir à la prochaine campagne. Deux chartes promulguées au commencement de janvier et le 11 mai 1217,

nous prouvent qu'il faisait fort peu de cas des décisions du concile de Latran et qu'il refusait à l'Église le droit de le déposséder et d'inféoder ses domaines à tout autre que lui ou son père; il s'y qualifie de Raymond, fils du seigneur Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence.

Il paraît, écrit avec raison, l'auteur de l'*Histoire du Languedoc*, que Raymond-le-Vieux était lui-même du côté du Rhône, à cette époque, car il accorda divers priviléges aux consuls et habitans de Beaucaire, par une charte datée de cette ville le 28 de mars de l'an 1217 (*). L'auteur du *Traité historique sur la foire de Beaucaire* prétend même que c'est lui qui établit alors, par reconnaissance, la fameuse foire qui se tient tous les ans dans cette ville. Il n'existe aucune preuve de cette institution. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en ce même temps, il témoigna sa gratitude envers les Marseillais, en les affranchissant de toute sorte de droits dans ses terres, leur accordant une entière liberté d'y commercer et leur donnant deux maisons dans Beaucaire (**).

(*) V. *Recherches sur la ville de Beaucaire*, p. 98.
(**) Ruffi, *Histoire de Marseille*, liv. IV, c. 6.

Quoiqu'il en soit, Montfort se présenta d'abord devant Saint-Gilles qui lui ferma ses portes sans qu'il s'arrêtât à la forcer, pressé qu'il était de rallier un nouveau corps de Croisés commandé par Gérard, archevêque de Bourges, et Robert, évêque de Clermont. Il employa ensuite ce renfort au siége du château de Posquières, nommé plus tard Vauvert, dans le diocèse de Nîmes, qu'il ne tarda pas à soumettre, ainsi que celui de Bernis dont il fit pendre toute la garnison. Cette exécution, en terrifiant la contrée, lui facilita la conquête de la rive droite du Rhône, à l'exception de Beaucaire, Saint-Gilles et un petit nombre d'autres postes moins importans. Enfin, il s'achemina vers Saint-Saturnin-du-Port, appelé depuis le Pont-Saint-Esprit, où il conféra avec le cardinal Bertrand, nouveau légat du Saint-Siége, qui venu dans le Midi pour y faire exécuter les décisions du concile de Latran et mettre, sous la main de l'Église, le marquisat de Provence et le comtat Venaissin, avait tellement indigné les Provençaux qu'ils l'avaient bloqué dans la ville d'Orange et poursuivi à coups de pierres après son évasion, jusqu'à Saint-Saturnin (*).

Puis, Montfort continuant son expédition, em-

(*) Il est curieux de voir en quels termes le jésuite Lan-

porta d'assaut la Bastide, ruina de fond en comble la tour de Dragonet, située sur le Rhône, et mit aux fers ses défenseurs, sous prétexte que leur seigneur se servait d'eux et de son château pour rançonner les voyageurs qui naviguaient sur le fleuve. Cette rigueur détermina Dragonet, seigneur de Montdodon, à abandonner la bannière de Toulouse pour celle de l'usurpateur de ses domaines. De là, le Général, sur les conseils du cardinal Bertrand, se disposa à traverser le Rhône qui le séparait de Raymond-le-Jeune et d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois ligué avec ce prince. On prépara en conséquence un grand nombre de bateaux à Viviers et après s'être réunie à un nou-

glois a parlé de ce légat et de sa mission : « Le cardinal Bertrand, qui était depuis quelque temps en Provence, réussissait fort mal dans le dessein où il était de gagner les Provençaux, et de leur faire agréer les réglemens que le concile de Latran avait faits, du consentement de toutes les puissances de l'Europe, par rapport à leur pays, qui ne devait appartenir à Raymond-le-Jeune que quand il aurait donné des preuves suffisantes de la sincérité de sa religion. Ce peu de succès ne venait pas seulement de l'inclination des peuples pour Raymond, il venait du moins autant de la dureté du naturel et des manières du légat.... Les Provençaux, révoltés par sa conduite, le tinrent quelque temps comme assiégé dans Orange ; et quand ils furent informés qu'il voulait passer le Rhône pour joindre Montfort, ils lui fermèrent les passages dont ils étaient maîtres et chargèrent à coups de pierres les gens de sa suite pour l'éloigner de la rivière (fleuve). Le légat, néanmoins, passa le Rhône à Viviers. »

veau renfort commandé par l'évêque de Nevers, la Croisade tenta le passage qui s'effectua avec non moins de bonheur que d'audace, et elle vint poser son camp devant Montélimart, dont le principal seigneur, nommé Guitard d'Adhemar, était dévoué à la maison de Toulouse. En se voyant étroitement pressé, ce gentilhomme proposa de remettre la place au cardinal-légat, mais les habitans, à l'instigation d'un parent de Guitard, co-seigneur de Montélimart et partisan du Général, préférèrent la domination directe de ce dernier à celle de l'Église.

C'est après la reddition de cette place que Montfort reçut un secours de cent lances françaises que Philippe-Auguste lui fournit pour un service de six mois, et qu'il s'avança du château de Crest, dans le Valentinois, dans le dessein d'abord de le soumettre par la force. Mais après quelques jours de tranchée, il abandonna ce projet pour recourir aux négociations qui réussirent à son gré, car non seulement, Aymar de Poitiers lui remit le poste bloqué et quelques autres châteaux non moins importans, mais encore il passa un traité par lequel il s'obligeait à épouser une des filles du Général.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

La ville de Toulouse se soulève et rappelle Raymond VI. — Massacre de la garnison catholique. — Toulouse est mise en état de défense. — Elle résiste à Gui de Monfort et reçoit des renforts albigeois. — Le Général accourt des bords du Rhône. — Il est défait devant Toulouse et Gui, son frère, est blessé.

IX.

Or, pendant que tout réussissait au gré de Montfort sur la rive gauche du Rhône, il se préparait en deçà de ce fleuve un énergique mouvement qui, bien que partiel, ne pouvait manquer d'exercer une grande influence sur la suite des opérations. Toulouse, exaspérée de tous les excès commis à son préjudice par le chef de la Croisade, avait, à la faveur de son éloignement, repris courage, et

conçu le projet de se délivrer de sa tyrannique domination. En secret, la commune avait forgé des armes, compté ses champions et annoncé au comte Raymond VI que tout était prêt pour un soulèvement. A cette nouvelle, le Comte s'empressa de rassembler en Espagne, où il était revenu, quelques troupes aragonaises et catalanes, et accompagné du comte de Pailhas, il franchit les Pyrénées, ralliant, dans le Commingeois, Bernard, comte de Comminges, son neveu, et sur les limites du pays de Foix, Roger-Bernard et les héroïques défenseurs de Montgrenier. Après cette jonction, qui doublait presque sa petite armée, il rangea ses soldats en ordre de combat, confia le commandement de l'avant-garde à Bernard de Comminges, celui du corps de bataille à Roger-Bernard de Foix, et, se réservant la direction de l'arrière-garde, il s'achemina à marches forcées vers sa capitale.

A la Salvetat, à quatre lieues de cette ville, le comte de Comminges, qui battait l'estrade, avise une bande détachée de la garnison de Toulouse qui s'était, sans ordre et sans défiance, aventurée dans le pays pour en piller les habitans. Aussitôt la charge sonne, et les Croisés, attaqués à l'impro-

viste, sont rudement menés et contraints d'abord de se retirer en désordre devant leur vaillant adversaire. Cependant, comme ce dernier leur est inférieur en nombre, ils se reforment bientôt, reviennent à la charge avec fureur, et culbutent les Commingeois à leur tour. Pensant dès lors n'avoir plus que des vaincus à frapper, ils s'attachent à leur poursuite avec d'autant plus d'acharnement, qu'ils viennent de fuir eux-mêmes devant ces fuyards. Mais Roger-Bernard, Roger de Montaut et Roger d'Aspet, survenant avec le corps de bataille, rétablissent le combat, et prolongeant leurs ailes, parviennent aisément, dans ce moment de déroute, à enserrer de toutes parts les Croisés qui, chargés à la fois par des troupes bien supérieures, ne tardent pas à succomber. Trois chevaliers catholiques échappaient seuls à cette boucherie; c'étaient Artaud de la Brua, Sicard de Tornados et le capitaine Joris, chef de la bande détruite. Roger d'Aspet pique droit au premier, et le transperce d'un coup de lance, et Roger-Bernard atteint le second en criant :

— Tourne, tourne, homme d'armes, ne te laisse pas occir par derrière.

Tornados, à cet appel fait volte face en effet;

mais avant de s'être mis en état de défense, il reçoit sur la tête un si violent coup de masse qu'il tombe mort en vomissant le sang par la mentonnière de son casque. Quant au capitane Joris, on ne put l'arrêter, la vigueur de son cheval le préserva du massacre.

Si nous en croyons Olhagaray, cette bande venait de saccager Mazères, dans le pays de Foix, et s'en revenait chargée de butin, ne pensant guère que ce serait le jeune comte de Foix qui vengerait lui-même, et si tôt, le meurtre de ses vassaux et le ravage de son domaine.

Quoiqu'il en soit de cette assertion, Raymond le vieux, en arrivant avec l'arrière-garde sur le lieu de la scène, fut bien étonné de voir sa route jonchée de cadavres.

— Or sus, messires neveux, s'écrie-t-il, qui m'expliquera d'où nous viennent tant de croix rouges?

— Seigneur, répondit le comte de Comminges, vous pouvez connaître par là que Dieu vous aime, et qu'il vous envoie présage de bonne fortune. Nous avons rencontré vos ennemis, et nous les avons, comme voyez, grandement déconfits. Le

cœur me dit sire Comte, qu'ainsi ferons-nous de tous les autres, car le ciel vous aidera (*).

— Dieu vous oye! dit avec émotion Raymond le vieux qui continua sa marche, et vint camper, sur le soir, à quelques portées d'arc de Toulouse. Les communiers avertis de son approche, passèrent la nuit à terminer leurs préparatifs, en sorte que le lendemain, 18 septembre 1217, quand le Comte eut traversé la Garonne à un gué, sous le moulin du Basacle, et se fut porté, à la faveur d'un brouillard, à un jet de pierre de sa capitale, il vit les Toulousains courir à sa rencontre, et tous prêts à l'insurrection projetée. C'était, dit le chroniqueur, à qui saluerait Raymond VI le premier, à qui baiserait sa côte-d'armes, ses jambes, ses pieds. On ne voyait en l'air que chaperons jetés en signe de joie, que bannières déployées en signe de révolte, et on n'entendait que ces cris répétés par la foule émue :

(*) Senher be mes semblansa que Dieus nos sera guitz
Car al passar de laigua los arem desconfitz
Ben cobrarem Tholoza que laur nos o ditz.....

(*Croisade contre les Albigeois*, écrite en vers provençaux par un poète contemporain, traduite et publiée par *M.* Fauriel.)

—Liesses ! liesses ! notre bon Comte nous revient.

Ainsi se fit l'entrée du vieux proscrit dans Tonlouse. Puis, chacun dégaînant, on tomba à l'improviste sur la garnison catholique, dont les soldats, isolés sur divers points, plièrent partout, et s'enfuirent en hâte, poursuivis de rue en rue et privés de tout lieu de refuge comme de tout moyen de résistance. Ici, c'est une compagnie de chevaliers commingeois qui les décimait; là, une troupe d'Aragonais, qui leur fermait l'issue et les rejetait, en outre, sur les gens d'armes de Foix, lesquels, de leur côté, les acculaient dans quelque carrefour, où les habitans les assommaient du haut des toits ou des fenêtres à coup de tuiles, de meubles, de poutres et de toute espèce de projectiles. En moins de deux heures, Toulouse eut pris une sanglante revanche de tout ce que la Croisade lui avait fait souffrir. La garnison catholique fut ains massacrée, à l'exception d'un petit nombre d'aventuriers qui parvinrent à se réfugier dans le château-narbonnais, où la comtesse Alix faisait sa résidence. Cette dame, bien que troublée par cette brusque échauffourée, ne perdit pas néanmoins sa fermeté habituelle, et elle envoya aussitôt des mes-

sagers à Simon, à Guy et à Amaury de Montfort pour les prévenir du danger qu'elle courait.

Cependant le comte Raymond-le-Vieux signalait sa reprise de possession par des mesures dictées par l'empire des circonstances. Il institua d'abord un viguier pour administrer Toulouse civilement, tandis qu'il la gouvernait lui-même militairement; et puis il s'occupa de fortifier cette place, qui, ainsi qu'on l'a vu, avait été entiérement démantelée l'année précédente. Comme la réédification des anciennes murailles aurait nécessité de trop longs travaux, vu les périls prochains qu'on avait à courir, le Comte fit creuser autour de l'enceinte de la place, de larges et profonds fossés garnis de fortes palissades, et élever de distance en distance des redoutes et des bastions, disposés de manière à tenir en bride le château Narbonnais, et à préserver Toulouse d'un premier coup de main. La population travailla avec tant d'ardeur à ces fortifications provisoires, qu'en moins d'une semaine la ville était en état de défense. Aussi grand fut l'étonnement de Gui de Montfort et du jeune comte de Bigorre, lorsque accourus en toute hâte de Carcassonne avec l'espoir d'emporter d'emblée un poste qu'ils croyaient ouvert à tous venans,

ils le virent gardé par de redoutables boulevarts. Toutefois, ils n'en risquèrent pas moins deux assauts consécutifs, l'un du côté du plan de Montolieu, et l'autre du côté du jardin de Saint-Jacques; et s'ils échouèrent dans ces deux attaques, il faut moins l'attribuer à leur manque de résolution qu'à l'intrépide énergie des Toulousains, qui non seulement les repoussèrent avec de grandes pertes, mais les contraignirent encore à se réfugier dans les maisons voisines du château Narbonnais. Là même, leur position devenant extrêmement compromise, ils implorèrent les secours de l'archevêque d'Auch et du comte d'Armagnac.

Tel était l'état des choses quand, à la nouvelle du retour de Raymond VI et de sa rentrée dans sa capitale, divers seigneurs de la Gascogne, de l'Albigeois, du Quercy el du Lauraguais, entr'autres Gaspard de la Barthe, Roger de Comminges, Bertrand Jourdain de l'Isle, Géraud de Gourdon, seigneur de Caraman, Bertrand de Montaigu et son frère Gaillard, Bertrand et Guitard de Marmande, Etienne et Aymar de la Valette, Gérard de la Mothe, Bertrand de Pestilhac et Géraud d'Amaniac, Tous gentilshommes de distinction et de valeur, s'empressèrent de prendre les armes, et de

se jeter dans Toulouse avec ce qu'ils purent rassembler de cavaliers ou de fantassins.

En même temps, le messager d'Alix arrivait aux bords du Rhône où il rencontra le chef de la Croisade. Sa physionomie reflétait sans doute le trouble des affaires, car sans lui laisser le loisir de prendre haleine, Montfort lui dit vivement, en le prenant à part:

— Quelles nouvelles, héraut?

— Mauvaises, Monseigneur.

— Notre bien-aimée Alix...

— Se porte bien, grâces à Dieu.

— Ai-je alors perdu quelqu'un de mes enfans?

— Plus que cela, Général.

— Quoi donc, par l'enfer?

— Toulouse!

— Toulouse! et qui nous l'a ravie?

— Raymond VI.

— Et la garnison?

— Morte!

— Par la Croix, tu mens!

— Voyez plutôt.

Et le messager lui remit une lettre d'Alix.

— Holà! mon chapelain, s'écria Montfort. Le clerc s'étant présenté aussitôt

— Déchiffre moi ce parchemin, continua le Général, et par la Pâque! songe que toi ou le héraut que voilà, sera pendu, s'il vous arrive d'être en désaccord sur le contenu de cette missive.

La lettre corrobora le dire de l'envoyé. Alors ce fut une rage chez le Général, une frénésie telle, dit le moine Pierre de Vaux-Cernay, que ses écuyers n'osaient l'aborder. Néanmoins ce moment d'irritation fut aussi court que violent. Un homme de cette trempe devait subordonner toute passion à la raison d'état, et celle-ci commandait la dissimulation.

— Oyez, dit-il en conséquence au héraut et au chapelain; l'un de vous sera évêque et l'autre capitaine de cent lances, si vous vous taisez; dans le cas contraire, le bourreau me fera justice de vous deux. Allez!

Au moment où ces deux hommes prenaient congé du Général, il entrait dans sa tente, la plupart des seigneurs de l'armée, qui sachant qu'un messager de Toulouse était arrivé, venaient s'informer auprès de lui de ce qui se passait en Languedoc.

— Messires, soyez les bien-venus, leur dit aussitôt Simon de Montfort avec un contentement

tellement feint, qu'il était impossible de ne pas le croire réel. Certes, je dois bien des louanges à Dieu pour la protection qu'il nous accorde, et pour les biens dont il me comble. Mon frère Gui et mon épouse Alix me mandent qu'il n'est plus un homme en Languedoc, de rebelle à notre suzeraineté, et qu'on n'y entend pas plus parler de Raymond-le-Vieux que de son ayeul, Raymond de Saint-Gilles, de bien-heureuse mémoire. Aussi, comme moi et vous tous, avons besoin de prendre quelque repos, nous irons, si cela vous agrée, passer la fête prochaine dans ma bonne ville de Toulouse, en compagnie de nos dames et de nos frères d'armes, qui nous y ont préparé une honorable réception.

— Par ma croix! s'écria Robert de Mauvoisin, m'est avis qne cela vaut mieux que de passer l'hiver sur ces maudites grèves du Rhône, où l'on a plus de coups d'épée à férir que de bon Lunel à déguster, et pour ma part, je ne serai nullement fâché, tout bon chrétien que je suis, de fêter le carnaval dans un palais bien clos, plutôt que dans une tente ouverte à tous les vents.

Cette joyeuse boutade provoqua l'assentiment de tous les assistans qui, eux aussi, ne désiraient rien tant, après de si rudes fatigues, que de jouir

en paix du fruit de la conquête. Au lieu donc de contrarier en rien les négociations que Montfort entama le jour même, avec Raymond-le-Jeune, tous les Croisés y applaudirent, et ces négociations terminées, ce fut avec une véritable joie que l'armée décampa et prit à marches forcées le chemin de Toulouse. Mais à Baziége, cette joie se changea en stupeur, quand on vit le Général disposer ses troupes en ordre de bataille, comme s'il s'était agi d'une attaque ou d'une embuscade ; et quand on l'entendit surtout s'écrier avec une fureur concentrée.

— Messeigneurs, préparez-vous à frapper d'estoc et de taille, car voici le moment où nous allons pouvoir nous venger de nos ennemis. Raymond VI m'a pris Toulouse ; si nous le prenons à lui, je jure Dieu de l'écorcher vif.

Cette fois aucune acclamation n'accueillit cette étrange allocution. Cependant chacun se résigna à de nouvelles hostilités et l'on reprit course avec précaution. A Montgiscard, Gui de Montfort se joignit à l'armée avec ce qui lui restait de guerriers valides, et, sur son conseil appuyé par le cardinal-légat, il fut résolu que l'on brusquerait de nouveau l'attaque de Toulouse. Dans ce dessein

on s'approvisionna d'échelles et on effectua les approches.

Les Toulousains laissèrent la croisade s'avancer jusqu'aux bords des fossés, et quand elle ne fut plus qu'à une portée d'arc, le comte de Comminges bandant une arbalète, tira si juste sur Gui de Montfort commandant de l'avant-garde, qu'il lui traversa les deux cuisses et le renversa par terre. Aussitôt profitant du trouble causé par cet incident, la gendarmerie toulousaine sortit de la place inopinément et fondit, bride abattue, sur la cavalerie catholique, qui ne pouvant résister à la violence de ce choc, commençait à lâcher le pied lorsque Simon de Montfort survint avec ses gardes d'élite. Cette puissante intervention rétablit l'action qui ne tarda pas à devenir une mêlée générale. Pendant deux heures on se battit des deux côtés sans que rien fît prévoir à qui resterait la victoire. A la fin Roger de Comminges, le comte de Caraman et Roger Bernard de Foix la firent décider en faveur des Toulousains, par une brusque attaque, habilement opérée sur les flancs des ennemis.

Au bruit de cette défaite, l'archevêque d'Auch, qui amenait aux Croisés un puissant renfort de

Gascons, rebroussa chemin aussitôt et licencia sa troupe au moment où la Croisade en avait le plus de besoin. Montfort ne se laissa pas abattre par cette défection; au contraire, il n'en persista que davantage dans son projet de réduire Toulouse et à cet effet il en commença le siége régulier. Alix de Montmorency, son épouse, partit aussitôt pour aller à la cour de France, solliciter les secours de Philippe-Auguste, et Foulques et Jacques de Vitry, allèrent en Allemagne et dans les Pays-Bas, soulever à son profit une nouvelle multitude de pélerins.

De son côté, Raymond-le-Vieux s'apprètait à une énergique résistance. Les fortifications s'accroissaient de jour en jour, et en outre, il lui arrivait de moment en moment des divers points du Midi, de nombreuses bandes de chevaliers qui venaient défendre sa cause ou mourir à ses côtés. Un seul seigneur méridional manquait encore à cette coalition patriotique; c'était Raymond-Roger, l'héroïque comte de Foix. Mais il ne tarda pas à paraître avec une troupe de Navarrais. Dès lors Toulouse se crut imprenable.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

Siége de Toulouse par les Croisés.— Bravoure du comte du Foix.— Montfort tombe dans la Garonne. — Incidens de ce siége. — Bataille.— Montfort est tué.

X.

C'est vers la fin de septembre 1217, que la Croisade entreprit le siége régulier de la ville de Toulouse. Elle n'attaqua d'abord la place que du côté du château-Narbonnais et de la porte de Montolieu ; mais cette tentative demeurant sans résultat avantageux, vu la manière formidable dont ce point avait été fortifié, la Croisade se divisa en deux corps, dont l'un sous la direction d'Amaury con-

tinua les travaux de siége à la porte de Montolieu, et l'autre commandé par le Général en personne, passa la Garonne et alla dresser ses batteries en face du faubourg de Saint-Subra qui fut aussitôt assailli avec non moins d'adresse que de vigueur. Les habitans de ce quartier ne se laissèrent pourtant pas intimider par l'impétueuse habileté de cette agression, et ils firent hardiment face sur tous les points menacés. Lassés bientôt de ne lutter contre l'ennemi que de loin et à la faveur des crêneaux, ils sortirent de leurs retranchemens, l'abordèrent la pique à la main et le repoussèrent. avec tant d'énergie, qu'ils pénétrèrent dans ses rangs où ils commençaient à faire de grands ravages, lorsque le comte de Foix survint tout à coup et décida l'action par une charge de sa gendarmerie Navarraise. Dès lors les Croisés se débandèrent et s'enfuirent tumultueusement, toujours poursuivis par les vainqueurs qui ne cessèrent de les tailler en pièces qu'auprès de Muret où les fuyards avaient amarré leurs bateaux de transport. L'embarquement se fit en face des Albigeois, avec une précipitation inouie et fatale. La plupart des catholiques se noyèrent dans le fleuve ou furent massacrés par les Navarrais. Le Général lui-même qui avait été

forcé de partager la déroute, prit si peu de précautions dans son empressement d'échapper au comte de Foix, qu'il tomba à cheval dans la Garonne où la pesanteur de son armure l'eut bientôt fait disparaître; cependant rejeté à la surface par un tourbillon, il put, grâce à l'appui d'un de ses écuyers remonter sur un radeau. Pour la seconde fois Montfort avait triomphé du fleuve, et chose bizarre! c'était au même endroit.

Après ce succès, le comte de Foix rentra dans Toulouse aux acclamations de tout ce que cette ville renfermait d'habitans et de défenseurs. Jamais le Midi, qui, sous le rapport chevaleresque s'était incarné en cet homme, n'avait eu, en rase campagne, si bon compte du Nord guerrier, dont Montfort était alors la plus haute personnification; et ce premier triomphe semblait d'un heureux augure pour l'issue du siége à une population naturellement enthousiaste et si facile à impressionner. Aussi le lendemain, quand le comte Raymond-le-Vieux la réunit pour délibérer touchant les opérations de la défense, ce fut avec une espèce de joie frénétique qu'elle renouvela ses protestations dè fidélité, et un élan unanime de patriotisme qu'elle se mit à dresser des machines pour battre en brèche

le château Narbonnais, à relever les murailles de la cité et à les fortifier surtout du côté de cette forteresse. Les comtes de Foix et de Comminges du reste la protégèrent si bien dans ce travail, que nul effort contraire ne put l'en distraire un moment.

Quant à Montfort, l'échec de Saint-Subra le contraignit à renoncer à cette entreprise. Il revint en conséquence avec les débris de son corps d'armée, à son premier campement de la porte de Montolieu, où il reprit son mode d'attaque antérieur, sans que ses batteries sans cesse mises en jeu et ses assauts réitérés pussent lui donner le plus léger avantage sur les assiégés. Convaincu alors de l'insuffisance de ses forces pour soumettre une place aussi bien défendue, il fit agir auprès des souverains de la chrétienté et auprès du Saint-Siége, de manière à accroître ses ressources et à diminuer celles de son rival. Mais ce fut en vain que le pape invita le roi d'Aragon à ne plus favoriser Raymond VI, en vain qu'il somma les habitans de Toulouse, d'Avignon, de Marseille, de Tarascon, de Beaucaire, de Saint-Gilles et les comtes de Foix et de Comminges de mettre bas les armes et de reconnaître la domination de Montfort; Jacques n'en fournit pas moins des recrues et de l'argent

au comte de Toulouse et le Midi n'en persévéra que mieux dans ses desseins de résistance. La ville de Montauban même, quoique maintenue par une garnison de huit cents hommes-d'armes catholiques, résolut de ne pas laisser passer cette occasion sans secouer le joug et sans coopérer à la réaction nationale. C'est dans ce but qu'un messager fut secrètement député au comte de Toulouse.

— Seigneur, dit ce député à Raymond VI, la commune de Montauban vous fait dire que pour peu que vous lui accordiez assistance, elle pourra ravoir sa liberté et enlever le sénéchal d'Agen et l'évêque de Lectoure commandans de la garnison catholique.

— Par Saint-Gilles! répondit Raymond, nous sommes tous prêts à secourir notre bonne ville de Montauban; cinq cents lances seront-elles suffisantes?

— Oui, sire comte, le sénéchal n'a que huit cents chevaux et les Montalbanais sont armés au nombre de trois mille.

— Eh bien, retournez leur dire que nos gens d'armes marcheront à leur aide à la tombée de la nuit.

Cinq cents Aragonais partirent en effet sur le

soir et furent introduits dans Montauban à la faveur des ténèbres.

Les Montalbanais ainsi aidés occupèrent aussitôt les principales rues et s'y barricadèrent. Des sentinelles furent en outre postées à la porte du sénéchal d'Agen et de l'évêque de Lectoure, avec ordre de s'emparer de ces deux lieutenans ou de mettre le feu à leurs maisons.

Ce plan, en si bonne voie d'exécution, ne pouvait manquer de réussir, s'il ne s'était trouvé dans Montauban un traître qui vendit le projet de ses compatriotes. Aussi, grand fut l'étonnement des conjurés, alors que pensant surprendre les Croisés endormis, ils se virent inopinément chargés par les huit cents gens-d'armes du sénéchal d'Agen. Les Aragonais et les habitans s'accusèrent réciproquement de cette trahison, et cette mutuelle défiance paralysa toute cohésion de résistance. Les Aragonais se sauvèrent précipitamment, et laissèrent la ville exposée à la vengeance catholique qui se montra implacable. La population fut égorgée, et Montauban livré aux flammes.

Cependant Raymond-le-Vieux ayant dressé ses machines du côté du château-Narbonnais, battait en brèche cette forteresse qu'il pressa tout l'hiver,

tandis que la Croisade, réduite à un simple blocus de la ville, attendait que l'arrivée annoncée de plusieurs renforts de pélerins vînt la mettre en état de reprendre l'offensive. Tel fut l'état des choses jusqu'au printemps, époque où trois nombreux corps de catholiques vinrent coup sur coup doubler l'armée assiégeante. Ils étaient conduits, le premier par Anissaud de Caumont, Othon de Montaut, Géraud d'Armagnac et Roger, son frère ; le second, composé d'Auvergnats ; par l'évêque de Rhodez, et le troisième enfin plus important, par deux gentilshommes flamands, nommés Amand de Chisoin et Michel de Harnes. Si l'on en croit le jésuite Langlois, ces nouvelles troupes réunies à celles de la Croisade formaient un effectif de cent mille hommes (*).

Dès leur arrivée, le Général sortant de son inaction, fit préparer une grande quantité de fascines que l'on attacha à la porte de Moutolieu. Cette barrière, en dépit des Albigeois, fut incendiée, et aussitôt Montfort s'élança lui-même pour pénétrer dans la place. Mais quelque brusque que fût cette attaque, les Toulousains n'y op-

(*) Langlois, liv. VII. p. 387.

posèrent pas moins une énergique résistance. Privés des matières et du temps nécessaires à reconstruire la porte, ils se rangèrent en bataille sous les machicoulis, présentant ainsi un rempart de piques en place du rempart embrasé, et ils soutinrent si bien les assauts des Croisés, que ceux-ci, deux fois revenus à la charge et deux fois culbutés, se retirèrent enfin harassés et vaincus. Quelques jours après, même tentative fut répétée à la porte de Saint-Subra. Il en résulta même échec.

Toulouse tenait ainsi en haleine une armée de cent mille hommes, et l'on était au mois de mai, sans que rien fît présager qu'on parviendrait à forcer cette courageuse et puissante cité. La Croisade, rebutée par la longueur du siége et encore plus par les revers journaliers qu'elle essuyait, murmurait secrètement, et se hasarda enfin à parler de négocier. Montfort, persuadé mieux que tout autre des difficultés sans nombre qu'il avait à surmonter pour clore heureusement cette entreprise, se serait peut-être résigné à traiter avec le comte Raymond VI, si le cardinal Bertrand, indigné à la seule idée d'entrer en rapport de paix avec les hérétiques, ne l'avait accusé d'incapacité militaire, et n'avait rejeté sur son manque de courage tout l'o-

dieux de l'insuccès. Poussé à bout par ces imputations si peu méritées, le Général, pour les faire cesser, résolut de risquer une tentative désespérée. On construisit donc, par ses ordres, une énorme tour à cinq étages qui devait servir à combler les fossés et atteindre le faîte des remparts. En moins de trois semaines, cette machine fut charpentée. Le 24 juin, Montfort la visita, et la trouvant à son gré, il dit au cardinal Bertrand, en présence d'une foule de chevaliers :

—Aujourd'hui, fête de saint Jean-Baptiste, c'est la trêve de Dieu ; mais à demain l'assaut, monseigneur, et par saint Georges ! on verra si je suis tel que vous croyez.

Le soir, tout le camp était en émoi ; les Croisés préparaient leurs armes, recevaient le sacrement de la pénitence, et attendaient le moment de l'assaut avec impatience.

Au mouvement insolite qui se faisait dans les tentes, les assiégés comprirent qu'ils auraient bientôt un nouveau choc à repousser, et se tinrent prêts à tout événement ; les communiers de Toulouse, toujours infatigables, se revêtirent de leurs cottes, saisirent leurs piques, et sans y être commandés, se portèrent aux créneaux, où ils firent bonne garde

pendant que les comtes confédérés, tenant conseil, délibéraient de ne pas attendre les assiégeans et d'aller à leur rencontre.

Le lendemain, au lever de l'aube, toute la cavalerie albigeoise était à cheval, armée de pied en cap. Sur le coup de cinq heures, les portes de la ville donnèrent passage aux gens-d'armes de Foix, de Comminges, d'Aragon, de Catalogne et de Toulouse, qui vinrent se ranger en ordre de bataille, en dehors des fossés et en face du camp des assiégeans. Après en avoir fait la montre, le comte Raymond les divisa en deux troupes. L'une devait tenter d'incendier la machine, et l'autre faire diversion en livrant bataille aux ennemis. Le comte de Foix commandait la première, le comte de Toulouse la seconde.

Enfin, les clairons sonnant, ces deux corps prirent chacun sa direction, et vinrent donner sur les catholiques, qui les attendaient en bon ordre et la lance en arrêt.

Cet entre-choc fut si vigoureux, que les deux partis, rompus tous deux, abandonnèrent la lance pour le glaive, et se mêlèrent avec fureur. Un instinct fataldisait aux combattans que cette rencontre était décisive. Aussi, plus l'attaque deve-

nait pressante, plus la résistance se faisait opiniâtre. Tour à tour vaincus ou vainqueurs, assaillis ou assaillans, Albigeois et Croisés se battirent toujours avec la même bravoure, et soutinrent la charge avec un égal avantage. Le combat était en cet état, quand un écuyer entra dans la tente où Montfort se faisait dire la messe, et s'écria :

— Général, les Toulousains attaquent le camp. Venez donner vos ordres.

— Laissez moi, répondit impassiblement Simon, il n'est pas encore temps (*).

L'écuyer revint sur le champ de bataille où la mêlée se continuait, mais non plus avec les mêmes apparences de succès. Le comte de Foix, secondé par son fils, Roger Bernard, poussait vivement les Croisés et s'approchait sensiblement de la machine ; le comte de Toulouse avait aussi troué les rangs opposés et envahissait les retranchemens. Le sire de Gourdon voyant les siens faiblir, se détacha, et courant à la tente du Général :

— Marchez vite, seigneur ! cria-t-il.

(*) Petr. de Vauxcer.

— Je n'irai pas, répliqua encore Montfort tranquillement, que je n'aie vu auparavant mon rédempteur.

Il attendit en effet jusqu'à l'élévation, pendant laquelle il dit à haute voix :

— Seigneur, j'ai vu votre saint, et c'est à présent que vous m'ordonnez de partir ! Allons, ajouta-t-il, et s'il le faut donnons notre sang pour celui qui a versé le sien pour nous.

En un instant il fut à cheval et vint charger le comte de Foix qui faisait un grand massacre de ses chevaliers. Sa présence émut ses ennemis, sa bravoure ranima le courage des siens et son cri de guerre retentissant comme un beffroi, changea la face du combat à l'une et l'autre attaque. En cette rencontre, cet homme extraordinaire reparut entouré de son prestige passé, et se montra avec ces gigantesques proportions qu'on lui a connues au commencement de la Croisade. Sa hache d'armes, tombant à coups pressés, abattait hommes et chevaux, et son palefroi, sur qui se réflétait partie de cet éclat surnaturel qui auréolisait son cavalier, bondissait comme le lion dont il était armorié, emportant le Général à travers les escadrons les

plus compactes, et lui aidant à culbuter tout ce qui lui faisait obstacle. A leur tour, les gens d'armes de Foix se troublèrent devant cette fougueuse valeur, et perdirent la moitié de leurs forces sous la force herculéenne du guerrier qui les décimait. Les deux comtes de Foix firent de vains efforts pour ressaisir l'avantage ; ils furent contraints de battre en retraite, et d'aller reprendre haleine au pied des remparts de Toulouse, où Raymond VI ne tarda pas à les joindre, forcé, lui aussi, à un semblable mouvement de recul.

Peu satisfait d'un succès qui ne le portait pas au cœur de la place, Montfort se décida à poursuivre ses avantages. Ils se hâta donc de réformer ses rangs, et sans donner aux siens le temps de voir évanouir leur ardeur, il s'écria d'une voix que l'émotion du combat rendait encore plus éclatante:

— Un nouvel effort, soldats du Christ, et Toulouse est à nous.

Sur cela, il franchit le fossé qui le séparait de ses adversaires. Les Croisés, électrisés, se précipitèrent à sa suite. On allait en venir aux mains une seconde fois, quand une pierre lancée des murailles heurta au front le Général, et l'abattit de son

cheval. Gui, son frère, ne le croyant qu'étourdi, l'emporta aussitôt loin du champ de bataille, et essaya de lui donner de l'air en délaçant son armure. Soins superflus ! Il était mort.

Cet événement arriva le 25 juin 1218. Il y avait neuf mois que la Croisade tenait Toulouse assiégée.

CHAPITRE XI.

SOMMAIRE.

Mort d'Innocent III.—Honorius III lui succède.—Amaury de Montfort.—Levée du siége de Toulouse.— Inhumation et exhumation de Simon de Montfort. — Le pape confirme Amaury dans la possession du pays conquis.—Réaction du parti albigeois. — Ses progrès. — L'Agenois, le Quercy, le Commingeois et le comté de Foix sont enlevés aux Croisés. — Raymond-Roger ravage le Lauraguais. — Combat de Baziège.

XI.

Pour ne pas interrompre la série des événemens particuliers à la Croisade, nous avons omis jusqu'ici de parler d'un fait qu'il importe néanmoins d'accuser. Innocent III, l'âme de la coalition catholique, avait devancé d'une année, dans la tombe, Simon de Montfort qui en était le bras. Ces deux morts successives marquent la fin des prospérités de l'Église dans le Midi, et achèvent d'aplanir la voie à

la domination royale, dont toutes les circonstances déjà rapportées n'ont fait que préparer l'avènement. A partir de ce point, les tendances de la royauté se dessinent formellement, et les conséquences matérielles qui en résultent ne laissent plus de doute sur le caractère de la mission providentielle que la Croisade vient de remplir.

Le pape et le Général tombés, deux hommes se crurent à tort prédestinés à continuer l'œuvre commencée. Honorius III se saisit des foudres de son prédécesseur, et essaya, mais en vain, d'écraser les réformateurs. Amaury releva l'épée de son père, mais il ne frappa plus que des coups impuissans. Celui-ci manquait de force, celui-là de génie. Tous les deux, au reste, produits après l'ère des triomphes, convenaient merveilleusement à la tâche que la Providence leur distribuait. Ils devaient, de concert, perdre la cause de l'envahissement provisoire, et assurer par là le triomphe de l'envahissement définitif.

Dès ce jour, le siège de Toulouse reprit son précédent caractère de blocus, et ne fut plus, pour les Croisés, qu'une source d'irréparables revers. Un jour, entre autres, les défenseurs de la place poussèrent si loin leurs avantages, qu'ils vinrent jus-

qu'au milieu du camp piller les bagages catholiques. Alors le découragement des assiégeans fut au comble, et l'on ne songea plus qu'à fuir d'un lieu qui devenait de jour en jour un immense sépulcre. En vain, Amaury employa-t-il prières et menaces pour prévenir la défection. Rien ne ramena les Croisés, et les plus qualifiés d'entre eux abandonnèrent le camp, entraînant, par leur exemple, la désertion d'une moitié de l'armée.

Force fut dès-lors à Amaury d'abdiquer, ou tout au moins d'ajourner ses projets de vengeance ; mais avant de lever le siège, il voulut essayer d'un effort désespéré. Le 25 juillet 1218, toutes ses troupes se trouvèrent de bonne heure sous les armes, appuyées, d'une part, aux palissades du camp et défendues, sur leur front de bataille, par tous les chariots de l'armée chargés de matières combustibles, et disposés sur une ligne parallèle aux murailles. A un signal donné, ces brûlots s'enflammèrent à la fois, et présentèrent un immense cercle de feu, que les assiégeans poussèrent sur Toulouse. Amaury comptait, à la faveur de cet embrasement, rompre les portes, escalader les murs et se ruer dans la place. Mais la valeur des assiégés, non-seulement neutralisa cette manœuvre, mais

la fit encore tourner au préjudice de son inventeur. Pris à revers par toute la gendarmerie albigeoise, Amaury, culbuté, rompu, fut mis en complète déroute, et eut la douleur, du haut des plateaux voisins, où il essayait de rallier ses fuyards, de voir son camp incendié avec les brandons disposés pour l'incendie de Toulouse.

Ce dernier désastre mit fin aux opérations d'Amaury. Ce Comte reprit, avec les débris de la Croisade, le chemin de Carcassonne, emportant le corps de son père, qui fut enterré, le surlendemain, 27 juillet, dans la chapelle de Sainte-Croix de la cathédrale de la cité. Mais en ce moment, le Midi réagissait si violemment contre le Nord qu'il devait rejeter de son sein jusqu'au cadavre du conquérant. Le corps de Simon fut en effet exhumé quelque temps après, et rapporté en France avec celui de Gui, son fils puiné, pour être enseveli dans le monastère de Hautes-Bruières, de l'ordre de Fontevraud, à une lieue de Montfort-L'Amaury.

Après avoir rendu les derniers devoirs à son père, Amaury convoqua les Croisés qui lui restaient, et les pria avec larmes de lui continuer leur concours. Chacun d'eux, pour s'en dispenser, trouva une excuse plus ou moins spécieuse, et il

ne demeura bientôt plns dans le Midi que les seuls aventuriers qui, apanagés par Montfort, avaient par suite intérêt à soutenir l'usurpation. Amaury les divisa, sur l'avis du cardinal Bertrand, et les mit en garnison dans les principales places de sa domination, laissant au temps et aux prédications de ses partisans ecclésiastiques le soin de le remettre à même de reprendre l'offensive. Foulques, toujours ardent et jamais abattu, partit aussitôt pour la cour, dans le dessein d'exciter le Roi à soutenir efficacement le successeur de Simon, tandis que d'autres députés se dirigeaient vers Rome en même temps pour supplier le pape Honorius d'appeler la chrétienté à une Croisade générale.

Le souverain pontife, informé de tous ces événemens, s'empressa d'écrire, le 11 août suivant, à tous les évêques de France, avec ordre d'enjoindre aux populations de leur diocèse de s'armer en hâte, et de marcher au secours d'Amaury, qui, outre la mort de Simon, avait encore à venger celle de Guilhaume de Beaux, prince d'Orange. Ce seigneur, dévoué à Montfort, avait entrepris, à son instigation, de faire la guerre aux Avignonais, sous le prétexte qu'ils avaient accueilli et favorisé le jeune comte de Toulouse. Pris par eux dans une

rencontre, on l'avait écorché vif, au dire d'un contemporain, et haché son corps en morceaux.

Deux jours après, 14 août, Honorius III écrivit encore à Philippe-Auguste et au prince Louis, fils de ce monarque, pour les exhorter vivement à prendre la croix contre les hérétiques du Midi. Puis, il confirma Amaury, comte de Montfort, dans la possession des villes de Béziers, Carcassonne, Albi, Toulouse et Montauban, ainsi que de tous les pays conquis, dont le concile de Latran avait disposé en faveur de Simon et de ses héritiers, à la charge pourtant de faire payer au Saint-Siége un cens annuel de trois deniers par feu compris dans le rayon de l'envahissement.

Au reçu de la bulle papale qui sanctionnait son inféodation, Amaury se mit à parcourir le Midi pour faire reconnaître sa suzeraineté. La soumission de la ville de Limoux dévança son arrivée en ce lieu. La commune lui écrivit, et lui donna des marques de fidélité. Besse assure que c'est à cette occasion, et pour lui témoigner sa reconnaissance, qu'Amaury érigea Limoux en ville, de simple château qu'il était auparovant, et que depuis ce temps cette place devint la capitale du Razès.

Quoiqu'il en soit, Amaury se rendit d'abord à Alby où il donna pour trois ans, le 21 septembre 1218, à Guilhaume, évêque de cette ville, la ferme du Château-Vieux et de tous les autres domaines situés à Alby ou dans les environs, se réservant seulement le *droit de chevauchée et tous les français* qui possédaient quelques biens dans ce district(*). Ensuite il alla à Moissac, et y fit hommage, le 25 du même mois, à Raymond Albi du monastère, en confirmant les accords que son père Simon, et l'ancien abbé de Moissac avaient jadis passés ensemble au sujet du domaine de cette ville(**). Enfin il se trouva à Gontaud, en Périgord, le 8 octobre suivant, où il donna le même jour, le gouvernement de Montastruc à Etienne de Fériol, son vassal(***).

Pendant ce temps, les seigneurs du Midi, ne négligeaient rien de leur côté, pour rentrer dans la possession de leurs fiefs usurpés. Sortant de Toulouse à la tête d'une cavalerie imposante, et poussant une reconnaissance au cœur de l'Agénois qui l'appelait de ses vœux, Raymond-le-Jeune

(*) Preuves de l'*Hist. de Lang.*, t. III, p. 258.
(**) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Moissac.
(***) Reg. cur. franc.

occupa successivement Condom, Marmande et Aiguillon. Sa présence fit éclater en sa faveur un soulèvement général. Chaque place de l'Agénois s'insurgea à la fois et égorgea la garnison catholique. Il en fut de même en Rouergue et dans le Quercy, où Raymond-le-Jeune ne manqua pas de se porter. Le dimanche de l'Epiphanie nous trouvons ce comte à Najac, où il donne en fief le château de Loupian et de Balaruc et l'église de Palais, dans le diocèse d'Agde, à Pierre de Mèze et à Pons de Caux, qui promettent de le servir pour ces domaines et contre tous, en présence du comte d'Astarac qui avait abandonné le parti de l'Église.

Sur un autre point, la réaction méridionale se manifestait avec non moins de succès. Le comte de Comminges, entré en campagne en même-temps que Raymond-le-Jeune, expulsait les Croisés de ses domaines usurpés, et signalait sa reprise de possession par de sanglantes représailles. Le capitaine Joris, que nous avons vu se sauver seul du désastre de La Salvetat, et qui gouvernait le Commingeois au nom de Montfort, étant tombé vivant entre ses mains, le comte le fit exécuter comme traître par les mains du bourreau, ainsi que plu-

sieurs autres seigneurs méridionaux qui avaient réellement déserté la cause de la patrie.

Enfin dans ce moment d'élan national, il n'était pas jusques aux femmes, qui ne s'employassent activement à l'œuvre de la délivrance. Sancie, épouse de Raymond-le-Jeune, se rendit à Nîmes dans ce dessein. La population l'accueillit à bras ouverts, et rentra avec joie sous l'autorité de la maison de Toulouse. En retour, Sancie confirma tous les privilèges de cette cité, tant au nom du comte son beau-père qu'en celui de son mari, avec promesse de ratification prochaine de la part de ces deux princes. Elle approuva, en outre, tous les jugemens rendus par les tribunaux institués par Montfort, pendant tout le temps que ce Général avait été maître de la ville, et accorda de plus, aux habitans amnistie complète pour tout le passé.

Quant à Raymond-le-Vieux et à Raymond-Roger, nous apprenons par des titres, que le premier était alors occupé à terminer, à Perpignan, les différens de sa maison avec celle de Sauve ; et que le second, suivi de son fils Roger-Bernard, s'était répandu comme un torrent dans son comté de Foix, d'où il avait balayé si violemment les Croisés, qu'il ne restait plus à ces derniers que la cité

de Mirepoix pour place de refuge ; encore en furent-ils bientôt expulsés, car bien que l'on fût au cœur de l'hiver, et que le château parût inexpugnable, tant par la solidité de ses remparts que par le nombre de ses défenseurs, le comte de Foix en forma le siége et poussa ses travaux avec tant d'activité, que la garnison n'ayant plus d'autre expectative que celle d'être tôt ou tard enlevée d'assaut, contraignit Gui de Lévis à capituler. Le comte de Foix rendit ce marquisat à Pierre-Roger de Mirepoix, à Isarn son frère, à Loup de Foix et aux autres chevaliers qui le possédaient avant l'usurpation, et qui lui en firent hommage dans le château de Pamiers, le lundi de la dernière semaine de mars de l'an 1222(*). Puis, rien ne lui faisant plus obstacle dans le comté de Foix, Raymond-Roger s'empressa d'en sortir, pour aller dans le Lauraguais tenter une diversion en faveur des comtes de Toulouse. Cette province fut alors ravagée dans toute son étendue, et les garnisons croisées qui la gardaient se virent insultées jusques sous les murs de Castelnaudary ; ce qui les décida, pour en finir avec cet infatigable vieillard, de se coaliser se-

(*) Voir Preuves de l'*Hist. de Lang.*, t. III, p. 279.

crètement et de l'assaillir à l'improviste. Raymond-Roger ne fut instruit de ce complot que par son exécution même ; mais bien que surpris par des forces supérieures, il n'en fit pas moins une rude résistance, et il parvint, grâces à son intrépidité, à trouer ce cercle d'ennemis qui l'enserrait, et à se refugier avec son butin dans le château de Baziège, où les Croisés le bloquèrent étroitement.

Raymond-Roger appela alors les comtes de Toulouse à son secours. Raymond-le-Jeune, accompagné du comte de Comminges et de sa gendarmerie partit aussitôt, et entra le lendemain matin dans la place assiégée. Ce renfort mettait le comte de Foix plus en état de lutter en rase campagne contre les catholiques ; aussi fut-il convenu qu'après quelques instans de repos, on irait présenter le combat aux assiégeans, que commandaient alors Jean Brigier, le vicomte de Lautrec et les frères Foucaud, chevaliers farouches, mais de première valeur.

On s'apprêta dès lors à combattre ; et le premier qui se montra à cheval, tout bardé et prêt à la charge, fut le jeune comte de Toulouse, impatient de se distinguer sous les yeux des anciens soutiens de sa famille. Mais en le voyant ainsi disposé, Ar-

naud de Villemur, homme prudent et dévoué à son suzerain, redoutant pour lui les chances de la journée, saisit la bride de son palefroi et lui dit :

— Sire comte, je vous en supplie, ne chargez pas vous-même, et laissez-nous châtier ces bandits. Vous sevez que les frères Foucaud sont des pillards qui méritent la potence plutôt que l'honneur de croiser l'épée avec vous.

— Pillards ou non, ils sont nos ennemis, et je jure Dieu que je leur courrai sus.

— Si c'est là votre détermination, ajouta alors le comte de Foix, permettez-moi de commander l'avant-garde, et d'entamer le combat.

— C'est votre droit, féal Comte, et par votre âge et par votre valeur ; formez la première ligne avec vos gens-d'armes de Foix ; notre parent de Comminges commandera la bataille, et moi l'arrière-garde avec mon frère Bertrand. Seulement, messeigneurs, je vous prierai de ménager un peu nos ennemis, afin que j'arrive à temps pour férir mon coup d'épée.

Les troupes albigeoises, sortant aussitôt des murs de Baziège, se rangèrent en l'ordonnance prescrite. Les Croisés fesaient en même temps leurs

dispositions de bataille, et l'on n'attendait plus que le signal de la charge, quand un nuage de poussière soulevé dans la plaine et le retentissement des pas de plusieurs chevaux, annoncèrent aux deux partis qu'un nouveau venu allait intervenir dans le débat. On distingua bientôt un escadron de chevaliers qui s'avançait bride abattue du champ de bataille, et l'on ne tarda pas à découvrir de quel côté de la balance cet auxiliaire allait jeter son épée. C'était Roger-Bernard, fils du comte de Foix, qui ayant appris la position précaire de son père, s'était empressé de courir à son secours.

— Allons ! messires ! s'écria-t-il en se plaçant parmi les cavaliers navarrais, je vois que vous êtes en bon train. Je me félicite de trouver la chasse commencée, et de n'avoir plus qu'à frapper.

— Va te réconforter, Bernard, avant que de combattre, lui dit Raymond-Roger.

— Vive Dieu ! cher père, je suis dispos comme un cerf ; ordonnez la charge, s'il vous plaît, car je sens que cela me fera grand bien.

— A toi donc, Loup, proféra Raymond-Roger.

— Lâchez les brides, clama ce dernier, et que chacun fasse son devoir.

La première ligne s'ébranla, franchit le fossé

qui la séparait des ennemis, et vint donner, lance basse, en pleins rangs catholiques. Les Croisés chargés avec vigueur, reçurent les gens d'armes de Foix avec non moins de bravoure, et les obligèrent à reprendre du champ pour fournir une seconde course. Ce nouveau choc fut violent. Les deux rangs contraires, rompus tous deux, ne songèrent plus à se réformer, et se mêlèrent avec acharnement, excités, les uns, par le courage de Guiraud de Séguret commandant l'avant-garde, et les autres par les faits d'armes des comtes de Foix, qui, gagnant bientôt du terrain, culbutèrent enfin leurs antagonistes. Jean de Brigier et le vicomte de Lautrec, fondirent à cette vue sur la première ligne albigeoise avec tout le corps de bataille croisé, et ne tardèrent pas à ressaisir l'avantage. Refoulés à leur tour, les sires de Foix commençaient à faire un mouvement de recul, lorsque le comte de Comminges jugea à propos de donner, et vint balancer le combat. Alors l'engagement, plus égal des deux parts, s'anima avec une fureur extraordinaire. Les frères Foucaud ne manquèrent pas de profiter de ce moment de tumulte pour tenter une manœuvre habile, qu'ils exécutèrent avec leur hardiesse ordinaire. Au lieu de charger en face, comme

cela se pratiquait à cette époque, ils firent un détour précipité, et allèrent, divisés en deux corps de réserve, donner à la fois sur les derrières et sur les flancs des Albigeois qu'ils coupaient ainsi de leur arrière-garde, et qu'ils mettaient dans l'impossibilité de fuir en cas de défaite. Cette brusque et insolite diversion eut, dès l'abord, le résultat espéré. Cernés et surpris, les Albigeois se troublèrent ; le désordre se mit parmi eux, et déjà, sans écouter la voix des chefs, chacun se préoccupait d'un moyen de salut et non plus de victoire, quand Raymond-le-Jeune, qui s'était précipitamment avancé à une portée d'arc en voyant exécuter la manœuvre des frères Foucaud, cria aux troupes composant l'arrière-garde :

— Par Saint-Gilles ! mes compaings, ces malandrins ne nous font pas franc jeu, et m'est avis que nous devons aller leur faire lâcher prise. Suivez-moi.

Et ce disant, il devança ses chevaliers, et se rua à toute bride sur la bande catholique que les Foucaud avaient postée de manière à le tenir en échec. Ce petit corps de réserve résista peu à ses efforts ; leur passant sur le ventre, Raymond-le-Jeune put avec toute sa troupe se jeter au plus épais de

la bataille, où son intervention ne tarda pas à faire changer la face du combat. Les comtes de Foix et de Comminges, dégagés par ce secours, reformèrent leurs escadrons, et pressèrent à leur tour leurs adversaires. Ceux-ci, de leur côté, furieux de se voir arracher la victoire, faisaient mille exploits pour la ressaisir, et portaient notamment leurs efforts du côté de la troupe libératrice, en sorte que Raymond-le-Jeune se vit sur les bras tout ce qu'il y avait de chevaliers déterminés parmi les catholiques, et s'il ne succomba pas en cette occasion, il le dut autant au dévouement de ses Provençaux qu'à son intrépidité personnelle. Aussi, l'empressement que ses chevaliers mettaient à le défendre, non moins que sa brillante armure et ses insignes nobiliaires l'eurent bientôt fait distinguer du capitaine Séguret, qui cria à son escadron :

— Gens-d'armes, voilà le comte de Toulouse, tuons-le, et la bataille est à nous.

— Tu la paieras cher, ribaud, répliqua Raymond en fureur.

Et prenant des mains de son écuyer une lance courte et forte, il s'élança sur Séguret, qu'il ne put atteindre toutefois à cause de la foule de chevaliers qui s'interposa entre eux. Alors, *comme*

un lion rugissant, écrit le naïf chroniqueur, il chargea ceux qui lui faisaient obstacle, et fit mordre la poussière aux plus braves des catholiques. Jean de Brigier, en le voyant faire tant de ravages, piqua droit à lui, et écartant ses soldats, le provoqua à un combat singulier. Raymond-le-Jeune accepta le défi, et bien qu'il eût à jouter contre un des chevaliers les plus redoutables de la Croisade, il lui porta un si rude coup de lance, qu'il le traversa de part en part, et le renversa de son cheval. Puis, ne s'amusant pas à retirer son arme, il prit son épée de bataille à deux mains, et rentra dans la mêlée en criant :

— Courage, francs archers, férissons d'estoc et de taille, les Français sont déconfits.

Un coup de lance de Guiraud de Séguret, qui l'avait enfin rejoint, répondit à ces paroles en l'atteignant rudement au beau milieu de sa cuirasse. Raymond-le-Jeune ébranlé, mais non blessé, se raffermit en selle promptement, et riposta par une estoquade qui, frappant Séguret à l'avant-bras, le désarma du gantelet, et le força à laisser tomber sa lance de combat. Le Comte, ne lui donnant pas le temps de se reconnaître, le saisit vivement par

le casque, et le renversa sur la croupe de son cheval ; en cet état :

— Rends-toi à discrétion, proféra-t-il, ou tu es mort.

Séguret se déclara prisonnier. Raymond-le-Jeune se rua ensuite sur l'aile droite déjà entamée, acheva de la rompre, et se joignit aux deux comtes de Foix, qui venaient d'enfoncer le corps de bataille catholique. Les trois Comtes se donnant à peine le temps de prendre haleine, se portèrent alors, de concert, vers le comte de Comminges, que les frères Foucaud commençaient à ébranler. Leur diversion précipita le dénouement du combat. Assailli sur tous les points à la fois, le corps de réserve croisé ne put résister long-temps à des troupes supérieures que deux triomphes récens électrisaient. Il se débanda, et prit la fuite avec un désordre inexprimable.

Le vicomte de Lautrec, qui, après la défaite des siens, s'était réuni aux frères Foucaud, fut un des premiers à tourner bride. Aussi parvint-il à s'échapper, tandis que ceux qui s'obstinèrent à combattre tombèrent morts ou prisonniers. De ce nombre furent Sicard de Montaut, les deux Foucaud, vaincus et pris dans un duel d'homme à homme

par les deux comtes de Foix. Quant au nombre des morts, il fut immense, disent les historiens.

Le jeune comte de Toulouse fit pendre Guiraud de Séguret, et conduire les autres en divers châteaux, où il les détint pour les échanger contre certains gentilshommes albigeois qu'Amaury gardait prisonniers.

Le combat de Baziège, livré au commencement de l'année 1219 (*), non 1221, comme l'a avancé le contemporain Guilhaume de Puylaurens, marqua la fin de cette campagne.

(*) Voir l'auteur provençal. — Dom Vaissette. — Pierre de Vaux-Cernay.

CHAPITRE XII.

SOMMAIRE.

Le roi de France promet à ses barons de prendre la croix. — Nouvelle Croisade. — Le prince Louis s'empare de Marmande. — Amaury de Montfort en fait massacrer les habitans. — Siége de Toulouse. — Échec des nouveaux Croisés.— Le prince Louis revient en France.— Progrès des comtes de Toulouse. — Supplice des frères Foucaud. — Lavaur, Puylaurens, Montauban, Castelnaudary, sont occupés par les comtes de Toulouse. — Siége de Castelnaudary par Amaury de Montfort. — Mort de Gui de Montfort. — Béziers secoue le joug des Croisés. — Arrivée, en Languedoc, du cardinal-évêque de Porto, légat du pape. — Affront qu'il essuie. — Raymond-le-Jeune prend Montréal.

XII.

Cependant les supplications du Saint-Siége étaient parvenues à la cour de France, et Philippe-Auguste délivré de l'empereur d'Allemagne par la victoire, et du roi d'Angleterre par la mort, avait enfin permis à son fils et à ses barons, de se croiser contre le Midi, moins déterminé en cela par le désir de venir en aide à Amaury, que par une raison d'état que nous prendrons soin de caractériser en son lieu.

Donc, à l'entrée du printemps de l'an 1219, Louis se mit en campagne avec les comtes de Bretagne et de Saint-Pol, l'archevêque d'Auch, les evêques de Saintes, Noyon, Senlis, Tournai, trente-trois barons, six cents chevaliers et dix mille archers, sans compter les arbalètriers et autres gens de trait. Prenant sa route par l'Aquitaine, il soumit en passant la ville de La Rochelle sur les Anglais, arriva dans l'Agenois, et rallia Amaury sous les murs de Marmande, que les débris de la Croisade assiégeaient en vain depuis plusieurs semaines. Ce renfort, quelque considérable qu'il fût, n'empêcha pas cette place de résister avec la même opiniâtreté qu'auparavant. Mais dès le premier assaut, l'armée royale, habituée à vaincre, conquit toutes les fortifications extérieures. La nuit seule l'empêcha de poursuivre plus loin cet avantage, qui suffit, au reste, pour démontrer aux assiégés combien il leur serait périlleux de s'obstiner à se défendre davantage. Ils offrirent alors de capituler, moyennant la vie et les bagues sauves. Le prince rejeta cette proposition, et maître d'imposer des conditions, il exigea que la garnison se rendît à discrétion, menaçant de tout exterminer si l'on ne prenait ce parti. Force fut aux Albigeois de s'en

remettre à sa clémence, et on les vit sans armes et tête nue, venir se ranger, le lendemain, devant la tente où le prince tenait conseil pour décider de leur sort.

— Faites pendre tous ces hérétiques, monseigneur, disait en ce moment l'évêque de Saintes.

Les comtes de Bretagne et de Saint-Pol s'opposèrent hautement à cet avis, qui répugnait à leur loyauté chevaleresque. L'archevêque d'Auch se prononça dans le même sens, et ne craignit pas, si nous en croyons les contemporains, de parler en faveur de Raymond-le-Jeune, qu'il soutint n'être ni hérétique ni fauteur d'hérésie.

— Il me paraît, termina-t-il en adressant la parole à Louis, que l'Église use d'une trop grande rigueur vis-à-vis du comte de Toulouse. Ce prince se serait réuni depuis longtemps à la communion catholique, si on ne l'en avait toujours éloigné par de barbares persécutions. Au reste, quant au fait présent, vous n'ignorez pas qu'il détient prisonniers les vaillans frères Foucaud, dont la vie dépend de celle de la garnison de Marmande.

Cette considération prévalut, et le conseil prit une détermination d'humanité, quoiqu'en dise le chroniqueur Albéric, qui confond la garnison al-

bigeoise avec les habitans de la ville, lesquels furent réellement égorgés au nombre de cinq mille par les troupes d'Amaury, ce dont, écrit Dom Vaissette, Louis fut extrêmement irrité.

Marmande saccagée, l'armée marcha sur Toulouse, espérant la surprendre, ou tout au moins ne pas lui laisser le temps, en l'attaquant brusquement, de se mettre en bon état de défense. Mais Raymond-le-Jeune, prévoyant ce dessein, avait fait ses préparatifs et s'était jeté dans la place avec mille chevaliers et plusieurs milliers de fantassins, tous braves hommes-d'armes ou habiles arbalêtriers. Les habitans donnèrent en cette occasion de nouvelles preuves de leur dévouement. Ils s'employèrent aux travaux nuit et jour, mirent leur vie et leurs biens à la disposition de Raymond, et loin de montrer quelque hésitation à la défense, ils parurent si ardens et si désireux de combattre, que leur comte ne douta plus du succès.

Alors Raymond-le-Jeune distribua ses troupes, et se réservant le commandement immédiat d'un corps de réserve, il donna à ses alliés ou vassaux la garde des barbacanes, qui étaient au nombre de dix-sept. Le chroniqueur provençal nous a consérvé le nom de ces ouvrages avancés et de leurs braves

défenseurs, dont quelques uns des descendans vivent encore.

Dandie de Barasc, Arnaud de Montagut, Bernard de Roquefort et Guilhem de Barasc commandaient a la barbacane du Bazacle; Guilhaume de Minerve, Guiraud de Bellafar et Arnaud Feda, à celle de Saint-Subra; à celle des Croix, Roger-Bernard fils du comte de Foix, Bernard Jourdain et Aimeri de Roquenegade; à celle de Beausagne, Bernard de Pène et Bernard de Monestier; Arnaud de Villemur, Guiraud Mante son neveu, Guiraud Arnaud et Guiraud Bernard à celle d'Arnaud-Bernard; le sire de Lomagne à celle de Posonville; Amabis, Hugues de la Mothe et Bertrand de Pestillac *ont eu la charge*, dit le chroniqueur, *de la porte et barbacane où venaient tout le bruit et le tourment.* Cette porte n'est pas nominativement désignée. Peyre Forts, Ratier de Caussade, Reynier de Bone et Jéhan Marty commandaient à celle de Matabiau; les gentilshommes de Toulouse, et Raymond-le-Jeune à celle de Villeneuve; Arnaud de Comminges et son cousin Arnaud d'Aspet avec les cavaliers de Montagut, *à celle qui venait d'être faite nouvellement;* Arnaud de Pontis, Marestan son oncle, et Roger de Noé à

celle du Partuis; Jourdan de Lanta, Guiraud Maulx et le frère de ce dernier, à celle de Saint-Etienne: Sicard de Puylaurens et Amic de Montels, à celle de Montolieu; Bernard Mercié à celle de Montgaillard; le vicomte Bertrand, frère de Raymond-le-Jeune, et Artus son frère d'armes, à celle du Château-Narbonnais; Bernard de Montaut, Guillabert de Labat et Fresol, à celle du Pont-Vieux; Bernard Jourdain de l'Ille, Guiraud de Gourdon, seigneur de Caraman, et Bernard de Labuïsse enfin étaient postés au pont neuf du Basacle, pour y défendre l'abreuvoir et le port où les bateaux pouvaient arriver, ce qui mettait ce lieu dans un danger plus imminent qu'ailleurs.

Louis arriva devant Toulouse le 16 Juin de l'an 1219, accompagué d'Amaury de Montfort et du cardinal Bertrand, légat du Saint-Siége. Aussitôt la circonvallation de la ville et des faubourgs fut tracée, les batteries mises en jeu et les quartiers distribués. Puis, la ville se vit attaquée vivement. Louis tenta même de l'emporter d'assaut; mais il fut rudement maltraité et rejeté dans son camp, par la défense qui fut toujours, écrit Dom Vaissette, supérieure à l'attaque. Voyant enfin qu'il avait perdu beaucoup de monde et qu'il ne pouvait rien

avancer, dit le même historien, il prit le parti de renoncer à son entreprise, et leva le siége sous prétexte que le temps qu'il avait résolu de servir était expiré.

Louis décampa le 1er août, c'est-à-dire après un siége infructueux de quarante-cinq jours. Il se retira si précipitamment, qu'il abandonna toutes ses machines que les assiégés incendièrent, et ne laissa à Amaury de Montfort que deux cents hommes d'armes enrôlés pour un an. L'évêque de Cambrai, Jean de Béthune, avait, le 27 juillet, trouvé la mort sous les murs de Toulouse.

L'armée royale, à peine disparue, Raymond-le-Vieux, reconnaissant de la fidélité et des nouveaux services des Toulousains, récompensa ces derniers en leur accordant, le 10 septembre suivant, différens priviléges, tels que l'exemption de toutes tailles et impôts, ne se réservant que les droits accoutumés sur le sel, le pain et le vin. Raymond-le-Jeune se hâta de confirmer cette charte, et deux mois après, les deux Comtes partirent pour l'Albigeois, où il reçurent, le jour de Saint-Martin, à Gaillac, l'hommage d'Olivier et de Bernard, seigneurs de Penne d'Albigeois. Raymond-le-Jeune se rendit ensuite à Nîmes, et y confirma, le 23 du mois de décembre, la charte que la comtesse Sancie, son

épouse, avait accordée l'année précédente, aux habitans de cette ville. Il donna en même temps divers priviléges aux chevaliers du château des Arènes.

Mais bientôt les ravages faits dans le Toulousain par les frères Foucaud, qui avaient été échangés contre la garnison de Marmande, obligèrent Raymond-le-Jeune à revenir sur ses pas pour châtier ces brigands, dont Langlois parle en ces termes :

« Ces deux frères, indignes du monde catholique, extorquaient des sommes excessives des prisonniers de guerre. Tomber dans leurs mains, c'était au moins perdre tous ses biens ; différer à donner la rançon qu'ils demandaient, c'était s'exposer à la rigueur de la soif et de la faim dans le fond d'un cachot ; mourir dans leurs prisons, c'était assez pour être jeté à la voirie. Leurs soldats enlevaient publiquement les femmes. On dit que mécontens d'un homme riche et de son fils, qui ne leur fournissaient pas assez tôt une grande rançon, ils obligèrent le père à pendre son propre fils, et le firent expirer lui-même à une potence. »

Raymond attaqua ces bandits, les fit de nouveau prisonniers, et ordonna cette fois de leur trancher la tête, qui fut promenée au bout d'une perche dans

dans les rues de Toulouse, et fixée ensuite aux portes de cette capitale. Au reste, les frères Foucaud, si nous en croyons même les historiens les plus favorablement disposés pour l'usurpation, n'avaient que trop d'imitateurs parmi les chevaliers croisés. Aussi, les peuples du Languedoc étaient si pleins d'indignation contre tous ces excès, qu'il n'était rien qu'ils ne tentassent pour secouer la domination d'Amaury, et se remettre sous la protection des comtes de Toulouse. Grâce à ces soulèvemens, le jeune Comte acquérait tous les jours de nouvelles places. Le château de Pervian, au diocèse de Béziers, entre autres, rompit son joug peu de jours après Pâques de l'an 1220, et se donna à ses anciens suzerains.

Quoique posté aux environs, Amaury ne put tirer vengeance de cette défection; il avait trop à craindre pour le peu de villes qui lui obéissaient pour se risquer à assiéger une place qui lui échappait.

Servian occupé, Raymond-le-Jeune regagna Toulouse pour assister aux couches de sa femme, Sancie, et prendre les mesures les plus propres à expulser entièrement du Midi les restes de la Croisade. Au commencement de l'année 1220, il vola

à de nouvelles conquêtes ; Lavaur fut emporté d'assaut, et toute la garnison catholique égorgée en commémoration néfaste du meurtre de Guiraude de Lavaur. Le château de Puylaurens, terrifié, capitula à la première sommation. Raymond fit grâce à la veuve d'un des frères Foucaud, à ses enfans et à toute la garnison française, qu'il obligea néanmoins à quitter le Midi.

D'autre part, le vieux comte de Toulouse entrait sans coup férir dans Montauban, et donnait cette ville en fief au valeureux Raymond-Roger, comte de Foix, qui l'avait si chaudement soutenu au milieu de ses désastres. Raymond-le-Jeune confirma cette donation par un acte daté de Gaillac, le jour de saint Jean-Baptiste de l'an 1220, et non de l'an 1210, comme l'a prétendu le savant historien du Béarn, M. de Marca. Il donna, en outre, quelque temps après, à Roger-Bernard, fils de ce Comte, tous les biens qui avaient appartenu, à Castelnaudary et aux environs, aux deux frères Guilhaume et Pierre de Martin, émigrés de cette ville. L'acte est daté de *dedans Castelnau*, le lundi 13 de juillet de l'an 1220 (*). Les Albigeois avaient donc

(*) V. dom Vaissette. Preuves du vol. III, p. 266 et 267.

alors repris cette place que soixante mille soldats méridionaux avaient assiégée en vain neuf années auparavant. Amaury, désespéré d'avoir perdu cette clef du Carcassès, mit sur pied toutes les troupes qu'il put rassembler, et vint l'assaillir avant que Raymond eût eu le temps de la bien mettre en défense. Guilhaume de Puylaurens fixe l'époque de ce siége à la mi-juillet 1220.

A la nouvelle de cette attaque, Roger–Bernard fit une marche forcée, et se jeta dans la place. Aidé de cet homme, Raymond-le-Jeune était invincible. Amaury éprouva d'insurmontables difficultés. Les assiégés s'appliquaient surtout à fatiguer les assaillans par de fréquentes sorties qui tenaient le camp croisé dans un *qui vive* continuel. Le 27 juillet, entre autres, Raymond-le-Jeune tomba si inopinément sur les catholiques, qu'il rompit leurs lignes, et les culbuta jusqu'au milieu de leurs retranchemens. Pendant le tumulte de cette déroute, Raymond-le-Jeune se trouva face à face avec Gui de Montfort, comte de Bigorre, accouru pour rétablir le combat. Ces deux adversaires s'entrechoquèrent avec fureur, et Gui, abattu d'un coup de lance, fut fait prisonnier, et conduit dans le château assiégé, où il mourut quelques heures après;

ce fut une occasion pour son vainqueur de se montrer généreux. Par ses ordres, le cadavre fut enfermé dans une bière recouverte d'un drap de pourpre, et renvoyé à Amaury avec tous les honneurs usités en pareil cas.

Les historiens s'accordent à dépeindre le comte de Bigorre comme un jeune seigneur brave, bien fait, chevaleresque, et donnant les plus grandes espérances. Aussi, la douleur fut-elle extrême au camp de la Croisade, quand le cercueil y arriva conduit par tout le clergé de Castelnaudary, et escorté par plusieurs chevaliers catholiques dont Raymond avait brisé les fers sans stipuler de rançon. Loin d'émouvoir Amaury, ce spectacle ne fit que l'irriter d'avantage, et il s'écria, à ce que dit le chroniqueur :

— Je jure sur l'âme de mon père de ne quitter le siége qu'après avoir emporté *Castelnau*, et vengé la mort du comte de Bigorre.

Il s'opiniâtra, en effet, à remplir son serment; mais force lui fut de se parjurer, car après huit mois d'échecs, il se vit contraint d'abandonner, inachevée, cette malheureuse entreprise. Il leva son camp vers le commencement de mars 1221, cédant aux conseils de Gui, évèque de Carcassonne,

Arnaud, évèque de Nimes, Gui de Lévis, maréchal de la foi, et Pierre de Sainte-Colombe, qui venaient de l'appuyer vainement.

Or, au moment où Amaury s'épuisait devant Castelnaudary, Béziers et son district, secouaient le joug, et accueillaient avec acclamation Raymond-Roger, comte de Foix et tuteur du jeune Trincavel, fils unique de l'infortuné vicomte de Béziers, au nom duquel il prenait possession de ce domaine. Cet acte de souveraineté était à peine accompli, qu'un nouveau légat du Saint-Siége, le cardinal Conrad, évèque de Porto, entra dans les murs de la ville. Les habitans lui refusèrent asile et l'expulsèrent honteusement. Impuissant à venger cet outrage, le légat s'achemina vers Carcassonne, où il institua, de concert avec Amaury de Montfort, l'ordre des chevaliers *de la foi de Jésus-Christ*, institution basée sur la guerre civile, et destinée à se corrompre, puis à mourir bientôt, frappée au cœur par sa faute originelle. La Croisade avait fait son œuvre, et elle ne se mouvait plus qu'à l'aide d'élémens étrangers.

Il n'en était pas de même du côté de ses ennemis. Sortis de Castelnaudary victorieux, Raymond-le-Jeune et Roger-Bernard rallièrent le vieux

comte de Foix, et coururent s'abattre cur plusieurs places du Lauraguais qui se soumirent volontairement ou furent emportées par escalade. L'événement le plus saillant de cette expédition, est sans contredit le siége de Montréal, château du diocèse de Carcassonne, que Simon de Montfort avait donné en apanage au brave Alain de Rouci, l'un des meurtriers du roi d'Aragon. La ville, bien que forte d'enceinte et de boulevarts, se vit emportée dès le premier assaut. Les bourgeois, albigeois et dévoués à leurs seigneurs nationaux, contribuèrent eux-mêmes à la défaite de la garnison catholique, qui se retira en toute hâte dans le château, où les Comtes confédérés ne tardèrent pas à l'attaquer. Vivement pressé, le père Alain se voyant peu en état de résister long-temps s'il n'était secouru, députa son fils à Carcassonne pour instruire Amaury de ce qui se passait. Amaury fit aussitôt ses préparatifs, et se mit en marche avec toutes ses forces. Instruit de son approche, Raymond-le-Jeune brusqua l'attaque, et livra l'assaut. Alain de Rouci défendit en personne la brèche, et y soutint bravement l'effort des assiégeans. Mais atteint à la tête d'un coup de hache porté par Raymond-Roger, il tomba sans connaissance aux pieds du mur inté-

rieur, et son fils, qui était rentré dans le château, fit battre la retraite, et demanda à capituler. Arnaud de Villemur, chevalier catholique, régla les articles de la reddition. La garnison obtint vie et bagues sauves, et sortit de la place quelques heures après. Amaury, venu pour secourir Montréal, arriva juste à temps pour recueillir les vaincus, et assister à la reddition d'un de ses derniers boulevarts. Ils s'en revint désespéré à Carcassonne, où le vieux Alain de Rouci mourut bientôt des suites de sa blessure. Outre Montréal, Montfort avait inféodé à ce gentilhomme le château de Termes et tout le Termenois. Quant à Rouci le fils, on le soupçonna, non sans raison, d'avoir entretenu des intelligences avec le comte de Toulouse, qui, du reste, favorisa sa fuite.

De là, Raymond-le-Jeune se porta aux bords du Rhône, et acheva d'y affermir la souveraineté de sa maison. Le 25 mars 1221, il était à Avignon, où il cédait aux habitans et aux consuls de cette ville, en récompense des services rendus, tous ses droits sur les châteaux de Caumont, de Tor, etc., avec divers priviléges, qu'il promettait de faire ratifier par Raymond-le-Vieux auquel il se rallia quelques jours après dans le haut Languedoc, où ce prince

rassemblait toutes ses forces pour être en état de repousser une nouvelle agression dont la couronne le menaçait.

En effet, sollicité par Amaury, impuissant à se maintenir seul dans le Midi, et par le pape qui l'appelait à la Croisade en lui allouant le vingtième de tous les revenus de l'Église de France, Philippe-Auguste avait mis sur pied un formidable corps d'armée avec lequel il entra en campagne à peu près à cette époque. Mais au lieu de porter l'effort de cet armement sur le comté de Toulouse, le politique monarque profita des deniers de l'Église pour faire une incursion dans les provinces du roi d'Angleterre, s'inquiétant peu d'ailleurs de ce que deviendrait Amaury au milieu d'une population insurgée de toutes parts.

CHAPITRE XIII.

SOMMAIRE.

Les prélats de France équipent une nouvelle armée de Croisés.—Amaury, à sa tête, assiége en vain Clermont-sur-Garonne. — Agen ouvre ses portes au comte de Toulouse. — Progrès de l'hérésie. — Synode des Albigeois, tenu à Pieusse.—Prise de Moyssac par Raymond-le-Jeune. — État précaire d'Amaury de Montfort. — Lettres du Pape et de Raymond-le-Jeune à Philippe-Auguste.

XIII.

En cette extrémité le clergé de France sentant qu'après avoir provoqué la croisade c'était à lui qu'en revenait naturellement la responsabilité, s'émut et décida de tenter un nouvel effort pour sauver son honneur gravement compromis. Dès lors chaque prélat se disposa à lutter en armant les diocèses et en prélevant de fortes contributions. Vers la fin de juillet plusieurs dignitaires de l'É-

glise se trouvèrent prêts à marcher et l'archevêque de Bourges, les évêques de Clermont et de Limoges donnant le signal, on vit déboucher dans le Languedoc divers partis de Croisés, qui réunis constituaient une armée non moins imposante que celles qui l'avaient précédée. Amaury avide de vengeance en prit soudain le commandement et marcha sur l'Albigeois que la maison de Toulouse venait d'arracher lambeau par lambeau à la maison de Montfort. Mais entre les mains d'Amaury, les plus grands élémens de succès devaient demeurer des instrumens inutiles. A peine eut-il entrepris le siége de Clermont-sur-Garonne qu'il apprit que les bourgeois d'Agen manifestaient des intentions insurrectionnelles. En vain, pour prévenir cette nouvelle défection, manda-t-il au camp les consuls Agénois, en vain même obtint-il d'eux par menaces ou par séduction un second serment de fidélité. Agen ne s'en rendit pas moins à Raymoud-le-Jeune qui, après avoir forcé les Croisés à décamper de devant Clermont, entra, étendarts déployés, dans la capitale de l'Agénois, à laquelle il octroya, le 22 août de l'an 1221, une charte de priviléges municipaux. Cette pièce rédigée en langue d'oc pouvant être un document

précieux pour ceux qui s'occupent de l'idiôme roman du 13e siècle, nous croyons bien faire en la reproduisant dans sa teneur littérale.

» Coneguda causa sia a tots et que nos Ramons fils del senhor Ramon per la gracia de Dieu, du de Narbonne, comte de Toulouse, marchés de Provenso, et fils de la dona regina Joanna, avem mandat et autreiad à la universitad d'Agen, de tosts entro à ung, ou de ung entre à tosts, que nos vos senher et leqals adreiturers lor sian, et que tort ni fors à no lor fassa, ni nos ni hom per nos, ni per nostra conseilh ans si autre o fascia nos los ne deffendriam ab corps et ab bens, et ab amics ils gardaren dins Agen et de fora, quo nostres leals amics, et lor mandam et los autreian que si nuls homs que fos lors ennemics, lo coms de Montfort ou autre que lor metez seti que nos nos metrem dins la ciutat et deffendrem la villa els habitans de la villa, ab cors et ab bens et ab amics, a nostra mission; et sobra tostas aquestas causas mandam lor et lor autreian, que si la ciutat aura guerra que mestier lor aga garnisos que nos lor baylarem garniso de XX cavaires garnits del tot, et de XXX servents armats a caval, et de X balesters a caval; et si guerra era tans grans que mas graignes obs

garnisos, nos metrem lo mays a nostre poder et asso devem a nostra messio far, et aquesta sobredicta garniso dels XX cavaires garnits del tot, et dels XXX servens armats à caval, et del X balasters à caval, autreiam et cressem que devem far per la renda del salé et de las eminas et de las punheras; autreiam et volem que nuls hom d'Agen no sia mercads per authorn en tota nostra terra, en tant que nos poder agam, si per causa coneguda no cra, que els meteys o agués a far; et que aysso plus ferm, nos avem fait sagelar la presenta carta ab nostre sagel, et lor n'avem dad amendador lo capitol de Tolosa et la avem faita sagelar de lor sagel de Tolosa.

» Aysso tot fo pausat et autregad en la ciutat de Tolosa VII dias all'issio del mes d'aoust en Dimercles, en l'an de l''incarnacion de nostre senhou MCCXXI (*). »

(*) Cette charte a été reproduite par le savant annaliste du Languedoc, don Vaissette, dans les notes de son 3e volume. Elle a été copiée mot pour mot sur l'original conservé dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Montauban. Nous la traduisons ici pour ceux de nos lecteurs qui ne comprennent pas la langue romane :

« Que tous sachent que nous, Raymond, fils du seigneur Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence et de la reine Jeanne, avous mandé et accordé à l'université (commune) d'Agen, prise homme par homme ou collectivement que nous lui

Cela fait, Raymond-le-Jeune se hâta de rejoindre Amaury qui battait en retraite du côté du Carcassès et lui offrit la bataille; mais les prélats peu confians en l'aptitude guerrière de leur jeune général s'opposèrent à tout engagement décisif et ne tardèrent pas à se diriger vers leur diocèse, laissant évanouir sans résultat avantageux pour leur cause, la nombreuse armée qu'ils avaient réunie.

serons loyal et droit seigneur ; qu'aucun tort ne lui sera fait ni par nous, ni par nos hommes, ni enfin par notre conseil et que si quelque autre le lui faisait, nous la défendrions de notre corps, de nos biens et de nos amis ; que les habitans d'Agen et de sa banlieue seront considérés comme nos féaux amis.

» Et nous leur mandons et assurons que si quelque ennemi, soit Montfort, soit tout autre, allait les assiéger, nous entrerons dans la cité et nous défendrons la ville ainsi que ses habitans de nos corps, de nos biens, de nos amis et à nos frais. Et sur toutes ces choses, nous leur mandons en outre que si la cité était exposée à la guerre, et qu'elle demandât garnison, nous nous engageons à lui fournir vingt chevaliers armés de pied en cap, dix arbalètriers à cheval et trente sergens d'armes aussi à cheval, et que si le cas exigeait de plus grandes forces, nous ferons tout ce qui serait en notre pouvoir et nous y mettrions une plus nombreuse garnison qui serait entretenue par nous avec le produit de l'impôt du sel. Nous voulons encore que nul habitant d'Agen ne soit imposé dans aucun lieu soumis à notre autorité, qelque soit son métier et l'affaire qui l'occupe.

» Et afin que tout ceci soit plus authentique, nous avons fait sceller la présente charte de notre sceau, et nous en avons donné pour caution les capitouls de Toulouse qui l'ont aussi scellée du sceau de Toulouse.

» Passé et donné en la ville de Toulouse, le dimanche septième jour de l'issue du mois d'août de l'an de l'incarnation de notre Seigneur 1221.

Alors Amaury essuya affronts sur affronts et force lui fut pour éviter de tomber au pouvoir de son ardent adversaire, de se retirer dans Carcassonne et de se borner à la défense de quelques places fortes. Ainsi Raymond-le-Jeune demeura maître de toute la campagne et s'y ébattit à loisir. Plus de cinquante villes ou châteaux se soumirent à lui sans contrainte et fournirent à l'armée libératrice leur contingent d'hommes et de munitions.

A la nouvelle de ces succès croissans, le pape Honorius III réitéra à Raymond, l'ordre déjà donné en vain de déposer les armes et de se soumettre aux décrets du concile de Latran. Raymond-le-Jeune ne tint aucun compte de cette sommation et le Saint-Siége dédaigné en revint alors à sa première tactique d'anathèmes et de dépossessions.

» Notre cher fils Bertrand, écrivit Honorius, ayant fait attention que Raymond fils de Raymond, ci-devant comte de Toulouse, ne se contentait pas d'imiter la méchanceté de son père, mais qu'il la surpassait de beaucoup, lui a ôté par sentence tous les droits qu'il pouvait avoir sur les domaines qui avaient appartenu ou qui appartenaient à son père dans l'étendue de sa légation; nous confirmons cette sentence comme juste, ainsi qu'elle est plus

amplement énoncée dans les lettres qui en ont été expédiées (*). »

Mais cette mesure étant aussi infructueuse que les admonestations, le pape mit de côté toute rancune contre Philippe-Auguste et écrivit à ce monarque, le premier février 1222, pour l'exhorter à relever l'affaire de la foi dans les pays d'Albigeois où elle était entièrement tombée (*).

Cette lettre de la papauté nous semble démontrer que la réaction religieuse n'était pas moins puissante en ce moment que la réaction politique. En effet l'albigéisme dont nous n'avons cessé de parler que pour nous livrer plus exclusivement à l'historique des faits guerriers, avait à la faveur des troubles, grandi d'une manière formidable pour l'Église. Aussi, dans la lutte héroïque qu'il soutenait depuis douze années, le Midi pouvait bien succomber sous le rapport des doctrines politiques, mais non plus sous celui des doctrines religieuses, car désormais l'hérésie était passée dans les mœurs. Si l'on trouvait, au reste, que l'aveu papal ne fût pas assez concluant à cet égard, nous pouvons

(*) Raynald, an 1221.
(**) Du Ch., t. 5, p. 457.

citer encore un fait qui achévera de prouver l'étendue de la réforme à cette époque.

Les registres de l'inquisition de Toulouse font mention d'une assemblée générale tenue par les hérétiques, en l'an 1222, à Pieusse, petite ville du Razès. Elle fut composée de cent députés des diverses villes qui avaient embrassé l'albigéisme et présidée par Guillabert de Castres évêque réformé de Toulouse. Le plus grand secret couvrit les actes de cette assemblée,qui sans doute avait un autre but que la nomination de Benoit de Thermes à l'épiscopat albigeois du Razès,et l'ordination de Raymond Agulerius en qualité de *fils majeur*, et de Pierre Bernard en celle de *fils mineur* du même diocèse.

Quoiqu'il en soit, Raymond-le-Jeune se remit en campagne au mois de février 1222, et continua les hostilités contre Amaury de Montfort qui,forcé à l'inaction ,par suite de l'abandon où on l'avait laissé, se tint enfermé dans Carcassonne, et n'essaya pas de s'opposer aux progrès de son adversaire. Le 14 mars,nous trouvons ce dernier à Chirac en Gévaudan, et quelques jours après, nous le voyons reprendre dans le Quercy la ville de Moissac, dont la conquête avait tant coûté à Simon de

Montfort. Sur d'autres points, la maison de Toulouse, bien qu'absente, n'en triomphait pas moins de l'envahissement. Tout le diocèse de Béziers par exemple se souleva comme un seul homme, cette année, égorgea ses garnisons catholiques et vengea le sac de sa capitale par un massacre général. Un acte d'excommunication lancé à Narbonne, le 28 avril suivant, nous signale les villes qui prirent part à ces sanglantes représailles. Ce sont, Capestan, Béziers, Puysserguier, Villeneuve, Casouls, Bisan, Florensac, Murviel, Corneillan, Thezan, Sauvian, Serignan, Cessenon, Olonsac et Peyriac.

Il ne restait plus alors à la Croisade que les villes de Narbonne, Carcassonne, Limoux et quelques autres postes peu importans ; encore les communications entre ces divers points de l'occupation française étaient-elles interceptées. En cet état, quelles chances s'offraient-elles à Amaury ? aucune, si ce n'est l'expulsion ou la honte d'une capitulation. Ne voulant pas s'y soumettre, il députa les évêques de Nîmes et de Béziers à Philippe-Auguste, pour offrir à ce monarque la cession de tous ses droits sur le Midi. En même temps, d'autres délégués allèrent à Rome dépeindre au pape la situation désastreuse de la Croisade ; ce qui

amena le pontife à écrire en ces termes au roi de France :

« Cher fils,

« Vous savez combien l'Église est ébranlée dans ce temps-ci, surtout dans les pays d'Albigeois sur les limites de votre royaume. Les hérétiques la combattent ouvertement, prêchent publiquement contre la foi, tiennent des écoles d'erreur, et élèvent leurs évêques contre les nôtres.

« Personne n'ignore les soins que l'Église romaine s'est donnés pour déraciner cette peste de vos états ; non seulement par des censures ecclésiastiques, mais encore par des secours temporels. Vous n'ignorez pas que la puissance séculière est obligée de réprimer les rebelles par le *glaive matériel*, lorsque le spirituel ne peut pas arrêter leur malice, et que les princes doivent chasser les méchans de leurs états, à quoi ils peuvent être contraints de droit par l'Église, s'ils sont coupables de négligence.

« Comme nous écrivons aux autres princes de purger leurs terres de ces sectaires, et que cette peste fait de nouveaux progrès dans votre royaume, en sorte que les ennemis de la foi semblent préva-

loir et triompher des fidèles, il est de votre excellence, si vous voulez avoir quelque égard pour votre honneur et pour le salut de votre âme, ainsi qu'il convient, de combattre aussi puissamment que promptement les hérétiques de votre royaume et leurs fauteurs, de crainte que, si vous différez davantage, la foi n'y soit anéantie, que le reste du pays qui est encore au pouvoir des Catholiques, ne soit entièrement perdu, et que l'erreur ne se communique dans le voisinage, ce qui est fort à appréhender. Vous comprendrez sans doute par là, à quels périls sont exposés et l'Église et vos états.

» Afin donc qu'on n'attribue pas le renversement de la foi, comme on nous le reproche souvent, soit à votre faute, soit à nous, qui avons dû vous avertir de chasser les hérétiques, nous vous prions, nous vous exhortons autant qu'il est en nous, et nous vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, du commun conseil de nos frères, D'UNIR A VOTRE DOMAINE tous les pays que le comte de Montfort a tenus de vous en fief de ce côté là, puisque ce Comte n'est pas en état de les défendre, et qu'il vous les a déjà offerts, soit par les évêques de Nîmes et de Béziers ses ambassadeurs, soit par ses lettres, qu'il nous a communiquées, pour les

posséder dans la suite, vous et vos héritiers à perpétuité.

» Travaillez en diligence et conjointement avec nous, comme il appartient à la magnificence royale, à accélérer cette affaire ; en sorte que vous n'aliéniez jamais de votre domaine et de celui de votre fils. Au reste, soyez assuré que nous avons excommunié depuis longtemps Raymond, ci-devant comte de Toulouse, son fils et leurs associés ; qu'ils ont été avertis avec douceur, et qu'ils ne veulent pas se corriger comme ils doivent, mais qu'ils persévèrent dans leur méchanceté. Soyez certain que, pendant tout le temps que vous vous emploierez de bonne foi à l'accomplissement de cette affaire, qui est celle de Jésus-Christ, nous vous secourrons par la levée du vingtième, et par les indulgences accordées à ceux qui se croisent contre les Albigeois, et que nous vous protégerons pour la défense de vos états, si quelqu'un voulait entreprendre de les attaquer. »

Ainsi la papauté conviait elle-même la royauté à faire main-basse sur le Languedoc. Quel spécieux motif d'usurpation ! quelle publique légitimation d'un envahissement dès longtemps prémédité ! mais l'heure de réaliser les plans les plus chers de la

couronne n'était pas encore sonnée. Bien qu'affaibli, le Languedoc n'avait pas cessé d'être redoutable, et pour l'abattre, il ne fallait l'attaquer avec rien de moins qu'avec toutes les forces du royaume. Or, en ce temps, la France appréhendait une nouvelle agression de sa rivale, l'Angleterre, et force lui était, en se tenant sur la défensive de ce côté, de s'interdire toute hostilité contre le Midi pour ne pas fournir prétexte à l'ennemi d'outre-Loire de s'allier à l'ennemi d'outre-mer. A cette raison d'état seule on dut la neutralité de Philippe-Auguste, qui charmé néanmoins d'attribuer à la modération ce qui n'était que le résultat d'une adroite politique, affecta de résister aux vœux de la papauté, à la considération de son jeune parent, le comte de Toulouse, qui lui avait écrit ainsi le 16 juin de l'an 1222.

« A son très sérénissime seigneur Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, salut et prompte obéissance à ses ordres.

« J'ai recours à vous, Seigneur, comme à mon unique refuge, comme à mon seigneur et maître ; et si je l'osais dire, comme à mon proche parent, vous suppliant d'avoir pitié de moi, et de me faire rentrer en vue de Dieu, dans l'unité de la sainte

Église, afin qu'après avoir été délivré de l'opprobre d'une honteuse exhérédation, je reçoive de vous mon héritage.

« Seigneur, j'atteste Dieu et les Saints que je m'étudierai à faire votre volonté et la volonté de vos représentans. J'aurais été très volontiers me présenter moi-même devant vous; mais ne le pouvant pour le moment, quoique je le souhaite avec ardeur, je prie votre majesté d'ajouter foi à ce que vous diront de ma part Gui de Cavaillon et Isnard Aldigarius porteurs de la présente(*). »

(*) Preuves de l'*Hist. de Lang.*, t. III, p. 275.

CHAPITRE XIV.

SOMMAIRE.

Mort de Raymond-Roger, comte de Foix, et de Raymond VI, comte de Toulouse. — Leurs dispositions testamentaires. — Appréciation de Raymond VI. — Particularités.

XIV.

C'est dans ce moment, où les affaires du Languedoc étaient en voie de croissante prospérité, que deux morts presque simultanées vinrent enlever à la nationalité méridionale ses deux plus fermes soutiens, Raymond-Roger, comte de Foix, et Raymond-le-Vieux, comte de Toulouse. Une trop intime solidarité avait uni la vie de ces deux hommes, pour que la mort ne les surprît point à

la fois. Après avoir travaillé de concert à affranchir le Midi, ne devaient-ils pas se présenter ensemble au tribunal suprême pour y répondre tous deux de ce qu'ils avaient fait, au bénéfice de l'œuvre confiée à la prudence de l'un et à la bravoure de l'autre? La justice de Dieu leur fut plus favorable sans doute que la justice des hommes. Elle avait, au reste, commencé, dès ici-bas, à les récompenser des vicissitudes de leur existence, en leur accordant pour dernier chevet le chevet des aïeux, et pour dernier séjour, le château héréditaire dont ils avaient été expulsés et qu'ils avaient reconquis.

Raymond-Roger et Raymond VI expirèrent dans le courant de juillet, de l'an 1222; le premier était âgé de soixante-douze ans, le second de soixante-six. Celui-ci mourut de mort subite, celui-là d'une maladie contractée au siége de Mirepoix, que nous lui avons vu attaquer au fort de l'hiver, de l'année 1218.

Il nous reste peu de détails historiques sur les derniers momens du comte de Foix. Nous savons seulement, grâce au chroniqueur Olhagarai, qu'il trépassa au château de Pamiers, en disant à son fils et successeur, Roger-Bernard :

— Cher fils, vivez vertueusement, gouvernez en père votre peuple et soyez le premier vassal de nos lois, afin de donner l'exemple de l'équité, de la clémence et de la magnanimité. Soyez prudent prince, valeureux guerrier, bon mari, patient père, ménager, économe et impartial justicier.

L'historien du Languedoc rapporte que Raymond-Roger avait fait son testament le 14 mai 1222, duquel il résultait les dispositions suivantes :

Roger-Bernard, son fils aîné, fut institué héritier du comté de Foix et de ses dépendances, entre lesquelles étaient le pays de Volvestre que le comte de Comminges tenait en fief, la vicomté d'Évols avec les pays de Donazan et de Capcir, que Pierre, roi d'Aragon, lui avait donnés en fief au mois de janvier, de l'an 1208, après les avoir confisqués, pour crime de félonie, sur Bernard d'Alcon, son vassal.

Aymeri, son second fils, eut pour sa part tous les domaines revenant à la maison de Foix dans les diocèses de Narbonne et Carcassonne, et comme il était détenu prisonnier depuis qu'en 1209 il avait été donné en otage à Simon de Montfort, Raymond-Roger ordonna à Roger-Bernard, de payer sa rançon jusqu'à la valeur de cinq

cents marcs d'argent, si Aymeri ne pouvait s'évader ou obtenir, d'autre manière, sa liberté. Roger-Bernard dut encore payer à Cécile de Foix, sa sœur, femme de Bernard, fils du comte de Comminges, 9300 sols toulousains ou 500 marcs d'argent qu'il lui devait pour sa dot.

Après ces dispositions testamentaires relatives à sa famille, Raymond-Roger confirma la donation qu'il avait faite de divers domaines en faveur de l'abbaye de Pamiers, pour la dédommager des pertes qu'il lui avait causées. Il choisit enfin sa sépulture dans le monastère de Boulbonne, où il avait été reçu pour *frère* depuis longtemps, et laissa 1,500 sols de rente annuelle à ce monastère, pour la nourriture des pauvres.

Quant à la mort de Raymond-le-Vieux, les annalistes en ont relaté jusqu'aux moindres incidens. Mais avant de les rapporter, nous croyons que c'est ici le lieu de parler du testament fait par ce prince, le 30 mai 1218, *en préseuce de son cher cousin Bernard, comte de Comminges*, de Dalmau de Creixel, de Roger-Bernard de Foix et de Raymond de Recald, l'un de ses principaux officiers.

Dans cet acte, le comte de Toulouse commence par déclarer qu'il s'est déterminé à tester par la

crainte des jugemens de Dieu, ce qui devrait servir à convaincre les détracteurs de ce prince que, pour être tolérant, il ne croyait pas moins à une justice divine. Il ordonne ensuite que tous les revenus qu'on retirerait de ses métairies du Toulousain, soient remis aux Hospitaliers et aux Templiers de Toulouse pour être distribués aux pauvres par les frères de ces deux milices, par le comte de Comminges, par les trois autres témoins déjà nommés et les comtes de Toulouse. Puis, il dispose de tous ses biens, meubles et immeubles, en faveur de son fils Raymond, *à la miséricorde* duquel il laisse Bertrand, son second fils. Enfin, il révoque tous les testamens antérieurs (*).

Le jeudi, 5 juillet suivant, il déclare, par un second acte authentique, qu'il se donne à l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, comme il l'avait fait déjà longtemps auparavant, et promet solennellement à Aymar de Cabanes, commandeur des Hospitaliers de Toulouse, de ne prendre l'habit de cet ordre ailleurs que dans son hôpital, où il veut être inhumé s'il vient à décéder avant cette cérémonie. Par suite de cette promesse, Aymar de Cabanes le

(*) La Faille, preuv. des annales de Toulouse, t. I, p. 224, et suiv.

reçut, au nom de Bertrand, prieur de Saint-Gilles, *pour frère* de cet hôpital, le fit participant de tous les biens spirituels et temporels de l'ordre, en deçà et au-delà de la mer, et lui promit, au nom du même prieur de Saint-Gilles, de lui donner l'habit des Hospitaliers, quand il jugerait à propos de le prendre (*). Il paraît, dit Dom Vaissette, qu'il pourvut en même temps au paiement de ses dettes, car nous avons un acte du mois de juillet, même année, par lequel le jeune Raymond donne à Jourdain de Sapiac la forteresse de l'île Amade, pour la sûreté des sommes que son père lui devait.

Raymond-le-Vieux tomba malade dans la maison d'Hugues Dejean, dans le faubourg et la paroisse de Saint-Sernin, à Toulouse. Il revenait alors de l'église de Notre-Dame de la Daurade, où il avait l'habitude d'aller prier tous les jours. Il perdit de suite la parole, mais il conserva la mémoire et la connaissance pendant quelques momens. Jordan, abbé de Saint-Sernin, *homme très versé dans les saintes lettres*, étant bientôt survenu, le Comte lui tendit la main en signe d'affection. Les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem accoururent, de leur côté, dès qu'ils le surent at-

(*) Catel, Comtes de Toulouse, p. 318.

taqué d'apoplexie, et l'un d'eux jeta sur le mourant son manteau de Saint-Jean pour s'assurer ainsi de son inhumation parmi eux; mais l'abbé et les chanoines de Saint-Sernin voulurent le retenir, sous prétexte qu'il était mort dans leur paroisse, et l'abbé somma le peuple de ne pas laisser sortir le cadavre du faubourg, parce qu'il voulait et devait, disent les historiens, le garder pour l'enterrer dans son église. Cependant, les chevaliers de Saint-Jean emportèrent le corps dans leur maison, sans oser, toutefois, procéder à son inhumation sans l'autorisation expresse du pape, attendu que Raymond était mort excommunié et non absous.

Le Comte aussitôt trépassé, les partisans outrés de l'Église ne firent faute de prodiguer toute sorte d'injures à sa mémoire; mais leurs furibondes attaques ne démontrent que mieux aux yeux de la postérité de quelle fanatisme ce prince fut la victime. Nous allons transcrire ici le portrait que nous en a laissé le moine Pierre de Vaux-Cernay, contemporain et Croisé. Cette fougueuse diatribe et cette haine d'un moine ignorant, déversée, sans goût et sans pudeur, dans une page d'annales, nous semblent devoir rendre encore plus noble la figure

historique que la passion a essayé de salir :

« Raymond VI avait favorisé l'erreur, dès son enfance, et il menait toujours quelque hérétique avec lui, afin de pouvoir mourir entre ses bras ; car il croyait qu'un homme, quelque pécheur qu'il fût, serait sauvé sans faire pénitence, pourvu qu'à l'article de la mort il pût recevoir l'imposition des mains de la part des hérétiques ; et c'est pour cette raison qu'il faisait porter toujours avec lui le *Nouveau Testament*, à cause que ces sectaires détestent l'*Ancien*.

» Ce Comte dit un jour aux hérétiques, comme nous le savons certainement, qu'il voulait faire élever son fils parmi eux, à Toulouse, pour apprendre leur croyance ; et il déclara, une autre fois, qu'il donnerait volontiers cent marcs d'argent pour qu'un de ses chevaliers, qu'il faisait instruire dans leur foi, pût bien l'apprendre. Il recevait avec plaisir les présens des hérétiques, et quand c'était quelque chose de bon à manger, il ne permettait pas que personne y touchât ; il le réservait pour lui et pour ses plus intimes amis. Il se mettait souvent à genoux devant les hérétiques, comme nous le savons de science certaine, et il leur demandait leur bénédiction en les baisant. Un jour,

le Comte attendait quelques personnes, et comme elles ne venaient pas, il dit : « Il paraît bien que le diable a fait le monde, parce que rien ne succède suivant mes vœux. » Il dit de plus à l'évêque de Toulouse, ainsi que nous l'avons appris de ce prélat, que les religieux de Citeaux ne pouvaient être sauvés, parce qu'ils nourrissaient des brebis qui s'accouplaient. O hérésie ! s'écrie à cette occasion notre historien dans un de ces enthousiasmes qui lui sont si familiers.

» Le comte dit au même évêque, continue Vaux-Cernay, de venir la nuit dans son palais et qu'il entendrait la prédication des hérétiques, d'où l'on doit conclure qu'il les entendait souvent prêcher durant la nuit.

» Enfin, le comte a protégé les routiers dont il s'est servi pour piller les églises, piller les monastères et ruiner tous ses voisins. C'est ainsi que s'est toujours comporté ce membre du diable, ce fils de perdition, ce fils aîné de Satan, cet ennemi de la croix, ce persécuteur de l'Église, ce défenseur des hérétiques, cet oppresseur des catholiques, ce parjure dans la foi, cet homme plein de crimes, ce réceptacle de toute sorte d'iniquités (*). »

(*) Pétr. Val., C. IV.

N'y a-t-il pas à se détourner de dégoût à la lecture de cette accumulation de qualifications aussi ineptes que grossières? Bien que dévoué à l'Église et à Montfort, l'historien Langlois a su se défendre de cet emportement et il s'est fait pardonner le fanatisme de son livre en écrivant avec franchise les quelques lignes suivantes que nous citons avec plaisir parce que le caractère bien connu de leur auteur les sauve de tout reproche de suspicion.

« Raymond, écrit cet historien, n'avait rien de médiocre dans ses bonnes ni dans ses mauvaises qualités; il possédait l'art de tenir ses voisins attachés à ses intérêts; l'adversité ne l'abattait point; on eut dit que la fortune le rendait plus grand à proportion qu'elle le persécutait davantage. Les siéges qu'il soutint dans Toulouse contre de puissantes armées qui ne purent l'y forcer, sont des preuves certaines de son courage; la manière dont il reconquit la capitale de ses états, après l'avoir perdue, est encore plus glorieuse. »

Lorsque plus tard Raymond-le-Jeune eut fait sa paix avec le Roi et le pape, il présenta une requête détaillée sur les qualités de son père pour obtenir qu'on l'inhumât avec tous les honneurs qui lui étaient dûs; le pape nomma des commissaires

pour faire une enquête sur la vie et les mœurs du vieux comte de Toulouse. Cette enquête lui fut en tous points avantageuse. « Nonobstant, dit à ce propos l'impartial historien du Languedoc, une enquête si authentique et si désicive, laquelle dans d'autres circonstances aurait suffi pour faire regarder Raymond VI comme en odeur de sainteté, le comte son fils ne put obtenir que son corps reçût les honneurs de la sépulture. »

Ainsi le plus grand feudataire du royaume ne trouva point, après sa mort, quelques pieds de terre où se faire un tombeau. L'anathème de l'Église le poursuivait jusqu'au de là du trépas; et l'homme expiré, on continuait à le persécuter dans son cadavre. Ce dernier demeura exposé près du cimetière de Saint-Jean de Toulouse, où on le voyait encore deux siècles après, suivant le témoignage d'Aymeri de Peyrat, abbé de Moissac, qui écrivait alors sa chronique, et qui dit avoir vu en cet endroit le corps de Raymond profané et à moitié rongé par les rats.

Une particularité extraordinaire, qui pourrait venir en aide à notre système historique si nous avions quelque disposition à recourir aux présages,

c'est que ce prince qui devait clore la série des chefs indépendans du Languedoc et sous le règne duquel devait se décider en champ clos la question de vie ou de mort pour la nationalité méridionale, avait sur le crâne une fleur de lys bien marquée, bien apparente, ce dont on a pu se convaincre longtemps à Toulouse, dans la maison de Saint-Jean de Jérusalem.

» J'ai vu, dit Bertrandi, qui écrivait au commencement du XVI[e] siècle, une chose digne de remarque et d'admiration, et que tout le monde peut voir : c'est que si le corps ou les ossemens de Raymond, que l'on conservait fort négligemment dans un cercueil de bois, sont aujourd'hui dispersés et comme abandonnés, sa tête est néanmoins gardée fort soigneusement par les frères de Saint-Jean de Toulouse. Le crâne qui est encore tout entier a une fleur de lys si bien marquée par la nature sur l'os du derrière de la tête qu'il est aisé de connaître que ce prince était venu ainsi au monde. Cette fleur est de la même couleur que la tête qui est desséchée et dans laquelle il n'y a aucune ride; *ce qui fut peut être un présage que le Comté de Toulouse serait réuni à la couronne*. J'ai vu, avec mes compatriotes qui

vivent encore, le corps de ce comte enfermé dans un cercueil de bois au cimetiére de Saint-Jean : mais présentement ce cercueil est brisé et les os sont dissipés. La tête est aussi dure que l'ivoire et de couleur roussâtre (*). »

Cet écrivain continuant a parler de Raymond-le-Vieux, dit sur l'inspection du squelette, qu'il avait *une taille avantageuse.*

Quant à la fleur de lys, Lafaille, l'annaliste de Toulouse, écrit l'avoir vue lui-même (**); Langlois vient encore corroborer la tradition en ces termes :

» Le corps de Raymond est demeuré sans sépulture dans la sacristie des chevaliers à Toulouse, où le temps l'a enfin réduit en poussière, à la tête près, qu'on y voit encore, et sur laquelle la nature avait formé une fleur de lys (***).»

Enfin Dom Vaissette peu crédule à l'endroit des fables historiques, non seulement partage l'opinion générale, mais y ajoute encore de nouveaux détails :

» On montre encore de nos jours, écrit-il, ce crâne dans la maison de Saint-Jean de Toulouse

(*)Bertrandi de Gest, Tol., fol. 28.
(**) La Faille, Abr., ann., t. 1, p. 126.
(***) Langlois, p. 412.

où il est conservé; la fleur de lys y parait très bien formée et empreinte naturellement. Elle est de la grandeur d'un demi-écu (*). »

La vérité du fait étant bien constatée, ajoutons une simple réflexion. Après la mort de Raymond VI, les domaines de la maison de Toulouse devaient être absorbés au bénéfice de la couronne et l'indépendance méridionale devait s'éteindre au profit de la royauté. Or, n'était-ce pas la livrée du Nord que la Providence avait gravée au front du dernier représentant du Midi?

(**) Dom Vaissette, t. III, p. 324.

CHAPITRE XV.

SOMMAIRE.

Raymond-le-Jeune et Roger-Bernard poursuivent la guerre contre Amaury de Montfort. — Armistice. — Conférence de Saint-Flour. — Concile de Sens. — Mort de Philippe-Auguste. — Caractère de sa politique vis-à-vis du Midi. — Legs qu'il fait à la Croisade. — Amaury est assiégé dans Carcassonne. — Raymond-le-Jeune reprend le comté de Melgueil. — Détresse des Croisés. — Traité de paix entre Raymond-le-Jeune et Amaury. — Ce dernier évacue le Languedoc, et en fait cession au roi de France.

XV.

Roger-Bernard succéda à son père, Raymond-Roger, et prit le titre de comte de Foix; Raymond VII hérita de Raymond VI et se qualifia, comme son père, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, *par la grâce de Dieu*. Puis, fidèles successeurs de deux hommes inviolablement unis durant leur vie, Roger-Bernard et Raymond-le-jeune se jurèrent, à leur tour, une alliance

éternelle, et se préparèrent, de concert, à forcer les envahisseurs dans leurs derniers retranchemens.

A la fin de l'hiver de 1223, le ban et l'arrière-ban des comtés de Foix et de Toulouse se trouvèrent sur un formidable pied de guerre. Roger-Bernard, à la tête de ses vassaux, courut attaquer Verdun sur Garonne, tandis que Raymond-le-jeune allait, avec les siens, mettre le siège devant Penne-d'Agenois.

A la nouvelle de cette double attaque, Amaury de Montfort, qni avait reçu des secours de la part de l'évêque de Limoges, sortit de ses places fortes, et marcha sur l'Agenois, dans le dessein d'entatamer les lignes de circonvallation du comte de Toulouse. Prenant sa route par le diocèse d'Albi, il se saisit, en passant, du château de Lescure, et le rasa. Le manoir de Labastide, construit et fortifié par Daodat d'Aldéman, dans le même district, tomba pareillement en son pouvoir, et fut traité avec la même rigueur. Mais Amaury échoua au but de son expédition. Arrivé devant Penne-d'Agenois, en vain essaya-t-il de forcer le camp de Toulouse; impuissant à opérer une diversion et à provoquer son adversaire en rase campagne, il se vit

contraint à demander une trève, que Raymond ne dédaigna point d'accorder.

On convint alors de s'assembler, dans un temps donné, à Saint-Flour en Auvergne, pour y traiter d'une paix définitive, et l'on arrêta, par provision, que cette paix serait cimentée par le mariage d'une des sœurs d'Amaury avec le comte de Toulouse. Dans un intérêt politique, ce dernier se décidait donc à répudier Sancie d'Aragon.

Puis, les deux armées se retirèrent, et Amaury regagna Carcassonne, où Raymond-le-Jeune alla le visiter. Cette confiance chevaleresque provoqna Amaury à la loyauté, ce dont le jésuite Langlois ne craint pas de le blâmer, comme si rien pouvait dispenser un homme des exigences de l'honneur. Raymond fut donc reçu avec distinction, ; Amaury s'empressa de lui donner tous les divertissemens de table, de carrousel et de bal usités à cette époque ; il alla même jusqu'à coucher avec lui, dans un même lit, au château vicomtal de la cité, ce qui était alors le comble de la galanterie. Raymond VII, jovial et spirituel comme un méridional, en témoigna sa reconnaissance par un trait qui le caractérise.

Les chevaliers de son escorte, n'ayant pas tenu

dans le château, étaient logés dans la ville, et ne pouvaient, ainsi séparés de leur maître, lui venir en aide en cas de trahison. Cette circonstance favorisa le plan du comte de Toulouse.

Deux heures après le couvre-feu, tout habitant de Carcassonne étant retiré et endormi, le béfroi s'agita tout-à-coup, et laissa tomber sur la cité sa grande voix d'alarme ; à ces sons, une terreur soudaine s'empara des Carcassonnais, qui ne crurent à rien moins qu'à une nouvelle irruption sarrasine. Ce qui contribua encore à répandre cette panique, ce fut le tumulte insolite qui se fit aussitôt dans la cité ; sur la place d'armes, des escadrons se formaient à la hâte, dans les rues des soldats croisés couraient, se mêlaient tumultueusement. et semblaient courir, qui aux murailles, qui aux portes, qui enfin aux corps-de-garde disséminés çà et là. Pleins d'angoisse, les bourgeois se hasardèrent à ouvrir leurs fenêtres :

— Holà, sires soudards, qu'est-ce ? s'il vous plaît, demandèrent-ils.

— Le comte Raymond est arrêté.

La nouvelle circulant de bouche en bouche parvint bientôt aux oreilles des gentilshommes toulousains, qui, réveillés en sursaut, sautèrent de

leur couche, et s'enfuirent vers les portes moitié vêtus et dans un désordre inexprimable.

Aux ponts-levis on se saisit d'eux, et on les conduisit aux deux Comtes, qui ne firent que rire de leur mésaventure (*).

Quelques jours après, Amaury et Raymond ne manquèrent pas de se trouver au rendez-vous donné à Saint-Flour en Auvergne; mais ils ne purent parvenir à s'entendre, et ils se séparèrent en convenant de se revoir en conférence à Sens, vers le commencement de juillet de l'an 1223. Cette ville fut choisie de préférence à toute autre, parce que, à la même époque, il devait s'y tenir un concile de prélats français, assignés par le cardinal Conrad, qui leur avait écrit, le 2 juin, en des termes que nous reproduisons en partie.

« Nous disons ce que nous avons vu, porte la circulaire; l'Antechrist a déjà un précurseur que les Albigeois appellent leur pape; il demeure aux confins de la Bulgarie, de la Croatie, de la Dalmatie et de la Hongrie. Les Albigeois se rendent auprès de lui en foule, et le consultent comme un oracle. Cet antipape a établi un de ses vicaires en France,

(*) Langlois. Bouge. Dom Vaissette.

nommé Berthélemy de Carcassonne, parce qu'il est natif de cette ville. Ce dernier exerce son autorité sur l'Agenois, dont il a cédé le siège à un évêque de la Secte, nommé Vigouroux de Bathone, et il s'est transféré dans le Toulousain. Ce Barthélemy se qualifie *serviteur des serviteurs de la sainte foi*, et s'immisce dans le gouvernement ecclésiastique jusqu'à ordonner des évêques. Nous vous enjoignons donc, par l'autorité du pape, de vous rendre à Sens, avec les autres prélats de France, le jour de l'octave des apôtres saint Pierre et saint Paul, pour nous donner conseil sur l'affaire des Albigeois, et tâcher d'y apporter quelque remède. »

La conférence de Sens réussit aussi peu que celle de Saint-Flour ; Amaury et Raymond se séparèrent moins réconciliés et plus irréconciliables que jamais. Quant au concile, il ne put prendre aucune détermination ; six archevêques et vingt évêques se trouvèrent à peine réunis, qu'ils reçurent l'ordre du roi, qui désirait assister à leurs délibérations, de se transporter à Paris, où ce monarque se rendait quand il fut frappé de mort, à Mantes, le 14 juillet 1223.

Tant d'historiens ont tracé le portrait de Philippe-Auguste, qu'il serait hors de propos de ca-

ractériser de nouveau cette grande figure historique. Néanmoins, nous sentons le besoin d'accuser ici brièvement le système politique que ce promoteur de l'unité royale mit en jeu vis-à-vis du Languedoc et de l'Albigéisme qui lui sembla toujours un excellent prétexte d'empiètement.

Les comtes de Toulouse, race vigoureuse et indépendante, par cela même qu'elle représentait la nationalité méridionale si avare de sa liberté, gênaient beaucoup trop l'action monarchique, pour que Philippe-Auguste n'eut pas senti de bonne heure la nécessité d'extirper cette vieille souche, dont les rejetons s'élevaient à la hauteur du trône de France. Mais la force des Saint-Gilles les mettait à l'abri d'une agression ouverte; la couronne royale, en s'attaquant à cette couronne comtale, risquait de compromettre, non-seulement son prestige, mais encore son existence, car à cette époque, où la turbulence des grands vassaux était à grand'peine contenue, un revers éprouvé par la royauté dans une lutte contre le Midi eût été le signal d'un débordement d'insurrection redoutable. Donc, Philippe-Auguste, trop adroit pour rien hasarder, abandonna tout dessein d'hostilité manifeste, et recourut à une guerre sourde, déguisée,

persévérante, qui, pour être couverte d'une apparence de neutralité, n'en était au fond que plus terrible. La Croisade, secondant à merveille ses desseins, il la seconda lui-même de tous ses moyens, sans laisser voir jamais qu'il y coopérait activement. Ainsi, pendant qu'il repoussait, faute de pouvoir en profiter, les supplications de la papauté, qui le sommait d'envahir les possessions de Toulouse, il fournissait aux Croisés, qui les attaquaient, des secours d'hommes, d'armes et d'argent, donnant à croire qu'il ne tendait qu'à gagner des indulgences, alors qu'il ne tendait à rien moins qu'à usurper une principauté. Cette politique, qui avait présidé à tous les actes de la vie de Philippe, présida encore à l'acte qui clot sa carrière royale. Le monarque mourut en léguant trente mille livres parisis aux continuateurs de la Croisade et à ses successeurs au trône, le soin de parachever l'œuvre d'envahissement qu'il avait si laborieusement entamée. Nous ne tarderons pas à voir combien ceux-ci se piquèrent d'exactitude à cet égard.

A peine ce cri de la France monarchique : Le Roi est mort ! vive le Roi ! s'était-il fait entendre sur le corps encore chaud de Philippe-Auguste, que Louis VIII, son fils, reçut du cardinal Conrad

une lettre apostolique, qui le suppliait de protéger l'expédition contre les hérétiques albigeois, et de permettre aux prélats de France de continuer la Croisade. Louis n'eut garde de refuser son assentiment ; il avança même à Amaury dix mille marcs d'argent sur les trente mille livres parisis léguées par son prédécesseur, ce qui mit Amaury en état de lever une armée, et de s'opposer aux comtes de Foix et de Toulouse, qui le harcelaient opiniâtrément, et menaçaient de venir l'attaquer dans sa propre capitale.

Ils parurent bientôt, en effet, devant les murs de Carcassonne, dont ils commencèrent le siège au nom du jeune Trincavel, fils unique de l'infortuné Roger, vicomte de Béziers, empoisonné par Montfort, en 1209. Les Croisés retrouvèrent, pour la défense de ce dernier réfuge, leur ancienne énergie et leur première vigneur. Assaillie avec acharnement, Carcassonne résista avec déespoir. Une question de vie ou de mort se débattait sous ses murs. Les assiégés firent si bien, qu'ils donnèrent à Amaury le temps de régulariser ses recrues, et de se jeter avec elles dans la place. Cela décida de la levée du siège. Le comte de Toulouse se rua de dépit sur le comté de Melgueil, que le pape avait

ravi à sa maison, et qu'à son tour il ravit à la papauté. Mais Amaury ne sut pas profiter de ce premier succès, et il ne trouva pas d'autre moyen d'occuper son armée que de l'employer à forcer un misérable château, dont les historiens n'ont pas même conservé le nom, tant ils l'ont jugé de peu d'importance. Encore ne réussit-il pas dans ce projet ; la disette de vivres l'obligea à décamper, et l'épuisement de fonds, en amenant de fréquentes défections, le força à se renfermer dans Carcassonne avec un petit nombre de ses aventuriers.

Sur ces entrefaites, Aymeri de Narbonne embrassa le parti du comte de Toulouse, à qui il fit hommage, et prêta serment de fidélité, le reconnaissant pour duc de Narbonne, et s'engageant à le mettre en possession de cette place. L'archevêque Arnaud empêcha néanmoins l'exécution de ce dessein, et appela à son aide Amaury de Montfort. Gui, frère de Simon, se mit aussitôt en chemin avec une compagnie de gens-d'armes, et se montra bientôt aux portes de Narbonne, dont Aymeri lui refusa l'entrée, durant deux jours, nonobstant toutes sommations. A la fin, il la lui accorda, pressé, d'un côté par l'archevêque, qui avait repris toute sa fougue de Croisé, et de l'autre par les ha-

bitans toujours désireux de conserver leur neutralité. L'archevêque et le clergé firent ensuite l'impossible pour ramasser une somme d'argent, destinée à mettre Amaury à même de conserver Carcassonne, au moins jusqu'à Pâques. Dom Vaissette rapporte, dans les plus grands détails, ce qui fut tenté en cette occasion. L'archevêque et le clergé allèrent jusqu'à offrir, pour répondre de l'emprunt, de demeurer en ôtage, et d'engager tous leurs domaines jusqu'à complet paiement. Ce fut en vain. Personne ne voulut prêter à la Croisade. Amaury proposa alors, de son côté, d'engager ses domaines de France, et même sa propre personne pour garantie d'un prêt de trois mille livres qu'il devait à ses chevaliers. Il consentit, en outre, à demeurer en ôtage à Narbonne, pourvu qne les habitans le reçussent sous leur foi et sous leur sauve-garde, et que le vîcomte, qu'il regardait comme son ennemi personnel, ne demeurât pas dans la ville. Ces propositions ne réussirent pas mieux que les précédentes. Un comte ne sembla pas une meilleure caution qu'un archevêque.

Arnaud, convaincu cependant que les débris de la Croisade ne pouvaient, en ce moment, sortir du Languedoc sans un extrême péril, vu le nombre

d'enfans et de femmes qu'ils amenaient avec eux, vu la difficulté des chemins, coupés de torrens débordés, et l'impossibilité de se procurer des vivres durant une retraite opérée déjà à grand'peine au milieu d'un pays soulevé, Arnaud recourut à un usurier juif, à qui il engagea les domaines de son église. Par ce moyen, l'archevêque parvint à emprunter une certaine somme qu'Amaury employa à soudoyer quelques gens-d'armes, qui promirent de le servir jusqu'à ce que l'on eût avisé à d'autres expédiens (*).

L'archevêque Arnaud, divers prélats du Midi, Amaury de Montfort et ses stipendiaires se rendirent bientôt après à Carcassonne, où ils examinèrent en conseil les divers moyens qu'il y aurait à prendre pour conserver cette place jusqu'à Pâques. Forcé par les circonstances, Amaury répéta à ses chevaliers les offres qu'il avait faites aux Narbonnais de se mettre en ôtage, et d'engager ses domaines de France, pour garantir le paiement de leur solde. Arnaud consentit pour sa part aux mêmes conditions; mais sur cent chevaliers, à qui ces propositions étaient faites, il ne s'en trouva que

(*) Dom Vaissette, t. III, p. 335.

vingt qui y adhérassent. Ceux-là seuls demeurèrent ; nous ne connaissons que le nom de trois de ces Croisés inviolablement fidèles. Ce sont Gui de Montfort, oncle d'Amaury, Lambert de La tour et Gui de Lévis, maréchal de la foi (*).

En cet état, Amaury vit qu'il n'y avait plus d'espoir pour sa cause, et il se résigna à traiter de la paix. Sur son invitation, les comtes de Toulouse et de Foix se rendirent devant Carcassonne, et stipulèrent les conditions suivantes, qu'Amaury ratifia, le 14 janvier 1224 :

1° Amaury promit de consulter ses amis de France ; de suivre l'avis qu'ils lui donneraient au sujet de la paix, et s'engagea à s'employer de bonne foi à la conclusion de cette paix, et de rendre réponse à la Pentecôte suivante, au plus tard ;

2° On convint que, durant cet intervalle, toutes les églises demeureraient en l'état où elles étaient, et qu'elles conserveraient dans leur intégrité tout ce qu'elles possédaient, spécialement l'archevêque de Narbonne, ses suffragans, l'évêque d'Agen et tous les prélats du Midi ;

3° Une trève de deux mois fut arrêtée pour toutes

(*) Voyez la lettre que les prélats écrivirent au roi de France à cette occasion.

les places qui restaient encore au pouvoir d'Amaury; savoir, pour Narbonne, Agde, Penne d'Albigeois, la Roque de Valsergue en Rouergue et le château de Termes, dans le diocèse de Narbonne. Quant à Carcassonne, Minerve et Penne d'Agenois, on ne stipula rien à leur égard. Toutefois, en s'interdisant d'attaquer les premières places durant la trève, les comtes de Foix et de Toulouse ne s'interdirent pas d'en prendre possession si elles se soumettaient volontairement à eux;

4° Raymond VII et Roger-Bernard se réservèrent en outre le droit d'entrer, durant cet intervalle, dans les villes de Narbonne et d'Agde, promettant de ne porter aucune atteinte aux priviléges des Églises et des habitans de ces dieux cités, de ne leur faire aucune violence et de n'exercer leurs droits de suzeraineté à cet égard, qu'après l'expiration de la trève.

5° Ces mêmes comtes promirent de rendre aux chevaliers et autres seigneurs du Midi, les domaines dont ils avaient été dépouillés pour avoir suivi le parti d'Amaury. Dans cette dernière catégorie on comprit nominativement les habitans de Carcassonne, de Narbonne et de Béziers; Amanieu d'Albret, Raymond de Capendu, Bérenger de

Montlaur, la comtesse de Rodez et son fils, Raymond-Arnaud de Saissac, pourvu qu'ils jurassent foi et hommage au comte de Toulouse et demeurassent fidèles.

6° Enfin Raymond et Roger-Bernard s'obligèrent a payer dix mille mars d'argent à Amaury, si ce dernier parvenait à moyener aux deux comtes et à leurs alliés une paix définitive avec l'Église (*).

Ce traité conclu, il ne restait plus au fils de Simon de Montfort qu'à sortir en vaincu de la riche principauté que le Général avait conquise à la pointe du glaive. Amaury s'y prépara, mais pour sauver la honte de cette expulsion, il voulut signaler ses deux derniers jours de puissance par des actes de libéralité. Le même jour 14 janvier 1224, il donna à l'abbaye de Fontfroide les pâturages des montagnes du Minervois, et le lendemain il fit cession du château de Casouls à Bernard, évêque de Béziers et de celui de Thermes à Arnaud, archevêque de Narbonne, dernière récompense accordée par la Croisade à celui qui en avait été le premier promoteur.

Amaury évacua ensuite Carcassonne avec tous

(*) Voyez Chartes de Foix.

les Français restés sous sa bannière humiliée. Ce fut le 15 janvier 1224 que violemment rejeté du Languedoc, disent les prélats dans leur relation, le fils du conquérant abandonna pour jamais le pays usurpé et reprit la route de France, n'emportant de son brillant apanage, que des titres vains pour lui, mais bien utiles pour la couronne qui devait les acquérir.

L'archevêque de Narbonne, les évêques de Nîmes, d'Usez, de Béziers et d'Agde, représentans de l'Église en cette douloureuse occasion, se retirèrent de leur côté à Montpellier d'où ils écrivirent huit jours après, au roi de France, une relation détaillée des événemens que nous venons de rapporter. Leur missive se terminait par une exhortation à la royauté de reprendre le Languedoc sur les ennemis de la religion catholique; ce qui ne rendait que plus pressante une précédente lettre de la papauté, écrite le 14 décembre 1223, où nous remarquons le passage suivant :

« Au reste, comme nous avons appris qu'Amaury, comte de Toulouse, est prêt à vous offrir tous ses droits sur ce pays pour l'unir à votre domaine, recevez ses offres et possédez-le ensuite à perpétuité, vous et vos héritiers. »

Cependant Raymond VII et Roger-Bernard s'assuraient avant tout de Carcassonne et la rendaient au jeune Trincavel, à qui elle revenait par droit d'héritage féodal. Ce vicomte rentra bientôt après en possession de la presque totalité du patrimoine de ses ancêtres. Le Carcassès, l'Albigeois et le Rasez le reconnurent pour seigneur sans coup férir, à l'exception du château de Lombez qui, ayant voulu résister, fut emporté d'assaut. Pour Béziers, ses habitans n'attendirent pas la première sommation ; à peine l'étendart d'Amaury flottait-il en fugitif à la frontière du district qu'ils se ruèrent sur le palais que Simon de Montfort avait fait construire dans leur ville et le rasèrent de fond en comble pour effacer autant qu'il était en leur pouvoir, les vestiges insultans de l'oppression étrangère. Pendant ce temps Roger-Bernard s'emparait, au nom de Trencavel, de la ville de Limoux qu'il fit rebâtir et fortifier sur la colline où elle était placée avant que Montfort l'eût fait transférer dans la plaine, au bord de l'Aude, où elle ne tardera pas à revenir. Trencavel se qualifia alors vicomte de Béziers, seigneur de Carcassonne, de Rasez et d'Albi, par la grâce de Dieu, comme le témoigne un acte, daté de son palais de Carcas-

sonne, au mois de février 1224, par lequel, en reconnaissance du soin que le comte de Foix, son cousin, et Raymond-Roger, père de ce dernier, avaient pris de son éducation, et des services qu'ils lui avaient rendus, il confirme en faveur dudit Roger-Bernard, en présence de la principale noblesse du pays et des habitans de Carcassonne, la donation que le vicomte Roger son père avait faite autrefois à Raymond-Roger, de tous ses domaines, en cas qu'il vînt à décéder sans postérité légitime.

D'un autre côté Raymond VII prenait possession de la ville d'Albi dont le principal domaine lui appartenait en qualité de comte d'Albigeois, et confirmait les priviléges de cette cité sous la caution des consuls et des habitans de Toulouse. Le Quercy se soumit aussi, à l'exception de sa capitale, la ville de Cahors, qui demeura sous la mouvance de Guilhaume de Cardailhac évêque et comte de Cahors.

Tel était l'état du Midi lorsqu'Amaury de Montfort arriva à la cour de France. La royauté lui fit bon accueil et l'amena à consentir à son profit une cession conditionnelle dont les historiens nous ont conservé la teneur.

« Amaury de Montfort, à tous ceux que ces présentes verront, salut :

« Sachez que nous nous démettons en faveur de notre seigneur Louis, illustre roi des Français, et de ses héritiers à perpétuité, pour en disposer à leur volonté, de tous les priviléges et dons que l'Église romaine a accordés à Simon, notre père de pieuse mémoire, au sujet du comté de Toulouse et des autres pays d'Albigeois, supposé que le pape accomplisse toutes les demandes que le Roi lui fait par l'archevêque de Bourges et les évêques de Langres et de Chartres, sinon sachez et tenez pour certain que nous ne cédons rien à personne de ces domaines.

« Fait à Paris, l'an 1223, (1224), au mois de février. »

CHAPITRE XVI.

SOMMAIRE.

Conditions que la royauté veut imposer au Pontife.— Refus de ce dernier. — Irritation de Louis VIII. — Concile de Bourges.— Assemblée de Paris.— Le roi de France prend la croix, et dirige une nouvelle Croisade contre le Languedoc.

XVI.

Si la royauté n'accepta point tout d'abord la cession d'Amaury et si l'on voit ce titre rédigé d'une manière conditionnelle, c'est que Louis VIII fidèle héritier en cela de la politique de son père voulait avant de consentir à une usurpation, but évident de la couronne, amener la papauté à lui aider autrement que par des brefs apostoliques. Ses réserves rapportées ici textuellement prouve-

ront mieux que tous nos commentaires combien le roi de France redoutait encore le Midi et combien il savait se précautionner pour la lutte. Voici les articles rédigés en plein conseil, dont Louis demanda au pape l'exécution préalable :

« Le Roi désire :

1° Que lui et tous ceux qui iront en Albigeois jouissent des indulgences accordées à ceux qui se croisent pour la Terre-Sainte ;

2° Que les archevêques de Rouergue, de Reims et de Sens aient le pouvoir d'excommunier les personnes, et de jeter l'interdit sur les terres de tous ceux soit régnicoles, soit étrangers, qui l'attaqueront ou attaqueront les domaines de ceux qui seront dans son armée, et sur les terres de ceux qui se feront la guerre et qui ne voudront pas convenir d'une paix ou d'une trêve, suivant ses ordres ;

3° Que ces prélats aient le pouvoir de contraindre par les censures, ceux qui se seront engagés à aller servir avec lui en Albigeois, à payer les sommes dont ils seront convenus ;

4° Qu'ils aient le pouvoir d'excommunier les personnes et de jeter l'interdit sur les terres des barons de France et des autres vassaux du roi qui

n'iront pas servir en personne en Albigeois, ou qui n'étant pas en état de marcher, ne paieront pas un subside convenable pour chasser de l'Albigeois les ennemis de la foi, puisque les barons sont tenus par leur hommage et par leur serment de fidélité de servir le roi contre ceux qui attaquent le royaume, et que l'état n'a pas de plus forts agresseurs que les hérétiques. Et enfin que toutes ces censures ne puissent être lévées qu'après une satisfaction due et raisonnable;

5° Que la trève entre la France et l'Angleterre, dont le pape, le roi de Jérusalem et le roi d'Angleterre demandent la prorogation, soit prolongée pour dix ans, parceque le roi ne sait pas combien durera cette affaire, et qu'il sera obligé de s'épuiser d'hommes et de finances;

6° Le roi demande que le pape lui fasse expédier une bulle authentique, par laquelle il déclare que l'un et l'autre, Raymond père et fils et leurs héritiers à perpétuité, ont été et sont exclus de la possession du comté de Toulouse, de ses dépendances, et de tous les autres domaines situés dans le royaume; que leurs associés ont été privés de toute la vicomté de Béziers, de Carcassonne et de ses dépendances; et qu'enfin, ceux qui les auront

aidés ouvertement durant la guerre, qui s'oposent à cette affaire, qui s'y opposeront dans la suite, et qui font ou qui feront des hostilités, ont perdu toutes leurs terres situées dans le royaume. Il demande de plus, que les trois archevèques dénoncent publiquement cette exclusion, et que toutes ces terres lui soient confirmées et à ses héritiers à perpétuité, ou à ceux à qui il les donnera s'il veut en disposer, sauf la réserve de l'hommage, tant pour lui que pour ses héritiers, comme étant le seigneur principal.

7° Il demande qu'on lui donne l'archevèque de Bourges pour légat, avec pouvoir, entre autres, de réconcilier à l'Église ceux qui feront une satisfaction convenable; que la légation de ce prélat s'étende sur tous les archevèques et évèques des pays qui s'opposent à la foi catholique, et des autres provinces qui peuvent apporter quelqne utilité ou quelque obstacle à cette affaire; que ce prélat ait enfin la mème autorité qu'exerçait Conrad, évèque de Porto, *légat d'Albigeois*; et qu'on prêche dans tout le royaume pour le *secours de la terre d'Albigeois*; le tout nonbostant tout appel quelconqne.

8° Comme les dépenses dans lesquelles le roi doit s'engager pour cette affaire sont immenses,

il exige que l'Église lui fournisse pendant dix ans, soixante mille livres *parisis* par an, pour y être employées dans ce pays.

9° Il demande que le pape agisse auprès de l'empereur, pour que les peuples des terres de ce prince, *voisines de l'Albigeois*, ne lui causent aucun préjudice dans cette affaire ou ne lui apportent aucun empêchement, ou qu'il lui soit permis, du consentement de l'empereur, de les attaquer comme les autres, sauf le droit de ce prince.

« Si on m'assure, continue Louis VIII, l'exécution de ces articles, j'irai en personne en Albigeois et je travaillerai de bonne foi à cette affaire. La cour romaine me laissera alors la liberté, ainsi qu'à mes héritiers, d'établir notre demeure dans le pays, d'y aller et d'en revenir comme nous voudrons. Enfin, j'enverrai mes chers et féaux, l'archevêque de Bourges et les évêques de Langres et de Chartres, pour proposer ces demandes et les faire agréer, en sorte que si elles ne sont pas acceptées actuellement, je ne serai tenu d'aller en Albigeois que quand je le jugerai à propos. »

Ce ne fut pas sans une vive appréhension que le comte de Toulouse apprit ce qui se tramait à son égard, entre la cour de France et celle de

Rome. Il s'empressa aussitôt d'en empêcher, ou tout au moins d'en faire ajourner la solution. Il n'y aurait sans doute pas réussi sans une nouvelle diversion amenée par les graves événemens qui venaient d'éclater en Palestine, et qui absorbèrent momentanément toute l'attention du Saint-Siége.

Le cardinal Conrad partit donc pour la France, et rapporta à Louis des lettres, par lesquelles le souverain pontife, afin d'activer la Croisade d'Orient, révoquait pour un temps les indulgences que le concile de Latran avait accordées à ceux qui se croisaient contre les hérétiques albigeois. Ensuite, se conformant à ses instructions, Conrad exhorta le Monarque à engager Raymond VII, par la crainte de ses armes, à se soumettre entièrement à l'Eglise.

Vivement contrarié de ne pas recevoir l'adhésion désirée, Louis manda le cardinal Conrad à une grande assemblée, tenue alors à Paris, et lui remit, le 5 mai, sa réponse, dans laquelle nous remarquons ce passage caractéristique :

« Puisque le pape ne juge pas à propos de nous accorder les demandes raisonnables que nous lui avons faites touchant l'affaire de l'Albigeois, nous protestons publiquement, devant tous les prélats et

les barons de France, que nous n'en sommes plus chargés. Quant à la paix à laquelle le pape veut que nous portions le comte Raymond, soit par menaces, soit par exhortations, nous avons répondu au seigneur cardinal-évêque de Porto qu'il n'était pas nécessaire d'examiner les articles de foi ni de traiter, dans cet accord, de ce qui la regarde. Mais nous consentons que l'Eglise romaine, à laquelle l'examen des matières de foi appartient, s'accorde avec Raymond comme elle le jugera à propos. sauf notre droit et nos fiefs, sans la moindre diminution ; en sorte qu'on n'impose à Raymond aucun fardeau nouveau ou inusité. Enfin, nous avons déclaré à ce prélat qu'il ne nous parlât plus à l'avenir de cette affaire dont nous sommes entièrement déchargé. »

Décidément, la royauté gardait rancune à la papauté et ne craignait pas de témoigner de sa mauvaise humeur. Mais en renonçant temporairement à attaquer le comte de Toulouse elle empêchait explicitement toute autre attaque que la sienne. Le Monarque français eût en effet consenti volontiers à le déposséder de toute sa principauté, mais il ne pouvait consentir à ce que Raymond fut dépossédé par autrui du plus misérable de ses villages.

Grâce à ces susceptibilités de la couronne, le comte de Toulouse obtint un moment de répit, qu'il employa à moyenner sa paix avec l'Église. Arnaud, archevêque de Narbonne, et lui, convinrent de se trouver à une conférence, à Montpellier, le jour de la Pentecôte suivante. Arnaud s'y rendit avec un grand nombre de prélats, en présence desquels Raymond VII signa un traité provisoire, qui devait être sanctionné par la cour de Rome et par le concile de Bourges, assigné pour le 25 novembre 1225.

Le reste de l'année 1224 se passa en négociations. Brouillé avec Louis VIII, le pontife eût peut-être consenti à rendre au Midi une paix définitive, si les menées d'Amaury de Montfort et les secrètes intrigues des prélats, qui, devant leur élévation à la Croisade, craignaient de tomber avec elle, n'étaient venues mettre obstacle à toute transaction. L'esprit du pape fut même si aigri au moment de s'adoucir, qu'il résulta de ce pourparler, non une pacification, comme on avait lieu de le croire, mais un acharnement plus vif à poursuivre les hostilités.

Cependant, le concile de Bourges se réunit au jour indiqué, sous la présidence du cardinal de Saint-Ange, nouveau prélat de la cour romaine.

Raymond VII et Amaury s'y trouvèrent tous les deux, et se livrèrent, en pleine assemblée, à une altercation immodérée, violente, dont les conséquences ne profitèrent qu'à la royauté, qui avait adroitement suscité le différend, et à laquelle le cardinal-légat s'adressa de nouveau, en la conviant de trancher avec le glaive ce que la diplomatie trouvait inextricable.

Cette fois, Louis ne résista plus aux sommations pontificales, et consentit à marcher contre le Languedoc. Toutefois, il ne se détermina à cette expédition, écrit Mathieu Paris, qu'après que le légat lui eut promis que le pape défendrait au roi d'Angleterre, sous peine d'excommunication, de lui faire la guerre et d'attaquer les domaines qu'il possédait actuellement, *soit justement, soit injustement*, tant qu'il serait occupé à combattre les hérétiques albigeois et le comte de Toulouse, et qu'il lui ordonnerait, au contraire, de l'aider de toutes ses forces pour l'exécution de son entreprise.

En conséquence, le Roi convoqua, à Paris, pour le 28 janvier 1226, une assemblée des notables du royaume, à laquelle se rendit une multitude de prélats et de barons, dont les historiens nous ont conservé les noms. C'étaient le cardinal-légat de Saint-

Ange, les archevêques de Reims, Bourges, Sens, Rouen, Tours; les évêques de Beauvais, Langres, Laon, Noyon, Senlis, Thérouane, Chartres, Paris, Orléans, Auxerre et Meaux; Philippe, comte de Boulogne et de Clermont, Pierre, comte de Bretagne, Robert, comte de Dreux; les comtes de Chartres, de Saint-Pol, de Rouci et de Vendôme; Mathieu de Montmorenci, connétable de France, Robert de Courtenay, boutellier, Enguerrand de Couci, le sénéchal d'Anjou, Jean de Nesle; les vicomtes de Sainte-Suzanne et de Châteaudun, Savari de Mauléon, Thomas et Robert de Couci, Gautier de Joigni, Gautier de Rinel, Henri de Sulli, Philippe de Nanteuil, Etienne de Sancerre, Gui de la Roche, René d'Amiens, Robert de Poissi, René de Montfaucon, Florent de Hangest et Bouchard de Marli. Louis VIII leur demanda leur opinion *sur l'affaire de la terre d'Albigeois*. Tous ces prélats et seigneurs l'engagèrent à s'en charger personnellement, et approuvèrent son entreprise par écrit, promettant de l'aider de bonne foi, *comme étant leur seigneur-lige*, pendant tout le temps qu'il y travaillerait, et jusqu'à ce qu'il l'eût entièrement menée à bonne fin.

Ensuite le légat excommunia publiquement,

par l'autorité du pape, Raymond, comte de Toulouse, et ses alliés, et le déclara *hérétique condamné* : il confirma la possession de ses domaines au roi de France et aux héritiers de ce prince à perpétuité. Amaury et Gui de Montfort, son oncle, firent, en outre, une nouvelle cession de leurs droits au comté de Toulouse au monarque français, qui prit, le vendredi suivant, 30 janvier, la croix des mains des légats, et s'engagea d'aller *exterminer* les hérétiques. Ses barons et ses évèques, suivant cet exemple, se croisèrent en foule, disent les chroniqueurs.

Des missionnaires, délégués par le cardinal de Saint-Ange, partirent aussitôt pour toutes les provinces de la France, et allèrent y prêcher la Croisade méridionale.

« En ce temps-là, écrit l'historien Mathieu Paris, le légat romain fit prêcher, dans toutes les Gaules, qu'on eût à s'armer et à se croiser contre le comte de Toulouse et ses sujets, qu'on disait tous infectés d'hérésie. En conséquence, un grand nombre de prélats et de laïques, excités bien plus par la crainte du roi de France et par la faveur du légat que par le zèle de la justice, prirent la croix. Il paraissait, en effet, que c'était un grand

abus que d'aller déclarer la guerre à un fidèle chrétien, surtout étant constant et notoire à tous que ce Comte avait prié avec instance le légat, dans le concile de Bourges, de venir lui-même dans toutes les villes de ses états, et de s'informer dans chacune, si on y professait la foi catholique, avec offre de faire une justice sévère, suivant le jugement de l'Église, de tous ceux qui auraient des sentimens contraires à la foi, et, supposé qu'il se trouvât quelque ville rebelle, de la contraindre, de tout son pouvoir, à faire une satisfaction convenable. Quant à sa propre personne, il offrait, en cas qu'il eût manqué à quelque chose (quoiqu'il ne se sentît coupable de rien) de satisfaire entièrement à Dieu et à l'Église, comme un fidèle chrétien, et de répondre sur tous les articles de la foi sur lesquels le légat jugerait à propos de l'interroger. Le légat méprisa toutes ces offres, et le Comte, tout catholique qu'il était, ne put trouver grâce auprès de lui, à moins qu'il ne voulût abandonner tous ses domaines, et y renoncer pour toujours, tant pour lui que pour ses successeurs. »

Enfin, comme l'armement projeté allait nécessiter des dépenses considérables, le légat du Saint-Siége mit le Roi en état de fournir aux frais de

l'expédition, en lui assignant cent mille livres, tous les ans et pendant cinq années, sur les revenus ecclésiastiques du royaume, qu'il assujétit au paiement *d'une décime*.

— Et si cette somme est insuffisante à l'œuvre de la foi, dit encore le légat, je m'engage à livrer au Roi tous les trésors de l'Église.

L'auteur des *Gestes* de Louis VIII nous a conservé la disposition de cette assignation, et l'historien du Languedoc nous en fournit la teneur. Ce titre fut donné au nom du cardinal-légat, des cinq archevèques et des dix évêques, dont nous avons précédemment relaté les noms. Ils y déclarent que le Roi ayant pris la croix contre les Albigeois, ils l'avaient mis sous la protection de l'Église, avec sa famille, son royaume et tous ceux qui travailleraient à cette œuvre, tout le temps qu'ils s'y emploieraient; qu'ils leur avaient accordé la même indulgence que gagnaient ceux qui se croisaient pour Jérusalem; qu'ils avaient dénoncé excommuniés Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse, ses fauteurs, ses associés et tous ceux qui lui donneraient conseil, soit contre l'Eglise, soit contre le Roi; qu'ils avaient aussi excommunié tous ceux qui feraient la guerre en France ou

qui envahiraient le royaume, tant étrangers que régnicoles, avec défense de les absoudre jusqu'à ce qu'ils eussent réparé le dommage qu'ils auraient causé au roi et aux siens, et enfin tous ceux qui se feraient la guerre, et qui refuseraient de convenir d'une trève ou d'une paix, suivant les ordres du Roi.

« Mais parce que, ajoutaient-ils, c'est ici une affaire qui demande de grandes dépenses, nous avons promis au Roi de lui donner, pendant cinq ans, le dixième de tous les revenus ecclésiastiques, si l'affaire dure autant de temps ; la dépense pour la culture des terres et des vignes déduite. »

De plus, le légat écrivit, le 5 février suivant, à tous les métropolitains de France, pour les exhorter à seconder de tout leur pouvoir les dispositions du monarque. Cette circulaire finissait ainsi :

« Nous vous ordonnons de publier cette excommunication (contre Raymond VII et les Albigeois) dans vos provinces, d'y faire prêcher la Croisade, et d'exhorter vos suffragans à prendre la Croix avec vous. Nous vous apprenons que le Roi sera en personne, à Bourges, à la tête de son armée, un mois après Pâques, prêt à marcher contre les hérétiques, et que nous y serons avec lui. »

Louis VIII mandait, en effet, en même temps à tous ses vassaux de France de se trouver en armes, à Bourges, le quatrième dimanche d'après Pâques ; et non satisfait encore de soulever tout un royaume pour triompher d'un feudataire isolé et affaibli, il négociait auprès des rois voisins pour qu'aucun d'eux ne prêtât assistance à Raymond VII. Le roi d'Aragon, Jacques, fils de Pierre III, promit aisément de garder la neutralité. Il n'en fut pas de même du roi d'Angleterre, qui équipa une flotte dans le dessein d'opérer une puissante diversion sur les côtes de France. Mais Honorius III lui écrivit à ce sujet, et lui défendit expressément de s'immiscer dans les affaires de la Croisade. Les menaces de la papauté anéantirent tout projet d'intervention, et le monarque anglais plus épouvanté des foudres de l'Eglise qu'ému des dangers du comte de Toulouse, abandonna ce dernier, son cousin et son ami, à la merci de ses oppresseurs.

CHAPITRE XVII.

SOMMAIRE.

Nouveau caractères de la guerre du Midi.—Défection dans les rangs du comte de Toulouse.— Ce dernier se met en état de défense.— Nouvelle Croisade commandée par le roi de France. — Nîmes, Beaucaire, Carcassonne, etc., se soumettent au roi. — Siége d'Avignon. — Courage des habitans. — Capitulation.

XVII.

Ici, la guerre méridionale change de caractère; de religieuse, elle se fait exclusivement politique. L'hérésie continue bien à lui servir de prétexte, mais elle cesse d'en être la raison. Ce n'est plus, en un mot, un peuple schismatique qu'on veut ramener à l'unité catholique, c'est une contrée que l'on veut absorber au profit de l'unité monarchique. Et pour cela, le moment était heureusement

choisi. Saigné aux quatre veines par une guerre de dix-sept années, le Midi vient d'arroser de son sang tous les points de son territoire, et, après d'héroïques efforts et des luttes gigantesques, le comté de Toulouse, survivant à peine à son triomphe, semble une proie facile à conquérir. Epuisée d'hommes et d'argent, dépourvue d'alliés et de munitions, cette vigoureuse nationalité d'Outre-Loire trouvera-t-elle en elle-même assez d'énergie pour refouler l'armée royale, comme elle a déjà refoulé les armées de la Croisade ? On peut, certes, en douter sans insulter à sa bravoure. Aussi, la couronne qui a prévu et préparé avec tant d'adresse ce profond épuisement; se flattait-elle de l'espoir d'un succès peu disputé : et malheureusement cette conviction, partagée par la plupart des seigneurs méridionaux, servait de prétexte à de nombreuses défections, qui, non-seulement éclaircissaient chaque jour les rangs albigeois, mais contribuaient encore à répandre une terreur peut-être exagérée. Or, les premiers qui donnèrent ce fatal exemple, furent, dans le Lauraguais, le sire de Laurac, qui, devançant toute sommation, envoya par écrit sa soumission au Roi, et dans le vicomté de Narbonne, Raymond de Ro-

quefort, qui se rendant dans cette ville, y prêta serment d'obéissance à Louis et au légat, le 16 mars 1226, entre les mains de l'archevêque Pierre, successeur d'Arnaud. Cette flétrissante démarche fut imitée, dans le diocèse de Béziers, par Pons de Thézan, Béranger de Puyserguier, Pons et Flotard d'Olargues, Pierre-Raymond de Cornaillan, Guilhaume-Pierre de Vintron, Pierre de Villeneuve et les habitans de Béziers eux-mêmes; dans le Gévaudan, par Odilon Guarin, seigneur de Châteauneuf, et Guilhaume de Meschin, qui écrivirent au Roi, le 15 avril, qu'ils possédaient leurs terres en fief de l'église de Mende ou de l'abbaye de Saint-Gilles, mais qu'ils les lui offraient comme à leur seigneur principal, avec promesse de bien accueillir son armée, si elle venait à passer par le Gévaudan ou le Velay; enfin dans la Provence proprement dite, par un proche parent de la maison de Toulouse, Pierre Bermond, Seigneur de Sauve, lequel se rendit en personne à la cour du monarque, et lui fit, dans le courant de mai, hommage-lige pour ses châteaux de Sauve et d'Anduze, et ce qu'il possédait en outre dans le district d'Alais.

Toutefois, au milieu de ces abandons successifs, Raymond VII ne s'abandonna pas lui-même, et

prit en cette conjoncture difficile toutes les mesures que la prudence, d'accord avec la fermeté, pouvait suggérer. D'abord, il s'assura du dévouement de son peuple, en accordant aux habitans de Toulouse, le 10 mai 1226, la confirmation de leurs nombreux priviléges, avec permission d'étendre la banlieue de leur ville jusqu'à une lieue aux environs, et de la reconnaissance de son fidèle allié et vassal, Roger-Bernard, comte de Foix, en lui donnant en fief héréditaire, le château de Saint-Félix de Caraman, dans le Toulousain, avec une quinzaine de châteaux ou villages qui en relevaient. Puis, le 21, il fit un voyage à Agen, et y confirma les immunités des consuls et des habitans, promettant de les défendre en personne, *si le roi de France, ou la Croisade, ou tout autre venait à les assiéger.* En retour, les Agenois lui jurèrent fidélité et secours contre le Roi, la Croisade et tous autres ennemis, s'engageant à ne faire avec eux ni paix ni trève sans son consentement, et à ne pas se regarder absous de leur serment lors même que l'Église ou quelqu'un de ses légats viendrait à les en relever.

D'autre part, et dans le même but, les officiers ou baillis que Raymond VII avait commis au gou-

vernement de son marquisat de Provence, obligeaient ou hypothéquaient en son nom, le 1er juin 1226, au podestat et aux habitans d'Avignon, le château de Beaucaire et ses dépendances, le château de Malaucène, tout le Venaissain et tous les autres domaines situés aux environs du Rhône, pour la sûreté des sommes que le comte de Toulouse leur devait. Enfin, ce dernier se réconcilia avec Raymond de Roffiac, abbé de Moissac, qui reconnut sa souveraineté, et amnistia, vers la fin du mois d'août, les habitans de cette ville pour s'être soumis au Comte sans son assentiment.

Cela fait, il appela à lui tout ce qui lui restait d'alliés et de vassaux fidèles. Le nombre en était bien réduit sans doute; mais parmi les seigneurs qui accoururent, il y en avait de tellement éprouvés, qu'il espéra encore de pouvoir se maintenir contre la formidable agression qui le menaçait. Toutefois, c'est en vain qu'il chercha dans les rangs de ses chevaliers d'élite, Bernard V, comte de Comminges, qui jusque là s'était toujours armé des premiers pour la défense de Saint-Gilles. Hélas! la mort décimait, tête par tête, la vieille génération méridionale si avide d'indépendance, comme pour lui épargner l'humiliation du

joug du Nord, ou plutôt pour rendre ce joug plus facile à imposer. Et si la bannière de Comminges ne flottait plus à côté de celle de Toulouse, c'est que Bernard V, depuis le mois de février, s'était endormi dans le sépulcre côte à côte de Raymond VI et de Raymond-Roger, ses deux émules, et qu'il avait laissé un fils, Bernard VI, qui, tout en héritant de ses domaines, était loin d'avoir hérité de son attachement à ses princes nationaux.

Une fois ce corps de troupes rassemblé, la première manœuvre de Raymond-le-Jeune fut de se porter dans le comtat venaissain, que l'armée royale devait traverser, et pour la priver des avantages que cette riche contrée pourrait lui offrir dans sa marche, il se mit à la dévaster dans toute son étendue : les vergers et les vignes furent arrachés, les fontaines bouchées, les moissons coupées, les prés labourés, les chemins défoncés, et tous les vivres superflus à l'approvisionnement d'Avignon transportés de l'autre côté du Rhône : en sorte, dit le chroniqueur, qu'il n'existait plus dans tout le Venaissain *de quoi substanter un soudart, et faire paturer un dextrier*. Quant aux habitans de ces campagnes, victimes de ce cruel mais nécessaire ravage, le Comte n'oublia pas ce qu'il leur devait

de dédommagement, et s'il ne put alors s'acquitter entièrement envers eux, il prouva du moins que tel était son désir. Les hommes valides furent munis d'une bonne cotte d'armes, et repartis en arbalétriers dans les diverses places fortes du comtat, et les femmes, les vieillards et les enfans se virent transférés dans des lieux de sûreté où l'on pourvut amplement à leurs nécessités les plus pressantes. Ces mesures, on les appliqua encore au Languedoc.

Cependant, le jour marqué pour le ralliement général de l'armée française était arrivé, et de toutes parts, il se rendait, à Bourges, des compagnies d'hommes d'armes mandés, les uns par le Roi, les autres, venus volontairement dans le dessein de coopérer à la nouvelle Croisade. Louis en passa la revue, distribua le commandement, et donna le signal de la marche. Le 28 mai 1226, cet immense armement faisait halte à Lyon, et y ralliait les retardataires de l'expédition, ce qui porta la force de cette armée à cinquante mille cavaliers et à un plus grand nombre de fantassins, dont les principaux chefs étaient Mathieu de Montmorenci, Imbert de Beaujeu, les comtes de Bretagne, de Saint-Pol et de Namur, Archambaut de

Bourbon, l'archevêque de Reims, l'évêque de Limoges, Amaury de Montfort, Gui de Montfort, son oncle, et le cardinal-légat, lequel en avait exclusivement la direction spirituelle.

Quelques jours après, l'armée se remit en route, côtoyant de près le Rhône, sur lequel on avait embarqué les munitions et les machines. Son approche provoqua encore de nouvelles défections, et chaque jour on voyait arriver, des divers points du Midi, des députés qui venaient présenter à Louis les clefs et la soumission de leurs villes. De ce nombre furent les habitans de Nîmes et des Arènes, qui se donnèrent sans réserve, et livrèrent à leur évêque, mandataire du Roi, leurs postes fortifiés, espérant que par leur empressement à se soumettre ils seraient maintenus dans l'intégrité de leurs franchises municipales. Mais ils se détrompèrent bientôt. Le Roi s'appropria la ville de Nîmes et le château des Arènes, dont il expulsa les possesseurs, auxquels il donna quelques chétives maisons en dédommagement. Les seigneurs de Puylaurens, Castres et Saint-Pol, qui se soumirent également, furent traités d'une semblable manière.

A Montélimar, Louis VIII reçut une nouvelle

députation de la ville d'Avignon, qui lui répéta la promesse déjà faite à Valence, de donner passage à l'armée française, et demanda que cette cité ne fût point insultée ; ce que le légat se hâta de promettre; et l'expédition pénétrant sans obstacle dans le comtat venaissain, arriva, le 7 juin, jour de la Pentecôte, sous les murs d'Avignon, précédée par une publique excommunication que le légat avait lancée la veille contre l'infortuné Raymond VII.

En ce lieu, deux ponts donnaient passage sur le Rhône. L'un, de bois, était situé en dehors de la ville ; l'autre, de pierre, y aboutissait. Le 8 juin, trois mille hommes, détachés de l'armée, sous le commandement du comte de Blois, défilèrent sur le premier , et ils ne furent pas plutôt postés sur la rive droite, que le roi et le cardinal de Saint-Ange sommèrent Avignon d'ouvrir ses portes, leur intention étant de traverser la ville pour passer sur le pont de pierre avec le reste des troupes, Mais ils se virent refusés par les habitans, qui, craignant que l'on ne saisît ce prétexte pour s'emparer de la place et les punir ensuite de leur dévouement au comte de Toulouse, répondirent qu'ils étaient tous prêts à donner passage au monarque, s'il voulait ne l'opérer qu'avec sa garde ordinaire, et pour pal-

lier ce que ce refus pouvait avoir d'irritant, ils envoyèrent en même temps, à Louis, cinquante ôtages et les clefs de plusieurs de leurs châteaux. Ces preuves de soumission n'aboutirent à rien. Louis persista dans son dessein, et se voyant refusé de nouveau, il recourut aux menaces. Alors, loin de se laisser intimider, les Avignonais jetèrent le masque ; et, se ruant sur les avant-postes français, ils en massacrèrent les sentinelles, et rompirent le pont de bois, seul moyen de communication entre l'armée et les trois mille hommes du comte de Blois. Ce fait hardi fut le signal des hostilités. Le cardinal-légat fulmina aussitôt un décret par lequel il *enjoignait* au Roi et aux Croisés de purger la ville d'Avignon d'hérésie, et de venger l'injure faite à l'armée de la croix.

Louis traça, en conséquence, ses lignes de circonvallation, le 10 juin 1226 (*), et le lendemain ouvrit le siége sur trois points différens. La ville, bien fournie de munitions et de machines, bien défendue, en outre, et par ses fortifications et par sa nombreuse garnison, se montra aussi vive à la riposte, que l'armée à l'attaque. Le terrain fut

(1) Et non le 4 juin comme l'avance Langlois.

disputé pied à pied, et toutes les forces du royaume se virent tenues en échec par une seule ville qui ne se laissait nullement imposer par la qualité de son ennemi. Ce dernier acquit bientôt la conviction que pour réduire à bout cette énergique défense, il devait moins compter sur la précipitation des assauts que sur la lenteur d'un siége régulier, et s'y résignant, il députa à l'empereur d'Allemagne, de qui Avignon relevait, les évêques de Beauvais, de Cambrai et l'abbé de Saint-Denis, pour lui signifier que lui et ses barons n'attaquaient la place qu'en qualité *de pélerins qui regardaient les Avignonnais comme des hérétiques, des receleurs et des fauteurs d'hérésie.*

En même temps, de forts partis de cavalerie, conduits par Pierre, archevêque de Narbonne, se mirent à parcourir la contrée, engageant les peuples à se soumettre volontairement, ou les y contraignant par la force. Cette fois, les villes méridionales ne laissèrent aucun prétexte à la dévastation. Elles ouvrirent leurs portes sans résistance, et députèrent, au monarque, des messagers de paix. La couronne acquit ainsi, sans coup férir, et par la seule lassitude de la guerre, les villes d'Albi, Saint-Gilles, Narbonne, Termes, Beaucaire, Arles,

Tarascon, Orange, Marseille et Carcassonne. Divers seigneurs du Midi ne résistèrent pas davantage, et, se rendant au camp, se soumirent en personne avec le même empressement. Tel fut Raymond-Béranger, marquis de Provence et comte de Forcalquier ; il fit à Louis VIII serment de l'aider, lui et les siens, suivant ses pouvoirs, dans la portion de la Provence limitrophe du Rhône, contre Raymond *dit* comte de Toulouse et ses fauteurs, avec promesse de garder et faire garder tout le pays que le roi viendrait à posséder au voisinage de ce fleuve, sauf son honneur et la fidélité qu'il devait à l'empereur. Louis lui promit à son tour de ne faire ni paix ni trève avec *Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse*, sans qu'il y fût compris. Tels encore, Gui de Tournon-sur-le-Rhône ; Rostaing de Sabran, seigneur de Bagnole au diocèse d'Uzès ; Raymond-Gaucelin, seigneur de Lunel ; Bernard Pelet, co-seigneur d'Alais, qui ne pouvant, à cause de ses infirmités, se rendre lui-même au camp, y députa Bernard Pelet, son fils ; Héracle, seigneur de Montlaur dans le Vivarais, pour ses châteaux d'Aubenas, de Veissel et de Saint-Laurent ; enfin, Bernard VI, comte de Comminges, qui profita de ce moment

pour prendre parti pour le Roi, auquel il déclara, par acte daté du mois d'août et scellé de ses armes, se soumettre entièrement à ses ordres ; il lui fit, en conséquence, hommage-lige de tous les domaines que la munificence royale voudrait bien lui laisser, jurant d'aider la couronne contre tous ses ennemis, et nommément contre le comte de Toulouse.

La nouvelle de toutes ces défections impressionait peu néanmoins le courage des assiégés, et ne ralentissait nullement l'ardeur de la défense. Les batteries demeuraient sans effet prononcé, et toute tentative d'assaut était repoussée avec de grandes pertes pour les assiégeans. Dans une de ces attaques, entre autres, le brave comte de Saint-Pol, tomba frappé de mort au moment où il s'élançait sur les murailles. A ces revers journaliers se joignit bientôt la disette avec son cortége de privations et de douleur. Les munitions voiturées sur le Rhône avaient été promptement épuisées, et désormais pour s'en procurer, dans une contrée dont la dévastation avait fait un aride désert, il fallait détacher de nombreuses troupes de maraudeurs, qui, obligées de s'écarter du camp à des distances considérables, s'égaraient souvent en route, et étaient rencontrées par le comte de Toulouse, le-

quel, posté aux environs avec une bande déterminée, tombait à l'improviste sur les munitionnaires, et les massacrait sans quartier.

Quelques semaines s'écoulèrent ainsi dans une disette de plus en plus croissante et dans de continuelles alarmes du côté de la ville et du côté de la campagne, sans que l'armée semblât murmurer de ses horribles souffrances. Enfin, écrit Dom Vaissette, la famine s'étant mise au camp, elle y causa d'incalculables ravages. L'infection engendrée par les cadavres des hommes et des chevaux demeurés sans sépulture, accrut si fort le mal qu'elle lui donna bientôt tout le caractère d'une épidémie pestilentielle. Alors, pour ne pas voir périr une si belle armée sans en retirer quelque fruit, le Roi et le légat résolurent de livrer un assaut décisif. Les troupes se rangèrent en face des murailles, et s'apprêtèrent à l'attaquer sur tous les points à la fois avec une ardeur d'autant plus grande, qu'elles savaient que le seul moyen d'échapper à la famine, c'était de pénétrer dans une place si riche et si bien pourvue de munitions de tout genre.

Or, au moment où l'on n'attendait plus que le signal de l'assaut, le comte de Blois envoya demander à Louis VIII un renfort, qui lui permit

d'attaquer Avignon du côté de l'occident, où il était posté. Un corps de troupes fut aussitôt détaché, et dans son empressement à se porter sur l'autre rive, il se jeta avec tant de tumulte sur le pont de bois nouvellement reconstruit, que ce pont, rompu par le poids, s'écroula en entrainant, dans le Rhône, à la vue du camp et de la ville, environ trois mille hommes, qui périrent tous dans le fleuve. Cet accident jeta une profonde stupeur dans toute l'armée; elle demeura rangée en bataille ne songeant plus à l'attaque et tenant les yeux fixés sur le lieu où venaient de s'abîmer leurs malheureux frères d'armes. Les Avignonnais profitèrent de ce moment de consternation pour faire une sortie générale. Elle eut tant de succès, qu'ils mirent l'armée en déroute, et lui tuèrent, au dire de Mathieu Paris, plus de deux mille soldats.

Quoiqu'il en soit, cette défaite et cette catastrophe, arrivées dans un même jour, ne contribuèrent pas peu à ajourner la solution d'un siége, que plusieurs grands seigneurs entravaient déjà par les intelligences qu'ils entretenaient avec le comte de Toulouse, intelligences que le savant Dom Vaissette cherche en vain à motiver, et qui trouvent leur raison, d'abord dans la parenté exis-

tant entre la plupart des grands vassaux de la couronne et la famille de Saint-Gilles, et ensuite dans l'intérêt que ces grands feudataires avaient à ne pas accabler une puissance féodale qui leur aidait si bien à équilibrer la puissance royale. Nommer ces seigneurs, c'est rendre cette vérité évidente : c'étaient, d'après Mathieu Paris, Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, et Thibaut, comte de Champagne, ceux-là même qui allèrent jusqu'à opérer plus tard une levée de boucliers, et à livrer bataille à la royauté dont ils voulaient limiter l'extension. Le dernier surtout contraria les opérations en n'arrivant au camp d'Avignon que longtemps après le commencement du siége, et en se retirant, malgré les ordres du Roi, longtemps avant la reddition. Au reste, ce Comte n'éprouvait pas le même fanatisme que la noblesse de son temps vis-à-vis de l'hérésie méridionale. Ces quatre vers où il juge la Croisade en font foi :

Ce est des clercs qui ont laissé sermons
Pour guerroyer et pour tuer les gens :
Jamais en Dieu ne fust tels homs créants.
Notre chief fait tous les membres doloir.

Néanmoins, rien ne fut assez puissant pour faire renoncer le Roi à son entreprise. Il jura, au contraire, de ne lever le camp qu'après la conquête de la place, et il mit, en effet, un tel acharnement dans ses nouvelles attaques, et une telle opiniâtreté dans ses travaux, que les Avignonais, réduits à l'extrémité, demandèrent enfin à capituler. Louis, courroucé de leur longue résistance, ne voulut les recevoir qu'à discrétion, et, forcés de se soumettre, les habitans lui livrèrent trois cents ôtages, qui devaient demeurer en ses mains jusqu'à ce qu'il plût au légat d'accorder son absolution à la ville.

Ce siége avait duré trois mois entiers, et les Français y avaient perdu vingt mille hommes, si l'on en croit Mathieu Paris, qui, du reste, en raconte l'issue d'une manière toute différente de celle des autres annalistes. Dans l'intérêt historique, nous croyons devoir reproduire cette relation :

« Le légat et les autres prélats, qui étaient au siége d'Avignon, voyant qu'on ne pouvait rien avancer, et qu'au contraire, on était exposé à de grandes extrémités, firent avertir les habitans, de l'avis des principaux de l'armée, qu'ils eussent à députer douze d'entre eux au camp pour traiter

de la paix, et le légat leur promit une sécurité entière. Ces députés étant arrivés, ils entrèrent en conférence. Le légat leur promit que si leurs compatriotes voulaient se rendre, on leur conserverait leurs biens et leurs priviléges ; mais les Avignonais firent difficulté de se rendre aux Français, dont ils avaient éprouvé, disaient-ils, plusieurs fois l'insolence et la dureté. Enfin, le légat obtint, par caresses, qu'ils lui permettraient d'entrer dans leur ville, avec les autres prélats, pour s'informer par lui-même si le rapport désavantageux qu'on avait fait au pape, touchant leur foi, était fondé, les assurant par serment qu'il avait ainsi traîné le siège en longueur pour tâcher de sauver leurs amis. Les Avignonais se fiant à cette promesse, et ne soupçonnant rien de sinistre, permirent au légat et aux prélats d'entrer dans la ville avec leur suite, sous la condition marquée, qu'ils promirent d'observer de part et d'autre ; mais les Français, qui étaient avertis, entrèrent pêle-mêle avec eux, nonobstant la religion du serment, et s'étant assurés des portes de la ville, ils y introduisirent le reste de l'armée, arrêtèrent prisonniers les habitans, dont ils tuèrent plusieurs, mirent la ville au pillage et détruisirent les murailles. »

Guilhaume de Puylaurens, autre auteur contemporain, se contente de dire que les Avignonais se voyant hors d'état de résister plus long-temps, après avoir soutenu un siége de trois mois, livrèrent leur ville au Roi et au légat sous certaines conditions, et qu'il furent *muletez*, soit par la perte de leurs murailles qui furent rasées, soit par diverses autres peines.

Toujours peut-on, dès ce moment, avancer que les fortifications d'Avignon furent, bientôt après la reddition, détruites de fond en comble, et que Louis donna, pendant son séjour dans la ville conquise, une charte qui confirme l'institution de la sénéchaussée de Beaucaire, faite par Simon de Montfort, et l'établit sénéchaussée *royale* de Beaucaire et de Nîmes.

CHAPITRE XVIII.

SOMMAIRE.

Après l'occupation du comtat venaissin, Louis VII franchit le Rhône. — Ses progrès dans le Languedoc. — Nouvelle défection. — Le roi tombe malade à Clermont en Auvergne. — Sa mort. — L'empereur d'Allemagne revendique Avignon. — Absolution donnée à cette ville. — Raymond VII continue les hostilités. — Réaction en sa faveur.

XVIII.

La prise d'Avignon eut pour premier résultat la conquête de tout le comtat venaissin, où le monarque français établit sa domination en dépit de tous les droits de l'empereur d'Allemagne. Puis l'armée royale franchit le Rhône, et poussa ses avant-postes jusques aux portes de Toulouse, recueillant des soumissions par la crainte ou par la force. Limoux dut sans doute opposer quelque ré-

sistance sérieuse à l'envahissement; car Louis ordonna de détruire cette place, et de la transférer de nouveau dans son assiette des bords de l'Aude, où nous la voyons aujourd'hui. Ses habitans furent, en outre, imposés d'une taille annuelle de deux cents livres melgoriennes. Après cet exploit, le Roi se rendit à Carcassonne, où Bernard de Comminges, Roger d'Aspet et Bernard de Marestang avec leurs *barons* ou vassaux, allèrent lui prêter serment de fidélité par actes datés de l'exaltation de Sainte-Croix. Jourdain de Cabaret se disposait à faire la même soumission, lorsque surpris en route par le comte de Toulouse, il expia, dans un étroit cachot, son crime de félonie. Ce rigoureux exemple n'arrêta pas l'esprit de défection. Le comte de Comminges, non content de s'être soumis lui-même, travailla, de concert avec l'abbé des Feuillans, à gagner au parti royal, les autres seigneurs du Toulousain ; et, à son instigation, Guilhaume de Maurens, Odon de Pressac, Guilhaume-Bernard de Marguefave, Bertrand-Jourdain et Bernard-Jourdain de l'Isle, se soumirent à Louis.

Le Carcassès conquis, ce prince lui donna pour sénéchal un chevalier français, nommé Adam de

Milly, qui engloba sous sa juridiction tous les districts environnans, convaincus d'hérésie et confisqués pour ce fait au bénéfice de la couronne. De là, la qualification de *sénéchaux du Roi dans les pays d'Albigeois*, que prenaient les premiers sénéchaux de Carcassonne. Dans la suite, on ne les appela plus que sénéchaux de Carcassonne et de Béziers, du nom des deux principales villes de leur ressort.

Le Roi se rendit ensuite à Pamiers, ville dépendante du diocèse de Toulouse, et y tint, au mois d'octobre suivant, une assemblée de prélats et de barons, que l'évêque de Toulouse, Foulques, défraya. Nous ne savons rien de ce qui se décida dans ce parlement, si ce n'est que, pour obvier au mépris que faisaient de l'excommunication les peuples de la province de Narbonne et des environs, on y ordonna, du conseil du cardinal de Saint-Ange, que quiconque se laisserait excommunier après la troisième monition, serait condamné à payer une amende de neuf livres et un denier, et que si l'excommunié demeurait contumace pendant un an, ses biens seraient confisqués au profit de la royauté.

Cette mesure s'appliquait sans doute au comte de Foix, qui loin d'abandonner, comme les autres

seigneurs du Midi, le malheureux Raymond VII, se liait davantage avec lui au moment où le péril semblait le plus imminent. C'est ce que prouve, en effet, le traité d'alliance suivant, passé à Toulouse à peu près à la même époque, et dont voici le sommaire :

1° Ils se remettent réciproquement tous les griefs qu'ils pouvaient avoir l'un contre l'autre.

2° Ils promettent de ne conclure ni paix ni trève avec l'Église ou avec le roi de France et leurs alliés, sans leur consentement mutuel.

3° Raymond donne à Roger-Bernard et à ses serviteurs les droits et les seigneuries qui lui appartenaient sur les châteaux de Perelle, Castelverdun, Quier, Rabat et Alzen, ainsi que sur la terre de Bernard-Amélie de Pailhers, à condition que le comte de Foix et ses successeurs lui rendraient hommage de ces domaines.

4° Raymond confirme, en faveur de Roger-Bernard, la donation qu'il lui avait déjà faite du château de Saint-Félix et de ses dépendances, dont il promet de le mettre en possession.

5° Enfin, le comte de Toulouse promet au comte de Foix, en cas que Trencavel, vicomte de Béziers, vînt à décéder sans postérité légitime, de lui donner

l'investiture de tous les domaines que ce vicomte tenait en fief de lui dans les vicomtés de Béziers, Carcassonne, Albi et Agde, dans le Rouergue et le diocèse de Lodève, et de lui prêter assistance et conseil pour le mettre en possession des terres qui ne relevaient pas du comté de Toulouse dans ces pays.

Ces stipulations furent arrêtées et jurées en présence de Sicard de Montaut, Pons de Villeneuve, Othon de Terride, Pons-Azemar, Pierre de Durban, Bernard de Dufort, Arnaud de Villemur, Raymond d'Amort, Pierre de Fenouillet, Pierre-Roger de Mirepoix, châtelain d'Aure, et de divers autres seigneurs, que nous regretons de ne pouvoir honorablement mentionner, après avoir mis à nu les divers défections qui entachèrent alors le blason d'un grand nombre de gentilhommes méridionaux (*).

Après l'assemblée de Pamiers, le roi Louis se rendit à Beaupui, où il reçut de Nuguez-Sanche, comte de Roussillon, l'hommage-lige pour la vi-

(*) L'acte que nous venons de relater prouve jusqu'à l'évidence en quelle erreur sont tombés divers historiens, qui ont avancé que le comte de Foix envoya sa soumission au parlement de Pamiers, et reçut l'absolution du cardinal légat à l'assemblée de Saint-Jean de Verges, près de Foix, tenue en 1229 et non en 1226, comme le prétendent ces écrivains mal informés.

comté de Fenouilledes et de Pierre-Pertuse. Le surlendemain, il arriva à Castelnaudary, et poursuivit sa route par Puylaurens, Lavaur et Albi. Les habitans de cette dernière ville lui prêtèrent serment de fidélité, ce qui décida Louis à les honorer d'une halte de quelques momens, durant laquelle il conféra avec Agnès de Montpellier, veuve de l'infortuné Roger, vicomte de Béziers, et mère du jeune Trencavel. Cette dame avait déjà cédé à Simon de Montfort ses droits de douaire moyennant une rente annuelle de trois mille sous melgoriens. Pour garantie de ce douaire, le monarque, substitué à tous les droits des Montfort, accorda à Agnès cent quarante livres de rente annuelle, hypothéquées sur la ville de Béziers.

Puis, comme l'hiver commençait, le Roi se disposa à regagner son royaume ; mais il voulut, avant de quitter le Midi, pourvoir à la sûreté de ses conquêtes. En conséquence, de nombreuses garnisons furent jetées dans chaque place soumise, et un corps d'armée redoutable fut confié au commandement d'Humbert de Beaujeu, chevalier brave et expérimenté, qui devait, avec ces forces, battre la campagne, et tenir en bride la population récemment subjuguée.

Le reste des troupes escorta le Roi, qui, pour donner à Rome une preuve de sa ferveur de Croisé, fit brûler vif, à Caunes, dans le diocèse de Narbonne, un évêque albigeois, nommé Pierre Isarn.

Louis quitta ensuite le Languedoc pour ne plus y revenir. Arrivé à Clermont en Auvergne, il fut atteint de maladie, et finit par s'aliter à Montpensier, le 29 octobre 1226. Le 3 novembre suivant, il était dans un état désespéré. Sentant sa fin approcher, il manda les prélats et principaux seigneurs qui l'accompagnaient, tels que les archevêques de Bourges et de Sens, les évêques de Beauvais, de Noyon et de Chartres, Philippe, comte de Boulogne, le comte de Blois, Enguerrand de Couci, Archambaud de Bourbon, Jean de Nesle et Etienne de Sancerre, et leur fit promettre par serment, s'il venait à décéder, de faire aussitôt hommage à son fils aîné, Louis, comme à leur seigneur et roi, et de le faire couronner tel, le plus tôt qu'il serait possible.

Cinq jours après, 8 novembre 1226, Louis VIII avait succombé, de même que Guilhaume, archevêque de Reims, le comte de Namur et Bouchard de Marli, sous les coups de l'épidémie engendrée au siége d'Avignon, et non sous les rigueurs de la

continence, comme l'avance le père Daniel, qui rapporte à ce sujet une anecdote que nous reproduisons pour l'édification de nos lecteurs :

« Ce fut en cette occasion que ce prince montra qu'il était véritablement chrétien. Quelque fût ce mal, dont on ne marque point la nature, les médecins lui proposèrent un remède que la loi de Dieu lui défendait ; et nonobstant le refus qu'il fit de s'en servir, on ne laissa pas, dans le temps qu'il dormait, de mettre auprès de lui une jeune demoiselle. A son réveil, il appela l'officier de sa chambre, fit retirer la demoiselle, et dit cette belle parole : *Qu'il valait mieux mourir que de se sauver la vie par un péché mortel.*

Honorius III mourut à peu près à la même époque que Louis VIII. Grégoire IX lui succéda, comme Louis IX, âgé de douze ans, avait succédé à son père. On sait les troubles politiques éclos durant cette minorité. La ligue des comtes de Champagne, de Bretagne et de la Marche, tint si fort en haleine la régente Blanche de Castille, que cette princesse n'eut guère le loisir de se préoccuper des affaires du Midi. A la faveur de ces puissantes diversions, le Comte de Toulouse reforma son armée, rallia ses partisans, et songea à prendre l'offensive.

D'abord, l'empereur d'Allemagne écrivit, à son instigation, une lettre pressante à la cour de Rome pour revendiquer la ville d'Avignon, le comtat venaissin et le royaume d'Arles, que Louis VIII avait soustrait à la suzeraineté impériale. Désireux de ménager un prince aussi puissant que Frédéric, le pape lui fit réponse, le 22 novembre, qu'il allait, après quelques formalités, ordonner la restitution réclamée. Et, en effet, au commencement de janvier de l'an 1227, le cardinal-légat donna l'absolution aux habitans d'Avignon, que l'on assujétit néanmoins à des conditions extrêmement dures, à savoir : de ne pas recevoir chez eux les hérétiques, sous peine de bannissement, de destruction de leurs maisons et de confiscation de leurs biens ; de payer mille marcs d'argent en dédommagement à l'Église de leur cité ; de détruire leurs murailles ; de combler leurs fossés, et de ne pas les rétablir sans sa permission et *celle du roi de France ;* de raser trois cents de leurs maisons, au choix dudit légat, et toutes les tours de la ville qu'il jugerait à propos ; d'envoyer au mois d'août suivant, trente chevaliers armés à la Terre-Sainte pour y servir, à leurs frais, pendant un an ; de payer six mille marcs d'argent pour les affaires de

la paix et de la foi, et de remettre enfin au roi de France toutes leurs machines de guerre.

Ensuite, bien que l'on fût au cœur de l'hiver, le comte de Toulouse vint assiéger le château d'Hauterive-sur-l'Ariège, à quatre lieues sud de Toulouse. Cette place tenta de résister, mais elle fut forcée de capituler après avoir vu tomber mort, sur ses glacis, Etienne Ferréol, du diocèse d'Agen, un des plus dévoués chevaliers de Raymond VII. De là, ce Comte marcha sur le Lauraguais, qui n'opposa pas de résistance. Castelnaudary et Labécède ouvrirent leurs portes sans coup férir, et leur exemple fut suivi par le reste de la province dont elles étaient les deux plus fortes positions. Raymond confia le commandement de la dernière à Olivier de Termes et Pons de Villeneuve, qui s'y enfermèrent avec une garnison d'élite, dont la bravoure ne tarda pas d'être mise à l'épreuve.

Il est à présumer que Raymend VII ne s'arrêta pas en si bonne voie, et qu'il continua, durant tout l'hiver, ses opérations militaires. Mais sur cela, nous n'avons rien de précis, car les historiens gardent, à cet endroit, un silence inexplicable. Le seul document que nous puissions consulter à cet égard, c'est la relation du concile provincial de

Narbonne tenu à cette époque, lequel, dans les vingt canons qu'il dressa, donne bien à entendre qu'il s'opérait alors, dans le Midi, un mouvement de réaction que l'on avait à cœur de comprimer. Nous n'en citerons que le dix-septième, qui nous semble jeter quelque jour sur l'obscurité historique qui nous enveloppe.

« Nous statuons et ordonnons très étroitement, dit le concile, de dénoncer excommuniés, tous les dimanches et fêtes, au son des cloches et à cierges éteints, Raymond, fils de Raymond, *autrefois comte de Toulouse*; le comte de Foix et Trencavel, que *l'on appelle* vicomte de Béziers; les Tousains hérétiques, leurs croyans, fauteurs, défenseurs et receleurs; mais surtout ceux de Limoux et autres qui avaient fait serment au seigneur Louis, roi de France, d'heureuse mémoire, et qui ensuite se sont retirés de l'Église, avec tous ceux qui leur vendent des armes, des chevaux et des vivres, ou qui leur fournissent secrètement d'autres secours; et d'abandonner leurs biens et leurs personnes au premier occupant. »

CHAPITRE XIX.

SOMMAIRE.

La royauté envoie une nouvelle armée en Languedoc. — Humbert de Beaujeu la commande. — Siége de Labécède. — Auto-da-fé. — Les Français ravagent la contrée. — Raymond VII, après une lutte héroïque, est réduit à sa capitale. — Négociations.

XIX.

Vers l'été de 1227, la couronne, un instant compromise, se trouva en état de continuer l'œuvre d'envahissement commencée par Louis VIII. Une armée partit de France dans ce but, et vint se joindre au sire de Beaujeu, qui reçut ordre en même temps de reprendre l'offensive. Humbert se mit en campagne aussitôt, et ouvrit ses opérations par le siége du château de Labécède, en Lauraguais, que défendaient, comme nous l'avons vu

dans le chapitre précédent, le sire de Termes et Pons de Villeneuve. La garnison opposa une résistance digne d'elle et de ses chefs. Après plusieurs tentatives infructueuses d'escalade, Humbert de Beaujeu renonçant à tout espoir d'enlever la place d'emblée, se décida à en faire le siége régulier. A cet effet, on dressa, au nord des fortifications, des catapultes et des mangonneaux, et on roula d'énormes rochers dans le torrent qui mettait l'ouest du château à l'abri de toute approche. Quant à la colline de l'est dominant la forteresse, Beaujeu fit des efforts incalculables pour s'en emparer, et arrivé à ce but, il y dressa une *cate* de grande portée, dont le jeu couvrit bientôt les tours d'une grêle de pierres et de traits.

L'expédition en était là, quand l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse arrivèrent au camp avec un corps de troupes stipendiées de leurs deniers. Leurs quartiers pris, Labécède fut enclos de toutes parts, et le siége continua avec une nouvelle vigueur, sans que la garnison, encouragée par l'exemple de ses deux commandans, témoignât aucun désir de venir à composition. Enfin, après plusieurs jours de tranchée, les brèches ouvertes sur divers points parurent praticables, et l'armée

se présenta à l'assant par trois côtés différens. Pons de Villeneuve et Olivier de Termes, postés sur les brèches, les défendirent de pied ferme, et en repoussèrent à diverses fois les assaillans, si bien que la nuit venue trouva encore les deux partis le glaive au poing, et combattant opiniâtrément sur les débris des fortifications. Les ténèbres forcèrent cependant les assaillans à sonner la retraite, et à renvoyer au lendemain la continuation de l'attaque. Mais dans cet intervalle, la garnison prit un parti que les circonstances nécessitaient. Vers minuit, elle s'arma à la légère, et fit une subite irruption dans les lignes du camp. Les avant-postes français, surpris, furent égorgés et les quartiers traversés avant que l'armée fut en mesure de mettre obstacle à la trouée des fuyards, qui coururent s'enfermer dans le château d'Issel situé non loin de là.

Le lendemain, les Français se ruèrent dans la place, et en massacrèrent les habitans pour se dédommager de leur échec de la veille. Il n'y eut d'épargnés que Gérard de la Mote, diacre albigeois, et plusieurs de ses co-réligionnaires, auxquels les prélats de Narbonne et de Toulouse firent accorder un sursis pour avoir le temps de dresser des bû-

chers proportionnés au nombre des victimes, dont on fit, le soir, un splendide auto-da-fé.

Humbert se jeta de là dans le Carcassès, et y prit diverses forteresses, dont les historiens n'ont relaté que le château de Cabaret. Il passa ensuite dans l'Albigeois, emporta La Grave-sur-le-Tarn, et ravagea, pendant trois jours, les environs de Cordes, dans la même province.

Guilhaume de Nangis et ses copistes se sont grossièrement trompés alors qu'ils ont avancé que, dans cette campagne, Beaujeu s'empara de Toulouse, et soumit au Roi tout le district de ce nom. Il existe des preuves irrécusables du contraire, et rien n'appuie cette assertion. Cependant, la capitulation des Saint-Gilles a une trop grande importance dans l'histoire de cette époque pour que les annalistes contemporains aient négligé de mentionner sa reddition, et nous ne croyons point agir témérairement en concluant de leur silence, que le fait rapporté par Nangis, est manifestement inexact.

Au surplus, nous ne savons trop à quoi attribuer l'absence totale de détails qu'on ne peut s'empêcher de remarquer chez les chroniqueurs au sujet de cette expédition en 1227. Si l'auteur du

manuscrit provençal, Guilhaume de Puylaurens, Mathieu Paris et tous les autres historiens, plus ou moins contemporains, avaient pu se concerter, on dirait qu'ils se sont donné le mot pour laisser dans les ténèbres cette partie si intéressante de nos annales. Ainsi, nous ignorons quelles furent les suites des opérations de Beaujeu, et quelles tentatives fit Raymond VII pour s'opposer à ses progrès. Nous savons seulement, grâce à une charte municipale, que le comte de Toulouse était, au mois d'août, à Gaillac, où il exemptait alors les consuls et les habitans de cette ville de tout droit de leude et de péage dans ses terres. Une partie de l'Albigeois restait donc encore soumise à la maison de Toulouse? Quant au reste de ce diocèse, il est évident qu'il obéissait au Roi. Cela se déduit du traité de ligue, passé à peu près à cette époque, entre Guilhaume-Pierre, évêque d'Albi, les chanoines de sa cathédrale, Gaillard de Rabastens, prévôt de Saint-Salvi, Sicard, vicomte de Lautrec, et les principaux habitans d'Albi, lesquels se jurèrent, en présence de Philippe Beztisi, *sénéchal en Albigeois pour le roi de France*, de se secourir mutuellement, *sauf la fidélité due à l'Eglise et au seigneur roi de France*.

Toutefois, il est à présumer que Raymond, dépourvu de forces suffisantes pour combattre son adversaire en rase campagne, s'enfermait dans ses châteaux durant l'été, et ne reparaissait aux champs qu'en hiver, époque où l'armée royale se casernait dans ses cantonnemens. Nous le voyons, par exemple, assiéger Saint-Paul, dans le Toulousain, au commencement de l'année 1228, c'est-à-dire pendant les froids. Guilhaume de Puylaurens, son chapelain, nous apprend même qu'il emporta ce poste, mais il nous laisse ignorer quel fut le défenseur de Varilles, assiégé par le frère de Simon, Gui de Montfort, qui y fut tué, le 31 janvier, d'un coup de flèche qui l'atteignit à la tête, au dire d'Olagarai, historien des comtes de Foix. Cet auteur donne à penser que ce défenseur était Roger-Bernard, que nous ne voyons point combattre ailleurs, et de qui, au reste, la seigneurie de Varilles relevait.

A partir de là, les chroniqueurs nous viennent en aide, et nous enseignent que le comte de Toulouse mit le siège devant Castelsarrasin vers la Pâque de 1228. Le corps de la place n'ayant pu résister, la garnison se retira dans le château, où Raymond la serra étroitement. En vain les Français casernés dans le pays se joignirent-ils à plu-

sieurs seigneurs méridionaux pour secourir les assiégés. Le comte de Toulouse s'était si bien entouré de lignes de circonvallation et contrevallation, qu'il fut impossible d'entamer ses retranchemens.

A la nouvelle de ce siége, Humbert de Beaujeu, qui était allé passer l'hiver dans ses terres, s'empressa de venir dans le pays avec un nombreux corps de troupes royales, et s'avança de Castelsarrasin, accompagné des archevêques de Narbonne et de Bourges, et des évêques de Toulouse et de Carcassonne. Mais il n'osa rien entreprendre contre les assiégeans, et s'arrêta, écrit l'historien du Languedoc, au voisinage pour observer les démarches du Comte, dont les machines n'en continuèrent pas moins de battre en brèche la forteresse assiégée.

Alors Beaujeu essaya d'une diversion qui ne lui réussit pas davantage. Il attaqua le châteeu de Montech, aux environs de Castelsarrasin. La garnison, réduite à l'extrémité, fut, il est vrai, forcée de capituler et de laisser prisonniers à rançon ses deux commandans, Othon de Terride et Othon de Lignières ; mais cette reddition n'empêcha pas

celle de Castelsarrasin, dont la garnison n'obtint que la vie sauve.

C'est là le dernier succès militaire du comte de Toulouse. Au printemps, Beaujeu rassemblant toutes ses forces, en forma une armée redoutable à laquelle vinrent encore se rallier les archevêques d'Auch et de Bordeaux, les barons et les communes de Gascogne, et s'avança de Toulouse en ordre de bataille. Raymond VII courut au secours de sa capitale, et s'y enferma. Mais le projet du général français n'était pas de renouveler un siége où les plus redoutables armées avaient à différentes fois échoué. Pour réduire cette ville populeuse et guerrière, il s'était avisé d'un moyen plus lent, mais plus sûr que les assauts. C'était de l'affamer. Dans ce but, il se campa, vers la Saint-Jean-Baptiste, au levant de la place, dans un lieu appelé Pech-Almari, et ravagea toutes les vignes qui en couronnent les hauteurs. Ce point ressembla bientôt à une stérile lagune, et Beaujeu transporta son camp à Montaudran, dont il fit pareillement un aride désert. Puis, il partagea ses troupes en trois corps, et assigna à chacun son rôle dévastateur. L'un, composé de gens-d'armes français, fit tous les jours des courses jusqu'aux murs de la ville,

afin de refouler les sorties, et tenir en haleine la garnison ; l'autre, formé d'archers, d'arbalétriers et de sergens à cheval, se saisit de toutes les issues, empêchant ainsi qu'aucun convoi de vivres n'arrivât aux habitans ; et le troisième, enfin, armé de pioches, de haches et de faulx, se répandit dans la plaine, rasant les granges, coupant les récoltes, arrachant les vignes et les vergers, défonçant les routes, et désolant, pour des années, la malheureuse contrée de Toulouse (*).

Ces dévastations inouïes durèrent trois mois entiers, sans que Raymond VII, réduit à peu de troupes, pût s'y opposer. Après cela, l'armée de Beaujeu se porta dans la plaine de Saint-Jean de Verges, près de Pamiers, où, suivant le même système de vandalisme, elle ravagea ou conquit tout le pays de Foix.

Au reste, Humbert de Beaujeu n'était pas en ce moment l'ennemi le plus redoutable du Midi. Les prélats, nés de la Croisade, faisaient encore plus

(*) « Durant trois mois entiers, a écrit le jésuite Langlois, partisan de la Croisade, il y occupa ses troupes à brûler les blés, à arracher les vignes, à couper les haies et les arbres, à abattre les maisons, à ruiner les chemins, à faire un affreux désert d'un des plus beaux pays du monde.

(LANGLOIS, p. 410.)

de mal au comte de Toulouse, que toutes les incursions des troupes françaises. Celles-ci usaient de la force ; ceux-là de la corruption. L'armée emportait les châteaux par les armes, les évêques se les faisaient ouvrir par la trahison, et malheureusement il y avait alors une telle lassitude dans les cœurs méridionaux, qu'il ne leur restait pas même assez de force pour résister aux suggestions de la perfidie épiscopale. Maints seigneurs fidèles auparavant à la maison de Toulouse, l'abandonnèrent alors, séduits par les promesses de paix et d'honneurs faites par Pierre, archevêque de Narbonne, et Clarin, évêque de Carcassonne. Il n'est pas jusqu'aux deux loyaux gentilshommes, Olivier et Bernard de Termes, qui n'aient consenti, en ce temps, à mettre en chef dans leurs armes les trois fleurs de lys de la royauté. Leur défection fut arrêtée à Narbonne, le 21 novembre 1228, en présence des deux prélats corrupteurs, de Gui de Lévis, de Pierre de Voisins et d'André, *sénéchal du Toulousain*, lesquels avaient été réintégrés dans leurs fiefs ou emplois précédens. Par cet acte, les deux seigneurs de Termes déclarent qu'ils cèdent au roi Louis, le château de ce nom, et qu'ils mettent Gui de Lévis en possession de leur manoir

pour le compte de la royauté. Ils ajoutent ensuite : « Quant au reste du pays de Termenois et aux domaines de nos vassaux, tant chevaliers qu'autres qui ont été et qui seront réconciliés à l'Église, nous nous en remettons à la miséricorde du Roi, et nous les recevons en commande de la part de ce prince, de vous, Gui de Lévis, maréchal, comme nous les possédions dans le temps que le feu Roi vint à Avignon. Enfin, nous promettons d'être fidèles au Roi et à ses héritiers, et de l'aider contre ses ennemis et ceux de l'Église. »

Ainsi, de cette nationalité méridionale si vigoureuse et si homogène quelques années auparavant, il ne restait plus, en 1228, que deux seuls rejetons, Raymond VII et Roger-Bernard, et de tant de riches seigneuries, il ne restait plus à ces Comtes que les débris de deux villes, Foix et Toulouse dépeuplées !

Le cardinal-légat de Saint-Ange jugea le moment propice à des négociations, et députa, à cet effet, à Raymond-le-Jeune, l'abbé de Grandselve pour plénipotentiaire. Hors d'état de continuer la guerre, épuisé d'hommes et de ressources, découragé d'ailleurs par tous les désastres qui accablaient le peu de ses vassaux demeurés fidèles, le comte de Tou-

louse était, en effet, tout disposé à accepter des propositions de paix, à quelques sacrifices qu'on l'obligeât à consentir. Aussi fit-il bon accueil au mandataire de l'Église et de la royauté, qu'il rencontra à Baziège, dans le Lauraguais, et il convint avec lui de se rendre à la conférence à laquelle le légat le conviait, et qui devait se tenir à Meaux en Brie, dans le domaine de Thibaut, comte de Champagne, que Raymond avait pris pour médiateur.

L'abbé de Grandselve repartit ensuite pour la cour de France muni de pleins pouvoirs, datés de Toulouse, le 10 décembre de 1228, et où le comte disait :

« Désirant de tout mon cœur rentrer dans l'unité de l'Église, et demeurer dans le domaine, la fidélité et le service de mon seigneur, le roi de France, et de la dame reine, ma cousine, je leur envoie, ainsi qu'au cardinal romain, légat du Saint-Siége, Élie, abbé de Grandselve, pour traiter avec eux de la paix à laquelle cet abbé à longtemps travaillé ; je l'établis mon procureur, et promets, du conseil de mes barons, et spécialement des consuls de Toulouse, de ratifier tout ce qu'il fera avec le conseil et du consentement de

mon cher cousin, Thibaud, comte palatin de Brie et de Champagne. »

En conséquence, l'abbé de Grandselve conféra avec le comte de Champagne, et stipula avec lui divers articles préliminaires de paix dont communication fut aussitôt donnée au comte de Toulouse, qui les ratifia par des lettres datées du mois de janvier de l'an 1229. Comme ces articles, à part quelques légères modifications de détail, se trouvent reproduits dans le traité de Paris, que nous donnerons plus tard textuellement, nous ne les relatons pas ici, pour éviter une aride répétition.

Au temps marqué pour la conférence de Meaux, le cardinal de Saint-Ange se rendit dans cette ville, après avoir réuni deux conciles *touchant l'affaire d'Albigeois*, l'un à Sens, l'autre à Senlis. Le comte de Toulouse y arriva de son côté, ainsi que l'archevêque de Narbonne, les évêques de la province, divers autres prélats et plusieurs députés de la ville de Toulouse. On y débattit longuement, de part et d'autre. Les exigences de la royauté et de l'Église indignèrent d'abord Raymond VII, mais enfin, forcé par la nécessité, il consentit à l'adoption de la pacification proposée. Cela fait, l'assemblée se transféra à Paris, afin d'y clore cette grande

question avec le concours de la couronne. Louis IX n'hésita pas à adhérer au traité, et en fit dresser deux copies authentiques, l'une en son nom, et l'autre au nom du comte de Toulouse. Puis, on s'ajourna au jeudi saint suivant pour la ratification politique et l'absolution religieuse qui, d'après le vœu de l'Église, devaient avoir lieu publiquement.

CHAPITRE XX.

SOMMAIRE.

Traité de Paris. — Absolution et expiation du comte de Toulouse.

XX.

Le jeudi-Saint, 12 avril 1229, vers midi, une magnifique cavalcade composée du jeune roi Louis IX, du cardinal-légat de St.-Ange, de Raymond VII, comte de Toulouse, du cardinal-évêque de Porto, légat en Angleterre, du cardinal Othon, des archevêques de Sens et de Narbonne, des évêques de Paris, Autun, Nîmes, Maguelonne, Toulouse, et de tous les gentilshommes de la cour de France,

traversa la foule immense qui encombrait les abords de Notre-Dame de Paris, et vint prendre place sur des gradins dressés en croissant devant le grand porche de l'admirable basilique dont Philippe-Auguste avait fait terminer l'édification. Puis, le clerc du Monarque déroula un parchemin scellé des sceaux de France et de Toulouse et lut à haute voix la charte suivante qui, par son importance, nous met dans la nécessité de la rapporter littéralement :

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE ROI DE FRANCE, LOUIS IX ET RAYMOND VII, COMTE DE TOULOUSE.

Raymond, par la grâce de Dieu, comte de Toulouse, à tous ceux à qui ces présentes parviendront, salut dans le Seigneur.

Que tout l'univers sache qu'ayant soutenu la guerre pendant long-temps contre l'Eglise Romaine et contre notre très cher Seigneur, le roi de France et que, désirant de tout notre cœur d'être réconcilié à l'unité de l'Eglise et de demeurer dans la fidélité et le service du roi, nous avons fait tous nos efforts, soit par nous-mêmes, soit par des personnes interposées, pour parvenir à la paix ; qu'elle a été conclue de la manière suivante entre l'Eglise Romaine et le roi d'une part et nous de

l'autre, et que nous promettons entre les mains du cardinal diacre de St.-Ange, d'en observer fidèlement tous les articles.

En conséquence, nous jurons :

1° D'être fidèle et obéissant au Roi et à l'Eglise ; et de leur demeurer attaché jusqu'à la mort ; de combattre les hérétiques, leurs croyans, fauteurs et receleurs, dans les terres que nous et les nôtres possédons et posséderons, sans épargner nos proches, nos vassaux, nos parens, nos amis ; de purger entièrement notre pays d'hérésie et d'aider à purger celui qui appartiendra au Roi.

2° De faire une prompte justice des hérétiques manifestes et de les faire rechercher exactement, ainsi que leurs fauteurs, par nos baillis, suivant l'ordre du Légat ; et pour faciliter cette recherche, de payer pendant deux ans deux marcs d'argent et dans la suite un marc, à chacun de ceux qui prendront un hérétique condamné comme coupable par l'Evêque diocésain, ou par ceux qui auront pouvoir de le juger ; et quant à ceux qui ne seront pas hérétiques manifestes ou leurs fauteurs, de suivre les ordres de l'Eglise et des Légats.

3° De garder la paix et de la faire garder dans tous mes domaines ; d'en chasser les routiers et les

punir ; de protéger les églises et les ecclésiastiques ; de les maintenir dans leurs droits, immunités et privilèges ; de faire respecter par nos sujets le pouvoir des chefs ; de garder et faire garder les sentences d'excommunication, d'éviter les excommuniés de la manière qu'il est marqué dans les Canons ; de contraindre ceux qui demeureront un an excommuniés à rentrer dans l'Église par la confiscation de leurs biens, jusqu'à ce qu'ils aient fait une satisfaction convenable; de faire observer toutes ces choses par nos baillis ; de punir ces officiers s'ils sont négligens, de n'en instituer aucun qui ne soit catholique ; d'exclure les Juifs et ceux qui seront notés d'hérésie des charges publiques, etc.

4° De restituer présentement les biens et les droits des églises et des ecclésiastiques, savoir : ceux qu'ils possédaient avant l'arrivée des Croisés, et quant aux autres, d'ester à droit, soit devant les ordinaires, soit devant le Légat, ses délégués et ceux du Saint-Siége.

5° De faire payer la dîme et de la payer à l'avenir ; de ne pas permettre que les chevaliers et autres laïcs en possèdent, mais de la faire rendre aux Eglises et de remettre entre les mains de personnes sûres la somme de dix mille marcs d'argent,

pour réparer les maux qui ont été causés aux Églises et aux ecclésiastiques, laquelle somme sera distribuée proportionnellement par ceux que le Légat commettra.

6° De payer outre cela, à l'abbaye de Citeaux, deux mille marcs d'argent qui seront employés en fonds de terre pour servir à l'entretien des abbés et des frères durant le chapître général; mille marcs à celle de Grand-Selve ; cinq cents marcs à celle de Clairvaux ; trois cents marcs à celle de Belle-Perche et autant à celle de Candeil tant pour leurs bâtimens et en réparation des dommages que nous leur avons causés, que pour le salut de notre âme ; de payer de plus six mille marcs d'argent pour être employés aux fortifications et à la garde du Château-Narbonnais de Toulouse et des autres places que nous remettrons au Roi et que le Roi gardera pendant dix ans pour sa sûreté et celle de l'Église ; et de payer enfin ces vingt mille marcs d'argent dans l'espace de quatre ans, cinq mille marcs tous les ans.

7° De payer encore quatre autres mille marcs d'argent pour entretenir pendant dix ans quatre maitres en théologie, deux en droit canonique,

six maîtres ès-arts, et deux régens de grammaire, qui professeront ces sciences à Toulouse.

8° De prendre la croix des mains du légat aussitôt que ce prélat nous aura donné l'absolution ; d'aller servir ensuite outre-mer, pendant cinq années consécutives, contre les Sarrasins, pour l'expiation de nos péchés, et de partir pour ce pélerinage dans l'intervalle du passage qui doit se faire depuis le mois d'août prochain jusqu'au mois d'août de l'année suivante.

9° De traiter en amis, et de ne pas inquiéter ceux de nos sujets qui se sont déclarés pour l'Eglise, pour le Roi et pour les comtes de Montfort ou leurs adhérens, à moins qu'ils ne soient hérétiques, à condition que l'Eglise et le Roi traiteront de même ceux qui se sont déclarés contre eux en notre faveur, excepté ceux qui ne consentiront pas au présent traité.

10° Le Roi faisant attention à notre humiliation, et espérant que nous persévérerons constamment dans la dévotion envers l'Eglise et dans la fidélité envers lui ; voulant nous faire grâce, donnera en mariage, avec la dispense de l'Eglise, notre fille que nous lui remettrons, à l'un de ses frères, et il

nous laissera tout l'évêché (diocèse) de Toulouse, excepté la terre du maréchal (de Lévis), que ce dernier tiendra en fief du Roi. Après notre mort, Toulouse et son évêché appartiendront au Roi et à ses successeurs, à l'exclusion de nos autres enfans, en sorte qu'il n'y aura que les enfans du Roi et de notre fille qui y auront droit.

11° Le Roi nous laissera l'Agenois, le Rouergue, la partie de l'Albigeois qui est en-deçà du Tarn, du côté de Gaillac, jusqu'au milieu de la rivière, et le Querci, excepté la ville de Cahors, fiefs et les autres domaines que le roi Philippe, notre aïeul, possédait dans ce dernier pays au temps de sa mort. Si nous mourons sans enfans nés dans un légitime mariage, tous ces pays appartiendront à notre fille qui épousera l'un des frères du Roi et à ses héritiers; de telle sorte cependant que nous exercerons notre autorité de plein droit comme un véritable seigneur, sauf les conditions susdites, tant sur la ville et le diocèse de Toulouse que sur les autres pays dont on vient de parler, et que nous pourrons à notre mort faire des legs pieux, suivant les usages et les coutumes des autres barons de France. Le Roi nous laissera

toutes ces choses, sauf le droit des églises et des ecclésiastiques.

12° Nous laisserons Verfeil et le village de Las-Bordes, avec leurs dépendances, à l'évêque de Toulouse et au fils d'Odon de Lyliers, conformément au don que le feu roi Louis, de bonne mémoire, père du Roi, et le comte de Montfort leur en ont fait; à condition, toutefois, que l'évêque de Toulouse nous rendra les devoirs auxquels il était tenu envers le comte de Montfort, et l'autre ceux auxquels il s'était obligé envers le feu Roi. Toutes les autres donations faites, soit par le Roi, soit par le feu Roi, son père, soit par les comtes de Montfort, seront nulles, et n'auront aucun effet dans les pays qui nous resteront.

13° Nous avons fait hommage-lige et prêté serment de fidélité au Roi, suivant les coutumes des barons du royaume de France, pour tous les pays qui nous sont laissés. Nous cédons formellement au Roi et à ses héritiers, à perpétuité, tous nos autres pays et domaines situés en-deçà du Rhône, dans le royaume de France, avec tous les droits que nous y avons. Quant aux pays et domaines qui sont au-delà de ce fleuve dans l'empire avec

tous les droits qui peuvent nous appartenir, nous les avons cédés précisément et absolument, à perpétuité, à l'Eglise romaine entre les mainsd u légat.

14° Tous les habitans de ces pays, qui en ont été chassés par l'Eglise, par le Roi et par les comtes de Montfort, ou qui se sont retirés d'eux-mêmes, seront rétablis dans leurs biens, à moins qu'ils ne soient hérétiques condamnés par l'Eglise, excepté néanmoins dans les biens qui peuvent leur avoir été donnés par le Roi, par le feu Roi, son père, et par les comtes de Montfort. Que si quelques-uns de ceux qui demeureront dans les pays qui nous sont laissés, spécialement le comte de Foix et les autres, ne veulent pas se soumettre aux ordres de l'Eglise et du Roi, nous leur ferons une guerre continuelle, et nous ne conclurons avec eux ni paix ni trève, sans le consentement de l'Eglise et du Roi. Les domaines qu'on prendra sur eux nous resteront après que nous aurons rasé toutes les places fortes, à moins que le Roi ne veuille les garder lui-même pendant dix ans pour sa sûreté et celle de l'Eglise, après l'acquisition que nous en aurons faite, et il les retiendra alors pendant ce temps là avec leurs revenus.

15° Nous ferons détruire entièrement les murs

de Toulouse et combler ses fossés, suivant les ordres et les volontés du légat;

16° Nous en ferons de même de trente villes ou châteaux, savoir de Fanjeaux, Castelnaudary, Labécède, Avignonet, Puylaurens, Saint-Paul et Lavaur (dans le Toulousain), de Rabastens, Gaillac, Montaigu et Puicelsi (en Albigeois); de Verdun et de Castelsarrasin (dans le Toulousain); de Moissac, Montauban et Montcuc (en Querci); d'Agen et de Condom (en Agenois); de Saverdun et de Hauterive (dans le Toulousain); de Casseneuil, Pujol et Auvillar (en Agenois); de Peyrusse (en Rouergue), de Laurac (dans le Toulousain), et de cinq autres, suivant la volonté du légat; les murailles et les fortifications de ces places ne pourront être rétablies sans la permission du Roi. Nous ne pourrons élever ailleurs de nouvelles forteresses; mais il nous sera permis de bâtir de nouvelles villes non fortifiées dans les domaines qui nous resteront, si nous le jugeons à propos. Que si quelqu'une des places, dont on doit abattre les murs, appartient à nos vassaux, et s'ils s'opposent à leur démolition, nous leur déclarerons la guerre, et nous ne ferons ni paix ni trève avec eux sans le consentement de l'Eglise et du Roi, jusqu'à ce que ces murs

soient entièrement détruits et les fossés comblés.

17° Nous jurons et promettons au légat et au Roi d'observer de bonne foi toutes ces choses, et de les faire observer par nos sujets et vassaux; nous obligerons les habitans de Toulouse et tous ceux des pays qui nous sont laissés à jurer de les garder soigneusement, et on ajoutera, dans leur serment, qu'ils s'emploieront efficacement pour nous obliger à les garder; en sorte que si nous contrevenons à tous ou à quelqu'un de ces articles, ils seront aussitôt déliés du serment de fidélité qu'ils nous ont prêté; nous les délions dès maintenant de la fidélité et de l'hommage qu'ils nous doivent et de toute autre obligation, et ils adhéreront à l'Eglise et au Roi. Si nous ne nous corrigeons dans l'espace de quarante jours, depuis que nous aurons été averti, et si nous refusons de subir le jugement de l'Eglise dans les matières qui la regardent, et celui du Roi dans celles qui le concernent, tous les pays qu'on nous laisse tomberont en commise en faveur du Roi, et nous serons dans le même état que nous sommes maintenant par rapport à l'excommunication, et soumis à tout ce qui a été statué contre nous et contre notre père, dans le concile général (de Latran) et depuis.

18° Nos sujets et vassaux ajouteront encore, dans leur serment, qu'ils aideront l'Eglise contre les hérétiques, leurs croyans, leurs fauteurs et leurs receleurs, et contre tous ceux qui seront contraires à l'Eglise, pour l'hérésie et le mépris de l'excommunication dans les pays qui nous sont laissés; qu'ils serviront le Roi contre ses ennemis, et qu'ils ne cesseront de leur faire la guerre jusqu'à ce qu'ils soient soumis à l'Eglise et au Roi.

19° Ces sermens seront renouvelés de cinq ans en cinq ans, suivant l'ordre du Roi.

20° Pour l'exécution de ces articles, nous remettrons entre les mains du Roi le château-Narbonnais, qu'il gardera pendant dix ans, et qu'il pourra fortifier s'il le juge à propos. Nous lui remettrons aussi les châteaux de Castelnaudary, de Lavaur, de Montcuc, de Penne-d'Agenois, de Cordes, de Peyrusse, de Verdun et de Villemur. Il les gardera pendant dix ans, et nous paierons chaque année quinze cents livres tournois, pour la garde, pendant les cinq premières années, indépendamment des six mille marcs dont on a déjà parlé. Les autres cinq années, le Roi les fera garder à ses dépens, s'il juge à propos de les tenir encore en sa main durant ce temps là. Le Roi pourra détruire

les fortifications de quatre de ces châteaux, savoir, de Castelnaudary, Lavaur, Villemur et Verdun, si cela lui plaît, ainsi qu'à l'Eglise, sans préjudice de la somme marquée pour la garde ; mais les rentes et les revenus, et tout ce qui dépend du domaine dans ces châteaux, nous appartiendront, et le Roi en fera garder les forteresses à ses dépens avec le château de Cordes. Nous y tiendrons des baillis qui ne soient pas suspects à l'Eglise et au Roi pour rendre la justice, et faire la recette de nos revenus. Au bout de dix ans, le Roi nous rendra les forteresses de ces châteaux et celui de Cordes, sauf les conditions susdites, et supposé que nous ayions rempli nos obligations envers l'Église et le Roi. Nous livrerons au Roi le château de Penne d'Albigeois, d'ici au 1er d'août, pour qu'il le garde pendant dix ans avec tous les autres ; et si nous ne pouvons le lui remettre dans cet intervalle, nous l'assiégerons et ne cesserons de faire la guerre à ceux qui l'occupent, jusqu'à ce que nous l'ayions soumis, sans que cela retarde notre départ pour la Terre-Sainte, et si nous ne pouvons le prendre dans un an, nous en ferons donation ou aux Templiers, ou aux Hospitaliers, ou enfin à

d'autres religieux ; et, si on ne trouve aucuns religieux qui en veuillent accepter la donation, il sera entièrement détruit.

21° Le Roi décharge les habitans de Toulouse et tous les peuples du pays qui nous est laissé, de tous les engagemens qu'ils ont contractés soit envers lui, soit envers le Roi son père, soit envers les comtes de Montfort ou autres pour eux, des peines et de la commise aux quelles ils se sont soumis, s'il revenaient jamais sous notre obéissance ou celle de notre père, et ils les délie autant qu'il est en lui, du serment qu'ils lui ont prêté.

Après cette lecture, le comte de Toulouse s'avança d'une estrade élevée où les Saints Evangiles étaient exposés, et plaçant sa main droite sur le gothique manuscrit et sa main gauche sur sa poitrine, où le cœur lui battait violemment, il proféra avec saisissement :

—En face de vous tous, Messeigneurs Barons et Prélats, et de vous, Populaires de Paris qui m'oyez, je jure sur les *Saintes Evangiles* d'observer en tous points ce traité qu'on vient de lire.

Puis, rien ne s'opposant plus à une absolution si chèrement acquise, Raymond VII fut introduit,

au dire du contemporain Guillaume de Puylaurens, dans l'église de Notre-Dame, *en ehcmise*, *en haut de chausses et pieds nus*, et conduit par le Cardinal-Légat qui le battait de verges, jusqu'au pied du grand-autel où le faisant agenouiller le cardinal lui dit :

—Comte de Toulouse, en vertu des pouvoirs que m'a conférés le Saint-Père, je t'asbous, toi et les tiens, de l'excomunication qui, à différ entes fois, a été lancée contre toi.

— Amen ! murmura l'infortuné Raymond, qui se releva simple Baron catholique de puissant prince albigeois qu'il était auparavant.

N'y a t-il pas quelque chose de providentiel dans cette coïncidence de chiffres et d'événemens que l'on ne peut s'empêcher de remarquer à propos de cette dernière absolution? A vingt ans de distance un même incident se reproduit vis à vis de deux Raymond, tous deux comtes de Toulouse. En 1209, Raymond VI excommunié est battu de verges dans la basilique de St.-Gilles, par un Légat de la Papauté. En 1229, Raymond VII son fils excommunié comme son père est battu de verges comme lui dans la basilique de Paris, par un autre Légat du souverain pontife. La première absolution ouvre la

Croisade contre les Albigeois, la seconde la clot. Celle-là commence l'œuvre d'usurpation en enlevant à Raymond-le-Vieux *sept chateaux*; celle-ci la parachève en ravissant à Raymond-le-Jeune *sept provinces!*



Après le traité de Paris, Raymond VII regagna tristement sa capitale qu'il trouva plongée dans le deuil et la consternation : ses peuples ne se pressaient plus sur son passage et son palais, qui brillait jadis de tout le luxe et de tout l'éclat qu'entrainaient les trésors et la puissance de ses ancêtres, s'était transformé en repaire hideux où siégeaient les juges de l'inquisition qu'y avait établie le concile

de Toulouse. Ces religieux fanatiques prescrivaient comme un devoir l'infâme métier de délateur ; leurs émissaires fouillaient dans les pensées, persécutaient sur des soupçons, forçaient à violer la nature sous prétexte de servir la foi, et transformaient en crime atroce les simples égaremens de l'esprit humain. Des bûchers allumés partout faisaient justice de ceux qui leur portaient ombrage, et le sang qui coulait de toute part sembla éteindre l'hérésie qui néanmoins resta dans les cœurs.

Si le manichéisme pur s'éclipsa, l'albigéisme se transmit dans les familles, et, épuré par le temps et par les maximes toutes libérales de Luther et de Calvin, il reparut au XVIe siècle sous la dénomination qu'on lui connaît maintenant.

Quant aux sectaires de Valdo qui purent échapper à la mort, ils s'exilèrent pour la plupart, gagnèrent les montagnes du Dauphiné et du Piémont, où ils trouvèrent déjà établis de nombreux co-religionaires, et y propagèrent leurs doctrines avec tant de succès que trois siècles plus tard il fallut une nouvelle Croisade pour réprimer leur prosélitisme.

Indigné de tant d'atrocités, le malheureux Raymond avait repris les armes, mais contraint à

plier de nouveau, il mourut sans enfans mâles en 1249, après s'être vu dans la dure nécessité de servir d'instrument contre ses propres sujets aux infâmes bourreaux de la papauté. Avec lui s'éteignit l'illustre famille des comtes de Toulouse, qui brillaient depuis quatre cents ans parmi les princes les plus puissans de l'Europe, et la couronne de France put désormais disposer à son gré des quatre millions d'habitans qui leur avaient obéi avec tant de fidélité et de dévouement.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE .... p. 1

Nouveaux renforts arrivés à la Croisade. — Montfort se remet en campagne et ravage le diocèse de Toulouse. — Amaury de Montfort est sacré chevalier à Castelnaudary. — La Croisade conquiert la Gascogne. — Prise du château de Pujol par le comte de Toulouse. — Le roi d'Aragon prend les armes en faveur des Albigeois, entre en France et assiège Muret. Montfort accourt au secours de cette place. — Négociations.

CHAPITRE II .... p. 25

Inutilité des pourparlers. — Montfort se prépare au combat. — Etat et disposition de son armée et de celle du roi d'Aragon. — Bataille de Muret. — Bravoure du roi d'Aragon. — Sa mort. — Perte des Albigeois et des catholiques. — Portrait du roi d'Aragon.

CHAPITRE III. . . . . p. 51.

Consternation de Toulouse après la bataille de Muret. — Raymond VI quitte cette ville. — Les Toulousins envoient une ambassade à Rome. — Nouveau renfort arrivé à la Croisade.—Montfort ravage le comté de Foix, et assiège la capitale.—Echec des Croisés à Vareilles. Les habitans des bords du Rhône prennent les armes en faveur du comte de Toulouse.— Montfort court à eux et s'empare de Nîmes.—Aymart de Poitiers.—Entrevue de Montfort et du duc de Bourgogne.—Mariage d'Amaury avec Béatrix, héritière du Dauphiné. — Incursion des Aragonais dans le Carcassès. — Le pape envoie en Provence le cardinal Pierre de Bénévent. — Mort de Baudouin l'apostat.

CHAPITRE IV. . . . . p. 73.

Montfort attaque les Narbonnais. — Danger qu'il court. — Arrivée du légat Bénévent à Narbonne. — Soumission des comtes de Foix, de Comminges et de Toulouse à l'Église.—Arrivée d'une nouvelle armée de Croisés. Mauvaise foi du cardinal Bénévent. — Reprise des hostilités. — Conquête des Croisés dans le Rouergue et l'Agénois. Siège de Casseneuil. — Le cardinal Robert de Corçon.— Soumission de plusieurs places du Quercy et du Périgord.

CHAPITRE V. . . . . p. 97.

Concile de Montpellier.—La ville de Toulouse et le château de Foix sont mis sous le séquestre ecclésiastique.—Montfort occupe Beaucaire.—Nouvelle armée de Croisés, co m mandée par le fils de Philippe-Auguste. — Lettre d'Innocent III à Montfort.—Différens entre ce dernier et l'archévèque Arnauld, au sujet du Duché de Narbonne.—

Les remparts de cette ville et de Toulouse son rasés. — Montfort prend possession de Toulouse. — Retour du prince royal en France.

CHAPITRE VI .... p. 115.

Concile de Latran. — Incidens et décret de ce concile. — Le comte de Toulouse est dépossédé au profit de Montfort.—Bulle d'Innocent III au sujet des comtes de Foix et de Comminges.—Départ de Rome des comtes Albigeois. —Entrevue des fils de Raymond VI avec le pape.=Suite des différens survenus entre Montfort et l'archevêque de Narbonne. — Montfort est excommunié par Arnauld.— Serment que Montfort prête à Toulouse.— Philippe-Auguste donne à Montfort l'investiture du Languedoc.

CHAPITRE VII............................ p. 139.

Arrivée du comte de Toulouse à Toulouse. — La provence prend les armes en sa faveur.—Reprise des hostilités. — Raymond le jeune. fils du comte de Toulouse, commande l'armée provençale.—Il assiège le château de Beaucaire. — Gui et Amaury de Montfort essayent de secourir la place —Retour de France de Simon de Montfort.—Son combat avec Raymond-le-Jeune.—Les Croisés assiègent la ville de Beaucaire pendant que les Provençaux font le siège du château.—Incident de ce siège.—Le château capitule.—Raymond-le-Vieux menace Toulouse.— Montfort y court.

CHAPITRE VIII............................ p. 157.

Arrivée de Montfort à Toulouse.—Ses projets d'extermination.—Trahison de l'évêque Foulques.—La ville de Toulouse se révolte.—Combat.—Nouvelle trahison de Foulques.—Toulouse est désarmée.—Montfort la rançonne.—

Mariage de son fils cadet avec Pétronille de Bigorre — Conquête de cette province.—Affaire du comte de Foix. — Nomination de nouveaux commissaires par le Saint-Siége pour décider entre lui et Montfort.--Montfort cherche à gagner du temps.—L'abbé de Saint-Tibéry est chargé de restituer au comte de Foix le château de ce nom. — Lettre d'Innocent III à ce sujet.

CHAPITRE IX.............................. p. 189.

La ville de Toulouse se soulève et rappelle Raymond VI.— Massacre de la garnison catholique.—Toulouse est mise en état de défense. Elle résiste à Gui de Montfort et reçoit les renforts Albigeois.—Le Général accourt des bords du Rhône.—Il est défait devant Toulouse et Gui, son frère est blessé.

CHAPITRE X.............................. p. 205.

Siège de Toulouse par les Croisés.—Bravoure du comte de Foix.—Montfort tombe dans la Garonne.—Incident de ce siège.—Bataille.—Montfort est tué.

CHAPITRE XI.............................. p. 221.

Mort d'Innocent III.—Honorius III lui succède. Amaury de Montfort.—Levée du siège de Toulouse.—Inhumation et exhumation de Simon de Montfort. — Le pape confirme Amaury dans la possession du pays conquis.—Réaction du parti Albigeois.—Le Quercy, le Commingeois et le comté de Foix sont enlevés aux Croisés.—Raymond-Roger ravage le Lauraguais.—Combat de Baziège.

CHAPITRE XII. . . . . p. 243.

Le roi de France permet à ses barons de prendre la croix. — Nouvelle Croisade. — Le prince Louis s'empare de Marmande. — Amaury de Montfort en fait massacrer les

habitans. — Siége de Toulouse. — Échec des nouveaux Croisés.— Le prince Louis revient en France.—Progrès des comtes de Toulouse. — Supplice des frères Foucaud. — Lavaur, Puylaurens, Montauban, Castelnaudary, sont occupés par les comtes de Toulouse. — Siége de Castelnaudary par Amaury de Montfort. — Mort de Gui de Montfort. — Béziers secoue le joug des Croisés. — Arrivée, en Languedoc, du cardinal-évêque de Porto, légat du pape. — Affront qu'il essuie. — Raymond-le-Jeune prend Montréal.

Chapitre XIII. p. 261.

Les prélats de France équipent une nouvelle armée de Croisés. —Amaury à sa tête assiége en vain Clermont-sur-Garonne. — Agen ouvre ses portes au comte de Toulouse. — Progrès de l'hérésie. — Synode des Albigeois tenu à Pieusse. — Prise de Moissac par Raymond-le-jeune.— Etat précaire d'Amaury-de-Montfort. — Lettres du pape et de Raymond-le-Jeune à Philippe-Auguste.

Chapitre XIV. p. 277.

Mort de Raymond-Roger, comte de Foix, et de Raymond VI comte de Toulouse; leurs dispositions testamentaires. — Appréciation de Raymond VI. — Particularités.

Chapitre XV. p. 293

Raymond-le-Jeune et Roger-Bernard poursuivent la guerre contre Amaury de Montfort. — Armistice. — Conférence de Saint-Flour. — Concile de Sens. — Mort de Philippe-Auguste. — Caractère de sa politique vis-à-vis du Midi. — Legs qu'il fait à la Croisade. — Amaury est assiégé dans Carcassonne. — Raymond-le-Jeune re-

prend le comté de Melgueil. — Détresse des Croisés. — Traité de paix entre Raymond-le-Jeune et Amaury. — Ce dernier évacue le Languedoc et en fait cession au roi de France.

CHAPITRE XVI. p. 319.

Conditions que la royauté veut imposer au pontife. — Refus de ce dernier. — Irritation de Louis VIII. — Concile de Bourges. — Assemblée de Paris. — Le roi de France prend la croix et dirige une nouvelle croisade contre le Languedoc.

CHAPITRE XVII. p. 337,

Nouveau caractère de la guerre du Midi. — Défection dans les rangs du comte de Toulouse. — Ce dernier se met en état de défense. — Nouvelle Croisade commandée par le roi de France. — Nîmes, Beaucaire, Carcassonne, etc., se soumettent au roi. — Siége d'Avignon. — Courage des habitans. — Capitulation.

CHAPITRE XVIII. . . . . p. 359.

Après l'occupation des comtat venaissin Louis VIII franchit le Rhône.—Ses progrès dans le Languedoc.— Nouvelles défections. — Le roi tombe malade à Clermont en Auvergne. — Sa mort. — L'empereur d'Allemagne revendique Avignon.— Absolution donnée à cette ville.— Raymond VII continue les hostilités. — Réaction en sa faveur.

CHAPITRE XIX. p. 373.

La royauté envoie une nouvelle armée en Languedoc. — Hubert de Beaujeu la commande.— Siége de Labécède. — Auto-da-fé. — Les Français ravagent la contrée. —

Raymond VII, après une lutte héroïque, est réduit à sa capitale. — Négociations.

CHAPITRE XX. . . . . p. 388.
Traité de Paris. — Absolution et expiation du comte de Toulouse. — Établissement de l'inquisition. — Persécutions contre les hérétiques. — Mort de Raymond VII.

FIN DE LA TABLE DU DERNIER VOLUME.



LACOUR ET COMP.

ERRATA DU 2e VOLUME.

Page 74, avant dernière ligne du sommaire, au lieu de : *Quercé*, lisez : *Quercy*.

Pag. 200, ligne 3, au lieu de : *sera*, lisez : *serez*.

Pag. 244, ligne 1re du sommaire, au lieu de : *promet*, lisez : *permet*.

Pag. 285, ligne 19, au lieu de : *quelle*, lisez : *quel*.

